Direction Générale des Services

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
33

PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2018
---0---

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept du mois de septembre à dix neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Francis KLEITZ - Maire.

Etaient présents :

M. BRAUN Daniel – Mme SCHROEDER Isabelle – M. OBER Roland – Mme DEHESTRU Anne – M. ROST Jean-Marie - Mme McEVOY Nadine – M. TOGNI César - adjoints au maire.

M. LOSSER Didier – Mme GRAWEY Claudine – M. MULLER Claude – Mme ROULOT Bénédicte – Mme PLACET Anne – M. CAUTILLO Dominique – M. SINGER Martial – M. VOGT Guillaume – M. METZGER Marcel – Mme REMY Yolande – Mme FRANÇOIS Hélène – M. BANNWARTH José – M. RZENNO Patrick – M. FACCHIN Christian- Mme CHRISTMANN Anny – Mme GODÉ Nadine – Mme ANGELINI Nathalie – M. AULLEN Philippe – M. ABTEY Olivier - conseillers municipaux.

Etait absent : **M. MOSTEIRO Joffrey** – conseiller municipal

Etaient excusés :
M. MECHLER Thierry – adjoint au maire
Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale
M. JELSPERGER Philippe – conseiller municipal
Mme BRITO Fatima - conseillère municipale
Mme ZAEPFEL Carole – conseillère municipale

Ont donné procuration :
M. MECHLER Thierry – adjoint au maire à **M. KLEITZ Francis** – Maire
Mme CHAVIGNY Marie-Noël – conseillère municipale à **M. VOGT Guillaume** – conseiller municipal
M. JELSPERGER Philippe – conseiller municipal à **Mme SCHROEDER Isabelle** – adjointe au maire
Mme BRITO Fatima - conseillère municipale à **M. MULLER Claude** – conseiller municipal
Mme ZAEPFEL Carole – conseillère municipale à **M. SINGER Martial** – conseiller municipal

Secrétaire de séance : **Mme DEHESTRU Anne** – adjointe au maire

---0---

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant M. le Conseiller Régional, ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.

---0---

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance

- Election d'un adjoint au maire

- Approbation du procès-verbal du 27 juin 2018
- Approbation du procès verbal du 06 septembre 2018

- Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal

1 - Conseil – Modification des commissions communales permanentes et des représentations aux organismes extérieurs

2 - Direction Générale – Convention tripartite – CD 68 – Ville - CRHF

3 - Direction Générale – Rapport d'activités Ville 2017

4 - Intercommunalité – Rapport d'activités CCRG 2017

5 - Intercommunalité – CCRG – Prise de compétence facultative – Animation sportive

6 - CALEO – Rapport de gestion – Comptes sociaux 2017

7 - Finances – Budget annexe des Pompes Funèbres - Dissolution

8 - Finances – Budget principal – Décision modificative n°2

9 - Finances – Garantie d'emprunt – Néolia - Modification

10 - Commerce – Droit de préemption urbain – Fonds de commerce

11 - Travaux – Gendarmerie – Marché – Avenant

12 - Servitude – Friches du Nord – Régularisation

13 - Servitude – Gendarmerie – Poste de transformation – ENEDIS

14 - Servitude – Lieu-dit « Quaterfeld » - ENEDIS

15 - Affaires foncières – Cession de l'immeuble 2 rue des Francs

16 - Travaux – Création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de Ville

17 - Travaux – Bâtiment 125 rue Théodore Deck – Marché – Avenant

18 - Travaux – Rue de la Piscine – Fonds de concours à verser

19 - Culture – Associations – Subvention Flor'En Scène

20 - Personnel municipal – Modification du tableau des effectifs

21 - Personnel municipal – Contrat d'assurance sur les risques statutaires - Avenant

22 - Environnement – Plan de Gestion Différenciée – Espaces Verts

23 - Scolaire – Subvention – Ecole Jeanne Bucher

24 - Sport – Associations – Subventions exceptionnelles

25 - DIVERS

---0---

M. le Maire donne connaissance du traditionnel CARNET DE FAMILLE.

DEPARTS A LA RETRAITE

Mme Ginette GARNY, rédacteur principal de 1ère classe, employée au service des archives a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2018.

Mme Marie-Claude HAUSS, adjoint technique, employée en tant qu'agent d'entretien, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er juillet 2018.

Mme Josiane VOGEL, ATSEM principal de 2ème classe à l'école Kienzl, a fait valoir ses droits à la retraite au 1er septembre 2018.

DECES

M. Julien SCHWEIZER, ancien conservateur du Musée Théodore Deck et des Pays du Florival, est décédé le 28 août dernier. Sa carrière professionnelle s'est déroulée dans le textile, il a été directeur adjoint puis directeur aux filatures FREY de GUEBWILLER, puis directeur technique des filatures du Florival à GUEBWILLER et ISSENHEIM. Mais il était surtout durant de nombreuses années l'âme du Musée Théodore Deck et des Pays du Florival. Il a été conservateur-adjoint, puis conservateur du Musée. En 1984 il est devenu conservateur bénévole, agréé par le Ministère de la Culture. M. SCHWEIZER avait été nommé chevalier des Arts et des Lettres et était titulaire de la médaille du Conseil Général et de la médaille de la Ville de GUEBWILLER.

M. le Maire tient à témoigner sa reconnaissance, à M. SCHWEIZER, pour son investissement au sein du Musée.

M. Robert GEYER est décédé le 21 septembre 2018, agent retraité de la Ville de GUEBWILLER, il avait occupé le poste de contrôleur de travaux au service des espaces verts.

M. le Maire présente ses condoléances aux familles en deuil.

LIONS CLUB DE GUEBWILLER

Depuis le 1er juillet 2018, Mme Monique LEIMBACH-WEINZAEPFEL est la nouvelle présidente du Lions Club de GUEBWILLER, succédant ainsi à M. Alexandre STORRER.

ROTARY CLUB DE GUEBWILLER

Depuis le 1er juillet 2018, M. Gilles CORNEC est le nouveau président du Rotary Club de GUEBWILLER, succédant ainsi à M. Jean-Marie GOLLY.

JOURNAL L'ALSACE

Après plusieurs années passées comme responsable du journal l'Alsace à GUEBWILLER, Mme Anne THIEBAUT occupera désormais le poste de Secrétaire Général de la Rédaction, Mme Elise GUILLOTEAU lui succédera à la tête de l'agence de GUEBWILLER.

ASSOCIATION DES COMMERÇANTS

M. Pierre SCHLACHTER est le nouveau président de l'association des commerçants « Les vitrines de GUEBWILLER », il succède ainsi à M. Patrice SCHMITT. Il souhaite promouvoir le dynamisme commercial afin d'étoffer la clientèle de GUEBWILLER.

M. le Maire précise que M. SCHLACHTER pourra compter sur le soutien de la Ville, dans ses actions.

DEPART DU PASTEUR JULIEN NATHANAEL PETIT

Le Pasteur Julien Nathanaël PETIT est arrivé à GUEBWILLER le 19 août 2006 et quitte donc le Florival après 12 ans de présence. Il est appelé à rejoindre l'université pour accompagner les étudiants en théologie dans leur cheminement spirituel et existentiel. Son successeur n'est pas encore connu.

ESPACE JEUNESSE

L'Espace Jeunesse, un lieu libre dont les portes sont ouvertes à tous les jeunes, a organisé une manifestation (sur le parvis de l'Hôtel de Ville) afin de fêter ses 15 ans d'existence. Différents ateliers et spectacles ont été proposés (jeux divers, séance d'hypnose...).

MAISON DES ASSOCIATIONS (MA)

La maison des associations (MA), sise 2 rue Casimir de Rathsamhausen a fêté ses 20 ans d'existence au mois de juillet. La Ville, propriétaire des lieux avait décidé d'y installer une structure dirigée par des bénévoles pour accueillir les associations locales tout en s'impliquant financièrement pour réaliser différents travaux. Ce comité de pilotage compte actuellement 33 personnes.

M. le Maire félicite l'association et son président qui œuvre depuis près de 20 ans.

RENTRÉE DES CLASSES 2018/2019

Pour cette nouvelle rentrée des classes, certains établissements de GUEBWILLER connaissent un changement au niveau de la direction comme à l'Ecole maternelle Charles KIENZL, où Mme Carine SEIDL a pris la suite de Mme Catherine MEYER comme directrice mais aussi au Lycée Théodore DECK où M. Frédéric NEHER a pris la suite de M. Christophe STUDENY comme proviseur.

TERRAIN DE FUTSAL

Le terrain de futsal extérieur du Stade Throo a été inauguré le vendredi 7 septembre 2018. Cet équipement moderne, fonctionnel et ouvert à tous vient compléter le city park, qui se trouve à proximité, ainsi que les structures existantes au Stade Throo. A l'échelle du Grand Est, seule la Ville de HAGUENAU se voyait dotée d'une telle structure expérimentale.

CENTRE AQUATIQUE NAUTILIA

Après deux ans de travaux, le centre aquatique NAUTILIA a ouvert ses portes le 15 septembre dernier. De nombreuses structures répondant à la demande du public ont été créées (3 bassins, une pataugeoire, des toboggans, des espaces détente...). Son inauguration est prévue le 13 octobre prochain.

GENDARMERIE – COMPAGNIE SOULTZ-GUEBWILLER

Le capitaine Marc BRILLANT a pris ses fonctions à la compagnie de gendarmerie de SOULTZ-GUEBWILLER le 4 septembre dernier, en tant qu'adjoint au commandant de la compagnie de SOULTZ-GUEBWILLER. Il viendra donc compléter la compagnie étant le 3ème officier.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Le conseil communautaire de la région de GUEBWILLER a élu un nouveau et 7ème Vice-Président, en la personne de Mme Nella WAGNER, Maire de BERGHOLTZ. Durant cette dernière année, la CCRG a pris un certain nombre de compétences nouvelles, la création de ce nouveau poste permettra une meilleure gestion des dossiers.

---0---

Direction Générale des Services

09/2018

ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Lors du conseil municipal du 27 juin 2018, Mme Valérie GROSCLAUDE, faisant suite à sa démission, a été remplacée au conseil municipal par M. Olivier ABTEY, conseiller municipal.

Mme Valérie GROSCLAUDE occupait les fonctions de 2ème adjointe au maire en charge du développement économique et du commerce, et à ce titre il convient de la remplacer.

Il est proposé à l'assemblée de conserver le même nombre d'adjoints, soit 9 (DCM du 05/04/2014) et de ce fait de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire qui prendra le 9ème rang.

Chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouvera ainsi automatiquement promu d'un rang au tableau des adjoints.

M. le Maire procède à un appel à candidatures puis invite le conseil municipal à élire le nouvel adjoint selon les conditions précitées.

M. le Maire propose la candidature de M. MULLER Claude, étant actuellement déjà en charge de l'urbanisme et des grands projets. Le programme « Action Cœur de Ville » nécessitera un travail particulièrement important et sera donc conduit par M. MULLER Claude.
Suite à l'appel à candidatures, aucun conseiller municipal ne s'est présenté.
M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un vote secret et nomme 2 scrutateurs : Mme GODÉ et M. LOSSER.

M. AULLEN souligne que si M. MULLER devait devenir le nouvel adjoint et prendre les compétences citées, il y aurait donc deux adjoints à l'urbanisme.

M. le Maire précise que M. TOGNI est en charge des Services Techniques et que M. MULLER est conseiller municipal délégué en charge de l'urbanisme. Il deviendrait donc adjoint en charge de l'urbanisme, des grands projets et du programme « Action Cœur de Ville ».
M. le Maire rappelle que compte-tenu des fonctions professionnelles de M. TOGNI, il n'était pas possible de lui conférer l'urbanisme, M. MULLER en a la charge depuis le début de son mandat.

M. le Maire invite le conseil à passer au vote.

M. le Maire, suite au dépouillement et à l'élection de M. MULLER Claude avec 19 voix, félicite ce dernier.

M. FACCHIN tient à féliciter M. MULLER, il se dit néanmoins surpris quant à la notion de parité (7 hommes et 3 femmes). Il souligne qu'une femme aurait pu être proposée à ce poste, afin de s'en rapprocher.

M. le Maire prend acte de l'intervention de M. FACCHIN et souligne que la parité aurait pu être un choix opportun.

M. MULLER remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle vient de lui démontrer par ce vote. Il remercie l'équipe qui entoure M. le Maire pour ses compétences, sa motivation, sa solidarité et également pour la remarquable collaboration lors de la conduite de projet et pour transformer la Ville de GUEBWILLER. Il souhaite également remercier les groupes d'opposition pour leurs questionnements, leurs challenges et pour les débats contradictoires, qui permettent d'atteindre l'excellence et surtout d'avancer. Il souligne que son investissement sera sans faille et qu'il souhaite s'investir pleinement dans les différentes tâches qui lui seront données.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte que le nombre d'adjoints reste inchangé, soit neuf ;**

- **prend acte que chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire se trouvera automatiquement promu d'un rang au tableau des**

adjoints et que le nouvel adjoint prendra ainsi rang en tant que dernier adjoint élu, à savoir le 9ème rang ;

- procède à l'élection d'un nouvel adjoint au maire à scrutin secret, ce vote donnant le résultat suivant :

  - nombre de suffrages recueillis : 32
  - nombre de votes blancs : 13
  - nombre de votes nuls : /
  - suffrages valablement exprimés : 19

  A obtenu :

  - M. MULLER Claude : 19 voix

  En conséquence, M. MULLER Claude ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu 9ème adjoint de la Ville de GUEBWILLER.

- installe le nouvel adjoint dans ses fonctions.

---0---

ANNEXE

DÉPARTEMENT
HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
GUEBWILLER

COMMUNE :
GUEBWILLER

Communes de 1000 habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal
33

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL MODIFIE

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.
L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales
1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	KLEITZ Francis	14/01/1961	05/04/2014	2346
Premier adjoint	M.	BRAUN Daniel	20/12/1951	05/04/2014	2346
Deuxième adjoint	M.	MECHLER Thierry	25/02/1962	05/04/2014	2346
Troisième adjoint	Mme	SCHROEDER Isabelle	14/09/1965	05/04/2014	2346
Quatrième adjoint	M.	OBER Roland	30/07/1943	05/04/2014	2346
Cinquième adjoint	Mme	DEHESTRU Anne	14/08/1958	05/04/2014	2346
Sixième adjoint	M.	ROST Jean-Marie	08/05/1950	05/04/2014	2346
Septième adjoint	Mme	McEVOY Nadine	13/12/1960	05/04/2014	2346
Huitième Adjoint	M.	TOGNI César	24/04/1965	05/04/2014	2346
Neuvième Adjoint	M.	MULLER Claude	12/12/1961	27/09/2018	2346
Conseiller Municipal	M.	LOSSER Didier	22/08/1955	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	CHAVIGNY Marie-Noël	06/03/1967	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	GRAWEY Claudine	28/03/1961	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	JELSPERGER Philippe	24/12/1967	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ROULOT Bénédicte	15/11/1961	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	MOSTEIRO Joffrey	27/05/1995	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	PLACET Anne	28/09/1968	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	CAUTILLO Dominique	28/03/1969	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	BRITO Fatima	07/03/1968	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	SINGER Martial	21/02/1969	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	ZAEPFEL Carole	04/03/1972	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	VOGT Guillaume	27/01/1973	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	METZGER Marcel	28/07/1958	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	REMY Yolande	26/07/1956	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	FRANÇOIS Hélène	04/12/1958	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	BANNWARTH José	26/06/1957	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	RZENNO Patrick	08/09/1960	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	FACCHIN Christian	22/09/1968	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	CHRISTMANN Anny	20/03/1950	30/03/2014	2346
Conseillère Municipale	Mme	GODÉ Nadine	28/03/1960	30/03/2014	2326
Conseillère Municipale	Mme	ANGELINI Nathalie	13/03/1966	30/03/2014	2346
Conseiller Municipal	M.	AULLEN Philippe	29/08/1956	30/03/2014	2326
Conseiller Municipal	M.	ABTEY Olivier	11/03/1970	30/03/2014	2346

Cachet de la mairie :

MAIRIE DE GUEBWILLER 68500

Certifié par le maire,
A Guebwiller, le 1er octobre 2018

F. KLEITZ
Conseiller Régional

[1] Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIN 2018

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 SEPTEMBRE 2018

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

---0---

Direction Générale des Services
Service du secrétariat des Assemblées

ADMINISTRATION MUNICIPALE
DELEGATION AU MAIRE
COMPTE-RENDU

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 29 avril 2014, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 23 mai 2018.

1) AVENANTS MARCHES DE TRAVAUX

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE :

LOT N°16 CHAUFFAGE – VENTILATION - CLIMATISATION

Attributaire :
Entreprise : LABEAUNE JMC, 5 rue des Artisans 68280 SUNDHOFFEN
Marché initial du 29/08/2017 – montant : 253 942,12 € HT
Avenant n° 1 – montant : 9 537,36 € HT
Nouveau montant du marché : 263 479,48 € HT

Travaux de gaz complémentaires et remplacement des radiateurs par plancher chauffant sur l'ensemble de la surface pour l'aménagement définitif des bureaux des gendarmes et pour raison technique vue avec l'entreprise en phase EXE.
(Décision n°D2018-19 du 19/06/2018)

2) ACCES ZONE PIETONNE - COMMERÇANTS

Il a été décidé l'établissement d'une convention relative à l'accès à la zone piétonne pour les commerçants exerçant leur activité dans cette dernière. L'accès sera rendu possible par la mise à disposition d'une télécommande pour un montant de 150 €/an. Cette décision fera l'objet d'un ajout aux droits et tarifs. (Décision n°D2018-16 du 14/06/2018)

3) ACCES ZONE PIETONNE - USAGERS

Il a été décidé qu'une télécommande sera mise à la disposition des usagers qui en feront la demande, à titre gracieux, afin d'accéder à la zone piétonne dans le cadre de travaux, ou d'un déménagement. En cas de non restitution de ladite télécommande elle sera facturée au demandeur au tarif de 50 €. Cette décision fera l'objet d'un ajout aux droits et tarifs. (Décision n°D2018-17 du 14/06/2018)

4) LICENCE DEBIT DE BOISSONS DE 4ème CATEGORIE

Il est autorisé la mise à disposition pour une durée d'un an à compter du 1er mai 2018 et jusqu'au 30 avril 2019 d'une licence de débit de boissons et spiritueux de 4ème catégorie dont la Ville de GUEBWILLER est propriétaire, à Mme Dominique WURM pour l'établissement exploité sous l'enseigne « La Louve ». Cette mise à disposition est consentie prorata temporis au prix annuel de 500 €. (Décision n°D2018-13 du 26 avril 2018).

5) DOMAINE CINERAIRE

Le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises au courant du **1er semestre 2018** (**1er janvier au 30 juin**) pour le cimetière communal :

Acquisition de concessions temporaires pour une durée de 10 ans :

FRITSCH Laurent, 3, place de la Paix à Guebwiller (A-4-1)

ABRAHAM Lydie, 2b rue des Cordeliers à Guebwiller (J-6-17)

Pompes Funèbres HAUPTMANN de Cernay pour indigent (A-2-13)

Renouvellement de concessions temporaires pour une durée de 10 ans ;

RIETHMULLER Gérard, 8, rue de la Tuilerie à Guebwiller (J-8-5)

AMARI Pierre, 7, rue du Linge à Wittenheim (A-6-2)

STEPHANN René, 4, rue du Parc à Cernay (2-2-2)

KAISER Raymond, 2, rue Chateaubriand à Plouha, Côtes d'Armor (1-2-16)

PETER Yvan, 6, quartier Léo Lagrange à Guebwiller (G-3-11)

WIECZOREK Christian 2, rue de la Fabrique à Buhl (J-9-8)

PARNISARI Antoine, 19, rue du Vieil Armand à Soultz (H-6-12)

SELTZ Jean Paul, 23, rue St Gangolph à Schweighouse Lautenbach (J-5-2)

FUGLER Frédéric, 19, rue Basse à Gundolsheim, (2-2-9)

KREUTZER Gloria, 10,rue du Ruisseau à Traubach le Haut (B-2-4)

ZIMMERMANN Virginie, 30, rue des Bruyères à Guebwiller (H-1-25)

WOJTANEK Cécile, 22,rue Clémenceau à Wittenheim (B-1-3)

CALDEIRA Maria, 10, rue du Jeu de Paume à Strasbourg (B-6-9)

Acquisition de concessions pour une durée de 30 ans ;

BERNHARD Pierre, 19, rue du Sudel à Guebwiller (X n° 9)

GERRER Jean-Claude, 13,route d'Issenheim à Guebwiller (F-D n° 10)

RAUSEO Silvio, 15, rue des Cours Populaires à Guebwiller (2-3-10-11-12-13)

RIGILLO Marie Odile, 2a, rue Emile de Bary à Guebwiller (2-3-9-11 & 12)

MATTIOLI Jean Claude, 5, rue de l'Hôpital à Guebwiller (Arr n° 25)

Renouvellement de concessions pour une durée de 30 ans ;

NOSAL Anne, 29,rue du Réservoir à Guebwiller (Nn n° 94)

BISCHOFF Ginette, 11, allée des Prés à Guebwiller (Ann n° 62)

HERMANN Gilbert, 30a, rue du Canal à Guebwiller (Aoo n° 11)

EMIRO Gerarda, 13, rue du Val des Nonnes à Guebwiller (VII n° 20)

WEISHAUPT Nicole, 15, rue de la Marne à Guebwiller (All n° 4)

GERRER Denise, 17, rue des Bouleaux à Bollwiller (VII n° 25)

MATTIOLI Marie Thérèse, 22, rue de la Hardt à Niffer (App 21&22)

Acquisition de concessions pour une durée de 15 ans ;

FRICKERT Florian, 10, rue Albert Schweitzer à Guebwiller, (Gg-Ll n° 13)

BAUMANN Roger, 40, rue Théodore Deck à Guebwiller (PQ n° 18)

DEPREZ D'AMATO Silvana, 42, rue de la République à Guebwiller (2-3-9-014)

CALDARELLA Giovanina, 16, rue de Lucerne à Guebwiller (2-3-9-013)

KOPP Stella, 9, rue de la Marne à Guebwiller (FD19)

CHERVIER Philippe, 119, rue de la République à Guebwiller (Ii-Kk n° 31)

Renouvellement de concessions pour une durée de 15 ans ;

DENOO Mireille, 49, rue d'Eguisheim à Colmar (Aoo n° 7)

BARTHE Jean, 14, avenue Pierre Sémard à Carcassonne (VII n° 21)

LIBOLD André, 98, rue du Wolfhag à Soultz (Aoo n°10)

ESTIVAL Geneviève, 15, rue du Château d'eau à Issenheim (Ann n° 60)

HAHN Oliver, 85, avenue Simon Bolivar à Paris 75019 (Aoo n° 6)

HOLTERBACH Christophe, 1, rue Clémenceau à Cernay (Amm n° 20)

WILD Denise, 16, rue Bellevue à Soultz (2-4-2-028)

HARTMANN Marie-Odile, 6, rue de la Pfleck à Bergholtz (Aww n°3)

HURST Catherine, 5,rue Jean de la Fontaine à St Germain les Corbeil (Ann n° 61)

HOSSENLOPP Roland, 29, Chemin du Vignoble à Guebwiller (VII n° 19)

Acquisition de concessions au columbarium pour une durée de 10 ans ;

MORESCO Nadine, 7, route d'Issenheim à Guebwiller (Bloc 29 cases 4G4D)

ERISMANN Odette, 5, rue des Jardins à Guebwiller (Bloc 30 cases 3G-3D)

MERGOLA Angélique, 3, rue du Vieil Armand à Guebwiller (Bloc 19 case 5 D)

HEUER Annette, 18b, rue de la commanderie à Guebwiller (Bloc 30 case 4G)

RANDRIANARISOA Huguette, Rte d'Issenheim, Rés.les Pins n° 9 à Guebwiller (Bloc 4 cases 4G-4D)

MIESCH Anna, 8, rue Charles Kienzl à Guebwiller (bloc 26 case 4D)

Renouvellement de concessions au columbarium pour une durée de 10 ans :

KOGUT Valérie, domiciliée à Guebwiller, 28, rue des Bruyères (Bloc 4bis case 3D)

MEYER François, domicilié à Guebwiller, 7, Faubourg du Florival (Bloc 8 cases 2G-2D)

SCHMITT Joseph, 1,quartier Léo Lagrange à Guebwiller (Bloc 19-5G)

LACHENMAYER Jean-Marie, 30, rue des Bruyères à Guebwiller (Bloc 2 case 2G)

SPIEGEL Florinda, 29,rue Charles Biehler à Guebwiller (Bloc 16 case 1G)

HERRMANN Angèle, 9, rue Neubruck à Buhl (Bloc 10 cases 2G-2D)

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.**

---0---

Direction Générale des Services

N°1 - 09/2018

COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES
ET DES REPRESENTATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS
MODIFICATION DES MEMBRES

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Mme Valérie GROSCLAUDE avait été désignée, en vertu des articles L.2541-8, L2121-21, L2121-33 du code général des collectivités territoriales, L123-6 et R123-8 du code de l'action sociale et de la famille, ainsi que de l'article 22 du code des marchés publics, pour siéger au sein des commissions municipales permanentes et d'organismes extérieurs.

Il est proposé que M. Olivier ABTEY conseiller municipal, remplace Mme Valérie GROSCLAUDE, dans l'ensemble des commissions municipales permanentes et organismes extérieurs où elle siégeait.

Les Syndicats de la Lauch Supérieure et de la Lauch aval ayant fusionné pour devenir un seul et même syndicat dénommé l'EPAGE de la Lauch (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), il est proposé de désigner M. Jean-Marie ROST comme délégué titulaire et Mme Hélène FRANÇOIS, comme suppléante.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne M. Olivier ABTEY, en remplacement de Mme Valérie GROSCLAUDE, pour siéger dans toutes les commissions municipales permanentes où elle siégeait (tableau en annexe) :
  - Economie, Urbanisme et Tourisme.

- désigne M. Olivier ABTEY en remplacement de Mme Valérie GROSCLAUDE, pour siéger dans tous les organismes extérieurs où elle siégeait (tableau en annexe) :
  - SAEML CALEO.

- désigne M. Jean-Marie ROST, comme délégué titulaire et Mme Hélène FRANÇOIS, comme suppléante à l'EPAGE de la Lauch.

---0---

ANNEXE 1 POINT N°1

Commissions municipales permanentes

27 SEPTEMBRE 2018

Finances et Budgets	Economie, Urbanisme et Tourisme	Jeunesse, Scolaire et Sport	Culture et Animation	Social, Santé et Sécurité
Daniel BRAUN	**Claude MULLER**	**Claudine GRAWEY**	**Anne PLACET**	**Bénédicte ROULOT**
Roland OBER	Daniel BRAUN	Isabelle SCHROEDER	Thierry MECHLER	Roland OBER
Jean-Marie ROST	César TOGNI	Anne DEHESTRU	Isabelle SCHROEDER	Anne DEHESTRU
Claude MULLER	Nadine McEVOY	Didier LOSSER	Nadine McEVOY	Jean-Marie ROST
Anne PLACET	Nathalie ANGELINI	Nathalie ANGELINI	Didier LOSSER	Claudine GRAWEY
Bénédicte ROULOT	Philippe JELSPERGER	Dominique CAUTILLO	Fatima BRITO	Dominique CAUTILLO
Philippe JELSPERGER	Olivier ABTEY	Anny CHRISTMANN	Anny CHRISTMANN	Fatima BRITO
Christian FACCHIN	Philippe AULLEN	Marcel METZGER	Patrick RZENNO	Hélène FRANCOIS
Hélène FRANCOIS	Hélène FRANCOIS	Yolande REMY	Christian FACCHIN	Yolande REMY
Philippe AULLEN	José BANNWARTH	Nadine GODÉ	Nadine GODÉ	Christian FACCHIN
Marie-Noël CHAVIGNY	Martial SINGER	Carole ZAEPFEL	Marie-Noël CHAVIGNY	Joffrey MOSTEIRO
Joffrey MOSTEIRO	Guillaume VOGT	Guillaume VOGT	Carole ZAEPFEL	Martial SINGER

ANNEXE 2 POINT N°1

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS
27 SEPTEMBRE 2018

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
C.C.A.S. 5 délégués	- M. Roland OBER - Mme Nathalie ANGELINI - Mme Bénédicte ROULOT - Mme Fatima BRITO - Mme Yolande REMY	/
Commission d'Appel d'Offres (CAO) 5 délégués titulaires 4 délégués suppléants	- M. César TOGNI - M. Philippe JELSPERGER - M. Daniel BRAUN - M. José BANNWARTH - Mme Marie-Noël CHAVIGNY	- M. Jean-Marie ROST - M. Claude MULLER - Mme Bénédicte ROULOT
Jury de concours 5 délégués titulaires 4 délégués suppléants	- M. César TOGNI - M. Philippe JESLPERGER - M. Daniel BRAUN - M. José BANNWARTH - Mme Marie Noël CHAVIGNY	- M. Jean-Marie ROST - M. Claude MULLER - Mme Bénédicte ROULOT
Commission Consultative des Services Publics (DSP) 7 délégués	- M. César TOGNI - M. Daniel BRAUN - M. Philippe JELSPERGER - Mme Marie-Noël CHAVIGNY - M. José BANNWARTH - Représentant FCPE 68 - Représentant PEEP Alsace	
Commission d'ouverture des plis (DSP) 5 délégués titulaires 5 délégués suppléants	- M. César TOGNI - M. Daniel BRAUN - M. Philippe JELSPERGER - Mme Marie-Noël CHAVIGNY - M. José BANNWARTH	- M. Jean-Marie ROST - M. Claude MULLER - Mme Anne DEHESTRU - Mme Carole ZAEPFEL - M. Philippe AULLEN
EPAGE de la Lauch 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	- M. Jean-Marie ROST	- Mme Hélène FRANÇOIS

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Syndicat d'économie mixte CALEO 12 délégués 1 représentant permanent au Conseil Municipal à l'AG des actionnaires 1 Président du CA	- M. Francis KLEITZ - M. César TOGNI - M. Roland OBER - M. Martial SINGER - M. Philippe JELSPERGER - M. Olivier ABTEY - M. Daniel BRAUN - M. Claude MULLER - M. Guillaume VOGT - Mme Carole ZAEPFEL - M. Marcel METZGER - M. José BANNWARTH - M. Daniel BRAUN - M. Francis KLEITZ	/
Syndicat départemental d'électricité 4 délégués	- M. Francis KLEITZ - M. Claude MULLER - M. Dominique CAUTILLO - M. Patrick RZENNO	/
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	- Mme Isabelle SCHROEDER	- Mme Nadine McEVOY
Habitats de Haute-Alsace 1 délégué	- M. Roland OBER	/
Habitat Familial d'Alsace 1 délégué	- M. Roland OBER	/
Société d'économie mixte pour la construction de logements dans le Haut-Rhin 1 délégué	- M. Roland OBER	/
Association des Dominicains de Haute-Alsace 7 délégués dont 3 au CA	- M. Francis KLEITZ - M. Thierry MECHLER } CA - Mme Marie-Noël CHAVIGNY - M. Philippe JESLPERGER - Mme Claudine GRAWEY - Mme Anny CHRISTMANN - M. Guillaume VOGT	/

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Comité mixte de gestion du Musée Th. Deck 3 délégués	- M. Thierry MECHLER - Mme Anne PLACET - M. Christian FACCHIN	/
Association des amis de Murbach 2 délégués	- M. Francis KLEITZ - M. Jean-Marie ROST	/
Amicale du personnel communal 2 délégués	- M. Daniel BRAUN - Mme Anny CHRISTMANN	/
Pro Hugstein 1 délégué	- Mme Nadine McEVOY	/
Association de gestion des structures de la petite enfance 2 délégués	- Mme Claudine GRAWEY - Mme Carole ZAEPFEL	/
Collège Mathias Grünewald 1 délégués titulaires 1 délégués suppléants	- Mme Anne DEHESTRU	- Mme Claudine GRAWEY
Lycée Alfred Kastler 1 délégués titulaires 1 délégués suppléants	- Mme Anne DEHESTRU	- Mme Anne PLACET
Lycée Th. Deck 1 délégués titulaires 1 délégués suppléants	- Mme Claudine GRAWEY	- Mme Anne DEHESTRU
Lycée Joseph Storck 1 délégués titulaires 1 délégués suppléants	- Mme Anne DEHESTRU	- Mme Bénédicte ROULOT

LISTE DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX ORGANISMES EXTERIEURS

	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Commission locale d'évaluation des charges transférées à la CCRG (CLECT) 1 délégué titulaire 1 délégué suppléant	- M. Daniel BRAUN	- M. Philippe JELSPERGER
Caisse intercommunale d'assurance des départements de l'Est (CIADE) 1 délégué	- M. Francis KLEITZ	/
Office municipal des sports 3 délégués	- Mme Isabelle SCHROEDER - M. Didier LOSSER - M. Guillaume VOGT	/
Office municipal des affaires culturelles (omac) 7 délégués	- M. Thierry MECHLER - Mme Anne DEHESTRU - M. Didier LOSSER - M. Martial SINGER - Mme Bénédicte ROULOT - Mme Marie-Noël CHAVIGNY - M. Christian FACCHIN	/
Office municipal des sociétés patriotiques et des anciens combattants 2 délégués	- M. Jean-Marie ROST - M. Joffrey MOSTEIRO	/
Correspondant défense 1 délégué	- M. Jean-Marie ROST	/
Agence Technique Départementale-ADAUHR 1 délégué AG	- M. Francis KLEITZ (M. MULLER)	/
Association des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) 1 délégué AG	- M. Francis KLEITZ	

N°2 - 09/2018

CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES (CRHF)
CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT 2018-2025

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF), structure ayant succédé au Centre Départemental sur l'Histoire des Familles (CDHF) est une association à vocation culturelle, éducative et sociale. Elle a pour objet de contribuer à la promotion et au développement de la recherche généalogique et à l'histoire des familles, dans leur contexte général et local. Il a ouvert ses portes au public, à GUEBWILLER, le 12 février 2016.

Dans la poursuite des activités historiques, il met à disposition du public une importante documentation historique, thématique et généalogique.

L'association réalise des initiatives permettant, dans le cadre de la recherche historique patrimoniale, mémorielle, linguistique et ethnologique, notamment liée à l'Alsace, des échanges culturels interrégionaux et internationaux.

Pour la mise en œuvre de ses activités, précisées dans la convention jointe en annexe, il est proposé la souscription d'un convention entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de GUEBWILLER et le CRHF pour une durée de 8 ans (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025).

Cette convention a vocation à se substituer à celle aujourd'hui établie entre la Ville et le Conseil départemental du Haut-Rhin d'une part et celle signée entre le conseil départemental et le CDHF d'autre part.

La nouvelle convention, tripartite, a pour but de définir :

- les moyens mis à disposition de l'association par le Département et la Ville, ainsi que les conditions de leur utilisation et concernent :
  - les locaux sis 5 Place Saint-Léger à GUEBWILLER,
  - les fonds documentaires.

- les conditions et modalités de versement, par le Département du Haut-Rhin, d'une subvention annuelle de fonctionnement.

- les engagements de chaque partie dans le cadre de ce partenariat.

M. le Maire précise que cette convention fait suite à des discussions que la Ville a entamées avec le Département suite à la dissolution du CDHF, qui est devenu le CRHF. Des difficultés semblaient persister pour sécuriser l'engagement du département quant au versement de la subvention annuelle. En effet, le premier versement était de 18 000 €, puis en 2017, la subvention avait diminué et s'élevait à 15 000 €. Le CRHF souhaitant engager du personnel il était nécessaire de ratifier le tout, dans un souci de pérennité. La Ville a bénéficié d'un certain rapport de force, car en 1995, lorsque le CDHF avait été créé et installé dans les locaux actuels, ces derniers ont bénéficié d'importants travaux, réalisés par la Ville.
Il y avait un engagement commun entre la Ville et le Département de maintenir cette structure sur 30 ans. Dans la mesure ou le CDHF a été dissous, la Ville aurait pu se retrouver avec des locaux vides. Un accord devait donc être trouvé avec le Département pour le CRHF. La convention citée en est l'objet. Le Département ne s'engage pas sur un montant de subvention, mais l'esprit de cette convention est de poursuivre le versement d'une subvention au CRHF jusqu'en 2025. La Ville continue de mettre ses locaux à disposition à titre gracieux, le département s'engage surtout à verser une subvention annuelle. Le CRHF prend en charge son propre fonctionnement et notamment les fluides.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que ses éventuels avenants ;

- autorise M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités pour la mise en œuvre de la présente convention.

---0---

CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE
DES FAMILLES (CRHF)

ALSACE | Conseil départemental HAUT-RHIN

CONVENTION CADRE 2018-2025 DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE RECHERCHES SUR L'HISTOIRE DES FAMILLES (CRHF) À GUEBWILLER

Vu la convention cadre du 26 juin 1995 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Guebwiller pour la mise à disposition des locaux sis 5-7 place Saint Léger à Guebwiller,

Vu l'avenant n° 1 du 26 juin 1995, à une convention signée le 23 décembre 1991 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Centre Départemental d'Histoire des Familles pour la mise à disposition des locaux visés ci-dessus,

Entre les soussignés

Le Département du Haut-Rhin, représenté par la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 14 septembre 2018,

ci-après désigné par « le Département »,

La Ville de GUEBWILLER, représentée par le Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 2018,

ci-après désignée par « la Ville »

d'une part

Et,

L'Association « Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles », sise 5, place Saint Léger à Guebwiller, représentée par sa Présidente Madame Doris KASSER-FREYTAG,

ci-après désignée le « CRHF » ou « l'Association » , d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à ses statuts, le CRHF est une association à vocation culturelle, éducative et sociale. Elle a pour objet de contribuer à la promotion et au développement de la recherche généalogique et à l'histoire des familles, dans leur contexte historique général et local. Il succède dans ses missions au Centre Départemental d'Histoire des Familles (CDHF) depuis 2015.

Elle met en œuvre des initiatives permettant, dans le cadre de la recherche historique patrimoniale, mémorielle, linguistique et ethnologique, notamment liée à l'Alsace, des échanges culturels interrégionaux et internationaux.

Pour ce faire, l'Association, notamment :
- Assure la mise à la disposition du public d'informations, de documents et d'ouvrages,
- Organise des actions de formation et des actions de sensibilisation du public à la recherche généalogique et historique,
- Initie toute personne intéressée à la recherche généalogique et historique,
- Participe à la sauvegarde et à la diffusion du patrimoine écrit et mémoriel, linguistique et ethnologique,
- Organise des rencontres intergénérationnelles sur des thématiques liées au passé,
- Effectue des recherches généalogiques et délivre des copies d'actes, à destination de particuliers.

Pour la mise en œuvre de ces activités, il est conclu entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Guebwiller et le Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles, la convention suivante :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit :

1) Les moyens mis à disposition de l'Association par le Département et la Ville, et les conditions de leur utilisation. Ils concernent :
   - Les locaux sis 5-7 place Saint Léger à GUEBWILLER,
   - Les fonds documentaires,
2) Les conditions et modalités de versement, par le Département, d'une subvention annuelle de fonctionnement,
3) Et plus généralement, les engagements de chaque partie dans le cadre de ce partenariat.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Article 2 : Désignation des locaux

Article 2.1 :

Jusqu'à la signature de la présente convention, les locaux décrits à l'article 2.2 étaient mis gratuitement à la disposition du Département du Haut-Rhin par la Ville de Guebwiller dans le cadre d'une convention signée le 26 juin 1995.

Parallèlement, la mise à disposition gratuite de ces locaux par le Département au profit du CDHF (Centre Départemental d'Histoire des Familles) avait fait l'objet d'un avenant n° 1 du 26 juin 1995, à une convention signée le 23 décembre 1991 entre les deux parties.

Par accord entre le Département du Haut-Rhin, la Ville de Guebwiller et le CRHF, les deux conventions et l'avenant n°1 précités sont résiliés à compter de la signature de la présente convention.

Article 2.2 :
La Ville de Guebwiller, propriétaire, met à la disposition du Centre de Recherches sur l'Histoire des Familles (CRHF), les locaux dans l'immeuble dit « maison Schranck », sis 5-7 place Saint Léger à Guebwiller :
- 76 m2 au rez-de-chaussée
- 192 m2 au 1er étage
- 191 m2 au 2ème étage

Soit une superficie totale de 459 m² tels que les biens s'étendent, se poursuivent et se comportent, sans qu'il soit besoin d'en faire une plus ample désignation, et tels qu'ils figurent sur le plan annexé aux présentes.

La présente mise à disposition est consentie au CRHF à titre personnel, et uniquement pour la réalisation de son objet statutaire et de ses activités rappelés dans l'exposé des motifs.
La Ville ne retire aucun avantage ou contrepartie particulière à cette mise à disposition.

Pour mémoire : le CRHF bénéficie, par ailleurs, d'une convention de sous-location avec le Département, datée du 6 mars 2015, pour la mise à disposition d'un espace de stockage de l'ordre de 25 m2 au sous-sol du bâtiment situé 97 rue Théodore DECK à GUEBWILLER, propriété de la SCI Arc en Ciel à RUELISHEIM.
La présente convention n'emporte aucun effet sur ladite sous-location.

Article 3 : Modalités d'occupation des locaux
L'Association prend les locaux dans l'état dans lequel ils se trouvent, sans pouvoir exercer contre la Ville aucune réclamation, pour quelque cause que ce soit.

Elle s'engage à occuper les lieux en bon père de famille.

Article 4 : Charges

- Les locaux susmentionnés sont mis gratuitement à la disposition du CRHF par la Ville,
- Les abonnements et consommations de fluides sont directement pris en charge par l'Association,
- Le CRHF prend à sa charge les éventuelles impositions ou taxations générées par sa présence dans les lieux,
- Le CRHF souscrit les contrats de maintenance pour les équipements dont il bénéficie, et plus globalement, assume les dépenses locatives, telles que définies par les décrets du 26 août 1987, n°97-712 relatif aux réparations locatives et n° 87-713 fixant la liste des charges récupérables, à l'exception de l'entretien de la chaudière et du ramonage qui demeurent à la charge de la Ville.

Article 5 : Assurance
Le CRHF souscrit, à sa charge, toutes les assurances nécessaires pour couvrir sa propre responsabilité, notamment il contractera toute police d'assurances contre :
- l'incendie et les dégâts des eaux auprès d'une compagnie française, notoirement solvable, ainsi que contre les risques locatifs et le recours des tiers,
- et tout acte commis dans les locaux ou contre les locaux, par une personne étrangère à l'Association.

L'Association devra pouvoir en justifier, à tout moment, par la production des justificatifs adéquats.

Le CRHF s'engage à se conformer à toutes les réglementations en vigueur ayant trait aux activités exercées dans les lieux afin que la Ville de Guebwiller ne puisse être inquiétée.

Le CRHF s'engage à prévenir immédiatement la Ville de Guebwiller par lettre recommandée, de tout sinistre, sous peine de demeurer personnellement responsable des dégâts dont le montant n'aurait pu par suite de l'omission ou du retard de cette déclaration être utilement réclamé à la compagnie qui assure l'immeuble.

Le CRHF ne pourra exercer aucun recours contre la Ville en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont il pourrait être victime dans les lieux. Il devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

Article 6 : Amortissement des travaux

Compte tenu de l'importance des travaux réalisés par la Ville pour l'accueil du Centre, il est entendu qu'en cas de dénonciation par le Département de la présente convention avant le 1er avril 2025, durée qui reste à courir pour l'amortissement des travaux réalisés pour un montant de 361 131 € (valeur 1995), le Département s'engage à rembourser à la Ville le montant actualisé hors taxes et hors subventions des travaux restant à amortir.

La présente clause ne s'appliquera pas si la demande de résiliation par le Département se justifie par les dispositions de l'article 18.3 [redacted] pour faute dans l'exécution de la présente convention par la Ville ou l'Association.

MISE A DISPOSITION DES FONDS DOCUMENTAIRES

Article 7 : Consistance des fonds

Les fonds suivants, propriété du Département, sont mis à disposition du CRHF :

- Le « fonds Ganter » constitué par la bibliothèque de M. André Ganter acquise par le Département dont un inventaire (copie) est conservé aux Archives départementales,
- Un fonds de microfilms des registres paroissiaux et d'état civil de toutes les communes du département du Haut-Rhin (XVIe-XIXe siècles) - doubles de ce qui est conservé aux Archives départementales,
- Des photocopies de registres paroissiaux - doubles de ce qui est conservé aux Archives départementales,
- Une série de répertoires et publications de services d'archives - doubles de ce qui est conservé aux Archives départementales.

A titre indicatif, il n'existe aucune copie du Fonds GANTER : le CRHF bénéficie donc de la mise à disposition des ouvrages originaux.

La présente mise à disposition est consentie au CRHF par le Département à titre personnel, et uniquement pour la réalisation de son objet statutaire et de ses activités rappelés dans l'exposé des motifs.

Article 8 : Modalités de la mise à disposition et conditions d'utilisation des fonds départementaux

La mise à disposition des fonds départementaux s'effectue à titre gracieux.

L'Association se porte garante de la préservation et de l'intégrité des fonds mis à disposition, ainsi que de leur gestion en bon père de famille, notamment sous l'angle de leur conservation en bon état, de la sécurité de leur entreposage.

A cet égard, elle s'engage à les conserver à son siège social sis 5 place Saint Léger à Guebwiller.

Le CRHF répond de toutes dégradations apportées aux fonds mis à sa disposition pendant la durée de la présente convention, et jusqu'à leur totale restitution au Département.

Dans ce cadre, il souscrit, à sa charge, les assurances nécessaires pour couvrir sa responsabilité vis-à-vis du Département et celles imposées par ses activités. Il communique au Département, tous les ans avant le 30 juin, une copie de ces assurances. Le défaut de transmission constitue un motif de résiliation de la présente convention.

Le CRHF s'engage à tenir ces fonds à disposition du public dans le respect des réglementations en vigueur en matière de communication d'archives publiques et privées, de protection de la vie privée et de droits d'auteur.
Toute cession totale ou partielle, à quelque titre que ce soit, est interdite. Tout déplacement dans un autre lieu que celui précisé ci-dessus doit être expressément et préalablement autorisé par écrit par le Département du Haut-Rhin-Service des Archives départementales.

Si des ouvrages nécessitent des restaurations, du fait de l'usure du temps ou de celle liée aux manipulations des documents, l'Association s'engage à les faire restaurer à ses frais.

En cas de détérioration définitive d'un document, le CRHF en avise sans délai et par écrit le Département, en explicitant les circonstances de cette dégradation. Il en informe également son assureur. Le Département ne pourra en aucun cas être tenu d'assurer le remplacement d'un document détruit mais pourra, le cas échéant, solliciter une indemnisation.

Toutefois, les parties conviennent, dans ces circonstances, de se concerter pour adopter la solution la meilleure.

Le CRHF s'engage à communiquer au Département, gratuitement, une copie des ouvrages et publications réalisés grâce à l'utilisation des fonds départementaux mis à sa disposition.

Enfin, le CRHF s'engage à mentionner, sur toutes les publications faisant usage des fonds mis à disposition, leur source.

Article 9 : Restitution des fonds au Département

En cas de cessation d'activité de l'Association, de dissolution ou de résiliation de la présente convention, pour quelque cause que ce soit, l'Association s'engage à prendre toute mesure conservatoire nécessaire pour préserver l'accessibilité des fonds aux services départementaux et à les protéger de tout transfert vers une personne physique ou morale autre que le Département, sauf accord préalable et express de ce dernier. L'Association ne pourra s'opposer aux mesures prises par le Département ou exiger un quelconque dédommagement.

MOYENS FINANCIERS

Article 10 : Subventions départementales

Pour la mise en œuvre de ses activités dans le cadre de son objet statutaire, notamment celles visées dans l'exposé des motifs et à l'article 14 de la présente convention, l'Association perçoit une subvention annuelle de fonctionnement dans les conditions précisées ci-après :

Article 10.1 : Levée des conditions relatives à la subvention de fonctionnement 2017 et autorisation de versement

La Commission permanente réunie le 10 novembre 2017 a voté une subvention de 15 000 € en faveur de l'Association au titre de son fonctionnement 2017.

Son versement était néanmoins conditionné par la signature préalable de deux conventions spécifiques afférentes à l'occupation des locaux et la mise à disposition du fonds documentaire.

Par accord entre les parties, il a été convenu que la présente convention se substituera à la signature de ces deux documents, puisqu'elle présente un objet identique.

C'est pourquoi la délibération de la Commission permanente n° ... du 14 septembre 2018 a levé les conditions initialement posées au versement de la subvention de fonctionnement 2017 au CRHF et a autorisé exceptionnellement son paiement en 2018 au CRHF, en une seule fois après signature de la présente convention.

Article 10.2 : subvention de fonctionnement 2018

Pour 2018, le Département s'engage à verser une subvention de fonctionnement de 15 000 € au CRHF, au vu de sa demande de subvention accompagnée du budget prévisionnel 2018 et du bilan de l'année 2017 de l'Association.

Article 10.3 : subventions de fonctionnement au titre des années 2019 à 2025

A partir de 2019, le Département déterminera le montant de sa subvention au vu des budgets prévisionnels et des bilans présentés par le CRHF dans le cadre de ses demandes de subvention, dans la limite des crédits votés par le Conseil départemental.

L'octroi de ces subventions annuelles prendra la forme d'une délibération du Conseil départemental ou de la Commission permanente, après le vote des budgets primitifs correspondants par le Département, qui définira les conditions de leur octroi et de leur versement.

Ces subventions seront soumises à l'ensemble des dispositions de la présente convention.

L'octroi de ces subventions ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit du Département.

Article 11 : Modalités de versement et de contrôle des subventions départementales
Les subventions du Département seront versées sous réserve du respect des dispositions de la présente convention par le CRHF, et du règlement financier départemental en vigueur au moment de leur octroi.

Si le montant des dépenses réelles attestées par le CRHF est inférieur au montant des dépenses prévisionnelles figurant dans son projet de budget, les subventions versées par le Département pourront être réduites à due concurrence par simple décision de la Présidente du Conseil départemental.

Dans cette hypothèse, le montant définitif des subventions, tel qu'arrêté dans les conditions précitées, sera notifié à l'Association par courrier de la Présidente du Conseil départemental.

Le CRHF devra alors se conformer, le cas échéant, à la demande de remboursement du trop-perçu des subventions qui lui parviendra, via l'émission d'un titre de recettes.

En revanche, si le montant des dépenses réalisées par le CRHF est supérieur au montant des dépenses prévisionnelles précitées, aucune augmentation du montant des subventions départementales ne pourra être sollicitée, le montant de ces dernières étant maximal.

Les versements seront effectués sur le compte du CRHF, par prélèvement sur le programme D811, chapitre 65, fonction 312, nature 6574, code programme 2278, service 014 du budget départemental.

Les modalités de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier du Département et, le cas échéant, aux dispositions législatives et règlementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. En tout état de cause, le Département se réserve la possibilité de demander à tout moment l'ensemble des pièces justificatives et/ou d'opérer tout contrôle sur place pendant un délai de 10 ans après le dernier versement.

Le comptable assignataire est le Payeur départemental du Haut-Rhin.

Article 12 : Comité de Suivi
Il est institué un comité technique chargé du suivi de l'exécution de la présente convention qui se réunit une fois par an à l'initiative du Département.

Il est composé des représentants des services du Département, de la Ville et de l'Association.

Cette instance technique permet de mener des débats contradictoires et d'apporter des informations concernant la mise en œuvre de la présente convention.

Le comité de suivi est notamment informé de l'évolution des activités de l'Association ainsi que de la situation financière et des emplois salariés et bénévoles.

Article 13 : Évaluation
Il sera réalisé un bilan évaluatif des activités au courant du 1er semestre 2025, notamment sur la base des indicateurs d'activité transmis annuellement par l'Association.

ENGAGEMENTS DU CRHF

Article 14 : Engagements du CRHF

- Respecter les termes de la présente convention
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objet statutaire, en particulier :
  - Favoriser l'accès au public des fonds documentaires à travers des heures d'ouverture adaptées ou la mise en place de consultations à distance (via Internet),
  - Contribuer à la promotion et au développement de la recherche généalogique à l'histoire des familles, notamment en organisant des formations, initiations, sensibilisations, et des rencontres intergénérationnelles,

➢ Communiquer annuellement, en même temps que la demande de subvention, le taux de fréquentation du Centre, le bilan financier, le bilan des actions, animations, évènements de l'année N-1,

- Mentionner dans tous ses rapports avec les médias, ainsi que dans ses supports, communications, site Internet, le soutien du Département et de la Ville,
- Associer le Département et la Ville aux manifestations, évènements qu'il pourrait organiser, relevant des moyens mis à disposition,
- Aviser le Département et la Ville de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, sa direction administrative, ses coordonnées ~~?~~,
- Participer au comité de suivi prévu à l'article 12 et fournir les éléments concernant ses activités et sa situation attendus dans ce cadre.

EXECUTION DE LA CONVENTION

Article 15 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 8 ans, du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2025.

Néanmoins, les obligations de l'Association liées au versement des subventions, à la restitution totale et sans dégradations des fonds mis à disposition, ainsi qu'à la restitution des lieux, se poursuivent jusqu'à leur intégrale exécution.

Article 16 : Renouvellement

La présente convention est renouvelable expressément. Le cas échéant, les parties prenantes s'engagent à se concerter au moins 6 mois avant son échéance, afin de s'entendre sur les modalités de celui-ci.

Article 17 : Avenant

Toute modification devant intervenir quant au contenu de la présente fera l'objet d'un avenant. Tous les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

Article 18 : Résiliation

- 18.1 : Résiliation amiable

  La présente convention peut être résiliée par chacune des parties, sans indemnité, avec un préavis de 6 mois signifié par lettre recommandée avec avis de réception.

  Dans ce cas, la résiliation ne vaut qu'à l'égard de la partie qui l'a sollicitée, les deux autres parties demeurant engagées sur son fondement, à défaut de résiliation expresse de leur part.

- 18.2 : Résiliation en cas de modification dans la situation juridique de l'Association

  En cas de dissolution, liquidation, changement d'objet social, cessation d'activité, fusion ou apport partiel d'activité à une autre association, de déménagement, la présente convention est résiliée d'office et sans indemnités à aucune des parties signataires.

- 18.3 : Résiliation pour faute dans l'exécution de la présente convention

  En cas d'inexécution fautive d'une des clauses de la présente convention par l'une des parties, la partie la plus diligente pourra en demander la résiliation. Cette résiliation, qui vaudra pour toutes les parties, ne pourra cependant intervenir qu'après envoi, à la partie fautive, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'une mise en demeure de se conformer à ses obligations restées sans effet à l'expiration d'un délai d'un mois suivant sa réception.

- 18.4 : Restitution des fonds documentaires mis à disposition, et remboursement de la subvention départementale en cas de résiliation de la présente convention

  Quelle que soit la cause de la résiliation :
  - La restitution au Département des fonds documentaires dont il est propriétaire s'effectuera de plein droit, dans les conditions prévues à l'article 9,

- Le Département pourra procéder au paiement prorata temporis de sa subvention annuelle, voire demander le remboursement immédiat de tout ou partie de la subvention de l'année déjà versée, selon les modalités précisées à l'article 11.

Article 19 : Responsabilité

Le CRHF met en œuvre ses activités sous sa seule responsabilité. En aucun cas la responsabilité du Département ou de la Ville ne pourra être recherchée à raison de ces activités, pour lesquelles l'Association souscrit les assurances adéquates.

Article 20 : Compétence juridictionnelle

En cas de litige sur l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à recourir à la voie amiable, y compris via la nomination d'un médiateur choisi par la partie la plus diligente, avant tout recours à la voie contentieuse.

Ainsi, ce n'est qu'après échec d'une tentative de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 3 mois et supérieure à 6 mois, que la partie la plus diligente est autorisée à saisir le tribunal compétent.

En cas de litige devant une juridiction, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Strasbourg.

Article 21 : Autres dispositions

La présente convention comprend 21 articles. Elle est établie en trois exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.

Fait à Colmar, le .....

La Présidente du CRHF	Le Maire de Guebwiller	La Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin
Doris KASSER-FREYTAG	Francis KLEITZ	Brigitte KLINKERT

N°3 - 09/2018

RAPPORT SUR LA MARCHE ET LES RESULTATS DE L'ENSEMBLE DE L'ADMINISTRATION 2017

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L2541-21 du code général des collectivités territoriales, porte obligation aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de produire chaque année un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration.

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité 2017 de la Ville de GUEBWILLER.

Mme REMY souhaite revenir sur le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Elle souhaiterait avoir quelques chiffres, savoir si les actes de délinquance sont à la hausse.

M. le Maire précise que les chiffres exacts pour la Ville de GUEBWILLER ne sont pas connus. Chaque année la gendarmerie fait un rapport annuel pour l'ensemble des communes rattachées.

M. CAUTILLO indique que les chiffres sont donnés de manière orale, annuellement, les détails ne sont pas connus.

Mme REMY précise qu'elle ne souhaite pas de détail, mais juste savoir si la délinquance est en hausse. Elle souhaite également connaître les personnes qui siègent dans cette instance.

M. CAUTILLO indique que le CLSPD est présidé par M. le Maire. Pour ce qui est des élus, siègent également, l'adjoint à la sécurité, lui-même et Mme DEHESTRU, mais aussi les représentants des sociétés de transports et les bailleurs sociaux.

M. le Maire indique qu'il s'agit un conseil local communal, mais y sont adjointes les communes du pôle urbain (BUHL, SOULTZ et ISSENHEIM). Il s'agit d'une instance d'information et de concertation, les ateliers font l'objet de travaux en commun.

M. CAUTILLO indique que MM. le Sous-Préfet et le Procureur de la République y siègent également, le tout dans un cadre confidentiel.

M. le Maire propose que le rapport fait par la gendarmerie soit diffusé à l'assemblée et qu'il fasse l'objet d'un débat en commission.

Mme FRANÇOIS souhaite connaître le pourcentage de personnes handicapées que la Ville emploie.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique que le pourcentage se trouve au-dessus des 8 %. La Ville a toujours été au-dessus des quotas imposés.

Mme REMY souhaite savoir qui est Mlle SONNTAG (Noël Bleu).

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une personne extérieure à la Mairie, qui a agi en tant que prestataire bénévole.

M. AULLEN a constaté qu'il est fait mention d'un groupe de travail de lutte contre le communautarisme et la radicalisation. Il souhaite en connaître les membres et son fonctionnement.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une suite du CLSPD.

M. CAUTILLO précise qu'un groupe de travail a été créé, sur les recommandations des services de l'État. Il y a des réunions, mais il s'agit d'un cadre très confidentiel.

M. le Maire souligne que le policier municipal de la Ville est surtout dans la médiation, ce qui est un plus pour désamorcer d'éventuels conflits.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend acte du document présenté en annexe.

---0---

ANNEXE POINT N°3

RAPPORT d'ACTIVITÉS 2017

VILLE DE Guebwiller

Il ne suffit pas de savoir,
il faut aussi appliquer ;
il ne suffit pas de vouloir,
il faut agir

Johann Wolfgang von Goethe

EDITO

Passer à l'action

Cette année a été riche à de nombreux points de vue pour les services et le rapport 2017 vous en présentera ceux que les agents eux-mêmes ont voulu retenir ou vous (nous) faire retenir.

Pour ma part, je garderai l'image de l'engagement collectif que lors de plusieurs moments clefs (Flori'pattes, discussion pour faire évoluer le régime indemnitaire, l'analyse des besoins sociaux, renforcement de l'autonomie des directions), les services ont su manifester, dépassant ainsi la peur de l'inconnu, le trac de se lancer dans une nouvelle aventure, la pudeur à exprimer un sentiment, une idée.

L''évaluation des risques psychosociaux menée au second semestre 2016 a certainement joué dans cette nouvelle approche. Elle a sans doute permis une libéralisation de la parole et de prendre conscience à quel point nous étions tous liés.

Le cursus de formation management démarré l'année suivante donnera à tous les encadrants les les mêmes outils, les formations suivies par tous dans le cadre de la généralisation des suites bureautiques libres sur tous les postes ont donné les mêmes bases à tous les utilisateurs, l'augmentation du nombre d'heures passées en formation garantie à chacun de rester à jour de ses connaissances.

Les voyants sont donc au vert pour que davantage soit encore fait pour les administrés, pour leur faciliter les démarches, pour diminuer les temps de traitement de leurs dossiers, pour être plus accessible....

Nous avons le savoir et nous devons anticiper les demandes car nous les connaissons, et puisque c'est notre raison d'être en qualité d'agents publics territoriaux, nous devons garder à l'esprit de toujours passer à l'action, d'être pro-actif, en un mot, d'agir.

Hugues LEVI-TOPAL
Directeur général des services

SOMMAIRE

ÉDITO **3**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE **5**

Administration générale 6
Direction développement du territoire 10
Direction des ressources et des services internes 15
Direction des ressources humaines 18
Direction des services techniques 22

ADMINISTRATION THÉMATIQUE **25**

Archives 32
Culture 33
Éducation et jeunesse 39
Environnement et cadre de vie 44
Solidarité 47

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les services ressources

Administration générale

L'administration générale, service « ressource » assure des missions diverses, telles que la préparation, la gestion et le secrétariat de l'assemblée communale, les affaires générales et juridiques, l'occupation du domaine public, les affaires foncières et patrimoniales.

Ces **missions** sont nécessairement **exercées** de manière **transversale** avec les autres services municipaux mais également avec des **partenaires extérieurs**, notamment des institutions (services de gendarmerie, préfecture, etc.), des associations, ainsi que des collectivités territoriales.

Chiffres clés :

10 séances de conseil municipal organisées

118 (106 en 2016) délibérations présentées au conseil municipal

333 (328 en 2016) arrêtés (circulation, débits de boissons temporaires...)

19 (15 en 2016, 23 en 2015) dossiers de sinistres (flotte automobile, bâtiments & voies publiques, vandalisme, contentieux)

Les faits marquants 2017

✓ **Conseil municipal**

Dématérialisation complète du CM et mise à disposition de tablettes à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

✓ **Sécurisation juridique de documents et procédures**

Entamé en 2015, ce travail s'est poursuivi en 2017 **sur les arrêtés permanents, ventes aux déballages et ventes en liquidation.**

✓ **Recensement de la population**

Mise à disposition des agents recenseurs de tablettes et mise en avant du recensement en ligne auprès des personnes recensées (baisse du coût du recensement, collecte plus rapide et suivi en temps réel, impact sur le développement durable...) Le taux de réponse Internet pour cette campagne s'est élevé au final à 36 %.

✓ **CLSPD**

Création dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui regroupe l'ensemble des acteurs locaux concernés par ces questions, en complément des 3 groupes déjà formés, d'un groupe de travail sur le communautarisme et la radicalisation. Une réunion plénière et 4 réunions de travail se sont tenues au courant de l'année 2017 dans ce cadre.

Direction de la communication

Au-delà de **compétences techniques**, la communication des collectivités relève d'**enjeux stratégiques**. Elle couvre un ensemble de **domaines d'action variés**, qui s'enrichit au fil du temps.

Missions générales

En lien avec la direction générale et le maire, la direction de la communication de Guebwiller :

- ✓ informe les citoyens sur les services publics et l'actualité de la ville par tout moyen jugé utile et pertinent au regard du sujet traité et des ses caractéristiques (élaboration et mise en œuvre des plans de communication)
- ✓ valorise le projet de la Ville en communiquant sur les projets structurants
- ✓ accompagne les agents dans leurs projets de communication

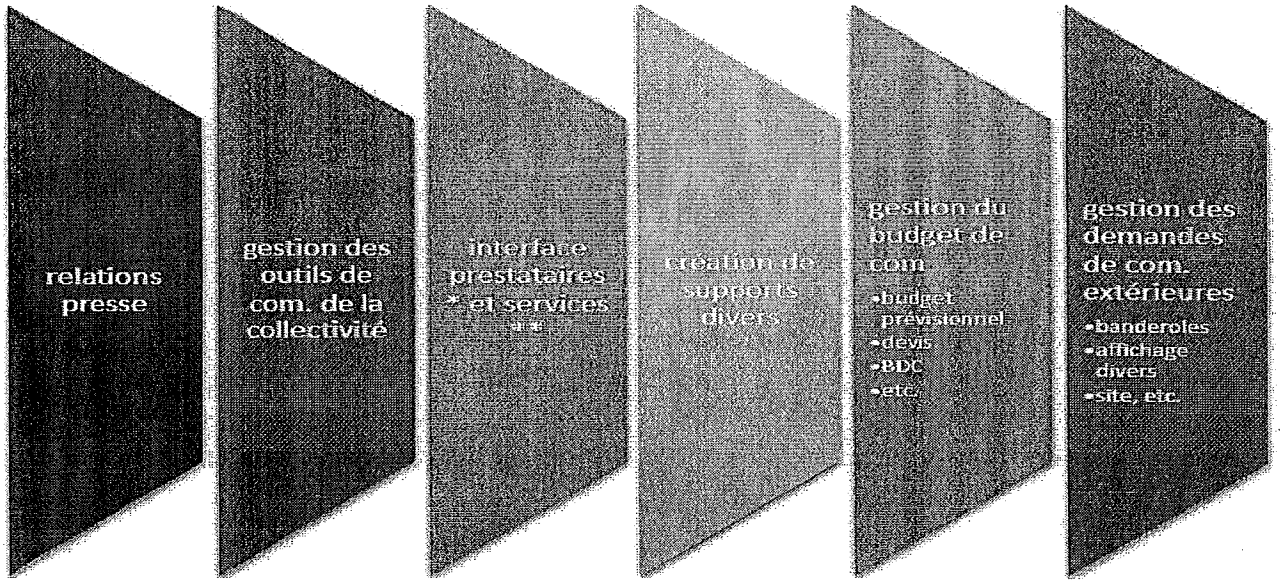

Le service communication au quotidien

Les faits marquants 2017

- ✓ **Panneau électronique en centre-ville**

Rédaction du dossier de consultation des entreprises et analyse des offres

Le panneau finalement retenu est un modèle Sphinx de la société Lumiplan, format portrait simple face d'une surface de 2m². Un support qualitatif tant du point de vue esthétique (sobre sur la forme et la couleur, il se fond aisément dans son environnement : la place rénovée de l'hôtel de ville) qu'en termes de lisibilité de l'information. Il a en effet été voulu d'une résolution supérieure au précédent, s'agissant d'une communication auprès de piétons, avec un très grand angle de lecture pour être lu de près comme de loin.

Chiffres clés

+ de 70 communiqués, invitations, dossiers presse soit 1,4/semaine

16 points / conférences de presse

+ de 250 messages validés sur le panneau

Livraison et définition de la procédure de communication pour les structures externes (charte éditoriale) : 2018

✓ **Communication Europan**

Élaboration d'un plan de communication sur le moyen terme, en collaboration avec l'équipe Europan, pour une visibilité tant au niveau local que national.
Pour la première étape de ce seul dossier, ont été réalisés :
2 dossiers de presse, 2 invitations presse, 1 point presse et la coordination presse pour la visite de site, une communication dans le bulletin municipal
soit un travail réparti sur 5 mois afin d'assimiler le dossier et pouvoir ensuite faire connaître la sélection de Guebwiller dans le cadre de ce concours européen, le principe du concours, le déroulement et les enjeux pour notre ville.

✓ **Communication du projet Flori'pattes**

Le maintien de la 4ème fleur du concours des villes et villages fleuris est primordial pour l'attractivité de Guebwiller. 2017 étant l'année de passage du jury, le service communication s'est investi dans le projet environnemental et paysager Flori'pattes, mis en œuvre pour l'occasion, à travers deux grands axes de travail :
- réalisation du dossier de candidature sur la base des éléments de la politique environnementale fournis par le service cadre de vie et avec le concours sur le plan du graphisme d'une agence de communication. Objectif : fournir un dossier visuellement attractif mais surtout présentant une réflexion fluide, organisée et argumentée autour des critères d'analyse essentiels aux yeux du jury, justifiant la valeur de la candidature de Guebwiller et le maintien de la 4ème fleur.
- réflexion et mise en œuvre pour la diffusion et la valorisation du projet auprès du public : relations presse dont un petit déjeuner de presse de présentation du projet, communication via le site internet et le panneau d'information électronique, création de panneaux « d'accroche » à l'effigie des insectes pour inciter le public à en savoir plus, proposition de réalisation de fiches pédagogiques afin de sensibiliser le grand public à l'utilité des insectes de notre région et la nécessité de les protéger dans le cadre de la démarche zéro phyto de la ville ayant conduit naturellement à la définition du thème Flori'pattes (proposition à laquelle il n'a pas été donné suite)

Perspectives 2018

Panneau électronique : livraison et définition de la procédure de communication pour les structures externes (charte éditoriale) : 2018

Évolutions du site internet : optimisation de l'expérience utilisateur, notamment de l'aspect intuitif et de la rapidité de la navigation / création des premiers formulaires à remplir en ligne dans le sens de la dématérialisation

Application du règlement général sur la protection des données (RGPD) : recensement des différents points de contact avec les données personnelles des utilisateurs dans le cadre du service (notamment via site internet) et mise en œuvre d'une procédure adaptée

FPS : double enjeu de communication à l'occasion de la mise en application du forfait post-stationnement. Il s'agira tant de faire comprendre aux usagers le principe de fonctionnement de cette mesure (dépénalisation par transfert de compétence aux collectivités locales en matière de stationnement payant mais pas absence de sanction financière) que d'expliquer les évolutions en matière de politique de mobilité, tout en valorisant l'offre diversifiée du stationnements. Piste : un document qui tient dans la poche ou presque, que l'on peut avoir à portée de main ou dans la voiture et qui explique le FPS, les modalités de stationnement à Guebwiller avec un plan des différents parkings.

Direction développement du territoire

La direction développement du territoire ....

PÔLE GRANDS PROJETS

Mission générale

Montage technique, juridique et financier des opérations.

Le pôle grands projets au quotidien

- ✓ **études urbaines et d'aménagement**
- ✓ études AURM
- ✓ construction neuve ou réhabilitation

Chiffres clés :
Montant d'opérations
+ de 6M € TTC : gendarmerie
+ de 3M € TTC : école Adélaïde Hautval

Les faits marquants 2017

✓ **Reconversion des friches du haut de la ville**

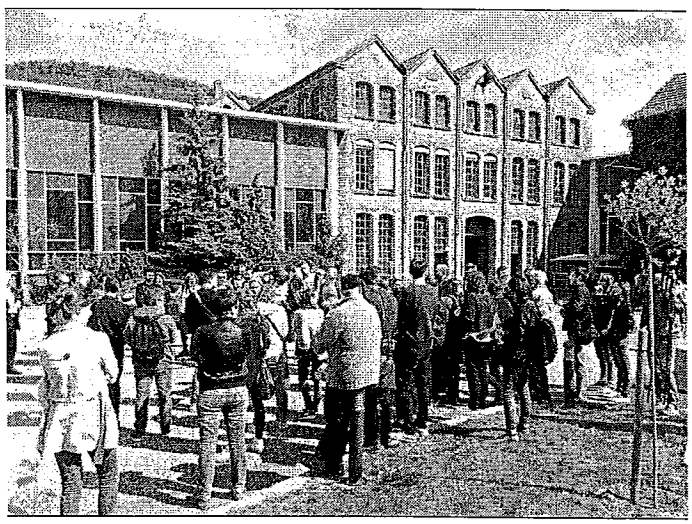

Le concours EUROPAN 14 a été officiellement lancé le 15 février 2017 à Paris à la Cité de l'Architecture. Puis se sont succédés :

le 13 avril 2017 : l'organisation en collaboration avec NSC de la visite du site des friches du Haut de la Ville, par les candidats
en août et septembre 2017 : l'analyse par les services ainsi que les élus, des 42 projets rendus
en septembre 2017 : la préparation du premier tour du jury du 6 octobre afin de procéder à une présélection de 6 projets.
La préparation du forum européen organisé par Europan à Badaroz permettant aux responsables de site de s'accorder sur les critères de sélection à l'échelle européenne.
en octobre 2017 : la préparation du 2ème tour du jury du 9 novembre en collaboration avec l'EPF d'Alsace (partenaire de la démarche Europan) et enfin,
en novembre 2017 : la préparation de l'annonce des résultats du 1er décembre 2017 qui a eu lieu à Paris.

La première phase dans le processus EUROPAN 14 est donc franchie.

✓ **Reconversion Friches Carto-Rhin, au centre-ville**

En 2017, La Ville de Guebwiller a confié un contrat de concession d'aménagement à Citivia SPL. Le service accompagne Citivia à toutes les étapes du projet. En 2017, Citivia a procédé à la

désignation de la maîtrise d'œuvre VRD et un paysagiste conseil et aux premières démarches de recollement des informations (réseaux – propriété – occupation des locaux).

✓ **Agence d'urbanisme de la Région Mulhousienne**

A l'échelle de la ville, le service assure le pilotage de l'AURM, missionnée pour une étude de diagnostic à propos de la Nature en ville, afin de passer à la gestion différenciée et d'identifier un schéma directeur en centre-ville permettant d'améliorer le cadre de vie. Ce travail est fait en collaboration avec le service environnement, lui-même en collaboration avec les services espaces verts de la ville.

✓ **Médiathèque**

La consultation des entreprises a été lancé en début d'année, les travaux de mise en accessibilité ont eu lieu pendant l'été 2017.

✓ **Annexe Bucher**

La mise au point de la restructuration de l'Annexe Bucher s'est poursuivie et a abouti à l'appel d'offres entreprises en fin d'année.

✓ **La caserne de gendarmerie**

Afin de pouvoir démarrer le chantier de la gendarmerie en 2017, il a fallu procéder au dévoiement d'un ancien réseau EP qui passait sur le terrain de la future gendarmerie. Après un diagnostic du réseau EU et EP de l'îlot par un Bureau d'étude Une mission de maîtrise d'oeuvre a été confié à un Bureau d'étude VRD pour réaliser la solution retenue à savoir la pose d'un nouveau réseau EP dans le rue Théodore Deck. Les travaux ont eu lieu pendant l'été 2017.
En même temps, il a fallu consulter des entreprises. Après négociations et relance de 2 lots, les marchés ont pu être attribués. Le chantier a pu être ouvert début octobre avec l'organisation d'une première pierre le 16 novembre 2017.

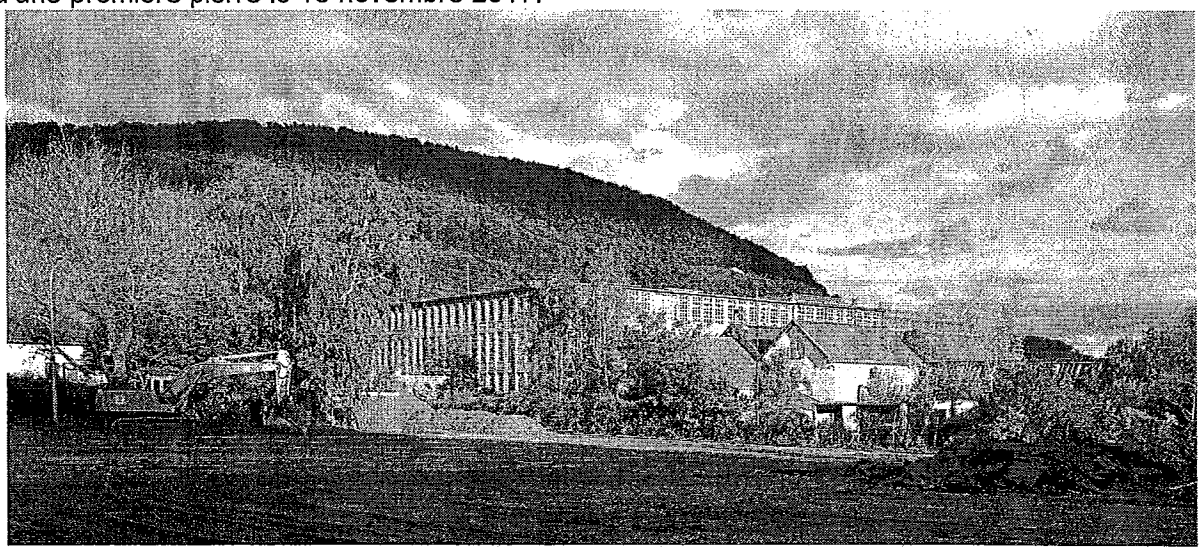

Perspectives 2018

- conduite des opérations phase chantier : Gendarmerie, future école Adelaïde Hautval, démolition des friches centre-ville, poursuite de la collaboration avec l'AURM
- encadrement des services urbanisme et partenariats institutionnels afin de faire vivre la nouvelle direction Développement du territoire crée en juillet 2017

PÔLE SUBVENTIONS ET PARTENARIATS INSTITUTIONNELS

Mission générale

Recherche de financements extérieurs en amont des projets

Le pôle grands projets au quotidien

- ✓ montage des dossiers de demande de subventions et relations avec les partenaires de la Ville
- ✓ accompagnement des services (information sur les types de financement possibles, montage des dossiers, etc.)
- ✓ assistance à M. le Maire - conduite des dossiers « Caléo » et expérimentation régionale « Villes moyennes ».

Les faits marquants 2017

- ✓ **Expérimentation régionale « Villes moyennes »**

Participation à plusieurs rencontres entre représentants de villes moyennes partageant les mêmes problématiques (habitat, commerce, patrimoine, etc.) afin de concevoir et faire aboutir des projets de redynamisation du centre-ville.

Chiffres clés :

22 demandes de subvention

9 subventions accordées

450 000 € : accordés au titre de la DETR - transformation de l'annexe Bucher en école Adélaïde Hautval

251 000 € : accordés au titre de la DETR – Gendarmerie

91 000 € : accordés - Médiathèque

Perspectives 2018

- ◆ candidature de la ville au dispositif national action « cœur de ville » : en cas de sélection, un projet de territoire pourra faire l'objet d'un contrat entre l'État, la Ville et son intercommunalité et bénéficier de moyens financiers complémentaires
- ◆ souscription à la Fondation du patrimoine : lancement d'une campagne de levée de fonds privés pour restaurer le patrimoine bâti
- ◆ ouverture du capital de Caléo : recherche de partenaires industriels stratégiques pour développer la société

PÔLE URBANISME

Le service au quotidien

- ✓ traitement et instruction des dossiers de demande en matière d'urbanisme
- ✓ instruction des autorisations du droit des sols et suivi du document d'urbanisme
- ✓ suivi du contentieux de l'urbanisme.

Chiffres clés :

31 autorisations de travaux (44 en 2016)
23 permis (31 en 2016)
113 déclarations préalables
227 certificats d'urbanisme (**202** en 2016 - **166** en 2015)
69 déclarations d'intention d'aliéner (DIA) (**199** en 2016 - **159** en 2015)
traités et instruits

Les faits marquants 2017

- ✓ **Plan local d'urbanisme (PLU)**

L'année 2017 est marquée par la caducité du Plan d'Occupation des Sols de Guebwiller au 23/03/2017. De fait, la commune est donc passée au Règlement National d'Urbanisme : chaque demande d'autorisation du droit des sols a fait l'objet d'une demande auprès du Préfet pour avis conforme.
Afin de remplacer le POS, la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, initiée en 2014, a été poursuivi et a abouti à son approbation au 06/12/2017. Ainsi, l'année 2017 a été marquée par :
la mise au point des pièces du PLU (règlement, zonage et OAP).
L'arrêt du PLU en Conseil Municipal le 18/05/2017.
La consultation des différentes Personnes Publiques Associées d'une durée de 3 mois.
L'organisation de l'enquête publique du 20 septembre au 21 octobre., afin de recueillir l'avis de la population sur le projet de PLU.

Perspectives 2018

- ◆ Objectif : améliorer les délais d'instruction et la gestion des dossiers par la mise en place de tableaux de bord de suivi de l'instruction des autorisations du droit des sols, vérification de la conformité des travaux, dématérialisation.

Direction des ressources et des services internes

La direction des ressources et des services internes comprend les services :
finances et contrôle de gestion
marchés publics
systèmes d'information.

FINANCES – CONTRÔLE DE GESTION

Le service finances – contrôle de gestion au quotidien

- ✓ élaboration des **documents budgétaires**
- ✓ **exécution et contrôle budgétaire** des budgets de la **ville,** du **CCAS** et des syndicats **SCOT** et **PETR**
- ✓ préparation des **commissions des finances**
- ✓ organisation des **relations avec la Trésorerie publique**
- ✓ instruction des **dossiers de demande de subventions**
- ✓ actions d'**optimisation des dépenses**

Les faits marquants 2017

- ✓ **Recrutement**

Une nouvelle collaboratrice a pris ses fonctions le 16 août 2017.

- ✓ **Mise en œuvre du parapheur électronique**

Chiffres clés : les indicateurs de gestion

Le **délai global de paiement par les collectivités** fixé par les règlements est de **30 jours**. En 2017 comme en 2016, **la Ville respecte cet engagement.**

Traitement des pièces et délais	2016	2017	Variation
Nombre de mandats de paiement	5 089	4 916	- 3,39 %
Nombre de titres de recettes	2 059	1 940	- 5,77 %
Délai moyen de paiement de la Ville	23,36 j	20,60 j	**- 11,81 %**
Délai moyen de paiement de la Trésorerie	6,51 j	3,05 j	**- 53,14 %**

MARCHÉS PUBLICS

Le service des marchés publics au quotidien

- ✓ assistance et conseil auprès des services acheteurs quant au **choix des procédures** et à l'**évaluation des risques juridiques**
- ✓ conception des **contrats publics** et des **dossiers de consultation des entreprises**
- ✓ **gestion administrative et financière des marchés publics** en liaison avec les services acheteurs
- ✓ rédaction des **pièces administratives des contrats publics,**

publication des **avis d'appel public à la concurrence** et, selon les marchés, **dématérialisation des consultations**

✓ organisation et secrétariat des **commissions d'appels d'offres et des jurys, suivi des décisions** prises et **rédaction des rapports** à soumettre au **conseil municipal**

Les faits marquants 2017

✓ **réalisation de 63 consultations formalisées (24 en 2016)**

- **58** pour des **opérations nouvelles** (dont une consultation classée sans suite)
- **5** pour des **renouvellements de marchés** arrivés à échéance.

✓ **gestion de marchés complexes**

- marché lié à la **construction d'une gendarmerie** : lancement du marché soit **17 lots**
- marché relatif à la réhabilitation du **bâtiment de la future école Adélaïde Hautval soit 16 lots**
- prestations de conseil, d'accompagnement financier et d'expertise juridique dans le cadre de l'ouverture de capital de Caléo

✓ **gestion de 73 marchés publics** en cours d'exécution (44 en 2016).

SYSTÈMES D'INFORMATION

Le service informatique au quotidien

- ✓ **Acquisition, mise en œuvre et gestion des systèmes d'information**, à savoir les outils informatiques, les photocopieurs, la téléphonie fixe et mobile
- ✓ **Assistance** aux utilisateurs
- ✓ **Identification** des causes de **dysfonctionnements** et des **pannes**
- ✓ Réalisation des **interventions de niveau 1** (télé assistance) et **2** (diagnostic et interventions).

Faits marquants 2017

✓ Consultation abonnements des systèmes d'information

Le lancement d'une consultation afin d'optimiser les coûts liés aux abonnements Internet et téléphonie fixe, l'analyse des offres et le choix du prestataire. La mise en œuvre, commencée fin 2017, sera finalisée en 2018

Chiffres clés :

190 postes informatiques
25 photocopieurs
88 téléphones fixes
58 téléphones mobiles et lignes data gérés en **mairie** et dans les **structures annexes**
48 tablettes
8 serveurs virtuels
6 serveurs physiques

✓ Wifi

Installation du pont Wifi entre la mairie et les ateliers municipaux
Mise en place du Wifi dans la salle des séances de la mairie et achat de tablettes pour les membres du Conseil municipal

✓ Gestion électronique des documents

Démarrage de la mise en œuvre

✓ Plan de continuité d'activité (PCA)

Pour **assurer la continuité du service**, la Ville fait appel à des **prestataires externes** en cas de pannes survenant durant les **congés du personnel** ainsi que pour les **interventions de niveau 3** (problèmes complexes).

Direction des ressources humaines

Le service des ressources humaines au quotidien

Le service ressources humaines est chargé de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la commune ainsi que de la gestion administrative (carrières et payes) pour le compte du Syndicat mixte Rhin-Vignoble-Grand Ballon et du Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Chiffres clés :

507 (289 en 2016) arrêtés établis
2206 (2078 en 2016) fiches de paie traitées

Le service au quotidien

- ✓ **gère les carrières** (du recrutement au départ à la retraite des agents)
- ✓ saisit la **fiche de paye**
- ✓ établit et gère le **budget**
- ✓ organise et participe au **dialogue social** (Comité technique et CHSCT[1])
- ✓ élabore le **plan de formation**, assure l'**accueil des stagiaires et des apprentis**

	Guebwiller		
	2015	2016	2017
Taux d'administration communal	12,94 ‰	13,65 ‰	12,45 ‰
Charges de personnel par habitant	441 €	446 €	468 €

Les effectifs de la commune

Au 31 décembre 2016 : **145 agents** (159 en 2016, 155 en 2015)

- **118** agents titulaires, **7** agents stagiaires et **20** agents contractuels
- **moyenne d'âge** des agents communaux : **46,6 ans** (44,82 en 2016, 45,75 en 2015)

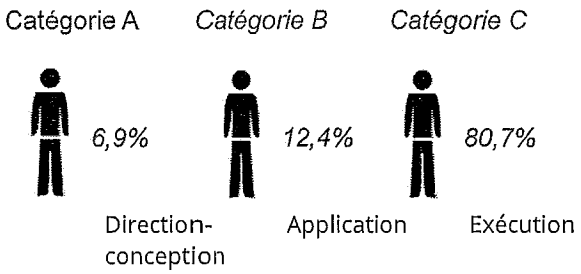

Carrière :

7 agents stagiairisés
2 agents titularisés
48 agents ayant bénéficié d'un avancement d'échelon
7 agents ont bénéficié d'un avancement de grade
2 agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite

1 : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Objectif poursuivi : la stabilité des effectifs

Est visée l'optimisation des mouvements de personnel en tenant compte des départs à la retraite et des mutations afin d'assurer la présence des compétences nécessaires à un service public de qualité.

Les faits marquants 2017

✓ **La maîtrise des dépenses du personnel**

Les frais de personnel et charges assimilées, qui s'établissaient à 5 196 812€ en 2015, puis en 2016, à 5 201 961€ sont en augmentation de 4,52 % en 2017 (4 459 238 €), ce qui s'explique par :

- la mise en œuvre de la réforme de la fonction publique « parcours professionnels carrières et rémunérations »
- l'instauration du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP[2].

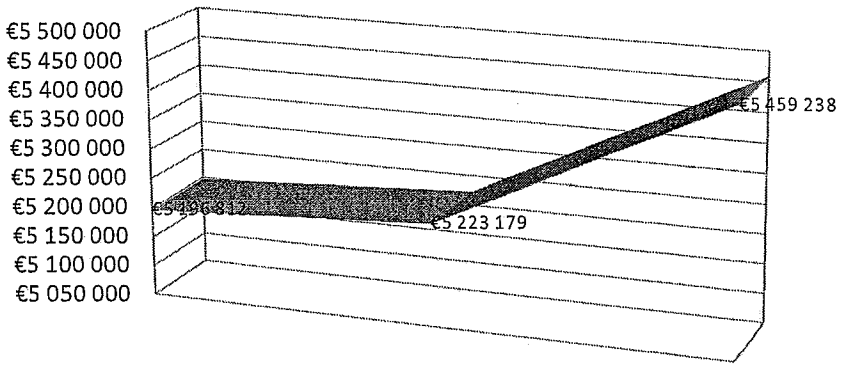

✓ **Présentation et mise en œuvre du plan de prévention des risques psychosociaux**

Les résultats de l'évaluation des risques psychosociaux, menée au second semestre 2016, et le plan de prévention établi par les membres du comité de pilotage, ont été présentés par direction à l'ensemble des agents de la commune.
Parmi les actions de prévention des risques psychosociaux retenues par les membre du comité de pilotage, la formation occupe une place prépondérante.

En 2017 :

- les trois niveaux d'encadrement (directions, services et unités de travail) ont démarré un cursus de formation management, représentant un total de 120 heures.
- Le personnel assurant l'accueil du public a entamé une formation sur la gestion et la prévention des situations conflictuelles (35 heures).

✓ **Mise en place du nouveau régime indemnitaire**

Les négociations engagées en 2016, avec les représentants du personnel, sur l'instauration du nouveau régime indemnitaire, ont abouti le 1er août 2017 à la mise en place du RIFSEEP.
Son instauration permet de redonner du sens à la rémunération en valorisant l'exercice des fonctions, les acquis de l'expérience et de valoriser l'investissement personnel et la manière de servir.

2 Rifseep : régime indemnitaire selon les fonctions, les sujétions, l'expertises et l'expérience professionnelle

✓ **Conclusion d'une convention d'entreprise relative aux frais de santé**
Depuis 2013, les cotisations d'assurance santé et de prévoyance ayant très fortement augmenté, les représentants du personnel au Comité Technique, ont demandé le lancement d'un appel d'offres sur les frais de santé et de prévoyance, en vue de proposer aux agents, un contrat de protection sociale d'entreprise.

Sur la base du rapport d'analyse des offres reçues, les représentants du personnel ont décidé, le 15 juin 2017, de classer sans suite les deux offres prévoyance, jugées peu favorables aux agents.
À l'inverse, ils ont décidé de soumettre à l'avis des agents, par référendum, l'offre santé du Groupe « Muta Santé ». 57% des agents se sont déclarés favorables à la conclusion d'une convention d'entreprise avec l'assureur Muta Santé.
Depuis le 1er janvier 2018, les agents de la commune peuvent souscrire aux garanties négociées et percevoir la participation employeur aux frais de santé.

✓ **Lancement d'une consultation pour le changement du logiciel de paie**

À l'issue de la consultation, le marché a été attribué au groupe CEGID.
Le second semestre 2017 a été consacré à l'installation et au paramétrage du logiciel, ainsi qu'à la formation des collaborateurs du service ressources humaines sur ses fonctionnalités.

Perspectives 2018

- Déploiement d'une interface de décentralisation des ressources humaines pour une meilleure gestion des congés payés, des demandes de formation et des frais de déplacement
- Établissement du bilan social 2017
- Lancement d'un appel d'offres, par l'intermédiaire du centre de gestion 68, sur les frais de prévoyance
- Information des agents en place du compte professionnel de formation (CPF)
- Préparation des élections professionnelles.

Direction des services techniques

ATELIERS MUNICIPAUX

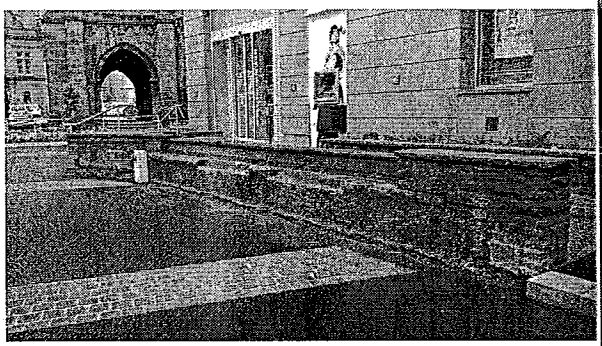



Mission

Les ateliers municipaux sont chargés d'entretenir, assurer et préserver le patrimoine

Les ateliers au quotidien

- ✓ Gestion logistique de nombreuses manifestations organisées par la Ville (trophée des champions, marché de Pâques, foire aux vins, Noël Bleu, etc.) ou par des structures extérieures type association (exposition avicole, salon culinaire, etc.)
- ✓ Réalisation de travaux divers (électricité, maçonnerie, peinture, plomberie, voirie, etc.)
- ✓ Maintenance, réparations
- ✓ Création de décors pour diverses manifestations : journées d'octobre, fleurissement annuel, etc.

Chiffres clés :

1500 h de travail – installation de cabinets médicaux à l'ex halte-garderie

760h de travail au musée Théodore Deck

360h de travail – passage à l'éclairage led, 50 éclairages rue de la République

289 h de travail à l'épicerie solidaire

Les faits marquants 2017

✓ **Poursuite de la réfection du premier étage du musée Théodore Deck**

Mise en place de nouvelles fenêtres au 1er étage

Réfection du mur d'enceinte (crépi)

✓ **Aménagement placette Saint-Léger**

Réalisation d'un mur en pierre de taille avec banc intégré

✓ **Accessibilité Espace jeunesse**

Création d'un cheminement personne à mobilité réduite

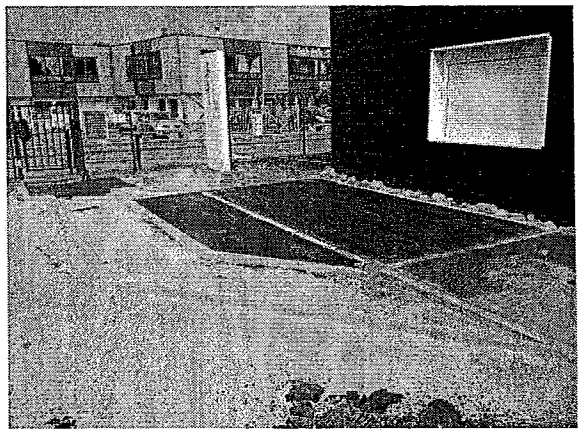

✓ **Poursuite de la réfection du premier étage du musée Théodore Deck**

Mise en place de nouvelles fenêtres au 1er étage
Réfection du mur d'enceinte (crépi)

✓ **Aménagement placette Saint-Léger**

Réalisation d'un mur en pierre de taille avec banc intégré

✓ **Travaux à l'épicerie solidaire**

Optimisation du rez-de-chaussée : création de deux espaces dont l'un pour entreposer les produits frais
Accessibilité personne à mobilité réduite pour l'accès et pour se déplacer à l'intérieur des locaux
Pose d'un climatiseur

PÔLE BÂTIMENTS

Le pôle bâtiment au quotidien

Le pôle bâtiments est en charge de la maîtrise d'œuvre interne des travaux, réalisés en régie ou par une structure externe, de l'entretien, de la maintenance du bâti, de la programmation

Les faits marquants 2017

Musée : réfection du 1er étage + dossier de permis de construire pour le remplacement des fenêtres...

Villa Le Pavec : travaux pour mise en place de l'accueil périscolaire

Bâtiment de l'ancienne crèche : aménagement des locaux destinés à recevoir l'annexe de l 'école maternelle Kienzl

Épicerie solidaire : transformation pour création d'un espace « frais » et d'un espace « sec »

Anciens bains municipaux : aménagement du local pour mise en place d'un cabinet de médecin pédiatre- aménagement du local pour mise en place du cabinet de médecin généraliste

Ateliers + vestiaires : sécurité mise en place d'un système d'alarme aux ateliers et services espaces verts

Bois Fleuri : sécurisation pour éviter les intrusions

Synagogue : travaux de réfection des vitraux coté placette et remplacement de la zinguerie

Presbytère Notre-Dame : travaux de rénovation des niveaux 1 et 2

Storck : mise en place d'isolation dans les combles.

ADMINISTRATION THÉMATIQUE

Au service des usagers

Accueil et vie citoyenne

Premier et principal interlocuteur de la mairie, le service accueil / population reçoit près de 20 000 personnes par an et autant d'appels téléphoniques.
Il accueille, informe, oriente le public dans ses démarches administratives et recherches d'informations relatives à la vie communale.

Missions

Le service intervient directement dans un grand nombre de domaines de la vie quotidienne :

- ✓ **état civil** (mariages/naissances/reconnaissances/décès)
- ✓ **cimetière**
- ✓ **élections** (inscriptions/radiations)
- ✓ **recensement militaire, fichier domiciliaire, attestation d'accueils, etc.**
- ✓ **cartes d'identité et passeports**
- ✓ **organisation des cérémonies patriotiques**

Les faits marquants 2017

L'année 2017 a été très chargée pour le service. De nouvelles compétences ont été transférées par l'État aux communes.

- ✓ **CNI**

De nouvelles procédures de délivrance des cartes nationales d'identité ont été mise en œuvre : les cartes intègrent désormais des données biométriques. Cela implique que seules les communes équipées de stations adaptées, dont Guebwiller, peuvent recevoir le public pour la prise d'empreintes.

- ✓ **Compétences initialement dévolues au tribunal d'instance**

Les officiers d'état civil gèrent désormais :
les dossiers de pactes civils de solidarité : interface usagers et archivage
les changements de prénoms et erreurs matérielles

Chiffres clés :

1400 demandes de carte nationale d'identité (**774 en 2016 - 713 en 2015**)

1400 passeports délivrés (**1378 en 2016 - 1 491 en 2015**)

7947 électeurs inscrits lors des présidentielles
5904 votants au 1er tour – **5596** au 2nd

7967 électeurs inscrits lors des législatives
3266 votants au 1er tour – **2685** au 2nd

108 personnes mobilisées à chaque tour

30 dossiers de PACS créés ou modifiés en 2 mois

À cela se sont ajoutés :
Le réaménagement de l'accueil
L'organisation des élections présidentielles et législatives

Perspectives 2018

- ◆ mise en place du système de transmission sécurisée des actes d'état civil COMEDEC, obligatoire avant le 1er novembre 2018 : saisie des actes datant d'avant 2002, formations, mise en place de nouveaux logiciels, etc...
- ◆ mise en place du service de prise de rendez-vous en ligne carte d'identité / passeports

Animations

Le service animations assure la coordination générale des manifestations organisées à Guebwiller.

Le service au quotidien

- ✓ Organiser et mettre en œuvre (en lien avec les autres services) les animations de la Ville (Foire aux vins, 13 juillet…)
- ✓ Assurer la gestion des salles municipales (cave dîmière, salle 1860, maison des associations, maison Ritter…)
- ✓ Assurer l'interface avec les organismes extérieurs et les associations dans l'organisation de leurs manifestations (logistique, communication, arrêtés municipaux…)
- ✓ Assurer le fonctionnement du service (accueil, secrétariat…)

Les faits marquants 2017

✓ **Réorganisation géographique des manifestations**

Les manifestations du centre-ville ont été déplacées en raison des travaux place de l'hôtel de ville.

✓ **Gestion des salles municipales**

Mise en place du logiciel 3D ouest de gestion des salles municipales
info/formation aux services internes
paramétrage

Chiffres clés :

Près de **4 000** visiteurs à la journée Foire aux vins

5 187 € de dons récoltés dans le cadre du Téléthon

✓ **Principales manifestations 2017 organisées par le service**

Marché de Pâques
Foire aux vins
Feu de la Saint Jean
Fête nationale
Forum des Associations
Téléthon
Marchés de Noël
Mais aussi : la cérémonie des vœux du maire, le trophée des champions, la fête des voisins, la braderie d'été, la foire Saint-André…

Perspectives 2018

- ◆ inauguration de place de l'hôtel de ville
- ◆ organisation de la mise ne place d'une fan zone pour la diffusion de la coupe du monde de football sur écran géant
- ◆ développement des animations sur la place rénovée de l'hôtel de ville : « chaque samedi, une association ! », 15 ans de l'Espace jeunesse, week-end de l'Ascension…
- ◆ ouverture du logiciel de gestion des salles aux associations

Missions

Tout en menant **la gestion de l'occupation des nombreux équipements sportifs** de la commune, le service assure le **maintien des bonnes relations et des partenariats** avec les associations sportives, **au nombre de 43, dont 24 de compétition.**

Le service gère également **le soutien aux associations.** Les associations sont des partenaires privilégiés. Elles contribuent à la formation des jeunes et à l'éducation citoyenne. Elles animent le territoire en participant à la vie de la cité et contribuent à l'attractivité de la commune. Pour ces raisons, et en fonction des demandes, la Ville peut allouer des aides de différente nature :

- subvention directe
attribuée pour le fonctionnement des clubs sportifs, pour l'organisation de manifestations,
aux clubs organisant des écoles de sport (éducation sportive des jeunes licenciés), aux athlètes de haut-niveau, au fonctionnement du Centre médico-sportif

- subvention indirecte
prise en charge financière des coûts de mise à disposition des équipements sportifs
mise à disposition de locaux pour la vie sportive (locaux matériel, club-house, salle de réunion)
aide technique et logistique ponctuelle

Par ailleurs, la Ville contribue à l'entretien, à l'optimisation et à la rénovation des équipements.

- nettoyage, remise en état, maintenance des équipements par les agents de la ville
- entretien régulier / rénovation des équipements sportifs notamment les terrains de football, courts de tennis
- renouvellement du matériel et petit équipement (table, chaises, filets)

Répartition des effectifs des clubs

	Guebwiller			Autres communes			Total			Écart
	2015	***2016***	***2017***	***2015***	***2016***	***2017***	***2015***	***2016***	***2017***	***Sur 1 an***
Adultes	746	1533	632	2 132	958	1 984	2 878	2 491	2 616	+5%
Jeunes	559	664	595	1 271	1 078	1 334	1 830	1742	1 929	+10,7%
Total	**1 305**	**2 197**	**1 227**	**3 403**	**2 036**	**3 318**	**4 708**	**4 233**	**4 545**	**+7,4 %**

Les faits marquants 2017

✓ Rénovation des courts de tennis

Un projet de rénovation des courts est à l'étude . Néanmoins, il a été nécessaire de procéder à la rénovation de deux courts en terre battue devenus impraticables, afin que le club continue à organiser des compétitions. Le club de tennis

Chiffres clés :

2 695 (contre 2 539 en 2016 - 3 038 en 2015) licenciés pratiquant du sport de compétition

1 850 (1694 en 2016 - 1 670 en 2015) licenciés pratiquant du sport de loisir

122 titres **(114 en 2016 - 162 en 2015)**, dont **112** en individuel, décernés aux licenciés des associations guebwilleroises

détient la meilleure progression dans le Haut-Rhin depuis deux ans en terme de licenciés, la meilleure progression en Alsace et est classé dans le Top 10 des clubs alsaciens.

✓ **Création d'un deuxième city-parc**

Depuis le mois de juillet 2017, les Guebwillerois bénéficient d'un nouvel équipement sur la place de la Breilmatt. Les jeunes ont rapidement adopté ce city-parc qui répond à un besoin de lieu de rencontre, d'activités physiques de proximité. Il vient compléter l'offre d'équipements sportifs de proximité à l'attention des habitants et des élèves de notre commune.

Perspectives 2018

- installation, unique en Alsace, d'un terrain de futsal outdoor au stade F. THROO
- rénovation d'autres courts de tennis au stade du Heissenstein

Archives

Les faits marquants 2017

✓ **Poursuite de l'indexation** à partir du logiciel AVENIO : par l'attribution de mots clés, permettra de faciliter les recherches

Chiffres clés :

57 lecteurs accueillis
442 documents communiqués
248 recherches par correspondance
20 836 pages numérisées

✓ **Fonds : classement et sauvegarde**

- Poursuite de l'indexation des délibérations du Conseil municipal et des arrêtés permanents à partir du logiciel Avénio.
- Classement des archives contemporaines du service logement, de la Direction générale des services, du service urbanisme (62W-65W).
- Numérisation des fiches de paie (1996-2005).
- Classement du don d'archives de la SEMHA (503 photographies).
- Classement des photographies des fêtes d'automne (563 photographies).
- Indexation des actes de naissance de 1880 à 1889.

✓ **Communication, diffusion, valorisation**

Rédaction d'un article historique sur le Général Gouraud dans le bulletin municipal dans le cadre des commémorations nationales.

Perspectives 2017

- Formation du personnel communal à la gestion des archives.
- Acquisition de la nouvelle version du logiciel Avénio et du module Avénio Web pour créer un Intranet.
- Départ à la retraite d'un agent non remplacé le 1er juillet 2018.
- Poursuite de la numérisation des fiches de paie antérieures à 1996.
- Classement des archives du Bureau de bienfaisance, du BAS et du CCAS.
- Rédaction d'article historique pour le site de la Ville.
- Accueil de l'exposition « Vivre en temps de guerre des deux côtés du Rhin 1914-1918 »

Missions :

La Direction des Affaires Culturelles améliore l'offre culturelle, à travers la mise en œuvre d'actions, la structuration du secteur artistique et culturel guebwillerois et accompagne les acteurs de son territoire dans une démarche qui favorise la transversalité culturelle et le développement de la démocratie culturelle ; elle se traduit par l'évolution des pratiques et des usages culturels.

Elle regroupe 3 services : le service culturel, la médiathèque et le musée Théodore Deck.

Activités :

- Coordination locale de dispositifs culturels nationaux (journées du patrimoine, fête de la musique, nuit des musées,) et d'événements forts (Festival Bilingo, Respirations 2.17, Noël Bleu – Noël des glaciers)
- Accompagnement des acteurs culturels dans le développement de leurs projets et gestion du soutien qui leur est accordé par la Ville (subventions, locaux mis à disposition,...)

Le budget global :
Son budget de fonctionnement des dépenses :
Prévu 322 150 euros – Ordonnancé 311 502,36 euros

Son budget de fonctionnement des recettes :
Prévu 87 500 euros – Ordonnancé 101 200,60 euros

Son budget d'investissement :
Prévu 93 000 euros – Ordonnancé 685,63 euros

Les ressources humaines :
La direction des affaires culturelles comptait 10 agents en 2017 :
2 agents pour la direction de la culture
7 agents pour la médiathèque
1 agent pour le musée

Le service culturel

▶ Ses événements culturels incontournables et gratuits

Le festival Bilingo, Respirations 2.17, Le Noël Bleu – Noël des Glaciers

▶ Ses actions culturelles à dimension nationale et internationale
La fête de la musique
La Nuit européenne des musées

Les journées européennes du patrimoine

▶Ses actions dans la cité
Renc'Arts de Rue

Festival Bilingo

Budget de fonctionnement des dépenses 2017 : 57 267,60 euros
Budget de fonctionnement des recettes 2017 : 31 500 euros

Budget de fonctionnement des dépenses 2016 : 64 869.49 euros
Budget de fonctionnement des recettes 2016 : 32 260 euros

Fréquentation des publics en 2015 - 3 312 personnes
Fréquentation des publics en 2016 - 7 020 personnes
Fréquentation des publics en 2017 – 7 271 personnes

Un événement au plus près des publics scolaires.
Le festival Bilingo se réinvente. Il s'articule autour **de l'éducation, la culture, les arts, la tradition et l'économie** et du renforcement du croisement des publics. Ainsi, en offrant des animations spécifiques, il répond aux problématiques et enjeux particuliers de chaque classe d'âge.

Bilingo, c'est **le festival culturel de promotion du bilinguisme et de la mobilité de la Ville de Guebwiller, c'est le festival aux cultures voisines**.Depuis 12 ans, il vise à sensibiliser le public à l'importance de l'apprentissage des langues.
L'édition 2017 s'est déroulée en 2 phases
Première phase durant laquelle les maternelles et primaires ont travaillé sur le thème **"J'aime ma ville"**. Les affiches réalisées par les maternelles ont été exposées au musée Théodore Deck et les projections des publicités vidéo ont été diffusées en début de film lors du festival Augenblick au cinéma Le Florival.
La deuxième phase a été consacrée notamment à l'emploi, en tout début d'année scolaire pour accompagner les lycéens alors en pleine réflexion sur leurs choix de formation future.

Collège et lycées
Actions au collège de Guebwiller et de Buhl - 2 classes de 6ème
Ateliers linguistiques et d'écriture par la création musicale slam/rap, encadrés par l'artiste allemand Yo Scheppert
Forum de l'économie transfrontalière au lycée Théodore Deck de Guebwiller
Sensibilisation et actions pour faciliter l'orientation professionnelle en direction de l'Allemagne et renforcer la pratique de la langue allemande
Les expositions au musée :
DU 16 SEPTEMBRE AU 14 NOVEMBRE
"Le regard de Tomi Ungerer à travers la publicité"
partenariat avec le musée Tomi Ungerer-Centre international de l'Illustration et les musées de Strasbourg
DU 23 SEPTEMBRE AU 12 NOVEMBRE

« Regards croisés »
Dessins et sculptures par l'artiste allemande Carmen Stahlschmidt

Les Estivales - Respirations 2.17

Concerts à entrées libres
Les mardis 4, 11 et 18 juillet 2017 à la Chapelle du Saering

Fréquentation des publics 2017 : 355 personnes
Fréquentation des publics 2016 : 367 personnes

Un franc succès pour la deuxième édition de cette série de trois concerts qui redonnent vie à la Chapelle Notre-Dame du Saering. Ce lieu oublié, empreint d'histoire construit en 1618, abritant des fresques, des tableaux du XVIII ème siècle, respire l'authenticité.

Le Noël Bleu 9 – Noël des glaciers
du 1er décembre 2017 au 7 janvier 2018

Un budget de fonctionnent des dépenses en 2017 de 161 405,22 euros
Un budget de fonctionnement de recettes en 2017 de 75 962,46 euros

Un budget de fonctionnement des dépenses en 2016 de 153 652,91 euros
Un budget de fonctionnement des recettes en 2016 de 52 230,96 euros

Fréquentation l'exposition- vente « Décor J'adore » dans le cadre de Noël Bleu : 1072 personnes

La patinoire de 150 m² : Fréquentation 2016 : 4454 entrées
La patinoire de 200 m² : Fréquentation 2017 : 4307 entrées
La baisse de fréquentation de la patinoire en 2017est justifiée par de fortes intempéries durant toute la période de l'événement.

Les écoles de la Ville de Guebwiller ont participé aux activités de la patinoire :
11 classes des écoles primaires pour 44 séances de patinage soit une série de 4 séances pour chacune des classes.Cela a permis aux élèves guebwillerois de développer activement leurs compétences et l'apprentissage de patinage.

Noël Bleu 9 - Noël des glaciers : entre traditions et modernité
Le Noël Bleu 2017 s'est déroulé du 1er décembre au 7 janvier 2017 avec un parcours culturel et artistique qui a tenu compte des lieux culturels et patrimoniaux.
Deux marchés de Noël ont été ouverts les vendredis, samedis et dimanches de 15h à 20h et le 24 décembre de 10h à 16h.Afin de favoriser et de prolonger l'attractivité du territoire, de maintenir une activité économique positive et du lien social, la patinoire a été ouverte également pendant les congés scolaires jusqu'au 7 janvier 2018 agrémentée par cinq cabanons.
Des installations monumentales et des expositions décentralisées ont été conçues dans

les commerces et au Musée Théodore Deck : une installation monumentale de pans de tissus perforés et transparents de 1,80m de large et de 6,50 de hauteur traduisant le passé historique et industriel du textile de la la ville de Guebwiller ; les photographies d'animaux installées dans toute la ville renforçaient la cohérence et les références implicites à Théodore Deck et à son bestiaire.
Une ligne directrice importante du bilinguisme se traduisait par la présence des photographes/explorateurs, l'un allemand et l'autre français.
La musique dans la ville tenue par des ensembles de cuivres a apporté des notes festives et de convivialité dans l'esprit de la ville à la montagne.

D'une manière novatrice et remarquée, 25 commerçants, pour la première fois, ont participé à l'exposition décentralisée "Immersion" autour des glaciers :

2. Les Dominicains de Haute Alsace ont proposé :
un iceberg en perdition dans le cloître qui nous invitait à réfléchir au réchauffement climatique de la planète dans un décor numérique et un lieu de détente avec le Café Séraphin.

3. L'IEAC a proposé :
- l'exposition de céramiques au Musée Théodore Deck
- deux ateliers céramiques animés par une artiste allemande en direction des enfants à partir de 6 ans ont été complets (26 participants).
- une exposition aux DHA.

4. Nos mécènes :
Caléo, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Super U, Mc Donald's, Lidl, S Philéa, Mlle Sonntag

5. Nos partenaires : la région du Grand Est, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiler.

6. Nos partenaires économiques alsaciens
- Synerglace, une entreprise de dimension internationale basée à Heimsbrunn
- Paro-Sécurité, une entreprise de Sausheim

L'artistique :
Un *spectacle d'ouverture de la patinoire* a eu lieu cette année par la compagnie "Trafic de Style" spécialisée dans la danse contemporaine et le patinage sur glace : un spectacle dynamique et de qualité qui a été proposé par 8 danseurs et dirigé par le Chorégraphe Sébastien Lefrançois.

Deux explorateurs, Philippe Bolle et Gunther Riehler, nous ont permis de présenter soixante de leurs photographies de l'Antarctique et de l'Arctique.
Les photographies ont été exploitées par impressions sur différentes matières : la toile perforée, le plexi transparent, la bâche, le carton, les calicots, les vitrophanies...

Les musiques du samedi en partenariat avec le CDMC -Conseil Départemental pour la musique et la culture)
du 29 avril au 1er juillet 2017
Concerts gratuits
Fréquentation 2016: 650 personnes
Fréquentation 2017 : 640 personnes
Budget : 1500 euros

10 concerts de musiques programmés Place de l'Hôtel de Ville
La programmation musicale s'est ouvert à d'autres horizons : des accordéons Grégoria à la musique Klezmer en passant par les Balkans.

Renc'Art de Rue
Du 10 au 21 juillet 2017
Budget CCAS: 5097,77 euros
Fréquentation : 212 enfants
Partenaires : Le CCAS de Guebwiller et Les Habitats de Haute-Alsace
Une nouvelle formule en 2017
Les enfants de 6 ans et plus des 5 quartiers de la ville ont réalisé une fresque sur un mur du centre-ville sur le thème de la Ville avec l'artiste lyonnais Maxime Ivanez
La Fête de la musique
2017 : 13 scènes
2016 : 18 scènes

La baisse du nombre de scènes se traduit par les difficultés que rencontrent les associations et les restaurateurs à programmer des musiciens amateurs.

Les musiques actuelles sur le devant de la scène
Au centre-ville, 13 scènes avec une programmation principalement :

- rock
- pop-rock
- électro

Quelques scènes de musique *populaire* ont trouvé également leur place au sein de cet événement à destination de tous les publics.
La grande soirée soul- funk et sound system dub
Le service culturel, la médiathèque et l'amicale de la Ville ont proposé une programmation de qualité avec une grande soirée s*oul-funk et un sound system dub* au parc de la Marseillaise.

L 'association Voix et Route Romane
Budget alloué : 1 000 euros
La Ville de Guebwiller est un des partenaires en collaboration avec les Dominicains de Haute-Alsace.
Ce sont des concerts vocaux donnés dans les villes et des lieux patrimoniaux en Alsace dont l'un s'est organisé à Guebwiller. Ces concerts portés à l'initiative par Voix et Route Romane bénéficient d'une communication très étendue sur le territoire alsacien et rhénan.

Le Musée Théodore Deck- Musée de France
Le musée Théodore Deck met en lumière l'œuvre de Théodore Deck et ouvre ses portes aux expositions temporaires afin de renouveler les publics.
Budget de fonctionnement des dépenses 2016: 7 147,26 euros
Son budget de fonctionnement de recettes 2016 est de 4 853 euros.

Budget de fonctionnement des dépenses 2017 : 6 313,44 euros
Son budget de fonctionnement de recettes 2017 : 9 439,70 €

5885 visiteurs pour 2016, 6496 visiteurs pour l'année 2017

La fréquentation globale de 2017 affiche une hausse de 9,4 % du nombre de visiteurs par rapport à 2016.

Les recettes ont augmenté de 48,6 % car les expositions de Tomi Ungerer et de Carmen Stahlschmidt ont généré 888 entrées payantes.

Les actions :
Les événements incontournables :
- La nuit européenne des musées - 445 entrées
- Les journées du patrimoine – 567 entrées
- Les visites guidées : **scolaires** 665 entrées et **groupes** -595 entrées
-Les expositions temporaires – 5274 entrées

Le musée Théodore Deck a accueilli notamment une exposition autour de Tomi Ungerer dans le cadre d'un partenariat avec les Musées de Strasbourg et en lien avec le festival Bilingo.

Les partenaires institutionnels se renforcent
Grâce aux soutiens financiers importants et réguliers de la part de nos partenaires institutionnels, la ville de Guebwiller peut maintenir, faire progresser et donner de nouvelles orientations à ses différentes actions culturelles.

La Région Grand Est
Le département du Haut-Rhin
La Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région du Grand ESt
La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Les musées de Strasbourg - Le Musée Tomi Ungerer

Les subventions descendantes

Son budget des dépenses est de 157 735 € soit 50.63 % du budget des dépenses de fonctionnement du service culturel. Les dépenses des fluides ne sont pas incluses.
Les associations culturelles, les Dominicains de Haute-Alsace, l'IEAC et l'Ecole de musique, ainsi que les associations culturelles affiliées à l'OMAC, sont les acteurs de la vie culturelle locale soutenus et encouragés par la Ville de Guebwiller.

La ville soutient fortement les associations locales et départementales installées à Guebwiller.

Certaines associations bénéficient d'un soutien financier total pour la prise en charge des fluides notamment l'association des Dominicains de Haute Alsace, l'École de Musique installées dans les locaux des Dominicains de Haute Alsace.
Certaines associations bénéficient également de la mise à disposition de locaux comme l'Association des Nazes installée dans l'ancien cinéma et l'IEAC installé dans les anciens locaux de la Carto-Rhin.

Les recherches de fonds privés :
Développement du mécénat et de la recherche de fonds privés
Un acte de générosité et une action philanthropique pour son territoire.
Le mécénat est un don, d'une entreprise ou d'un particulier, à une activité d'intérêt général. Cet engagement peut être réalisé en argent, en nature (don de produits) ou en compétences et concerne des domaines très variés : social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche...

La médiathèque

L'accès à la médiathèque de Guebwiller et la consultation des documents sur place (lire des revues ou des livres, consulter la presse locale, écouter un CD) sont libres, gratuits et ouverts à tous.
Pour emprunter des documents à domicile, l'acquisition d'une carte d'adhérent est nécessaire. Cette carte est gratuite pour les enfants jusqu'à l'âge de 13 ans révolus.

La médiathèque propose également gratuitement d'autres services dans ses locaux : mise à disposition de postes informatiques pour effectuer une recherche dans le catalogue de la médiathèque, accéder à internet, apprendre des langues, consulter des sites internet enrichis (Presse en ligne, autoformation ...), suite bureautique pour travailler ses propres documents. Des initiations aux outils informatiques sont proposées chaque semaine.
La médiathèque organise des événements culturels : heures du conte et spectacles pour les enfants, expositions, projections, ateliers, concerts, lectures, rencontres, conférences. Toutes les animations sont gratuites et en entrée libre (dans la limite des places disponibles).
Elle œuvre pour favoriser l'accès de tous les publics à la culture, à l'information et au loisir. Son offre de documents tend à répondre de mieux en mieux à la demande de l'usager grâce à une actualisation du fonds documentaire et un maintien des budgets d'acquisition. La qualité et la disponibilité du service offert à l'usager sont au cœur des préoccupations de la médiathèque de Guebwiller.

L'année 2017 a été exceptionnelle car la médiathèque a été fermée à compter du mois de mai jusqu'en janvier 2018 pour des travaux de rénovation ainsi que la mise la place d'un nouveau système informatique et de prêt automatisé (RFID).

Il n'a donc pas été possible de quantifier le nombre de consultations en ligne en raison de l'installation du nouveau logiciel de bibliothèque.

Aussi, le nombre de jours d'ouverture, le nombre d'inscrits et de prêts sont à mettre en regard de cette fermeture.

Budget de fonctionnement des dépenses 45 256 €
Le budget de fonctionnement des recettes est de 4 465 €
Le nombre d'inscrits actifs est de 1 702 (dont 1 184 emprunteurs actifs)

Le nombre d'agents est au nombre de 7 dont 6,8 à temps plein

Ses mouvements :
- 1 702 inscrits dont 650 enfants de moins de 14 ans
- 63 groupes inscrits
- 52 128 prêts / an

Ses actions culturelles :
- 2 expositions
- 1 conférence
- 6 séances de contes
- 3 clubs lecture
- 2 festivals
- 6 formations au public

Actions en direction des publics scolaires :
133 accueils de groupes scolaires
10 actions dans les écoles

Actions en direction des publics empêchés :
6 actions menées hors les murs
Maison de retraite Les érables – La RAM de Buhl, la Clinique Solisana de Guebwiller

Actions en partenariat :
Établissements scolaires Ecoles maternelles, élémentaires, Collèges, Lycées, Les Dominicains de Haute-Alsace, le CCAS de Guebwiller,La Médiathèque Départementale du Haut-Rhin

Conclusion
Cette année particulière aura permis un gros travail sur les collections : tri, vente, équipement RFID. Les travaux effectués ont amélioré la transparence et la luminosité des lieux. La nouvelle implantation invite le public jeune et adulte à y séjourner plus longuement, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs.

Objectifs 2018
Après ce temps de fermeture l'objectif de l'année 2018 est de finaliser l'installation de la Médiathèque dans sa nouvelle configuration : signalétique et petits travaux restent à

mener à bien ainsi que le rangement des collections en magasin afin de les rendre à nouveau accessibles au public, à la demande.

Des actions de communication seront nécessaires afin d'informer sur les très larges plages d'ouverture au public (32 heures hebdomadaires), les nouveaux outils : salle de co-working et espace d'action culturelle, le nouveau partenariat avec l'État Civil pour la pré-inscription en ligne des demandes de carte d'identité et de passeport.

Un gros travail de médiation et d'accompagnement du public lui permettra de s'approprier le nouveau système de prêt automatisé, de valoriser l'accueil, le conseil et le dialogue entre les usagers et les professionnels.

Éducation et jeunesse

Guebwiller est une ville jeune au regard de ses effectifs scolaires qui représentent 39 % de la population.

Chiffres clés de la population scolaire de Guebwiller

Établissements scolaires	Effectifs 2016/2017			
	public	% autres communes	privé	% autres communes
maternelles	317 (-23)	6,31 %	28	64,3 %
écoles élémentaires	539	6,68 %	65	81,5 %
collège	564 (+105)	62,4 %	80	81,25 %
lycées	2860	88,6 %	16	81,25 %
TOTAL effectifs	**4 280**		**189**	

Les actions jeunesse

✓ **Ateliers sportifs, culturels, socio-éducatifs**

proposés aux enfants pendant les vacances scolaires et après la classe.
Objectifs pour la Ville :
favoriser l'**égalité des chances** en proposant à un moindre coût l'accès aux activités au plus grand nombre

- mettre en **cohérence** et **équilibrer les différents temps de l'enfant** en y associant l'ensemble des **partenaires de l'action éducative**
- renforcer la **prise en charge éducative** et l'**accueil** des enfants et des jeunes.

Actions jeunesse	nombre d'enfants inscrits Guebwiller	nombre d'enfants inscrits Autres communes	nombre de jours d'activités
hiver	99	81	10
printemps	102	56	10
été	147	170	35
TOTAL	**348**	**307**	
activités périscolaires (2016-2017)	195	19	136

Les faits marquants 2017

✓ **Fusion administrative des écoles Freyhof et Rebzunft**

Le projet global de réorganisation des écoles à l'horizon 2020 implique des fermetures d'écoles avec transfert de classes et des travaux de rénovation ou de construction.
La 3ème phase de ce projet est le regroupement des écoles élémentaires FREYHOF et REBZUNFT à l'annexe Pierre BUCHER à la rentrée 2019.
Sur proposition de l'Inspectrice de l'Éducation nationale et afin de préparer l'avenir, une fusion administrative des deux écoles élémentaires avec une direction unique est annoncée dès la

rentrée scolaire 2017.
Cette entité unique permet une mutualisation des moyens, une plus grande cohésion de l'offre scolaire grâce à la mise en place d'un conseil des maîtres, d'un conseil d'école et un projet pédagogique communs aux deux sites concernés.
Les enseignants et les représentants des parents d'élèves des 2 écoles réunis en conseil d'école extraordinaire le 24 janvier se sont prononcés favorablement sur cette fusion.

✓ **Nouvelle dénomination pour l'annexe Bucher**

Les élèves de l'école élémentaire Freyhof, fusionnée avec Rebzunft, seront scolarisés, à la rentrée 2019, dans le bâtiment communément dénommé « Annexe Pierre Bucher ».
Afin que cette nouvelle école soit clairement identifiée par la population et que les familles et l'équipe enseignante se l'approprient, il était opportun de lui donner une autre dénomination.

À l'initiative de la Municipalité, il est proposé le nom d'une illustre figure alsacienne qui a grandi à Guebwiller, Mme Adélaïde HAUTVAL (1906-1988) qui fût médecin, résistante et écrivain, reconnue « Juste parmi les Nations » en 1965.

✓ **Rythmes scolaires**

En juin 2017, le gouvernement a ouvert la possibilité de revenir localement sur l'organisation actuelle du temps scolaire soit à (ré)instaurer la semaine scolaire sur 4 jours, par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

La Ville, qui a souhaité évaluer la mise en œuvre des 4,5 jours en préalable de toute décision, a lancé une grande enquête auprès des familles et mené une réflexion avec le comité de pilotage du Projet éducatif territorial sur les changements éventuels à apporter à l'organisation de la semaine scolaire.

✓ **Tableaux blancs interactifs**

La Municipalité a affirmé sa volonté d'équiper chaque classe de tableaux blancs interactifs afin de préparer les élèves à l'utilisation des nouvelles technologies.
Grâce au financement de la Fondation Marguerite Kuentz, 20 TBI ont été installés dans les écoles cet été.

Tous les classes élémentaires sont désormais équipées d'un tableau blanc interactif (en 2015, chaque école élémentaire avait déjà reçu un TBI grâce à la fondation).

Perspectives 2018

- **Accueils périscolaires et de loisirs**
  Renouvellement du marché qui arrive à échéance le 31 août 2018
- **Rythmes scolaires**

Poursuite des travaux entamés en 2017 sur l'évaluation des rythmes de l'enfant

- **Charte ATSEM**

Les agents territoriaux de service des écoles maternelles (ATSEM) accomplissent quotidiennement leurs missions en collaboration avec les enseignants. Pour autant, les Atsem font partie du personnel municipal, sous l'autorité hiérarchique de la direction de l'éducation. Cette organisation autour de 3 acteurs nécessite une bonne coordination, basée sur une clarification préalable des rôles de chacun et de leur imbrication que la charte aura pour ambition de préciser.

L'ESPACE JEUNESSE

Mission

Développer le lien entre les jeunes, les parents, la Municipalité et la population en général, venir en soutien aux parents, favoriser l'ouverture à la culture et l'apprentissage de la citoyenneté.

L'Espace jeunesse au quotidien

- ✓ Accueil de loisirs pendant les vacances et séjours
- ✓ Accueil libre au quotidien
- ✓ Aide aux devoirs
- ✓ Point information jeunesse : information et orientation pour les 15-28 ans
- ✓ Contrat local d'accompagnement à la solidarité (CLAS)
- ✓ Conseil communal des jeunes (CCJ)

Faits marquants 2017

✓ **Tous à vélo**

Aide à l'organisation de l'action citoyenne « Tous à vélo » dans le cadre du CCJ visant à sensibiliser à l'intérêt d'utiliser ce mode doux pour les déplacements.

✓ **CCJ**

Organisation des élections du nouveau conseil communal des jeunes (27 novembre), dont les membres sont élus pour deux ans, et préparation de l'installation qui a eu lieu en mairie le 13 décembre 2017.

✓ **Acquisition d'un véhicule**

Deuxième véhicule 9 places de la structure

Chiffres clés :

Création en 2002
15 ans d'existence
187 adhérents
Fréquentation
10 358 (**8458** en 2016 - **8280** en 2015)
8 cafés des parents (CLAS)

✓ **Organisation actions ponctuelles ou pérennes**

Sorties ski, volley, cinéma, concerts, exposition aux Dominicains, châtaignes, disco soupe, participation des jeunes à l'opération Haut-Rhin propre, etc.

✓ **City-parc : inauguration**

Organisation de l'animation et de l'inauguration du 8 novembre 2017

✓ **Actions parentalité**

Développement des actions parentalité
cafés des parents : avec une intervenante professionnelle et dans une ambiance conviviale écoute, partage, information pour soutenir les parents dans leur rôle de premier éducateur de leurs enfants

Perspectives 2018

- ◆ développement de l'axe parentalité dans le cadre du CLAS, notamment cafés des parents
- ◆ valorisation de ce qui est mis à disposition des enfants et plus largement des familles sur Guebwiller
- ◆ mettre en place des partenariats avec les associations de Guebwiller dans le but de découvrir, favoriser les relations entre les jeunes mais aussi au niveau intergénérationnel.

Environnement et cadre de vie

Missions

Le service environnement/cadre de vie mène une mission transversale. Objectif : **être une interface entre les habitants et les usagers dans le domaine du cadre de vie au sens large, de l'environnement plus particulièrement.**
C'est pourquoi, en plus des missions de protection des ressources et du vivant, le service est en charge de tout ce qui a trait à la **démocratie participative**, notamment à travers les réunions de quartier.

Les faits marquants 2017

✓ Réunions de quartier

La plupart des retours concernent des problématiques de voirie et de circulation (vitesse, stationnements…) mais aussi d'incivilités diverses (nuisances sonores, déchets sauvages, déjections canines…).
En 2017, une tournure plus participative est engagée avec la mise en place des ateliers « Vivre ensemble dans son quartier ». Cette démarche donne la possibilité aux habitants d'être acteur pour améliorer leur cadre de vie.

Les réunions de quartier, ce sont :

4 réunions publiques
- ville haute- ville basse- les Vallons- ville centre

8 ateliers de travail

Chiffres clés :

2 panneaux 4X3 en infraction déposés en 2017
15 dossiers d'autorisation d'enseignes instruits
7 commerces en infraction identifiés et contraints de procéder à une mise en conformité

FLORI'PATTES

✓ Label villes fleuries : maintien de la 4ème fleur

L'année 2017 est marquée par le renouvellement du label 4 fleurs autour du projet Flori'pattes. Dans le cadre de sa démarche 0 phyto, le thème des insectes, largement impactés par les pesticides, est apparu comme une évidence.

Au programme :
mobilisation de l'ensemble des services pour définir le thème et la trame du projet, mais également du public et des partenaires de la Ville
le jardin de l'hôpital a été revisité en **jardin des nectars** pour le rendre attractif aux insectes en leur offrant, en pleine zone urbaine préservée des pesticides, le gîte et le couvert.
les **animations de la ville**, tels que les Renc'arts de rue ou la journée mondiale du tricot à l'EPHAD des Érables, ont été orientées sur le thème. Les habitants de la ville jumelée de Castelfiorentino se sont également pris au jeu en tricotant des habillages de panneaux de

signalisation, des libellules et des coccinelles.

une **exposition temporaire** du Vivarium du moulin de Lautenbach-Zell a été installée au cinéma

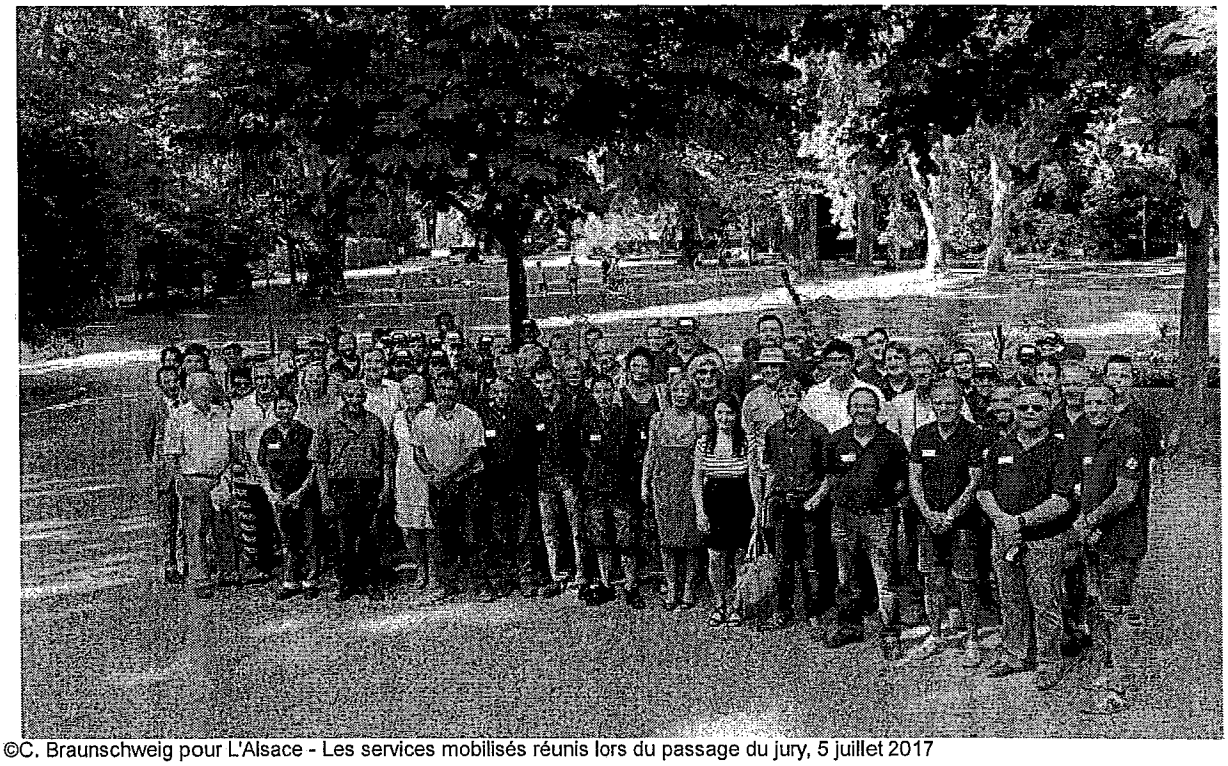

©C. Braunschweig pour L'Alsace - Les services mobilisés réunis lors du passage du jury, 5 juillet 2017

Le Florival et des **animations pédagogiques** ont été organisées dans les écoles maternelles pour sensibiliser petits et grands à la préservation des insectes.
4 toiles enduites et 5 panneaux photos reprenant des insectes tirés des œuvres de Théodore Deck, célèbre céramiste guebwillerois, sont toujours exposés sur les murs de la ville
un concours photos "Nos amis les insectes" a été organisé. Il a rencontré un grand succès avec la participation de 49 candidats et la réception de 130 clichés (37 candidatures et 103 photos en 2016 sur les « herbes folles »). Les photos ont été exposées en mairie puis au musée Th. Deck.
Plus qu'un projet de fleurissement de la ville, Flori'pattes s'est révélé un concept global et transversal d'aménagement paysager et environnemental.
Retour positif du jury : « Fort d'une transversalité entre les différents services municipaux et d'une participation enthousiaste», le projet Flori'pattes permet à Guebwiller de confirmer son label.

- ✓ **Engazonnement du cimetière**

Dans le cadre de sa démarche « 0 phyto », dans le cimetière où les allées sont gravillonnées, l'enherbement des allées secondaires a pour objectif de diminuer les surfaces à désherber, en ayant pour seul entretien la tonte (3-4 tontes par an). Avec une communication de la démarche sur site qui se poursuit, l'opération semble comprise et bien perçue par les Guebwillerois.
Après une phase de test à l'automne 2016, dès 2017 ce sont 14 allées qui ont été engazonnées au printemps.
Le printemps 2017 ayant été sec, les semis des allées entreprises n'ont peu ou pas levés et seuls quelques brins ont résisté au piétinement. C'est pourquoi elles ont dû être ré-engazonnées à l'automne, comme le seront les prochaines.
Les allées principales seront traitées en enrobé comme zone de roulement et d'accès pour les véhicules lourds.

Perspectives 2018

◆ Cadre de vie

- poursuivre l'engazonnement du cimetière. À hauteur d'un engazonnement de 14 allées par an, le cimetière sera entièrement engazonné en 2020.
- poursuivre la démarche de régularisation des enseignes
- poursuite des réunions de quartier : 4 réunions publiques prévues en automne 2018, mise en place d'ateliers « Vivre ensemble dans son quartier » avec organisation de la « fête des voisins » et actions citoyennes)
- convention d'occupation du domaine public des terrasses

◆ Espaces verts

- projet d'ouverture, de valorisation et de sécurisation du parc de la Neuenburg
- éco-pâturage
- mise en place d'un plan de gestion différencié des espaces verts
- mise en œuvre du permis de végétaliser pour encadrer les jardins partagés sur le domaine public

Chiffres clés :

316 participants au repas des aînés (**297** en 2016)
982 bénéficiaires d'un chèque cadeau (**922** en 2016)
23 900 € de soutien financier aux associations et organismes sociaux (**19 000 €** en 2016 - **22 000 €** en 2015)
1 700 € d'aides en nature et numéraires (**3 600 €** en 2015)

Solidarité

Mission

La politique de solidarité de la Ville de Guebwiller **est incarnée au quotidien par son centre communal d'action sociale** (CCAS), dont l'objectif est **l'aide et l'accompagnement des populations les plus fragilisées**, que ce soit en termes d'âge, de situation économique, etc. Le CCAS se place dans une logique de proximité, pour apporter des réponses adaptées et concrètes, mais adopte également une approche plus globale afin de répondre aux besoins spécifiques de tout un territoire.

Le CCAS au quotidien

- ✓ accueillir, écouter, orienter, faciliter le dialogue
- ✓ aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions et entre institutions
- ✓ apaiser, régler des tensions entre personnes ou avec les institutions
- ✓ mettre en œuvre des projets, des actions pour répondre aux besoins et maintenir/renforcer le lien social
- ✓ créer et animer une dynamique de partenariat sur le territoire, y compris associative.

Les faits marquants 2017

✓ **Recrutement**

En juillet 2017, Mme Estelle ODERMATT est entrée en fonction comme responsable du CCAS. Ses missions : participer à la définition des orientations en matière sociale, organiser, mettre en œuvre et évaluer la politique sociale sur le territoire de la commune.

✓ **Analyse des besoins sociaux**

Au cours de l'année 2017, l'analyse des besoins sociaux (ABS) s'est poursuivie. Sur la base du portrait social de territoire du Centre d'observation et de mesure des politiques d'actions sociales (COMPAS), le CCAS a retenu comme prioritaires deux thématiques que sont le vieillissement de la population et l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité. La démarche a été complétée par une étude participative associant les partenaires locaux dans la collecte d'éléments supplémentaires et la mise en débat du diagnostic. Des groupes de travail d'analyse partagée ont été constitués et à l'issue des diverses rencontres, des pistes d'actions ont été formalisées. Ces préconisations permettront au CCAS et à la Ville d'établir leur feuille de route en matière d'action sociale.

Perspectives 2018

◆ **Poursuite de l'analyse des besoins sociaux**

Définition des orientations politiques en matière sociale à la fois pour le CCAS et la Ville.

Le service voirie-réseaux au quotidien

- ✓ Suivi des travaux en phase chantier
- ✓ Gestion travaux entretien
- ✓ Gestion de projet et études voiries
- ✓ Gestion de la circulation, signalisation
- ✓ Gestion des travaux des gestionnaires de réseaux

Les faits marquants 2017

✓ **Rue de la République : phase 4**

Sur la base d'une étude validée, les services techniques ont procédé à l'élaboration du projet définitif et des plans d'exécution. Ils ont aussi assuré la maîtrise d'œuvre et le suivi du chantier. Chantier complexe car réalisé en site occupé.

✓ **Étude**

Lancement d'une étude de sécurité route d'Issenheim en prévision du débouché de la rue de la Piscine et du centre nautique

✓ **City-parc 2**

Création d'un terrain multisports place de la Breilmatt

N°4 - 09/2018

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales fait obligation au Président d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal, au cours de laquelle les conseillers de la commune au conseil de communauté sont entendus.

L'édition relative à l'exercice 2017 reproduit les éléments statistiques liés à la gestion des services, les rapports relatifs à la gestion du service d'assainissement et des déchets. Il s'enrichit de précisions sur les principales dispositions mises en œuvre au titre des compétences de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend connaissance du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller ci-annexé.**

---0---

ANNEXE POINT N°4

RAPPORT D'ACTIVITÉS GÉNÉRALES

2017

des services de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

REGION DE GUEBWILLER

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous
BP 80114
68502 GUEBWILLER Cedex
Tél. : 03 89 62 12 34 – Fax 03 89 62 12 20
Courriel : *infos@cc-guebwiller.fr*

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

1. RESSOURCES HUMAINES *(NS)* 5
1.1- Évolution du personnel 5
1.1.1- Les embauches 5
1.1.2- Les mutations internes 6
1.1.3- Les mutations externes 6
1.1.4- Les suspensions de carrière 6
1.1.5- Les démissions 6
1.1.6- Les fins de contrat de travail 6
1.1.7- La retraite 7
1.2- Les évolutions réglementaires 7
1.3- Actions de formation 7
1.4- Absentéisme 7
1.5- Assurances statutaires 7
1.6- Personnel forestier 7
1.6.1- Effectif 8
1.6.2- Charge de travail 8
1.6.3- Action sociale 8
1.6.4- Fonds de financement 8
1.6.5- Sécurité du personnel de la collectivité *(MG)* 8
2. ÉCONOMIE *(JJ)* 9
2.1.1- Service Économie 9
2.1.2- Connaissance des entreprises et du territoire 9
2.1.3- Réseaux 10
2.1.4- Ventes de terrains 11
2.1.5- Pépinière d'entreprises du Florival 12
3. FOURRIÈRE *(ML)* 14
4. DÉVELOPPEMENT *(MS)* 15
4.1- Actions réalisées 15
4.2- Gestion des participations financières à des organismes extérieurs 15
5. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, CULTURE ET TOURISME *(ML)* 16
5.1- Activités pédagogiques 16
5.1.1- Activités scolaires 16
5.1.2- Activités extrascolaires 17
5.1.3- Valorisation du patrimoine 17

5.2- Soutien aux associations et aux communes 19
5.3- Connaissance et protection du patrimoine 20
5.4- Documentation 21
5.5- Mise en tourisme 21
5.6- Communication 22
5.7- Enseignement artistique 23
5.8- Projet La Neuenbourg : Pôle culturel et touristique 24
5.9- Tourisme 2017 25
6. PETITE ENFANCE (VS) 26
6.1- Statistiques 26
6.2- Budget général 26
6.2.1- Fonctionnement 26
6.3- Coordination 26
7. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) INTERCOMMUNAL LES PETITS POUCETS (VS) 28
7.1- Les missions 28
7.2- Le RAM en chiffres 28
7.3- Constat 29
7.4- Bilan financier 30
8. MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL (VS) 31
8.1- La fréquentation 31
8.2- Les évènements pendant l'année 31
8.2.1- Rencontres avec un intervenant extérieur une fois par mois 31
8.2.2- Des sorties 31
8.2.3- Des séances mensuelles animées par l'équipe pédagogique 32
8.2.4- Des fêtes familiales 32
8.2.5- Des évènements des saisons et du calendrier 33
8.2.6- Des changements dans l'équipe en 2017 36
8.2.7- La formation du personnel 37
8.2.8- Le Multi-accueil et le partenariat 38
8.2.9- Les stagiaires 38
9. CAMPING LE FLORIVAL (ML) 39
9.1- Statistiques 39
9.2- Fonctionnement 39
9.3- Nouvelles installations 39
9.4- Animations 39
10. POINTS BLEUS (MG) 40
11. GYMNASES (ERB) 41
11.1- Fréquentation des gymnases (en heures) 41
11.2- Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations (en euros) 41
12. TRANPORT (ML) 42

12.1- Com-Com-bus 42
12.2- Navette des Neiges - Saison 2017/2018 42
13. CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL *(SV)* 43
13.1- La fréquentation et les recettes d'exploitation 43
13.2- Les activités annexes 43
13.3- Le budget de fonctionnement (hors intérêts d'emprunt) 44
13.4- Le budget d'investissement 44
14. BÂTIMENTS ET ENTRETIEN *(FB/CM/PM)* 45
14.1- Missions du service Bâtiments 45
14.2- Travaux en cours ou achevés 46
14.3- Projets et études en cours ou achevés 49
14.4- Équipe Technique 50
14.4.1- Contrôles 50
14.4.2- Électricité 50
14.4.3- Espaces verts 51
14.4.4- Parc technique 52
14.4.5- Personnel 52
14.4.6- Le magasin 53
14.4.7- Astreinte 53
14.4.8- Le Pool ménage 53

1. RESSOURCES HUMAINES *(NS)*

La CCRG a été affectée par la disparition de :
- Monsieur Robert Weigel, Maire honoraire de la Commune de Linthal et Délégué communautaire de 2001 à 2014, survenu le 22 janvier 2017
- Monsieur Bernard Meyer, Maire honoraire de la Ville de Soultz, Vice-Président du SIVOM de 1962 à 1966 et de 1983 à 1989 et Président du Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle de Guebwiller-Issenheim-Soultz de 1960 à 1977, survenu le 25 mai 2017
- Monsieur Jean-Paul Meyer, Secrétaire Général du SIVOM de 1969 à 1982, décédé le 26 juillet 2017.

La valeur du point d'indice a été augmentée de 0,6 % à compter du 1er février 2017.

Une réorganisation du travail de l'Équipe Technique et du Pool ménage a été mise en œuvre suite à l'installation de cylindres électroniques dans les gymnases. Elle se traduit par la suppression, pour l'Équipe Technique, du travail de soirée (19 heures 15 à 22 heures 30) et la création d'une équipe d'astreinte de 7 agents. Pour le Pool ménage, un réaménagement des horaires de travail, avec une prise de poste à 7 heures le matin au lieu de 8 heures, a été validé.

Par ailleurs, le service des Ressources Humaines a participé à la mise en œuvre des dossiers suivants :
- Montage de la Régie à autonomie financière pour la gestion de l'eau potable et transfert du personnel
- Montage de la Régie personnalisée pour la gestion du futur Centre Aquatique
- Convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon
- Contrat avec un cabinet de recrutement dans le cadre de l'embauche du nouveau Directeur Général des Services.

1.1- Évolution du personnel

L'évolution constante de la CCRG s'est traduite, en 2017, par de nombreux mouvements de personnel. Ainsi, 19 saisonniers ont été recrutés pour les besoins des services durant la période estivale, 13 embauches ont été réalisées, dont 12 à temps complet, et 1 Contrat Unique d'Insertion à temps non complet (20 heures/semaine). Par ailleurs, 2 suspensions de carrière, 2 démissions, 4 contrats de travail qui n'ont pas été renouvelés et 4 départs en retraite ont été enregistrés. Au 31 décembre 2017, l'effectif de la CCRG s'élève à 103 agents (dont 7 personnels forestiers), soit une hausse de 5 % par rapport à l'effectif présent au 31 décembre 2016 (98 agents dont 5 personnels forestiers). La moyenne d'âge est de 43,9 ans. L'effectif comprend 49,5 % de femmes et 50,5 % d'hommes. Le budget du personnel s'élève à 4 253 629 €, soit 17,4 % des dépenses de fonctionnement, la moyenne nationale étant de 37,2 % *(source DGFiP)*.
L'organigramme fonctionnel et le tableau des emplois figurent en annexe.

1.1.1- Les embauches

- Madame Fanny Guarino, en qualité de Secrétaire comptable, et Monsieur Arnaud Blum, en qualité d'Adjoint technique principal de 2e classe, pour les besoins du service des Eaux
- Monsieur Éric Gilbert, en qualité de Directeur Général Adjoint
- Mesdames Aurélie Lasbennes et Lauren Kientz, en qualité de Maîtres Nageurs
- Madame Émilie Renna, en qualité d'Adjoint administratif principal de 2e classe, pour les besoins du Secrétariat général
- Monsieur Éric Loustalot, en qualité d'Agent d'accueil du service Environnement, dans le cadre d'un contrat CUI-CAE

- Madame Béatrice Bruno, en qualité de Secrétaire, pour les besoins du service Environnement, dans le cadre d'un contrat CUI-CAE de 20 heures/semaine
- Monsieur Pierrick Conreaux, en qualité d'Agent de maintenance polyvalent pour l'Équipe Technique, dans le cadre d'un Contrat Emploi Avenir
- Madame Jennifer Jund, en qualité d'Animateur entreprises et territoire
- Monsieur Quentin Giorgiani, en qualité d'Agent de maintenance polyvalent
- Madame Virginie Barbarino, en qualité d'Adjoint d'animation à temps non complet (75 %), pour les besoins du Multi-accueil Arc-en-Ciel.

1.1.2- Les mutations internes

- Madame Marie Latuner, Secrétaire, a été affectée à l'accueil de la Pépinière d'entreprises et au Secrétariat du service Pays d'art et d'histoire, à raison d'un mi-temps sur chaque poste
- Madame Valérie Steinecker, titulaire du grade d'Infirmier en soins généraux de classe supérieure, occupée à 26,25/35es, a été reclassée au grade d'Attaché afin d'occuper les fonctions de Coordinatrice Petite Enfance / Périscolaire
- Madame Gabrielle Muré, titulaire du grade d'Éducateur des APS principal de 1re classe, a été reclassée au grade de Rédacteur principal de 1re classe afin d'occuper les fonctions d'Agent de développement Maisons de Services au Public et Habitat
- Madame Sabrina Vaccaro, Agent d'accueil au Camping Le Florival, a été affectée à l'accueil du service Environnement
- Madame Sophie Labbé, employée à temps partiel (80 %), partage son temps de travail au Secrétariat de l'Équipe Technique (50 %) et à l'accueil du service Environnement (30 %).

1.1.3- Les mutations externes

- Monsieur Bruno Stephan a sollicité son intégration auprès des Hôpitaux Civils de Colmar après son détachement qui a débuté le 12 août 2013.

1.1.4- Les suspensions de carrière

- Madame Leslie Graessel est toujours en disponibilité pour convenance personnelle
- Madame Elsa Richert-Braumann a sollicité une disponibilité pour convenance personnelle à compter du 1er août 2017.

1.1.5- Les démissions

- Madame Milène Aubriot, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er septembre 2013, a démissionné de ses fonctions le 31 août 2017
- Monsieur Thierry Janski, en disponibilité pour convenances personnelles depuis le 1er janvier 2017, a démissionné de ses fonctions le 21 août 2017.

1.1.6- Les fins de contrat de travail

Les contrats de travail des agents ci-dessous n'ont pas été reconduits :
- Madame Stéphanie Bergamasco, Adjoint administratif de 1re classe, affectée au service des Ressources Humaines
- Monsieur Aurélien Leveaux, Maître Nageur
- Madame Gwladys Philippe, Agent d'accueil au service Environnement
- Madame Julie Zimmermann, Agent d'accueil au service Environnement à 50 % et Secrétaire à l'Équipe Technique à 50 %.

1.1.7- La retraite

- Monsieur Jean-Marie Bucher, Opérateur des APS, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2017
- Madame Nicole Ottmann, Agent administratif, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2017
- Monsieur Robert Jacob, Agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mai 2017
- Monsieur Jacques Kuentzler, Agent technique, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2017.

1.2- Les évolutions réglementaires

Les dispositifs réglementaires en vigueur pour l'amélioration du pouvoir d'achat ont été poursuivis en 2017. Aucun agent n'a bénéficié de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

1.3- Actions de formation

Le budget consacré à la formation des agents s'est élevé, en 2017, à 21 164 €, dont 18 708 € de cotisation obligatoire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).
Dans le cadre du plan de formation, 139,5 journées de formations ont été enregistrées en 2017, soit, en moyenne, 1,3 journée de formation par agent. Le coût des absences pour formation s'élève à 16 924 €, soit environ 0,4 % du budget du personnel. Les préparations aux concours et examens professionnels ont été accordées dans l'objectif de favoriser la promotion individuelle et la progression des carrières.

1.4- Absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élève à 5,36 % en 2017, contre 6,8 % en 2016. Il s'agit principalement de jours d'arrêts pour maladie ordinaire (1,8 %), pour longue durée/longue maladie (1,73 %), pour accident du travail (0,5 %) et maladie professionnelle (1,24 %). Pour information, le taux d'absentéisme national est de 8,2 % (taux 2016) dans la Fonction Publique Territoriale. 73,7 % des arrêts pour maladie ordinaire sont de courte durée (1 à 10 jours d'absence).

1.5- Assurances statutaires

Dans le cadre du contrat statutaire couvrant l'employeur pour les risques découlant du statut public des agents titulaires (décès, accidents de service, maladie professionnelle, maladie et maternité), la CCRG a versé une prime d'assurance s'élevant à 97 725 € et a bénéficié de remboursements de l'assureur pour un montant de 67 320 €.

1.6- Personnel forestier

Par décision du 13 septembre 2016, l'avenant n° 121 à la convention collective relative aux exploitations forestières de la région Alsace a mis fin au système de rémunération au rendement. Il a été remplacé par un mécanisme de rétribution à l'heure pour tous les travaux, avec effet au 1er janvier 2017.

Cette modification fait suite à des évolutions significatives et préoccupantes depuis quelques années (effectif en baisse, fins de carrières difficiles) et doit permettre une meilleure visibilité en matière de parcours professionnel et limiter les licenciements pour inaptitude.

La grille de classification actuelle, basée sur des coefficients servant au calcul de la rémunération de base, a été remplacée par une grille établie sur des emplois repères et des niveaux de compétence avec des salaires minima.

Désormais, chaque ouvrier forestier bénéficie, par ailleurs, d'un entretien individuel d'évaluation tous les deux ans au cours duquel les capacités professionnelles de l'intéressé sont évaluées. En fonction, l'employeur peut décider de positionner le salarié dans un nouvel emploi repère ou de le faire changer de niveau.

1.6.1- Effectif

Pour faire suite aux décisions du Conseil de Communauté du 26 mai 2016 *(point 17.2)*, visant à maintenir un effectif de 7 salariés équivalents temps plein, Monsieur Rémi Salomon a été embauché le 1er février 2017 en qualité de Bûcheron sylviculteur confirmé, sur la base d'un contrat à durée déterminée d'un an.

Monsieur Quentin Neff, titulaire d'un CAP Forestier, a été recruté le 4 septembre 2017, pour deux années, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage lui permettant d'obtenir un Bac Pro Forêt.

1.6.2- Charge de travail

Aucune difficulté particulière. Le plein emploi a été assuré tout au long de l'année.

1.6.3- Action sociale

Après une augmentation de 1 % en janvier 2016, il a été décidé une augmentation générale des salaires de 0,4 %, à compter du 1er octobre 2017.

Le taux d'indemnisation des frais d'outillage a augmenté de 0,25 % au 1er novembre 2017.

1.6.4- Fonds de financement

Le solde du fonds destiné à financer les départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier, créé par délibération du Conseil de Communauté du 1er décembre 2009, s'élève, au 31 décembre 2017, à 33 804 €.

1.6.5- Sécurité du personnel de la collectivité *(MG)*

À l'instar des années précédentes, différentes formations dites de sécurité (habilitations électriques, autorisations de conduite) ont été dispensées au personnel de la collectivité.
Une mise à jour du document unique et d'évaluations des risques a été réalisée par le bureau d'études Dekra.
Aucune défaillance majeure particulière en matière d'hygiène et sécurité n'est relevée.
L'ensemble des vérifications réglementaires demandées dans le Code du Travail sont à jour.
Les équipements de protection individuelle mis à disposition des agents sont de bonne qualité et en nombre suffisant.

Conseil de Communauté du 18/09/2014
Mise à jour : 31/12/2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER
www.cc-guebwiller.fr

Organigramme Fonctionnel

Direction Générale
D.G.S. Christian Risser
D.G.A. Eric Gilbert
D.G.A. Alexandre Batto
D.S.T. Sébastien Ritty

Comité de Direction
Alexandre Batto
Benoît Fimbel
Sébastien Ritty
Nathalie Scherrer
Vanessa Higelin

1. Direction des Moyens Généraux
Alexandre Batto

- **Secrétariat général des assemblées** – Alexandre Batto
- **Juridique** – Alexandre Batto
- **Informatique** – Nicolas Hedrich, Jérôme Gugenberger
- **Archives** – Christine Pagotto
- **Communication** – Muriel Schueller

2. Direction des Ressources Humaines et organisation partagée
Nathalie Scherrer

- **Ressources Humaines** – Nathalie Scherrer, Laurent Mislin, Pascale Haby (50%)
- **Secrétariat/Accueil** – Joëlle Cladt, Emilie Renna, Pascale Haby (50 %)
- **Personnel forestier** – David Candido, Jean-Marie Deybach, Michel Fischetti, Nicolas Fischetti, Paul Tersigni, Rémi Salomon, Quentin Neff (apprenti)
- **Hygiène / Sécurité Conditions de travail** – Emmanuel Gross

3. Direction des Finances
Benoît Fimbel

- **Comptabilité** – Gisèle Richert
- **Budgets** – Benoît Fimbel
- **Achats** – Emeline Muzard
- **Compta/Facturation RIOM Relations SPL** – *Gestionnaires de comptes :* Marguerite Benigni, Sandra Fonséca (MT 25 %)

4. Direction du Développement
Poste vacant

- **Economie/Pépinière** – Julie Berthod, Jennifer Jund, Marie Latuner (M.T.)
- **Petite enfance** – Valérie Steinecker (TNC), Sonia Schatt, Véronique Syren, Carole Vizzardi, Véronique Hiniger (TNC), Marie-Claude Nutchoo, Priscilla Groff, Céline Schmitt, Marie-Hélène Fonséca (TNC), Marine Leimacher (TNC), Virginie Barbarino (TNC)
- **Patrimoine /Tourisme** – Cécile Roth-Modanese, Camille Heckmann, Marie Latuner (M.T.)
- **Développement du territoire Aménagement** – Muriel Schueller
- **Maison de Services Au Public** – Gabrielle Muré (M.T.)
- **Camping** – *Gestionnaire :* Sylvie Bollecker (80%); *Agent d'accueil :* Brigitte Bochelen (50%), Caroline Guebel (50%)
- **Transport/Mobilité** – Stéphanie Chevallier 50 %

5. Direction des Services Techniques
Sébastien Ritty

Assainissement
- Resp. : Stéphane Joly
- **Station et équipements** – Alain Bichler, Henri Broglin, Thierry Groff, Patrick Metzger, Quentin Giorgiani
- **Entretien / vidange** – Michel Steiblin, Vincent Zimmermann, André Graff
- **Réseaux** – Géraldine Sanchez, Cédric Vauthier, Emmanuel Gross

Infrastructures
- **Bâtiments/Equipements** – François Becker, Christian Mundinger
- **Gestion environnementale sécurité et accessibilité des installations** – Poste vacant
- **Gestion des équipements** – Stéphanie Chevallier 50 %
- **BDU** – Jean-François Bertheaux
- **Voirie** – Emmanuel Gross
- **Logisticien coordonnateur** – Patrick Mathieu
- *Pool Ménage :* Régine Spiesser, Michèle Clad, Ingrid Imfeld, Évelyne Schwaller

Equipe technique
- Resp. : Frédéric Spiesser
- **Gestion des stocks** – Sophie Labbé
- *Équipe 1 :* Laurent Loiseau, Franck Altmeyer, Patrice Sommer, Guy Schuller, Pierrick Conreaux
- *Équipe 2 :* William Scherrer, Daniel Clad, Cédric Levy, Arnaud Walch
- *Équipe 3 :* Antoine Colombo, Alexandre Imfeld, Patrick Impériale, Jean-Marc Vonarb, Joseph Delovieleuse

Centre Aquatique
- Resp. : Sébastien Vichard
- **Maîtres nageurs** – Fabienne Muller, Joris Balot, Aurélie Lasbennes, Lauren Kientz, Alexis Korzhyk
- **Vestiaire/Entretien** – Nicole Bortone, Claudine Brun, Studer Angèle
- **Régisseurs/Caisses** – Françoise Laïs, Katia Moppert

6. Direction de l'Environnement
Vanessa Higelin

- **Service Environnement** – *Animateur environnement :* Arnaud André; *Secrétariat/Accueil :* Sandra Fonséca (MT 25 %), Sophie Labbé, Christine Pagotto, Sabrina Vaccaro, Eric Loustalot, Béatrice Bruno (TNC); *Ambassadeurs :* Nina Habersetzer, Françoise Kohler, Francis Triponel
- **Compta/Facturation RIOM Relations SPL** – *Gestionnaires de comptes :* Marguerite Benigni, Sandra Fonséca (MT 25 %)

TNC : temps non complet
M.T. : Mi-temps

VILLE DE GUEBWILLER

Date de mise à jour : 31/12/2017

Tableau des emplois

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général des Services	A	547-825	13 10 1981	occupé	RISSER Christian	fonction
Dir. Général Adjt / servies généraux	A	486-787	01 06 2004	occupé	BATTO Alexandre	fonction (01/11/10)
Dir. Général Adjt / service développement	A	486-787	01 06 2004	vacant		
Dir. Général Adjt / Administration générale	A	486-787	13 06 2017	occupé	GILBERT Eric	fonction (04/09/17)
Administrateur	A	456-787	02 10 2003	occupé	RISSER Christian	grade
Directeur territorial	A	460-808	23 06 1988	vacant		
Attaché territorial principal	A	489-793	01 04 2009	occupé	GILBERT Eric	
Attaché territorial	A	383-664	16 02 2012	occupé	SCHERRER Nathalie	nommée au 01/04/12
Attaché territorial	A	383-664	02 10 2003	occupé	BATTO Alexandre	grade
Attaché territorial	A	383-664	06 07 1989	occupé	VICHARD Sébastien	CDD/poste vacant
Attaché territorial	A	383-664	01/06/2010	occupé	FIMBEL Benoît	titulaire au 15/07/10
Attaché territorial	A	383-664	28/02/2013	vacant		
Attaché territorial	A	383-664	01/06/2015	occupé	BIGELIN Vanessa	nommée au 01/08/15
Attaché territorial	A	383-664	15/12/2017	vacant		
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	389-582	08 10 2017	vacant		
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	389-582	01 09 2000	occupé	MISLIN Laurent	nommé le 01/03/14
Rédacteur territorial ppal 1ère classe	B	389-582	01 07 2008	occupé	PAGOTTO Christine	nommée le 01/09/08
Rédacteur territorial ppal 2ème classe	B	347-529	15 12 2012	occupé	BENIGNI Marguerite	nommée au 01/09/17
Rédacteur territorial	B	339-498	05 11 2013	occupé	BERTHOD Julie	CDD/poste vacant
ducteur territorial	B	339-498	24 03 2005	vacant		
ducteur territorial	B	339-498	01 01 2017	occupé	JUND Jennifer	CDD/poste vacant
joint admin. principal 1ère classe	C	C3	08 10 2017	occupé	CHEVALLIER Stéph.	nommée au 01/11/17
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 08 1995	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	30 03 2000	occupé	LATUNER Marie	nommée au 01/04/12
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 03 2013	occupé	LABBE Sophie	nommée au 01/04/13
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 03 2013	occupé	FONSECA Sandra	
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 01 2007	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 07 2008	occupé	HABY Pascale	nommée au 01/04/2011
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 04 2009	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 04 2009	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 07 2008	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	15 07 2010	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	15 07 2010	vacant		
joint admin. principal 2è classe	C	C2	20 12 2013	occupé	RENNA Emilie	CDD/poste vacant
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 02 2016	occupé	RICHERT Gisèle	nommée au 01/04/16
joint admin. principal 2è classe	C	C2	01 02 2016	occupé	SCHUELLER Muriel	nommée au 01/04/16
joint admin. principal 2è classe	C	C2	15 10 2017	vacant	GUARINO Fanny	CDD/poste vacant
joint admin. principal 2è classe (TNC 50%	C	C2	15 10 2017	vacant		
joint administratif (TNC 80 %)	C	C2	01 02 2016	occupé	BOLLECKER Sylvie	titulaire au 03/03/17
joint administratif (TNC 50 %)	C	C2	01 02 2016	occupé	BOCHELEN Brigitte	titulaire au 07/04/17
joint administratif (TNC 50 %)	C	C2	01 02 2016	occupé	GUEBEL Caroline	titulaire au 07/04/17
joint administratif	C	C1	01 01 2007	occupé	CLAUT Joëlle	titulaire au 07/09/11
joint administratif	C	C1	01 02 2016	occupé	VACCARO Sabrina	titulaire au 07/04/17
joint administratif	C	C1	01 01 2007	occupé	MUZARD Emeline	stagiaire au 01/12/17
FIL. SANITAIRE ET SOCIALE						
Infirmier soins généraux cl. sup.(TNC75 %)	A	373-530	15 12 2012	occupé	STEINECKER Valérie	transfert 01/01/13
Educateur ppal de Jeunes Enfants	B	347-529	15 12 2012	vacant		
Educateur de Jeunes Enfants	B	347-529	15 12 2012	occupé	VIZZARDI Carole	transfert 01/01/13
Educateur de Jeunes Enfants (TNC 75%)	B	347-529	15 12 2012	occupé	HINIGER Véronique	transfert 01/01/13
Educateur de Jeunes Enfants	B	347-529	01 12 2006	occupé	SYREN Véronique	
Auxiliaire de puériculture ppal 2ème cl	C	C2	15 12 2012	occupé	NUTCHOO M. Claire	transfert 01/01/13
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller des APS	A	-	01 03 2014	vacant		
Educateur des APS principal de 1ère cl.	B	389-582	01 10 2007	occupé	MURE G.	
Educateur des APS principal de 1ère cl.	B	389-582	08 10 2017	occupé	MULLER Fabienne	nommée au 01/11/17
Educateur des APS principal de 2ème cl.	B	347-529	01 10 2007	vacant		
Educateur des APS	B	339-498	01 10 2007	occupé	BATOT Joris	titulaire au 01/10/10
Educateur des APS	B	339-498	01 10 2007	occupé	KINETZ Lauren	CDD/poste vacant
Educateur des APS	B	339-498	01/02/2015	vacant		
Educateur des APS	B	339-498	27 10 2016	occupé	LASBENNES Aurélie	CDD/poste vacant
Opérateur des APS qualifié	C	C2	01 03 2015	vacant		
FILIERE CULTURELLE						
Attaché de conservation du patrimoine	A	349-658	28/02/2013	occupé	MODANESE Cécile	nommée le 01/10/14

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
FILIERE TECHNIQUE						
Directeur des Services Techniques	A	395-783	01 06 2004	occupé	RITTY Sébastien	fonction (01/10/14)
Ingénieur	A	349-658	24 03 1988	occupé	RITTY Sébastien	grade
Technicien principal de 1ère classe	B	389-582	01 12 2010	occupé	MUNDINGER Christian	transfert piscine 01/01/08
Technicien principal de 1ère classe	B	389-582	01 12 2010	occupé	GROSS Emmanuel	nommé au 01/05/09
Technicien principal de 1ère classe	B	389-582	16 02 2012	vacant		
Technicien principal de 1ère classe	B	389-582	16 02 2012	occupé	BECKER François	nommé au 01/03/13
Technicien principal de 1ère classe	B	389-582	01 07 2013	occupé	HEDRICH Nicolas	nommé au 01/05/16
Technicien principal de 2ème classe	B	347-529	01 12 2010	vacant		
Technicien principal de 2ème classe	B	347-529	01 12 2010	occupé	BERTHEAUX J François	mutation au 01/11/09
Technicien principal de 2ème classe	B	347-529	01 12 2010	occupé	SANCHEZ Géraldine	titulaire le 01/06/14
Technicien principal de 2ème classe	B	347-529	01 12 2010	occupé	VAUTHIER Cédric	nommé le 01/01/17
Technicien principal de 2ème classe	B	347-529	15 10 2017	vacant		
Technicien	B	339-498	15 12 2012	occupé	MATHIEU Patrick	stagiaire au 01/10/13
Technicien	B	339-498	01 12 2010	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	345-493	01 01 2007	occupé	METZGER Patrick	nommé au 1. 03. 05
Agent de maîtrise principal	C	345-493	01 01 2007	occupé	SPIESSER Frédéric	nommé le 01/05/06
Agent de maîtrise principal	C	345-493	16 10 1996	occupé	BROGLIN Jean-Henri	nommé au 01/05/09
Agent de maîtrise principal	C	345-493	01 02 2016	occupé	JOLY Stéphane	nommé au 01/04/16
Agent de maîtrise principal	C	345-493	01 02 2016	occupé	BIEHLER Alain	nommé au 01/04/16
Agent de maîtrise principal	C	345-493	15 10 2017	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	345-493	15 10 2017	vacant		
Agent de maîtrise principal	C	345-493	15 12 2017	vacant		
Agent de maîtrise	C	329-467	15 07 2004	occupé	GUGENBERGER Jérôme	CDD/poste vacant
Agent de maîtrise	C	329-467	01 01 2006	vacant		
Agent de maîtrise	C	329-467	01 06 2000	vacant		
Agent de maîtrise	C	329-467	01 03 2001	occupé	SPIESSER Régine	nommée au 01/03/2012
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 01 2007	occupé	CLAD Daniel	nommé au 01/04/12
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 04 2009	occupé	ZIMMERMANN Vincent	nommé le 01/09/13
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	15 10 2017	vacant		
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 01 2007	occupé	LOISEAU Laurent	nommé au 01/05/14
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	01 03 2013	occupé	STEIBLIN Michel	nommé au 01/06/15
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	08 10 2017	occupé	VONARB Jean-Marc	nommé au 01/11/17
Adjoint tech. principal de 1ère classe	C	C3	08 10 2017	occupé	COLOMBO Antoine	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 07 2008	occupé	GRAFF André	nommé le 01/09/08
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 04 2009	occupé	IMFELD Alexandre	nommé au 01/03/14
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 03 2013	occupé	ANDRE Arnaud	nommé au 01/04/13
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	ALTMEYER Franck	titulaire le 01/09/12
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	GROFF Thierry	nommé au 01/09/17
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	SCHERRER William	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	LEVY Cédric	stagiaire au 01/09/16
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	SCHULLER Guy	titulaire le 01/09/13
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2007	occupé	IMPERIALE Patrick	nommé le 01/10/12
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 07 2010	occupé	BRUN Claudine	nommée le 01/03/15
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	15 07 2010	vacant		
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2017	occupé	GIORGIANI Quentin	CDD/poste vacant
Adjoint tech. principal de 2ème classe	C	C2	01 01 2017	occupé	WALCH Arnaud	CDD/poste vacant
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	BORTONE Nicole	transfert piscine 01/01/08
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	KOHLER Françoise	titulaire au 01/02/17
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	LAIS Françoise	transfert piscine 01/01/08
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	IMFELD Ingrid	titulaire au 01/08/11
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	CLAD Michèle	
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	vacant		
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	SOMMER Patrice	nommé au 03/08/11
Adjoint technique	C	C1	01 01 2007	occupé	SCHWALLER Evelyne	titulaire au 01/12/12
Adjoint technique	C	C1	01 10 2007	vacant		
Adjoint technique	C	C1	01 10 2007	vacant		
Adjoint technique (TNC 57,14 %)	C	C1	15 12 2012	occupé	FONSECA-PIRES M. Hélène	transfert 01/01/13
Adjoint technique (TNC 57,14 %)	C	C1	16 12 2012	occupé	LEIMACHER Marine	transfert 01/01/13
FILIERE ANIMATION						
Animateur	B	339-498	17 07 2017	vacant		
Adjoint d'animation ppal 2e classe (26.25/35)	C	C2	08 10 2017	occupé	BARBARINO Virginie	CDD/poste vacant
Adjoint d'animation	C	C1	15 12 2012	occupé	GROFF priscilla	transfert 01/01/13
Adjoint d'animation	C	C1	15 12 2012	occupé	SCHMITT Céline	transfert 01/01/13
Adjoint d'animation	C	C1	06 11 2014	occupé	SCHATT Sonia	mutation au 01/01/15

VILLE DE GUEBWILLER

Assistant de cons. du patrimoine ppal 2e cl.	B	339-498	10 03 2017	occupé	HECKMANN Camille	nommée le 17/03/17

Tableau des emplois

Etat du personnel non titulaire

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE / IM	DATE DE CREATION	SITUATION DE L'EFFECTIF	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
EMPLOIS DIVERS						
Agt de dév. Culturel et touristique (assistant Cons. ppal 2e cl., 1er échelon)	-	-	15 12 2011	vacant		
Chargé de mission Eau (Technicien ppal 2ème cl.)	-	-	15 10 2017	vacant		
Ingénieur (Directeur régie eau)	-	-	15 10 2017	vacant		
Emploi saisonnier / Step	-	1er éch. C1	01 03 2001	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 06 2006	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 03 2010	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 03 2010	vacant		
Emploi saisonnier / équipe technique	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / camping	-	1er éch. C1	25 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / services administratifs	-	1er éch. C1	01 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / piscine	-	1er éch. C1	01 10 2007	vacant		
Emploi saisonnier / piscine	-	1er éch. C1	01 10 2007	vacant		
Emploi saisonnier / piscine	-	1er éch. C1	01 10 2007	vacant		
Emploi saisonnier / BEESAN	-	4e éduc. APS	01 10 2007	vacant		
Emploi saisonnier / BPJEPS	-	4e éduc. APS	31 05 2012	vacant		
Emploi saisonnier / MNS	-	6e éch. C2	01 10 2007	vacant		
Emploi saisonnier / BNSSA	-	1er éch. C1	01 10 2007	vacant		
Emploi saisonnier / BNSSA	-	1er éch. C1	31 05 2012	vacant		
Emploi saisonnier / BNSSA	-	1er éch. C1	31 05 2012	vacant		
Emploi saisonnier / BNSSA	-	1er éch. C1	25 04 2013	vacant		
Emploi saisonnier / BNSSA	-	1er éch. C1	25 04 2013	vacant		
CAE	-	1er éch.C2	01 06 2009	vacant		
CUI-CAE	-	1er éch.C2	01 01 2011	occupé	HABERSETZER Nina	embauche le 16/06/2014
CUI-CAE	-	1er éch.C2	01 01 2011	occupé	TRIPONEL Francis	embauche le 01/03/2016
CUI-CAE (patrimoine)	-	1er rédacteur	01 04 2013	vacant		
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	vacant	LOUSTALOT Eric	embauche le 21/03/17
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	occupé	DELEVIELEUSE Joseph	embauche le 01/04/15
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	occupé	STUDER Angèle	embauche le 07/09/16
CUI-CAE (technique/administratif)	-	1er éch.C2	01 10 2013	occupé	BRUNO Béatrice	embauche le 02/05/17
Contrat Emploi Avenir	-	1er éch.C2	01 10 2013	occupé	CONREAUX Pierrick	embauche le 03/07/17
*Adjoint admin. principal 2e classe **	*C*	*C2*	*15 04 2017*	*occupé*	MOPPERT Katia	embauche le 01/06/17
*Educateur des APS **	*B*	*339-498*	*15 04 2017*	*occupé*	KORZHYK Alexis	embauche le 01/06/18

** Accroissement temporaire d'activité*

DENOMINATION	CAT.	ECHELLE	DATE DE CREATION	SITUATION DE L'EFFECTIF	NOM DES AGENTS	SITUATION ADMINISTRATIVE
PERSONNEL FORESTIER						
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	CANDIDO David	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	FISCHETTI Michel	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	FISCHETTI Nicolas	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	DEYBACH Jean-Marie	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	TERSIGNI Paul	
Bûcheron Sylviculteur Confirmé	-	-	01 01 2017	occupé	SALOMON Rémi	embauche le 01/02/17
Sylviculteur Bûcheron	-	-	01 01 2017	vacant		
Sylviculteur	-	-	01 01 2017	vacant		
Apprenti bûcheron	-	-	09 09 2002	occupé	NEFF QUENTIN	embauche le 04/09/17

Statistiques

EMPLOIS	NB
TITULAIRE	
Filière Administrative	27
Filière Animation	4
Filière Sanitaire et sociale	5
Filière Sportive	5
Filière Culturelle	2
Filière Technique	43
Total 1	86

EMPLOIS	NB
NON TITULAIRE	
Personnel Forestier	7
Emplois Divers	9
Total 2	16
Total 1 + 2	102

VILLE DE GUEBWILLER

Date de mise à jour : 31/12/2017

2. ÉCONOMIE (JJ)

En 2017, le territoire de la CCRG compte plus de 3 000 entreprises pour 11 000 emplois.

Les secteurs d'activités les plus représentés sont :
- agriculture, sylviculture et pêche : 7,1 %
- industries : 8,4 %
- construction : 9,5 %
- commerce, transports et services divers : 60,9 %
- administration publique, enseignement, santé et action sociale : 14,1 %.

737 artisans :
- 36,5 % bâtiment
- 31 % services
- 20 % production
- 12,4 % alimentation.

La CCRG et le service Économie s'attachent à mettre en place un environnement favorable au développement des entreprises.

Le service Économie est l'interlocuteur privilégié des entrepreneurs et des porteurs de projets.

Cette ambition se traduit par des actions concrètes sur le territoire :

2.1.1- Service Économie

Le service Économie a souhaité renforcer l'attractivité du territoire, sa structure économique et apporter des réponses rapides aux porteurs de projets.
Pour cela, il a acquis un outil pour traiter l'ensemble des champs d'actions des développeurs économiques.
Ainsi, en 2017, le service Économie s'est doté d'un observatoire économique, créé par la société AGDE (Analyse et Gestion des Données d'Entreprises), qui permet de connaître, gérer les entreprises présentes et assurer un suivi de celles qui souhaitent s'implanter.
Cet outil permet également de gérer les offres immobilières, de suivre et d'aider les porteurs de projets dans le montage de leur structure, de gérer les relations avec les acteurs économiques locaux.
Il offre également la possibilité de créer un annuaire des entreprises en ligne ; celui-ci sera mis en place fin 2018.

2.1.2- Connaissance des entreprises et du territoire

Rencontres avec les chefs d'entreprises du territoire
Afin de mieux comprendre les besoins et les attentes des entreprises du territoire, le service Économie, accompagné du Vice-Président du ressort et du Directeur Général des Services de la CCRG, rencontre mensuellement des chefs d'entreprises.
Ces rendez-vous ont été mis en place au courant du dernier trimestre 2017. Cinq chefs d'entreprises ont été rencontrés (Mader SA, Schneider Électric, MDL Rodis, Sojinal et Caléo).

Attractivité du territoire
À l'initiative du Vice-Président du ressort, le service Économie a organisé des rencontres avec des chefs d'entreprises et des partenaires (CCI, ADIRA, AAA) afin de dresser un état des lieux de la situation actuelle du territoire et de connaître, à travers les entreprises présentes sur la CCRG, les atouts et les faiblesses du territoire de Guebwiller. Cette demande permettra de définir les actions à mettre en place et renforcer l'attractivité de la CCRG en vue de favoriser de futures implantations.

Les deux axes prioritaires retenus sont la communication et la spécialisation du territoire.

La démarche se poursuit en 2018.

2.1.3- Réseaux

Cercle des Entrepreneurs de la Région de Guebwiller
Le Cercle des Entrepreneurs de la Région de Guebwiller se doit de proposer aux chefs d'entreprises des réponses à leurs attentes dans différents domaines, comme cela a été initié depuis 2016.
En 2017, une collecte mutualisée de palettes en bois a été mise en place.
Des sociétés locales (Telmat, Schneider Électric, Fives Celes, Meyer-Sansboeuf, Sojinal) ont pu bénéficier des services de l'entreprise Epalia Suez.
L'objectif de cette collecte est de faciliter la reprise des palettes et déchets en bois des entreprises en réduisant les coûts et en ayant un impact moindre sur l'environnement via une démarche d'économie circulaire.
Cette action a été réalisée en partenariat avec la CCI de Colmar.

Réseau des Pépinières du Grand Est
Le service Économie a participé aux échanges concernant la mise en place d'un *Réseau des Pépinières du Grand Est* qui est en phase de structuration.
La Pépinière d'entreprises du Florival est d'ores et déjà impliquée dans ce réseau.
Ce réseau vise à rappeler les métiers fondamentaux d'une pépinière d'entreprises et à imaginer ensemble les éventuelles évolutions nécessaires, souhaitables, voire indispensables, du dispositif d'accueil des créateurs d'entreprises à l'avenir.

EcOOparc
Une démarche de revitalisation de l'Aire d'Activités du Florival a été initiée par EcOOparc afin de répondre à des besoins en termes de services.
Celle-ci a pour but de :
- favoriser un écosystème collaboratif, durable et innovant pour maintenir et créer de l'emploi dans la région de Guebwiller et sur l'Aire d'Activités du Florival
- rendre l'Aire d'Activités du Florival plus attractive.

Les actions menées :
- ✓ deux rencontres pour faire émerger les besoins et les initiatives
- ✓ un groupe de travail réunissant des chefs d'entreprises volontaires pour porter la réflexion sur trois idées/projets à travailler
- ✓ dix entretiens avec des chefs d'entreprises
- ✓ une enquête de besoins "Entreprises"
- ✓ une enquête de besoins "Salariés".

Le résultat de cette enquête a fait ressortir les besoins suivants :
- ✓ un lieu de restauration collective
- ✓ un lieu de convivialité/récréatif
- ✓ une conciergerie
- ✓ un annuaire des entreprises.

Il a été décidé de ne pas donner suite à cette démarche, mais de travailler en interne sur :
✓ un projet de restauration collective
✓ un annuaire des entreprises.

PETR
Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a mené deux projets en collaboration avec les Communautés de Communes du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :
✓ l'écologie industrielle territoriale
✓ la création d'une plateforme du foncier disponible à l'échelle du Pays.

Dans le cadre de la mise en place de ces actions, le service Économie a participé à plusieurs réunions et a créé une base de données du foncier existant afin de soutenir le PETR.

2.1.4- Ventes de terrains

Aire d'Activités du Florival
➢ 22 décembre 2017 :
Bulle Confort (SCI Judenhut) : terrain de 45,77 ares, section 25, parcelle 157/35 Ober Daweld (rue Henri Seiller). Projet de construction d'un bâtiment regroupant des bureaux et du stockage. Bulle Confort est aujourd'hui locataire à Guebwiller et souhaite construire un local plus adapté à son activité.

Zone Artisanale
➢ 29 septembre 2017 :
Cofra (Groupe LW SARL) : terrain de 22,39 ares, section 26, parcelle 661/34, 4 rue Frédéric Gerst. Cofra est spécialisé dans la distribution d'accessoires de coffrages et d'armatures.

Création d'une nouvelle Zone Artisanale (MG/ML)
Le 26 janvier 2017, un permis d'aménager a été délivré par la Mairie de Soultz pour la création d'une Zone Artisanale composée de 21 lots.
La Maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par le bureau d'études Cocyclique Ingénierie de Soultz.
Les travaux ont été attribués, pour le lot *VRD*, au groupement STP Mader-Pontiggia pour un montant de 593 117,26 € HT et, pour le lot *Réseaux secs*, au groupement ETPE-Huber Électricité pour un montant de 157 523,80 € HT.
Le service Économie a participé, en collaboration avec le service Technique, au suivi du chantier de la nouvelle Zone Artisanale. Il assure la promotion et la commercialisation des lots.

Le premier terrain a été vendu le 22 décembre 2017 à DAE Concept. Il s'agit d'une parcelle de 12,87 ares, section 26, parcelle 699/36, rue de l'Industrie. Actuellement, locataire à la Pépinière d'entreprises du Florival, il propose des solutions dans les automatismes, l'électricité, la régulation et la domotique, dans le domaine de l'industrie et du bâtiment.

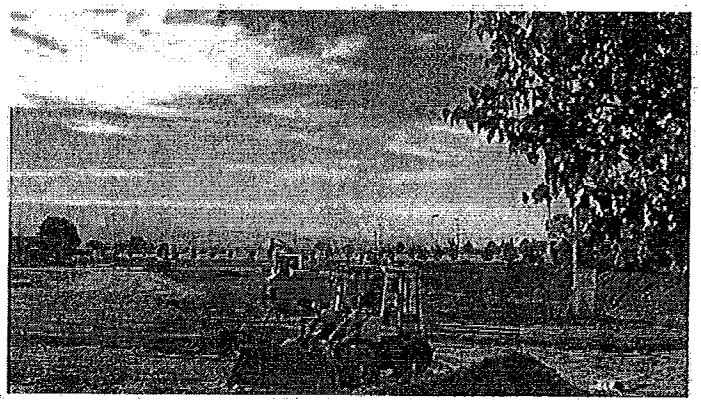

2.1.5- Pépinière d'entreprises du Florival

La Pépinière d'entreprises du Florival peut accueillir 23 créateurs d'entreprises.

Elle propose la location de bureaux de 13 à 48 m² et d'ateliers de 118 à 451 m², ainsi que des services mutualisés à des coûts attractifs :
✓ espace reprographie (acquisition d'un nouveau photocopieur en 2017)
✓ accueil et standard
✓ Internet haut débit (fibre optique)
✓ mise à disposition de matériel de manutention
✓ salles de réunions équipées de vidéoprojecteur et paperboard.



Le créateur d'entreprise peut rester à la Pépinière d'entreprises du Florival durant une période de 23 mois, renouvelable une fois.

La Pépinière d'entreprises du Florival loue également aux extérieurs deux salles de réunions ou un bureau à la demi-journée, à la journée, à la semaine ou au mois.

Depuis son ouverture en 2009, 44 entreprises ont été accueillies à la Pépinière, permettant la création de plus de 200 emplois.

Les entreprises qui se sont installées à la Pépinière, en 2017, sont :
➢ FormaBIM : Monsieur Salim Boulghobra
Formation, cours personnalisés avec des formateurs qualifiés, reconnus et certifiés par les éditeurs de logiciels, centre ATC, Autodesk Training Center, centre de formation agréé Autodesk
➢ HOP Conseils & Communication : Monsieur Damien Hausherr
Conseiller en impression.

Par ailleurs, L'Atelier de Noémi, qui disposait déjà d'un atelier à la Pépinière d'entreprises, loue désormais un bureau pour la création artistique et la partie commerciale.

Les autres locataires de la Pépinière d'entreprises du Florival présents en 2017 :

➢ Batinoé :	Peinture intérieure/extérieure et isolation thermique.
➢ DAE Concept :	Solutions dans les automatismes, l'électricité, la régulation et la domotique dans le domaine de l'industrie et du bâtiment.
➢ Caspar Paysage :	Paysagiste.
➢ L'Atelier de Noémi :	Illustratrice textile, impression textile et vente en ligne.
➢ POP :	Nettoyage pendant/après : chantiers, déménagements, réceptions, décès. Évacuation de déchets. Nettoyage et décontamination suite à incendies et dégâts des eaux. Lavage de vitreries et de sols. Shampoing de moquettes. Lavage de véhicules : intérieur et extérieur. Entretien d'espaces verts : tonte, débroussaillage. Entretien de locaux.

- DHM Alsace : Commerce de gros de produits d'entretien, d'hygiène et de santé.
- Chapiteaux Ringenbach : Vente et création de chapiteaux, barnums, tentes de réception sur mesure.
- Nuzzo Élec : Électricité générale, domotique, signalétique, agencement de magasins.
- Digitalsace 360 : Expert en technologies virtuelles et imagerie à 360°. Visites virtuelles. Outils de vente et de communication interactifs.
- K8W : Installation, entretien et dépannage de chauffages et installation de matériel pour le traitement de l'eau.
- CJ Clean : Entretien de locaux pour les particuliers et les professionnels.
- Vitale Énergie : Commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage.

En 2017, deux entreprises ont quitté la Pépinière :
- Becom : société de services spécialiste de la mise en œuvre de solutions de communications pour les TPE, PME/PMI, associations et administrations de tout secteur d'activité. Associée à une autre société sise dans le département 90.
- Alsavit' : vente de matériel viticole en ligne. Rachetée par un groupe sis à Kaysersberg.

Deux sociétés sont domiciliées à la Pépinière d'entreprises du Florival au 31 décembre 2017.

De ce fait, au 31 décembre 2017, le taux d'occupation des bureaux représentait 75 % et celui des ateliers 100 % de la surface locative.

En 2017, le service Économie a redynamisé la Pépinière d'entreprises en termes d'animations.

Depuis juillet 2017, la Pépinière d'entreprises organise un petit-déjeuner mensuel (avec un taux de participation de plus de 50 %) et deux rencontres annuelles (milieu et fin d'année) afin de créer une cohésion entre chefs d'entreprises (plus de 90 % de participation).

Lors de la rencontre de juillet avec les locataires, un sondage a été réalisé afin de connaître les attentes des locataires sur les services proposés et de définir des axes d'amélioration.

Une formation *Extincteurs* a eu lieu le 28 septembre 2017.

De plus, le service Économie a mis à jour la totalité des documents officiels de la Pépinière d'entreprises afin d'être cohérent et structuré et a également mis en place des documents de suivi pour donner une image professionnelle aux porteurs de projets qui le sollicitent.

Dans le cadre de l'amélioration des services rendus aux locataires, une convention d'accompagnement a été mise en place. Celle-ci a pour objectif de formaliser les relations entre les parties et de permettre à la Pépinière d'entreprises d'apporter un soutien à la réalisation du projet du locataire.

3. FOURRIÈRE (ML)

La convention de Délégation de Service Public relative à la Fourrière automobile a été conclue pour une période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2018 avec le Garage Europe Autos sis à Bergholtz.

Fin décembre 2017, 220 véhicules ont été enlevés dont 39 mis en destruction, 148 récupérés par les différents propriétaires et 33 immobilisés au Garage Europe Autos.

4. DÉVELOPPEMENT *(MS)*

4.1- Actions réalisées

- ✓ Suppression des conseils en matière de rénovation de façades à compter du 1er janvier 2017.
- ✓ Remise en état (balisage et entretien) des circuits de VTT situés au sud de la Lauch (2-3-4-5-6-11-12-13-14 et 16) par l'ONF.
- ✓ Création du circuit de cyclotourisme dans la montée du Markstein. Installation d'une signalétique en partenariat avec l'ACTF.
- ✓ Dotation de gilets de sécurité aux élèves des classes des Cours Préparatoires des écoles primaires du territoire.
- ✓ Participation aux projets pilotés par le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- ✓ Traitement des demandes de subventions dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours pour l'investissement des communes.
- ✓ Organisation de la troisième édition de l'opération Commande groupée d'arbres et d'arbustes. Le guide de plantation intitulé *Plantons le décor* a été réactualisé. Il n'a pas été distribué dans les boîtes aux lettres, ce qui a entraîné une baisse des commandes : 117 arbustes et arbres ont été commandés par 12 foyers, dont 2 communes (Issenheim et Bergholtz). Les Pépinières Jean Gissinger de Rouffach ont fourni les variétés et l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs a participé à la remise des arbres en prodiguant des conseils en matière d'entretien et de taille les 18 et 19 novembre 2017.
- ✓ Gestion et suivi des actions Gerplan.
- ✓ Gestion et suivi des dossiers de subventions auprès des partenaires (FEDER, LEADER, Région Grand Est, Département du Haut-Rhin, État).
- ✓ Gestion et suivi des supports de communication ainsi que des marchés correspondants (impression, conception graphique et rédactionnelle).

4.2- Gestion des participations financières à des organismes extérieurs

- ✓ Adhésion annuelle FFC - Label circuits VTT.
- ✓ Subvention annuelle à l'Association d'Arboriculture de Guebwiller et Environs pour l'entretien des vergers du Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl et de l'Aire d'Activités du Florival.
- ✓ Subventions aux communes dans le cadre du dispositif du Fonds de Concours.
- ✓ Participation au déneigement de la route du Boenlesgrab.
- ✓ Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre d'une Plate-Forme d'Initiatives Locales (PFIL).
- ✓ Participation à la Mission Locale (PAIO).
- ✓ Participation au Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- ✓ Participation au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Rhin-Vignoble-Grand Ballon.
- ✓ Participation au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon.
- ✓ Prise en charge du transport des élèves vers diverses manifestations culturelles et sportives.
- ✓ Adhésion au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Les dépenses pour le service Développement Local s'élèvent à 337 624 €. Le montant des subventions perçues s'élève à 903 € (action Gerplan), soit un montant de 336 721 € restant à la charge de la CCRG.

5. PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, CULTURE ET TOURISME (ML)

Le travail du service Pays d'art et d'histoire, Culture et Tourisme a largement été orienté durant toute l'année 2017 par le projet de constitution du Pôle culturel et touristique de la Neuenbourg à Guebwiller. Le montage du projet en lui-même a nécessité un intense travail, en collaboration avec les Services Techniques de la CCRG ainsi que les équipes de Maîtrise d'œuvre, de Paysagisme et de Scénographie.
En revanche, le calendrier d'animations n'a pas été bouleversé et les activités ont été maintenues. Certaines manifestations et créations d'outils ont, quant à elles, été orientées afin de préparer la mise en valeur du site de la Neuenbourg et sensibiliser le public au projet.

5.1- Activités pédagogiques

5.1.1- Activités scolaires

À l'instar des années précédentes, les activités éducatives ont été une priorité dans les actions du service Pays d'art et d'histoire. Les écoles primaires de la CCRG ont bénéficié d'ateliers pédagogiques sur le patrimoine local. De nombreux thèmes sont proposés en lien avec les programmes scolaires des différents niveaux, de la maternelle à Bac+2. Dans ce cadre, le service est de plus en plus sollicité par les écoles primaires. Des projets spécifiques ont, en outre, été développés en lien avec les thématiques des expositions sur l'architecture moderne et contemporaine.
Une collaboration particulièrement innovante avec le Centre Culturel de Rencontre Les Dominicains de Haute-Alsace a permis de créer un projet culturel et numérique autour du patrimoine industriel : *Charly et ses drôles d'industriels*. Lors d'une visite de 1 heure 30 à destination des collèges de la région de Guebwiller et du département, les classes de quatrième ont découvert l'histoire du couvent à l'époque industrielle, vu un mapping 360° sur la vie des industriels et écouté un concert d'œuvres de Charles Koechlin.
Enfin, un projet pédagogique sur la Neuenbourg a débuté, fin d'année 2017, avec la classe de STI2D du Lycée Théodore Deck, portant notamment sur la modélisation 3D de l'ancien jardin à la française.

Les établissements extérieurs à la CCRG peuvent également solliciter le service pédagogique pour des ateliers payants (80 € les deux heures d'ateliers afin de rémunérer un guide-conférencier). Il est néanmoins de plus en plus difficile de recruter des guides vacataires, dont l'activité se centre autour des grands pôles touristiques alsaciens, davantage rémunératrice.

Ainsi, le service a par exemple accueilli une classe du Lycée Agricole de Rouffach afin de découvrir Guebwiller et l'évolution de son paysage.

Environ 1 300 enfants ont participé à des animations dans le cadre scolaire.

Un travail est également mené, chaque année, avec le Master MECADOC de Mulhouse afin de former les futurs guides-conférenciers. Depuis l'année scolaire 2017/2018, une seconde intervention permet de les initier aux techniques d'exposition. Un projet tutoré a débuté le 10 novembre 2017 avec 15 étudiants en Master 1 sur les méthodes de l'exposition et les techniques de graphisme, en travaillant sur le cas concret d'une future exposition du Pays d'art et d'histoire sur la *Vie culturelle au XIXe siècle*.

5.1.2- Activités extrascolaires

Animations estivales
Les activités estivales proposées aux Périscolaires et services Jeunesse ont été renouvelées cette année. Un groupe de l'Espace Jeunesse a bénéficié d'une journée de découverte du patrimoine médiéval, notamment de l'abbaye de Murbach et du château du Hugstein.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) de Soultz et Guebwiller
Dans le cadre du TAP, une guide-conférencière a été formée par le service pour intervenir sur le patrimoine de Soultz, au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire 2016/2017. Un groupe d'une dizaine d'enfants a pu bénéficier de 12 séances thématiques construites par le service pédagogique de la CCRG.
Le service est également intervenu pour aider le Périscolaire de Guebwiller dans la construction des ateliers de découverte du patrimoine de la ville, pour le premier trimestre de l'année scolaire 2017/2018. Une dizaine d'enfants ont également bénéficié de ces animations.

Plus d'une vingtaine d'enfants ont bénéficié d'animations dans le cadre périscolaire.

5.1.3- Valorisation du patrimoine

Visites-découvertes
Inscrites dans le programme d'animations destiné à sensibiliser les habitants à leur patrimoine, différentes visites gratuites ont été proposées au cours de l'année. Elles sont organisées à rythme régulier, tous les troisièmes samedis du mois. Les thématiques varient afin d'évoquer le patrimoine dans son acceptation la plus large : les Dominicains à l'époque industrielle, l'architecte Charles Schulé, le château de la Neuenbourg, les fortifications du Haut-Mundat, une visite-randonnée sur les vestiges de la Grande Guerre, l'architecture contemporaine, la découverte du Pays d'art et d'histoire du Val d'Argent ou encore les crèches remarquables. Les différentes visites guidées thématiques ont accueilli environ 500 personnes. Certaines visites, dont la thématique a attiré largement le public, ont été dédoublées.

Suite à une réflexion, durant laquelle a émergé un échange avec le service Économie de la CCRG, l'automne 2017 a vu naître un nouveau type de visites visant les personnes travaillant sur le territoire. Ce sont des *visites flash* de 30 minutes proposées une fois par mois, le mardi de 12 heures 30 à 13 heures. Une trentaine de personnes ont participé aux deux premières *visites flash*.

Ce programme de visites gratuites se poursuit en 2018.

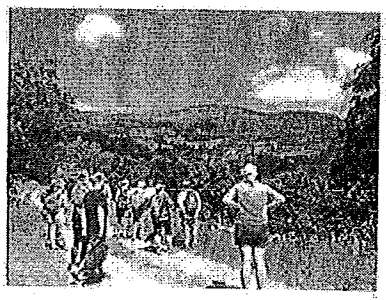

Exposition L'architecture contemporaine, un patrimoine en construction
Dans la continuité de l'exposition *Paysages urbains des Trente Glorieuses*, l'exposition *L'architecture contemporaine, un patrimoine en construction* s'est tenue au siège de la CCRG. Elle a réuni un public varié du 18 mai au 20 octobre 2017. Environ 500 élèves ont participé à des animations organisées en lien avec l'exposition. Cela représente une vingtaine de classes.

Près de 1 000 personnes ont été comptabilisées en visite libre, lors d'ateliers et visites organisées par le service Pays d'art et d'histoire. À cela, il faut certainement rajouter des visiteurs non comptabilisés ou ayant profité de leur venue lors d'une réunion pour découvrir l'exposition.
Les retours des visiteurs ont été très positifs. Ils ont apprécié le traitement d'un sujet contemporain et de son impact sur l'évolution de leur cadre de vie. La vidéo, mêlant micros-trottoirs et interviews d'élus et de professionnels de l'urbanisme sur les *Gros mots de l'architecture contemporaine*, a été largement plébiscitée. Grâce à cette exposition, un véritable partenariat s'est établi avec les architectes locaux, qui sera à nouveau mis à l'honneur dans le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du Château de la Neuenbourg.

Dans le cadre de ces deux expositions, de nouvelles pistes audioguidées ont été réalisées et intégrées à l'application mobile *Les voies du patrimoine*, permettant une découverte autonome de sites emblématiques de l'architecture moderne et contemporaine tels que le quartier Léo Lagrange, les maisons Finiels, le Collège du Hugstein ou encore la maison Dugo.
Un projet d'édition d'une brochure de préconisations pour la rénovation des bâtiments des Trente Glorieuses a émergé. Projet d'actualité, au vu des rénovations effectuées récemment, mais trop précurseur : il n'a, de ce fait, pas pu aboutir. La démarche et les recherches ne s'étant lancées qu'en 2017 à la DREAL et chez les autres spécialistes, le service Pays d'art et d'histoire ne pouvait pas encore les publier.



Rendez-vous aux Jardins
Lors de la manifestation nationale des *Rendez-vous aux Jardins*, la CCRG a proposé une manifestation en collaboration avec les conteuses du *Stockbrunna*, la Ludothèque, une fleuriste et l'Association *Florival en Transition*. La Neuenbourg a été animée par des visites guidées du parc et du château, des contes, une chasse au trésor, des jeux de société sur les jardins, des ateliers de créations florales et un troc de graines et de plants.
Cette journée a rassemblé un public familial. Plus de 200 personnes ont pu profiter des animations.

Les Journées Européennes du Patrimoine
À l'instar des années précédentes, la Communauté de Communes a proposé aux différentes associations culturelles et aux communes de collaborer à la mise en place d'une programmation commune. Cette année, le choix a été fait de conserver la thématique nationale : *Jeunesse et Patrimoine*. Les associations et structures culturelles se sont vraiment emparées de la thématique.
Les animations pédagogiques et ludiques nécessitant du temps, le circuit en bus n'a pu être mis en place cette année. Le service Pays d'art et d'histoire a donc soutenu la création des animations pédagogiques et coordonné le programme du territoire afin de conserver une homogénéité et d'organiser le planning commun.
Malheureusement, face à une météo très capricieuse, les associations ont été déçues de la fréquentation.

Journées nationales de l'Architecture
La CCRG, dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire*, a participé, pour la deuxième fois, aux *Journées nationales de l'Architecture*. Après une première année marquée par un partenariat avec Habitats de Haute-Alsace pour la valorisation du quartier Léo Lagrange, cette participation a vu naître une collaboration avec les architectes du territoire. Lors d'une visite guidée, ils ont présenté de nouveaux projets qui marquent le paysage actuel de la CCRG, notamment le chantier du nouveau Centre Aquatique et un chantier privé innovant à Lautenbach.
Environ 30 participants ont pu découvrir ces projets marquant leur cadre de vie.

Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)
En collaboration avec l'IEAC, le service Pays d'art et d'histoire a participé aux *JEMA*. Cet évènement a été l'occasion d'organiser des portes ouvertes de l'IEAC et de présenter le circuit d'ateliers de céramistes ouverts au public. Ce circuit est disponible sur l'application mobile *Les voies du patrimoine* et sous le format d'un livret numérique téléchargeable gratuitement.
Des expositions, des démonstrations des anciens élèves de l'IEAC et des présentations du circuit ont animé le week-end.

5.2- Soutien aux associations et aux communes

Commune de Lautenbach
Le service Pays d'art et d'histoire a soutenu l'organisation des *Journées Jean Egen*, mises en place pour la deuxième fois, et a participé au jury du concours de nouvelles.
Un partenariat a également été établi afin de créer un parcours de visites de la commune composé de panneaux explicatifs et de vues anciennes.

Commune de Wuenheim et Syndicat viticole
Dans le cadre de la création d'un circuit d'interprétation sur le patrimoine viticole dans le vignoble de Wuenheim, le service Pays d'art et d'histoire a été sollicité afin de participer à la rédaction des textes et la création d'un livret pour le jeune public. Le circuit a été inauguré le 13 mai 2017.

Les Amis de Soultz
Suite à la signature d'une convention avec l'Association *Les Amis de Soultz* en 2016, le service Pays d'art et d'histoire a soutenu cette dernière dans la création et la rédaction de pistes audioguidées sur le Musée du Bucheneck. Les pistes sont en cours de finalisation.

Association Pro Hugstein
La sécurisation des ruines du château du Hugstein nécessite des travaux. Le service Pays d'art et d'histoire a soutenu l'Association dans ses démarches auprès de la DRAC Grand Est et dans la recherche de prestataires pour la sécurisation et la réalisation de fouilles archéologiques. Ces actions débuteront au début de l'année 2018.
La CCRG a soutenu ce projet grâce à une subvention de 2 500 €.
Ces travaux et recherches permettront de mieux connaître le site et de continuer à proposer des actions de valorisation de qualité (ateliers, visites, etc) sur site.

Association Théodore Deck
Suite à un premier partenariat avec l'Association Théodore Deck afin de publier l'ouvrage *Théodore Deck, magicien des couleurs*, distribué par les DNA depuis décembre 2016, un nouveau projet a marqué l'année 2017.
À l'occasion des *Journées Européennes du Patrimoine* sur la thématique *Jeunesse et Patrimoine*, un livret de découverte des collections exposées au Musée Théodore Deck et des Pays du Florival, à destination du jeune public, a été conçu par le service. Il est disponible gratuitement sur le site Internet de la CCRG et en format papier au Musée Théodore Deck.

Association Amitié Florival-Magnoac
Une convention de partenariat a été signée avec l'Association *Amitié Florival-Magnoac* afin de mettre en place des visites-randonnées et d'éditer un livret sur la thématique *Sentier des passeurs dans le Haut-Florival*. Ce livret sera diffusé pour l'été 2018.

Les Amis du Retable de Buhl
Le service Pays d'art et d'histoire a conseillé l'Association dans son projet d'édition d'une plaquette de présentation du Buhl. Elle n'est pas encore finalisée par l'Association.

Cercle Cartophile de Guebwiller et Environs
Un soutien a également été apporté au Cercle Cartophile de Guebwiller et Environs dans l'élaboration de son exposition sur les villas guebwilleroises.

Consistoire Israélite du Haut-Rhin
Le Consistoire Israélite du Haut-Rhin a été conseillé et soutenu par le service dans sa recherche de financement et de prestataires pour la restauration de la synagogue de Guebwiller.

Cinéma Le Florival
La CCRG a décidé, par délibération du Conseil de Communauté du 11 juillet 2017 (point 5), de soutenir financièrement le Cinéma Le Florival afin de permettre son extension.
Une convention de partenariat entre la CCRG et le Cinéma Le Florival a été signée en 2017, et ce pour une durée de quatre ans, qui prévoit la diffusion, une fois par année scolaire, d'un film aux établissements scolaires publics du territoire, présentant un aspect pédagogique en lien avec le programme scolaire (*Les Temps Modernes*, etc).

5.3- Connaissance et protection du patrimoine

Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)
Le service Pays d'art et d'histoire a été sollicité dans la réalisation des PLU afin de définir les sites et bâtiments remarquables à préserver comme, par exemple, pour la rédaction des PLU de Guebwiller, Soultz et Raedersheim. Ces démarches, entamées pour la plupart en 2016, ont été finalisées en 2017 et ont été l'occasion de lister précisément les bâtiments remarquables de chacune de ces communes.

Recherches dans le cadre de visites guidées inédites
À l'occasion de visites guidées inédites sur l'architecte Schulé, l'architecture contemporaine, les crèches remarquables ou encore la Grande Guerre, des recherches ont été menées par le service Pays d'art et d'histoire. Des recherches aux archives et auprès des services Urbanisme des communes ont dû être réalisées.

Connaissances historiques sur le Château de la Neuenbourg
Dans le cadre du lancement de la création d'un Pôle culturel et touristique au Château de la Neuenbourg, le service Pays d'art et d'histoire, soutenu par une stagiaire, s'est lancé dans l'amélioration de la connaissance du site : histoire, évolution architecturale et du parc, etc.
Ce projet a nécessité des recherches aux archives, la récolte de témoignages et d'iconographies. Ces travaux se sont échelonnés sur toute l'année 2017 et se finaliseront en 2018.
Cette connaissance permettra une mise en valeur des spécificités du bâti et d'installer les partenaires sans dénaturer ce site patrimonial.

Symbole de l'évolution du territoire, le château sera également mis en valeur en tant qu'élément patrimonial par différents outils. Au sein du CIAP tout d'abord, par un travail de reconstitution et une application mobile permettant la découverte du château et du parc et, enfin, par l'installation de pupitres de découverte destinés à sensibiliser à l'art des jardins dont le parc de la Neuenbourg illustre l'évolution.
La constitution d'un Comité scientifique et le choix d'un illustrateur permettent au service Pays d'art et d'histoire de concevoir des dessins d'hypothèse de reconstitution du site à trois périodes. Ces dessins permettront de rendre tangible l'évolution de la Neuenbourg aux visiteurs grâce à leur intégration au système de réalité augmentée utilisée dans la future application mobile mentionnée ci-dessus. La conception de cette application mobile a été lancée, en fin d'année 2017, avec l'entreprise Nartex, située à Mulhouse.

Architecture contemporaine remarquable
Dans le cadre de cette labellisation, initiée par le Ministère de la Culture, et des deux expositions présentées en 2017, le service Pays d'art et d'histoire a mené des enquêtes de terrain et des recherches en archives sur les villas créées par Jean Finiels et sur le bâtiment usinier *Le Louvre* datant de 1920. Tous deux labellisés *Architecture contemporaine remarquable*, ils seront mis en valeur dans une publication en 2018.

Partenariat avec le Service de l'Inventaire de la Région Grand Est
Depuis plusieurs années, cette collaboration est très enrichissante et répond aux besoins du service Pays d'art et d'histoire. Le Service de l'Inventaire mène ainsi plusieurs enquêtes et recherches sur le territoire de la CCRG. L'étude sur l'industrialisation et son impact sur les paysages est en cours de finalisation. En 2017, il a également débuté une étude du patrimoine rural et viticole permettant d'enrichir la prochaine exposition et le contenu du CIAP.

5.4- Documentation

À l'instar des années précédentes, la documentation du service Pays d'art et d'histoire s'est enrichie de nouveaux ouvrages par le biais d'acquisitions, de copies ou de dons. La documentation numérique a été augmentée par la numérisation de la collection de lettres d'industriels prêtées par Monsieur Windenberger. Cette collection permet de compléter les connaissances sur le patrimoine industriel et les relations développées par les patrons de la région de Guebwiller aux XIXe et début du XXe siècles.

Le service a donné accès à sa documentation, à plusieurs reprises, à des chercheurs en histoire de l'art (Fonds Thiss sur Théodore Deck), aux personnels du Musée Théodore Deck (Fonds Thiss sur Théodore Deck) et à des étudiants (patrimoine industriel).

5.5- Mise en tourisme

Formation continue des guides-conférenciers
De nouveaux guides ont été formés à l'accueil du jeune public et la réalisation d'ateliers thématiques sur sites.

Problématique du manque de guides-conférenciers
Les Villes et Pays d'art et d'histoire ainsi que les Offices de Tourisme sont confrontés au manque de guides-conférenciers vacataires pour la réalisation d'animations avec le jeune public ou de visites guidées en langue étrangère. Cette problématique a été relevée et exposée à la DRAC Grand Est.

Visites proposées par l'Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival
Chaque été, les guides-conférenciers de l'Office de Tourisme prennent le relais du service Pays d'art et d'histoire afin de réaliser les visites guidées à destination des touristes. Ils ont accueilli 130 visiteurs lors des visites individuelles, dont un tiers pour la nouvelle visite du Couvent des Antonins.

Suivi du dossier de classement UNESCO
Un dossier de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale au Patrimoine mondial de l'UNESCO a été initié par la France et la Belgique en 2017. Le service Pays d'art et d'histoire a réalisé le suivi du dossier pour les sites du Cimetière roumain de la Gauchmatt et le Cimetière militaire allemand des Uhlans.

5.6- Communication

Application mobile
La communication sur l'application mobile *Les voies du patrimoine* a été revue pour l'été 2017. Deux nouvelles plaquettes ont été réalisées : une sur l'application en général et l'autre sur la découverte ludique permise par l'application. Ces deux supports facilitent la communication en fonction des lieux de diffusion. L'ajout de nouvelles pistes a été l'occasion de communiquer sur cette application mobile.
Il s'agit également de documents trilingues permettant de toucher les touristes étrangers également visés par ce dispositif de visites.

Mécénat pour la restauration du piano Pleyel
Un dépliant a été réalisé en partenariat avec la Fondation du Patrimoine Alsace afin d'expliquer le projet de restauration et les avantages fiscaux du mécénat.
Il a été distribué sur le territoire de la CCRG et environs dès décembre 2017.

Publications
La politique d'édition a été poursuivie. De nouveaux livrets ont été créés en appliquant la nouvelle charte graphique du label *Pays d'art et d'histoire*. Ainsi, le livret sur le *Patrimoine juif* en trois langues est disponible en version papier et en téléchargement libre sur le site Internet de la CCRG. Il a été édité avec le soutien du Consistoire Israélite du Haut-Rhin et l'aide du Musée du Bucheneck.
Le livret de découverte sur l'*Art Roman* a été réédité en trois langues dans la nouvelle charte suite à son épuisement et a été augmenté avec les nouvelles communes rattachées à la CCRG et notamment le site du Schwarzenthann.

Un programme des visites-découvertes, proposées par le Pays d'art et d'histoire, a été édité. Il a été imprimé à 5 000 exemplaires afin de le diffuser dans les lieux culturels et touristiques, mais également dans les entreprises.
Un programme pour les *Journées Européennes du Patrimoine* a également été édité en 2 000 exemplaires. Il présente le programme des manifestations proposées par les associations et structures culturelles du territoire.

Afin de communiquer sur les animations des *Rendez-vous aux Jardins*, un flyer a été publié et diffusé en 3 000 exemplaires. Il reprend le visuel et les couleurs de l'édition nationale.

Presse
L'ensemble des animations ont été relayées par voie de presse.
Afin de rayonner au niveau régional et transfrontalier, le service Pays d'art et d'histoire s'est réuni avec le Centre Culturel de Rencontre Les Dominicains de Haute-Alsace, l'IEAC et la Ville de Guebwiller pour obtenir un dossier consacré au territoire dans le magazine *ZUT* de l'été 2017.

En collaboration avec l'Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival, plusieurs interviews sur le patrimoine local ont été diffusées sur France Bleu Alsace.

Rayonnement des actions du Pays d'art et d'histoire
L'année 2017 a été marquée par la parution de plusieurs articles dans des magazines spécialisés dans le patrimoine et le tourisme et distribués à l'échelle régionale et nationale :
- ✓ sur le parc de la Marseillaise dans le magazine *Saisons d'Alsace*
- ✓ sur le parc de la Neuenbourg dans le magazine *Saisons d'Alsace*
- ✓ sur l'application mobile *Les voies du patrimoine* dans le guide *Valorisation numérique des patrimoines*, édité par Sites et Cités remarquables
- ✓ sur le Pays d'art et d'histoire et l'application mobile *Les voies du patrimoine* dans l'étude *30 ans de Pays d'art et d'histoire*, éditée par Sites et Cités remarquables
- ✓ dans le hors-série de la revue *Urbanisme "Des patrimoines à l'économie, réinventons les politiques de nos territoires"* consacré à la valorisation des paysages et au CIAP avec une interview de Monsieur le Président Marc Jung.

Le patrimoine du territoire et les actions de valorisation ont également été présentés lors de colloques et conférences tels que les journées consacrées au patrimoine textile du Grand Est, organisées à Wesserling.

Le service Pays d'art et d'histoire a également accueilli des professionnels du patrimoine et du tourisme attirés par le territoire et les politiques de valorisation de la CCRG. Ainsi, le service pédagogique du Pays d'art et d'histoire du Val d'Argent a été reçu sur une journée pour découvrir les actions pédagogiques menées. L'Animateur du patrimoine de la Ville d'art et d'histoire d'Épinal a également été reçu afin d'échanger sur la démarche de création du CIAP. Enfin, une délégation du SMICTOM Nord Haute-Marne a été accueillie à la CCRG afin de travailler sur la démarche de labellisation.
En partenariat avec l'Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival, le service Pays d'art et d'histoire a présenté le label *Ville et Pays d'art et d'histoire* à une classe de BTS Tourisme lors d'une journée de formation à Soultzmatt.

L'Assemblée Générale du Parc Naturel Régional des Ballons de Vosges a également été organisée sur le territoire et les membres ont bénéficié de plusieurs visites de découvertes, le 12 mai 2017.

Le 29 septembre 2017, l'Animatrice du Patrimoine a reçu des chercheurs sur les peintures murales, intéressés par celles de l'église des Dominicains.

Toujours dans l'optique d'augmenter l'attractivité du territoire de la CCRG, le service Pays d'art et d'histoire a participé à une journée de présentation du service Économie, en proposant une visite du Musée Théodore Deck et des Pays du Florival.

5.7- Enseignement artistique

Suite aux difficultés rencontrées par l'École de musique de Guebwiller, un diagnostic concernant l'enseignement artistique sur le territoire de la Communauté de Communes a été établi. Cet état des lieux a permis d'engager la discussion avec les associations et les élus du territoire quant à la création éventuelle d'une École de musique intercommunale.

5.8- Projet La Neuenbourg : Pôle culturel et touristique

Montage du projet Neuenbourg
Suite à la signature du bail emphytéotique avec le Département, fin 2016, un travail a été mené avec l'ADAUHR et l'IEAC, en 2017, afin de monter le projet de Pôle culturel et touristique. L'avant-projet a ainsi été validé en 2017.
L'année 2017 a été marquée par le choix des trois prestataires des lots *Architecture*, *Paysagisme* et *Scénographie-muséographie*, respectivement Crupi Architectes, Digitale Paysage et Metapraxis Laurence Moreau.



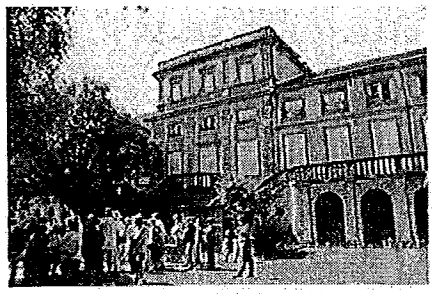

Conception du CIAP
Le Projet scientifique et culturel, nécessaire à la création du CIAP et fixant notamment son contenu et des ébauches de fonctionnement, a été validé par la CCRG, le 23 mai 2017, puis par le Ministère de la Culture, le 30 mai 2017, après un important travail de concertation avec les services de la DRAC Grand Est. Suite à cette validation, les Comités de pilotage et scientifique ont été réunis à plusieurs reprises afin de valider les étapes de conception du synopsis, de la médiation et de la scénographie. Un comité participatif a même permis aux acteurs locaux du patrimoine d'apporter des compléments.
Le choix des outils de médiation et des éléments muséographiques a été réalisé en partenariat avec les scénographes-muséographes et les membres du Comité de pilotage.

Restauration du piano Pleyel
L'acte de cession du piano a été signé le 7 novembre 2017 avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin. Partie intégrante de l'histoire du château et notamment de l'École Normale, il reste ainsi sur site et y sera mis en valeur. De nombreux partenariats pourront se nouer autour du piano (Les Dominicains de Haute-Alsace, Master en Musicologie, etc) et animer le site de la Neuenbourg.
Son état nécessitant une restauration, une campagne de mécénat a été lancée dès décembre 2017. Une souscription a ainsi été créée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine Alsace. Plusieurs facteurs de pianos ont été contactés afin d'obtenir des devis. Le choix du prestataire sera réalisé en 2018 avec le soutien de spécialistes.



5.9- Tourisme 2017

Mise en place de Relais d'Information Service (RIS)
L'objectif est de faire rayonner le public touristique sur l'ensemble du territoire. Le panneau est donc composé d'une carte du territoire et, sur l'autre face, de propositions d'activités ou de visites liées au lieu à visiter choisi ou à une thématique.

Un marché public a été attribué à la société Altevia Pic Bois. La première phase a débuté en 2014 et s'est achevée en 2015. Il s'agit de la conception de la charte graphique, de la création de 9 RIS et 6 totems d'entrée-sortie de ville et leur mise en place. La phase 2 a été lancée à la fin de l'année 2015 et s'est achevée en 2016 par la pose de 7 RIS, pour un coût de 19 771,40 €. La troisième et dernière phase a démarré à la fin de l'année 2016 et s'est finalisée par l'implantation des 6 derniers RIS à l'été 2017.

Rapport d'activité de l'Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival (OTI)
L'étude du rapport d'activité 2017 renseigne sur les principales actions menées.

Dans la continuité des années passées, l'Office de Tourisme a largement œuvré en matière de communication par des vecteurs variés (presse, radio, TV, réseaux sociaux, Internet, etc), a organisé la Foire aux Vins et travaillé avec les professionnels du tourisme. Le développement du tourisme vert a également été poursuivi (topoguide vélo, carnet rando Grand Ballon, running tours, etc). L'antenne de l'Office de Tourisme située à Soultz a été fermée au mois de mars 2017, remplacée par un point d'informations dans le bas de la Mairie de Soultz. En 2017, 24 145 visiteurs ont été accueillis, dont 44 % sont originaires du Haut-Rhin. Grâce à l'installation de l'Office de Tourisme dans ses nouveaux locaux, une boutique a pu être développée. Le travail de référencement des sites Web a été poursuivi et a abouti à une hausse de fréquentation des visites sur les sites Internet de l'Office de Tourisme et celui de randonnées.

Un important travail avec les hébergeurs de la CCRG a été mené afin d'inciter à la déclaration des locations. Les locations entre particuliers via des plateformes numériques sont en constante progression et supposent un suivi fin dans le cadre de la perception de la Taxe de séjour. Le logiciel de perception de la Taxe de séjour, *Nouveaux territoires*, mis en place en décembre 2016, a été utilisé tout au long de l'année et a permis un suivi efficace par les services de la CCRG et de l'OTI.

Le rapport d'activité complet de l'OTI 2017 est disponible auprès des services de la CCRG.

6. PETITE ENFANCE (VS)

Dans le cadre de sa compétence *Petite Enfance*, la CCRG gère l'offre d'accueil collectif et individuel qui est proposée aux familles du territoire et, depuis 2016, est amenée, par le biais du Réseau Local Parents, à mettre en place des actions de soutien à la parentalité.

6.1- Statistiques

En 2017, les structures de la Petite Enfance du territoire ont accueilli 599 enfants, répartis comme suit :

	Nombre d'enfants accueillis en 2017	% d'enfants accueillis hors CCRG	Taux d'occupation (moyenne sur l'année)
Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil	180	6,3 %	85,4 %
Multi-accueil Pomme de Reinette	135	7,6 %	87,06 %
Multi-accueil La Maison des Lutins	172	9 %	86 %
Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré	72	8,3 %	80,8 %
Multi-accueil Arc-en-Ciel	40	12,9 %	73,5 %

Dans tous ces établissements, on retrouve un pourcentage d'enfants accueillis qui résident hors CCRG.
Dans pratiquement 100 % des cas, il s'agit d'enfants qui :
- soit résidaient dans la CCRG lors de leur inscription et qui ont déménagé par la suite
- soit résidaient dans une commune hors CCRG au moment de leur inscription, mais dont les parents avaient un projet de déménagement au sein de la CCRG au cours de l'année
- soit ont des parents qui ont leur lieu de travail au sein de la CCRG.

6.2- Budget général

6.2.1- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent, pour l'année 2017, à un montant de 1 875 805 €.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 965 733 € (subventions CAF, Conseil Départemental et participations des familles pour les structures de Guebwiller, Buhl et Soultzmatt), soit un reste à charge pour la CCRG de 910 072 €.

6.3- Coordination

Animation Réseau Local Parents
Dans le cadre de sa compétence *Petite Enfance* et en particulier dans les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité, un Réseau Local Parents a été créé en 2016.

Celui-ci a pour but d'insuffler une dynamique locale autour de la parentalité et de créer un partenariat avec les acteurs de la Petite Enfance du territoire (multi-accueils), de l'enfance et de la jeunesse (Périscolaire, services Jeunesse) afin de mettre en place différentes actions, accessibles à toutes les familles du territoire :

- mise en place d'un cycle de conférences à destination des familles du territoire
- mise en place de rencontres avec les futurs et jeunes parents
- participation à la manifestation départementale *Novembre pour les familles.*

Parallèlement, de leur côté, les partenaires continuent de proposer des actions en faveur du soutien à la parentalité à destination des familles qui fréquentent leurs structures (soirées jeux, ateliers parents-enfants, café des parents).

Action de soutien à la parentalité : le Temps Parents Enfants Itinérant La Roulotte
Le bilan des séances indique que, en 2017, La Roulotte a ouvert ses portes à 10 reprises et a permis d'accueillir 33 familles.
À l'issue de chaque séance, un questionnaire a été distribué aux participants afin d'évaluer leur niveau de satisfaction et de savoir si l'action est adaptée à la demande.
Il s'avère que les familles apprécient toutes de venir aux séances de La Roulotte mais la demande irait plutôt vers un lieu d'accueil fixe avec des séances plus fréquentes, ce qui a conduit à une réflexion vers une évolution sur un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Il est à noter qu'en 2017, il y a eu un mouvement de personnel qui a conduit à la nomination d'une nouvelle Coordinatrice Petite Enfance.

7. RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) INTERCOMMUNAL LES PETITS POUCETS (VS)

7.1- Les missions

Le RAM a pour objectif principal de favoriser la qualité de l'accueil au domicile des Assistantes Maternelles agréées. Les missions du RAM sont les suivantes :

- animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
- organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
- contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
- participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Fin 2017, afin de favoriser la professionnalisation du métier d'Assistant Maternel, il a été demandé aux animateurs des RAM de s'engager dans une mission complémentaire (trois choix possibles), qui permet l'obtention d'une subvention complémentaire de 3 000 €.

Concernant le RAM Intercommunal de la CCRG, les Animatrices ont choisi l'option de favoriser les départs des Assistants Maternels en formation.
Cette nouvelle mission doit être prise en compte dès 2018 et sera évaluée sur une période de quatre ans.

Fin 2017, un nouvel agrément a été délivré par la CAF pour une période de quatre ans (allant du 01/01/2018 au 31/12/2021) concernant le fonctionnement et le soutien par une aide financière.
Ce nouvel agrément a malgré tout été délivré sous réserve de se mettre en règle avec la législation actuelle qui recommande 1 Animatrice RAM pour 70 Assistants Maternels.

Il a donc été décidé de procéder au recrutement d'une Animatrice en 2018.

7.2- Le RAM en chiffres

En 2017, le RAM a été ouvert 225 jours.

241 Assistantes Maternelles sont agréées sur le territoire
- ✓ dont 196 en activité
- ✓ soit 45 non actives
- ✓ totalisant 766 places d'accueil potentielles.

920 entretiens, dont :
- ✓ 412 avec les Assistantes Maternelles
- ✓ 442 avec les parents
- ✓ 66 autres.

164 animations ont été proposées pour une participation globale de :
- ✓ 1 547 présences d'enfants
- ✓ 1 027 présences d'Assistantes Maternelles
- ✓ 64 présences de parents.

Ces animations se décomposent de la façon suivante :
- ✓ 130 ateliers d'éveil
- ✓ 32 animations ou activités en partenariat avec une autre structure du territoire
- ✓ 2 fêtes ou évènements.

Professionnalisation des Assistantes Maternelles : 12 réunions, rencontres et manifestations diverses en soirée ou samedi matin dont :

✓ 1 réunion de rentrée
✓ 5 analyses des pratiques
✓ 1 atelier savoir-faire
✓ 1 initiation aux gestes d'urgence pédiatrique
✓ 1 initiation à la pédagogie Montessori
✓ 1 journée départementale à Sausheim le 13 mai
✓ 2 rencontres festives (*Fête des Princes et des Princesses, Fête du RAM* et spectacle en juin).



Pour les Animatrices RAM :

✓ 5 réunions du réseau des RAM 68
✓ 7 participations aux réunions du Réseau Local Parents
✓ 2 participations au Temps Parents Enfants Itinérant
✓ 2 participations aux rencontres avec les futurs parents + 2 réunions bilan
✓ 1 participation à la manifestation départementale *Novembre pour les parents.*



7.3- Constat

Les deux antennes du RAM sont bien identifiées sur le territoire en tant que lieu ressource, d'animation et d'accès à l'information et aux droits. Il s'adapte en permanence aux demandes des usagers et propose, sur deux sites, six demi-journées de permanence et des rendez-vous en fonction des demandes.

En dehors de ces temps d'accueil, des ateliers ont lieu, de façon hebdomadaire ou mensuelle, dans différents lieux de la CCRG et avec différents partenaires afin de décloisonner les animations en faveur des Assistants Maternels accompagnés des enfants dont ils ont la charge.

La participation des différents publics aux animations proposées par le RAM est satisfaisante et en augmentation, tant qualitativement que quantitativement.
La fréquentation du RAM par les Assistants Maternels connaît également une évolution positive.
Malgré une diminution du nombre des Assistants Maternels, ils sont de plus en plus nombreux à s'inscrire dans la dynamique d'offres diversifiées d'animation (ateliers d'éveil, réunions professionnelles) et à se déplacer aux permanences pour des questions concernant l'exercice de leur profession.

Malgré une stabilité du nombre de nouveaux agréés, les départs pour cessation d'activité, les Assistants Maternels non actifs et, plus généralement, le vieillissement des Assistants Maternels fragilisent cet équilibre entre l'offre et la demande.
Certaines communes sont à l'équilibre, d'autres, pas forcément les plus petites, voient leur nombre diminuer.

7.4- Bilan financier

En 2017, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 96 163 €.
Les recettes, quant à elles, s'élevaient à 58 440 €, dont 3 000 € de subvention du Conseil Départemental et 55 440 € de la Caisse d'Allocations Familiales (PS + CEJ).
Il y a donc un reste à charge pour la CCRG de 37 723 €.

8. MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL (VS)

En 2017, le Multi-accueil Arc-en-Ciel a accueilli :
✓ 43 enfants
✓ soit 39 familles
qui ont donc pu bénéficier des prestations de cette structure qui est ouverte du lundi au vendredi de 7 heures 30 à 18 heures 15.

La structure a été fermée :
✓ trois semaines en été entre juillet et août
✓ une semaine à Noël
✓ lors de deux ponts.

Ainsi, en 2017, la structure a été ouverte aux usagers 228 jours.

8.1- La fréquentation

Les enfants accueillis au Multi-accueil sont issus à 87,18 % des communes faisant partie de la CCRG.

Les enfants venant des communes hors CCRG sont issus de :
✓ Sélestat (1 enfant), famille travaillant à Guebwiller
✓ Munwiller (1 enfant), maman travaillant à Soultzmatt
✓ Pfaffenheim (1 enfant)
✓ Rouffach (1 enfant).

En 2017, 26 612 heures facturées ont été totalisées, qui se décomposent de la façon suivante :
- 24 016 heures concernant des enfants issus du régime général
- 2 596 heures concernant des enfants ressortissants de la MSA,

ce qui représente un taux d'occupation de 77,24 %.
Les heures d'accueil par contrat représentent plus de 95 % du total des heures facturées, ce qui montre que c'est le mode d'accueil largement privilégié par les parents.

8.2- Les évènements pendant l'année

Les parents sont toujours informés à l'aide d'affiches et de panneaux photos pour partager ce qu'ils ne voient pas dans la journée !

8.2.1- Rencontres avec un intervenant extérieur une fois par mois

Madame Fanny Kunowiski de l'Atelier de la vie de Mulhouse a proposé des activités relatives à la pédagogie Montessori.

8.2.2- Des sorties

✓ sorties à pied à l'aire de jeux du village
✓ visite aux animaux du village (moutons, basse-cour...)
✓ visite dans des vignes pendant les vendanges
✓ visite aux enfants scolarisés pendant la récréation ou en bus.

8.2.3- Des séances mensuelles animées par l'équipe pédagogique

✓ piscine à l'intérieur ou l'extérieur
✓ atelier cuisine
✓ atelier jardinage
✓ massage pour petits et grands.







8.2.4- Des fêtes familiales

Toujours un samedi matin pour que l'équipe soit totalement disponible pour les "invités".
Le plaisir pour les enfants de venir avec leur papa et leur maman ainsi que leurs frères et sœurs.
L'occasion pour les parents de rencontrer également les autres familles.

Le 28 janvier 2017
Pour fêter la nouvelle année, une matinée récréative à la Halle aux Blés à Soultz, animée par Madame le clown Bigoudi, nous a enchantés par son spectacle coloré et ses ballons de baudruche qui se transforment.





Le dernier samedi du mois d'août
Uniquement pour les enfants de 3 ans et leurs familles, afin de dire au revoir symboliquement aux enfants qui rentrent à l'école en septembre ; l'équipe a organisé une kermesse dans la structure suite au mauvais temps, ce qui a demandé une sacrée organisation pour transformer chaque pièce et y installer pêche aux canards, peinture sur chevalet, basket, jeux de quilles, de chamboule-tout, parcours... Avant de partir, chaque enfant a reçu une composition avec les photos des enfants de son âge et un livre. C'est toujours un moment plein d'émotions, certaines familles ayant "passé" trois années avec nous. Ils reviennent d'ailleurs nous rendre visite.



8.2.5- Des évènements des saisons et du calendrier

Pendant l'hiver
✓ nourrissage régulier des oiseaux
✓ observation de la modification de notre environnement
✓ jeux de neige.

La nouvelle année
Les joies de la galette et la création de couronnes.
Le 28 janvier, c'est en famille et avec l'équipe que nous la fêtons lors de notre fête familiale.

Carnaval
Les enfants ont préparé le matin de la pâte pour faire des crêpes ; après la sieste, ils ont revêtu leurs costumes de souris confectionnés au préalable par l'équipe et qu'ils ont décorés. Puis, place à la fête en musique, danses, bulles de savons, ballons et évidemment le lancer de confettis avant de manger les fameuses crêpes et d'avoir le plaisir de repartir en étant déguisés.



Pâques
Pâques se prépare en créant des petits paniers quelques jours avant.
Le jour J, au matin, confection par les plus grands d'un gâteau géant en forme de lapin puis chasse aux œufs dans la structure avant d'aller prendre le goûter : à l'arrivée dans la cuisine pour dévorer leur gâteau et les œufs en chocolat, le lièvre de Pâques était passé en cachette pour remplir tous les petits paniers.
L'après-midi, Pâques a été l'occasion de faire une belle sortie en bus à Guebwiller qui organisait une chasse aux œufs pour les enfants dans le parc de la Neuenbourg.
Avant d'y participer, nous nous sommes rendus à la Médiathèque pour écouter des histoires et rencontrer deux lapins géants qui distribuaient du chocolat. Pour finir ce bel après-midi, nous avons été voir les statues du Musée Théodore Deck. Le soir, un joli panier rempli de chocolats était à la disposition des parents.





Arrive le printemps et les promenades et, entre autres, la Fête des mamans et des papas qui ont été gâtés par leurs petits.

Et enfin voici l'été pour profiter de l'extérieur ! Et très vite arrive la rentrée et des petits nouveaux et ça recommence !



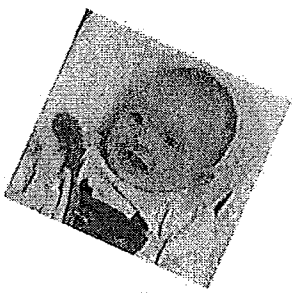



L'automne et les vendanges
Comme chaque année, entourés de vignes, nous nous sommes rendus dans ces dernières pour voir l'évolution du raisin. Mais pas à pied ! Bien installés derrière un petit tracteur grâce à la gentillesse d 'une famille de viticulteurs qui avait leurs enfants à la structure il y a quelques années. Nous avons coupé les grappes de raisin, visité la cave et pris un bon goûter avant de revenir chargés.



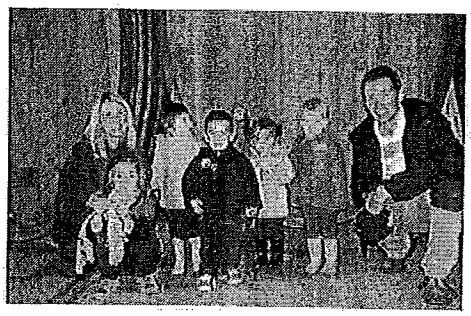

Halloween
Les enfants aiment «se faire peur» gentiment... Ils ont décoré la structure sur le thème des citrouilles et des fantômes... et ils ont pu se déguiser en petits sorciers et sorcières et ont mangé des bonbons et en ont offert à leurs parents. Pour le goûter, un atelier cuisine a été organisé et ils ont confectionné un gâteau araignée.



Saint-Nicolas a été aussi un moment important.
C'est l'Association Aima qui est venue avec l'âne du saint Nicolas pour faire faire des promenades sur son dos à chaque enfant. Quelques parents ayant pu se libérer ont pu partager ce moment avec leurs enfants. Les deux ânes ont ensuite été remerciés par des câlins, des pommes et du pain. Et en retournant au chaud, les enfants ont retrouvé les petits paniers qu'ils avaient confectionnés et que le saint Nicolas avait remplis. Enfin, les enfants ont dégusté des manalas cuisinés le matin même par leurs soins !



Noël
Les enfants ont créé des décorations pour orner les sapins hors et dans la structure.
Pour fêter Noël, la date du 20 décembre a été choisie et tout le monde a été invité.
Le matin, atelier cuisine pour le goûter : un magnifique gâteau en forme de sapin qui a été dégusté sur une table bien décorée !
En attendant que la nuit commence à tomber, nous avons chanté et lu des histoires de Noël, puis nous sommes partis bien emmitouflés avec nos chapeaux de Noël voir les illuminations du village et de la place de la Mairie et, devinez ? Nous avons rencontré le Père Noël avec qui nous avons pris des photos, chanté et mangé du chocolat.
Le dernier jour avant les vacances de Noël, il y avait des cadeaux sous le sapin !





Et évidemment n'oublions pas les anniversaires !
Nous proposons de fêter cet évènement important en mettant l'enfant en valeur. Les parents se prêtent volontiers au jeu en apportant un gâteau, qui est partagé avec plaisir entre tous les copains de la structure. Les photos sont aussi un beau souvenir pour les familles.



La majorité de ces évènements font l'objet d'un article de presse, ce qui permet aux futurs parents, à la population, ainsi qu'aux élus des différentes communes de visualiser les actions menées par l'équipe du Multi-accueil.

8.2.6- Des changements dans l'équipe en 2017

L'équipe d'encadrement et pédagogique a connu des changements, alors que la structure n'avait connu aucune modification de personnel depuis 2008.

Madame Valérie Steinecker, Infirmière et Directrice, a quitté la structure pour prendre, en juin, le poste de Coordinatrice Petite Enfance de la CCRG à la place de Madame Elsa Richert-Braumann.

De ce fait, Madame Carole Vizzardi, Co-responsable jusque-là, a pris le poste de Directrice et Madame Véronique Hiniger celui de Co-responsable. Toutes les deux sont Éducatrices de jeunes enfants.

Le poste d'Infirmière à 75 % de Madame Valérie Steinecker a été remplacé par un poste de CAP Petite Enfance occupé par Madame Virginie Barbarino.

Les enfants sont donc encadrés par une équipe pluridisciplinaire qui se compose, depuis juin 2017, de la façon suivante :
✓ 1 EJE à 100 % qui est également Directrice
✓ 1 EJE à 75 % qui est également Co-responsable
✓ 2 Auxiliaires de puériculture à 100 %
✓ 1 CAP Petite Enfance à 100 %
✓ 1 CAP Petite Enfance à 75 %.

Elles sont assistées par 2 Maîtresses de maison qui interviennent à raison de 4 heures par jour chacune et s'occupent de l'entretien des locaux, du linge et de la préparation des repas.

Réunions d'équipe
L'équipe a pour objectif de se réunir une fois par mois, afin d'évoquer le quotidien (ressenti, difficultés...), de programmer et d'organiser l'année et de se remettre en question (nouvelles lignes de conduite...).

8.2.7- La formation du personnel

Formation collective
Tous les deux ans, toute l'équipe fait une formation de secourisme intitulée IPSEN, à raison de 4 heures un samedi matin.



Formation individuelle
Suite au plan de formation 2016/2017, 4 agents ont bénéficié de formations :
✓ fonctionnalités du logiciel Coccinelle
✓ les relations entre parents et professionnels
✓ les enjeux de la propreté
✓ hygiène alimentaire en restauration collective.

8.2.8- Le Multi-accueil et le partenariat

La structure est toujours représentée aux réunions du Réseau Local Parents de la région de Guebwiller par la Directrice ou son Adjointe.

Nous avons participé :
- ✓ à la mise en place de La Roulotte avec les autres structures, le RAM et les différents partenaires (PMI, CAF, MSA...)
- ✓ au projet du LAEP et à la mise en place de la *Journée de la parentalité*
- ✓ à l'organisation de conférences
- ✓ à une collation pour les partenaires et les intervenants et au rangement, lors de la *Journée de la parentalité*, le samedi 7 novembre 2017.

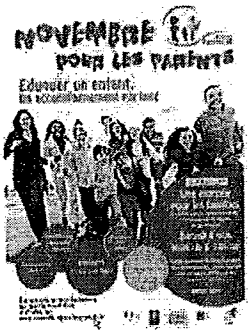

8.2.9- Les stagiaires

Nous accueillons des stagiaires aussi bien en stage d'observation que pour des validations de diplômes, ou des jeunes gens ou adultes en reconversion professionnelle.
En fonction du profil du stage, une référente de l'équipe pédagogique est désignée.
En 2017, une seule stagiaire a été accueillie pour un stage de trois semaines.



9. CAMPING LE FLORIVAL *(ML)*

9.1- Statistiques

Le taux d'occupation des emplacements et des Habitations Légères de Loisirs (HLL) du Camping Le Florival est stable.

Un comparatif entre les années 2016 et 2017 est repris ci-dessous :

	Taux d'occupation des emplacements 2016	Taux d'occupation des emplacements 2017	Taux d'occupation des HLL 2016	Taux d'occupation des HLL 2017
Mai	20,59	12,99	44,84	38,23
Juin	10,87	20,09	48,00	35,17
Juillet	42,47	35,70	47,90	33,87
Août	42,07	47,34	70,00	64,84
Septembre	14,88	16,68	21,99	37,34
Moyenne mensuelle	26,18	26,56	46,55	41,89

On constate que le taux d'occupation des emplacements "nus" est stable. Pour rappel, la météo du mois de juin n'était pas favorable (pluie, températures basses).

Le taux d'occupation des HLL est en baisse. Les travaux de la piscine freinent les réservations des familles qui souhaitent un point d'eau pour leurs enfants. À noter également que les travaux de la piscine occasionnent des gênes sonores qui dérangent les campeurs.

9.2- Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2017 du Camping Le Florival s'élèvent à 318 659,36 €.
Les recettes de fonctionnement 2017 du Camping Le Florival s'élèvent à 332 343 € (dont 120 000 € de subvention du Budget Général).

9.3- Nouvelles installations

En début d'année 2017, une réfection des sanitaires a été effectuée (douches, carrelage mural, éviers supplémentaires).

La terrasse a également été recouverte d'un parasol afin d'ombrager cet espace.

9.4- Animations

Des animations destinées aux enfants, telles qu'ateliers cuisine, tournois de football et de pétanque et jeux de société, ont été réalisées.

L'Office de Tourisme de Guebwiller-Soultz et des Pays du Florival, accompagné d'un viticulteur, était présent les lundis soir afin d'organiser un point d'information touristique.

10. POINTS BLEUS (MG)

Cinq aires d'accueil de camping-cars sont opérationnelles sur le territoire de la CCRG, à savoir Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Orschwihr et Soultz.

Les prestations de rechargement sont gratuites depuis 2016.

Les frais d'entretien et de maintenance sont repris ci-dessous :

Point bleu de Hartmannswiller	
	Dépenses (€)
Eau	190,19
Électricité	376,56
Abonnements téléphoniques	132,27
Frais bancaires	-
Entretien, maintenance	211,20
RIOM	595,44
Total €	**1 505,66**

Point bleu de Linthal	
	Dépenses (€)
Eau	82,44
Électricité	219,08
Abonnements téléphoniques	132,28
Frais bancaires	-
Entretien, maintenance	211,20
RIOM	595,44
Total €	**1 240,44**

Point bleu de Murbach	
	Dépenses (€)
Eau	-
Électricité	382,09
Abonnements téléphoniques	156,12
Frais bancaires	-
Intérêts prêt	425,58
Entretien, maintenance	211,20
RIOM	595,44
Total €	**1 770,43**

Point bleu d'Orschwihr	
	Dépenses (€)
Eau	124,35
Électricité	252,81
Abonnements téléphoniques	117,71
Frais bancaires	-
Intérêts prêt	425,58
Entretien, maintenance	211,20
RIOM	595,44
Total €	**1 727,09**

Point bleu de Soultz	
	Dépenses (€)
Eau	152,10
Électricité	460,76
Abonnements téléphoniques	156,14
Frais bancaires	-
Intérêts prêt	425,58
Entretien, maintenance	211,20
RIOM	595,44
Total €	**2 001,22**

Le montant total des frais de fonctionnement, pour l'ensemble des Points bleus, s'élève à 8 244,84 € pour l'année 2017.

11. GYMNASES *(ERB)*

11.1- Fréquentation des gymnases (en heures)

	2016		2017	
	Scolaires	Associations	Scolaires	Associations
Centre Sportif du Florival	2 202	3 093	2 194,0	3 129,0
Gymnase Robert Beltz	1 400	807	1 395,5	935,5
Gymnase du Hugstein	1 249	692	1 278,0	687,5
Gymnase Théodore Deck	1 538	770	1 514,5	785,0
Total	6 389	5 362	6 382,0	5 537,0
Total général	11 751		11 919	

En 2017, les quatre gymnases ont été occupés 6 382 heures par les établissements scolaires et 5 537 heures par les associations, soit 11 919 heures au total, représentant une hausse de fréquentation de 1,43 % par rapport à 2016.
Pour information, une hausse de fréquentation par les associations semble limitée. En effet, peu de créneaux en soirée sont encore disponibles.

11.2- Récapitulatif des dépenses et recettes relatives aux établissements scolaires et aux associations (en euros)

	2015		2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Centre Sportif du Florival	241 262	88 035	224 605	96 090
Gymnase Robert Beltz	177 507	44 354	189 170	50 840
Gymnase du Hugstein	184 252	31 443	180 328	30 565
Gymnase Théodore Deck	110 396	31 304	90 997	38 550
Total	713 417	195 136	685 100	216 045

Les dépenses réelles de fonctionnement des gymnases (fluides, autres charges à caractère général, etc et dotations aux amortissements), pour l'exercice 2017, s'élèvent à 685 100 €.

Les recettes propres, quant à elles, sont arrêtées à 216 045 €, soit une augmentation de 10,72 % par rapport à 2016.

L'utilisation des gymnases présente donc un déficit, pour l'année 2017, de 469 055 €, contre 518 281 € en 2016.

12. TRANPORT *(ML)*

12.1- Com-Com-bus

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et les recettes du Com-Com-bus se répartissent comme suit :

Dépenses en € TTC			Recettes en € TTC		
	Année 2016	Année 2017		Année 2016	Année 2017
Plaquettes d'information	316,80	476,40	Encaissements Régie	25 060,00	20 972,50
Fournitures	0,00	29,90	Participation du Conseil Départemental du Haut-Rhin au déficit	39 333,00	0,00
Impression carnets	560,40	523,20	Conseil Régional	0,00	0,00
Impression cartes d'adhérents	96,00	530,40	FEADER	0,00	0,00
Factures transporteurs	193 694,85	149 552,88	Facturation aux usagers pour absences	487,50	315,00
Frais de téléphone	0,00	0,00			
Maintenance logiciel	8 505,29	8 505,29			
Postes agents	26 258,65	27 878,43			
Insertion presse	0,00	221,54			
Total	229 431,99	187 718,04	Total	64 880,50	21 287,50
Déficit de fonctionnement	164 551,49	166 430,54			

Le déficit de fonctionnement du service Transport à la Demande (Com-Com-bus) s'élève, en 2017, à 166 430,54 € (164 551,49 € en 2016).

12.2- Navette des Neiges - Saison 2017/2018

Conformément au tableau ci-dessous, les dépenses et les recettes de la Navette des Neiges - Saison 2017/2018 se répartissent comme suit :

Dépenses en € TTC			Recettes en € TTC		
	Saison 2016/2017	Saison 2017/2018		Saison 2016/2017	Saison 2017/2018
Impression plaquettes	0,00	0,00	Encaissements Régie	7 402,50	10 507,00
Factures transporteur	14 429,00	21 327,08	Participation du Conseil Départemental du Haut-Rhin au déficit	2 315,60	0,00
Impression tickets	0,00	0,00			
Insertion presse		221,54			
Total	14 429,00	21 548,62	Total	9 718,10	10 507,00
Déficit de fonctionnement	4 710,90	11 041,62			

Durant la période hivernale 2017/2018, 301 tickets ont été vendus pour une somme de 3 104,50 €.

Le déficit de fonctionnement de la Navette des Neiges saison 2017/2018 s'élève à 11 041,62 € (4 710,90 € pour la saison 2016/2017).

13. CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL *(SV)*

13.1- La fréquentation et les recettes d'exploitation

	Saison hivernale (janvier à mai et septembre à décembre)				Saison estivale (juin à août)			
	Nombre d'entrées		Recettes encaissées (en €)		Nombre d'entrées		Recettes encaissées (en €)	
Année	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Grand public	33 749	30 673	94 484,70	86 233,00	10 966	12 749	29 940,70	22 808,70
Scolaires	22 481	24 830	17 436,00	24 823,80	0	0	0,00	0,00
Associations	23 071	23 035	21 569,00	25 910,00	2 919	2 370	4 041,00	2 970,00
Camping	0	0	0,00	0,00	877	591	3 098,56	2 722,85
Totaux	79 301	78 538	133 489,70	136 966,80	14 762	15 710	37 080,26	28 501,55

	Ensemble			
	Nombre d'entrées		Recettes encaissées (en €)	
Année	2016	2017	2016	2017
Grand public	44 715	43 422	124 425,40	109 041,70
Scolaires	22 481	24 830	17 436,00	24 823,80
Associations	25 990	25 405	25 610,00	28 880,00
Camping	877	591	3 098,56	2 722,85
Totaux	94 063	94 248	170 569,96	165 468,35

Le Centre Nautique Intercommunal a réalisé 94 248 entrées en 2017, dont 78 538 en période hivernale et 15 710 en période estivale. Cette fréquentation affiche une très légère hausse de 0,20 % (+ 185 entrées) par rapport à 2016 (94 063 entrées).
La recette globale (165 468,35 €) est en baisse de 2,99 % par rapport à 2016 (170 569,96 €), soit 5 101,61 €. Cette baisse s'explique par la baisse sensible des recettes estivales liée à une modification tarifaire (2 € l'entrée unitaire adulte en période estivale contre 4,10 € en période hivernale).

13.2- Les activités annexes

	2016		2017		Variations	
	Nombre d'entrées	Recettes encaissées (en €)	Nombre d'entrées	Recettes encaissées (en €)	Nombre d'entrées	Recettes encaissées (en €)
Sauna/hammam	2 170	13 382,50	1 788	11 183,00	- 17,60 %	- 16,44 %
Bain bouillonnant	1 041	3 045,00	1 104	3 216,00	+ 6,05 %	+ 5,62 %
Aquagym	6 606	28 967,40	5 631	29 779,60	- 14,76 %	+ 2,80 %
Bébés nageurs	1 220	8 603,50	1 410	10 231,00	+ 15,57 %	+ 18,92 %
Aquabiking	2 232	24 418,00	2 643	28 844,00	+ 18,41 %	+ 18,13 %
Divers (leçons...)	516	9 364,00	750	11 547,00	+ 45,35 %	+ 23,31 %
Totaux		87 780,40		94 800,60		+ 8,00 %

Les activités annexes représentent 57,29 % (contre 51,46 % en 2016) de la recette d'exploitation du Centre Nautique Intercommunal.
L'augmentation des recettes de ces activités (+ 8 %) s'expliquent par la hausse constante des demandes de leçons individuelles de natation dispensées par les Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS) de la structure ainsi que par la hausse des recettes liées à l'activité Aquabiking.

13.3- Le budget de fonctionnement (hors intérêts d'emprunt)

	2016	2017	Différentiel (en €)
Dépenses de fonctionnement (en €)	961 565,21	935 594,69	
Recettes propres (en €)	254 403,62	253 534,82	
Déficit (en €)	707 161,59	682 059,87	- 25 101,72

La baisse du déficit de fonctionnement (- 25 101,72 € par rapport à 2016) est liée la baisse significative des dépenses de fonctionnement en 2017 (- 25 970,52 € par rapport à 2016).
Les recettes propres sont, quant à elles, sensiblement les mêmes qu'en 2016 (- 868,80 € par rapport à 2016).

13.4- Le budget d'investissement

65 858,33 € ont été investis au cours de l'année 2017,
dont :
- le remplacement de la chaudière pour 43 506,80 €
- le remplacement du générateur de vapeur du hammam pour 9 595,50 €.

Il convient également de préciser que 9 275 622,14 € ont été investis en 2017 pour le futur Centre Aquatique, dont 551 443,55 € au titre des frais d'études (Chabanne, DRLW, KEO...).

14. BÂTIMENTS ET ENTRETIEN *(FB/CM/PM)*

Les Services Techniques assurent l'entretien et la maintenance :
- ✓ du Centre Sportif du Florival à Guebwiller
- ✓ du Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
- ✓ du Gymnase Robert Beltz à Soultz
- ✓ du Gymnase du Hugstein à Buhl
- ✓ du Siège de la Communauté de Communes à Guebwiller
- ✓ du bâtiment service Environnement et Ateliers à Guebwiller
- ✓ de l'ex-Maison de retraite Chanoine Oberlé à Rimbach
- ✓ du Centre Nautique Intercommunal à Guebwiller
- ✓ du Camping Le Florival à Issenheim
- ✓ de la Pépinière d'entreprises du Florival à Soultz
- ✓ du Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz
- ✓ du Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim
- ✓ du Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller
- ✓ du Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
- ✓ du Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt
- ✓ de l'Aire de loisirs du Florival à Lautenbach
- ✓ des Points bleus d'Orschwihr, Soultz, Murbach, Linthal et Hartmanswiller
- ✓ de l'Aire d'Activités du Florival
- ✓ du Château de la Neuenbourg à Guebwiller.

14.1- Missions du service Bâtiments

➢ Assurer la Maîtrise d'ouvrage d'opérations de construction en lien avec les directions thématiques

Les projets de construction résultent de l'articulation entre une addition de compétences et de savoir-faire, d'une part, et une succession de phases ayant chacune ses objectifs propres, d'autre part. Sous l'autorité du Chef de service, le Technicien en charge du projet est le pivot de ces composantes ; il articule les interventions des différents acteurs du projet et orchestre les différentes phases de l'opération.

Le Technicien en charge du projet veille à la reformulation des besoins sous forme d'un programme d'opérations :
- ✓ il organise la consultation des marchés de Maîtrise d'œuvre
- ✓ il conduit les études de faisabilité, d'avant-projets...
- ✓ il encadre la consultation des marchés de travaux et suit l'avancement des travaux
- ✓ et, après réception, il organise la maintenance des bâtiments.

➢ La maintenance du patrimoine bâti (en interne via l'Équipe Technique et/ou avec des prestataires externes)
➢ La gestion et l'optimisation des équipements de Chauffage-Ventilation-Climatisation (CVC)
➢ La conception technique et la gestion des marchés de maintenance (maintenance réglementaire des équipements CVC, des ascenseurs, des portes automatiques, des équipements sportifs...).

14.2- Travaux en cours ou achevés

Ressourcerie/Recyclerie à Soultz
Le démarrage des travaux a débuté en janvier 2016. Suite aux premiers terrassements, la présence d'eau au niveau du terrain, dans une configuration plus complexe que prévisible dans l'étude de sol, a demandé une adaptation du projet (mise en place de tranchées drainantes périphériques, rigoles drainantes sous dallage, rehausse du dallage de la partie extension de 30 cm). Ces aléas de chantier ont nécessité un arrêt de chantier d'environ quatre mois.
La partie extension (partie Ressourcerie) a été achevée en février 2017.
Les travaux de l'ensemble du site se sont poursuivis par la réhabilitation du bâtiment existant (partie Ressourcerie et bureaux), l'ensemble a été réceptionné en octobre 2017.
Suite au passage de la Commission de Sécurité ; l'ensemble du site a été mis en exploitation par l'Association Défi.
L'année de garantie de parfait achèvement est en cours et permet d'ajuster, de reprendre quelques dysfonctionnements.



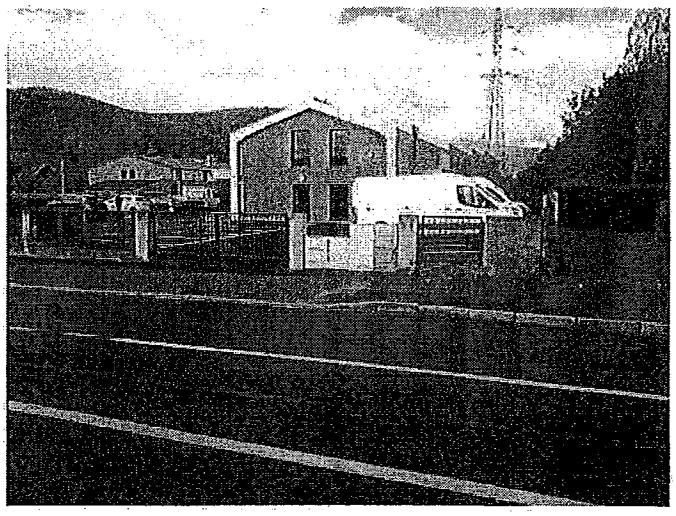

Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim
Un jeu de type toboggan a été mis en place avec des sols souples dans la cour de la structure ainsi que la sécurisation des espaces extérieurs suite à un rapport de la PMI.

Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller
Un bilan des consommations, mené depuis le début de l'exploitation en août 2015, a mis en évidence les performances du bâtiment passif en matière de chauffage (chaufferie bois à pellets). Sur la base de l'année 2017, la consommation est de 15,98 KWh/m²/an.

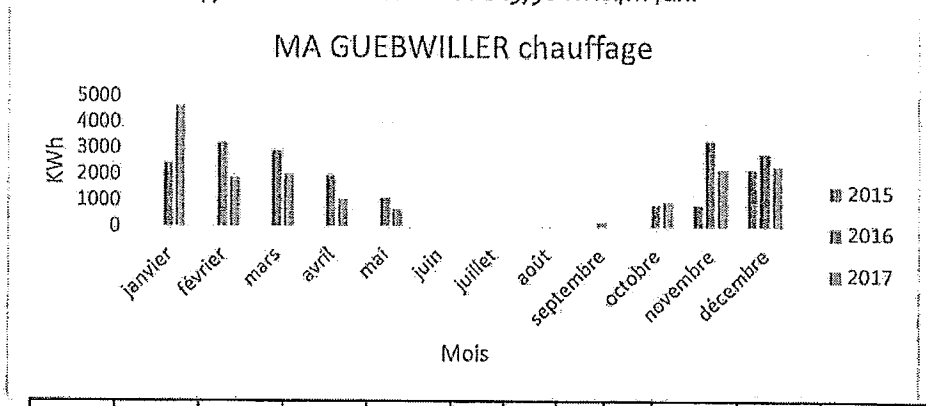

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total	Unité
2017	4675	1908	2009	1092	715	0	0	0	0	970	2239	2378	15986	KWh

En période de température estivale élevée subsiste toutefois un ressenti d'inconfort des usagers lié aux températures intérieures. En collaboration avec la Maîtrise d'œuvre ont été mis en place des toiles sur les vitrages du haut-jour, ainsi que des stores d'ombrage dans les trois cours.
Des travaux ont été menés pour la réalisation d'un espace potager sécurisé par une clôture.

Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
Un bilan des consommations, mené depuis le début de l'exploitation en août 2015, a mis en évidence les performances du bâtiment passif en matière de chauffage (chaufferie gaz). Sur la base de l'année 2017, la consommation est de 21,87 KWh/m²/an.

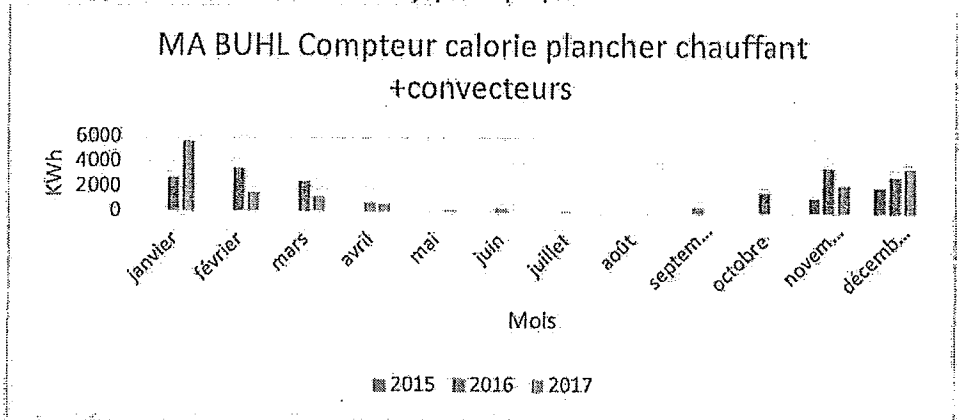

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total	Unité
2017	5710	1528	1238	666	178	0	0	0	0	0	2305	3688	15313	KWh

Comme pour le Multi-accueil de Guebwiller, les températures estivales sont, dans certaines conditions, ressenties comme inconfortables par les usagers.
Des travaux ont été menés pour créer un espace de stockage de conteneurs poubelles extérieurs.

Centre Aquatique à Guebwiller

Sous la conduite de l'équipe de Maîtrise d'œuvre, les travaux de construction menés par les entreprises se sont poursuivis, avec notamment la réalisation des terrassements, du gros œuvre et de la charpente métallique et la couverture. Un hors d'eau a été atteint en fin d'année pour les zones hormis celle des bassins. 16,5 jours d'intempéries avec arrêt des travaux sont comptabilisés pour 2017.

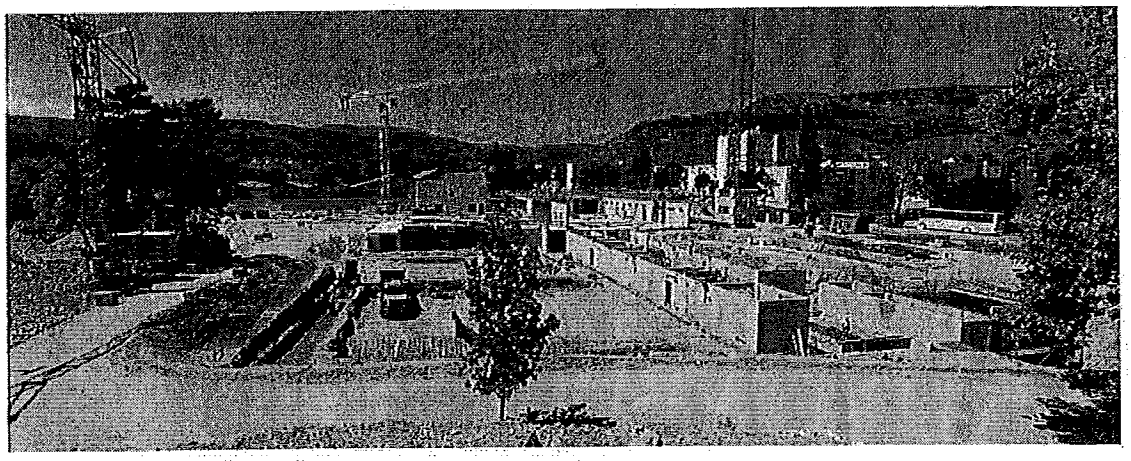

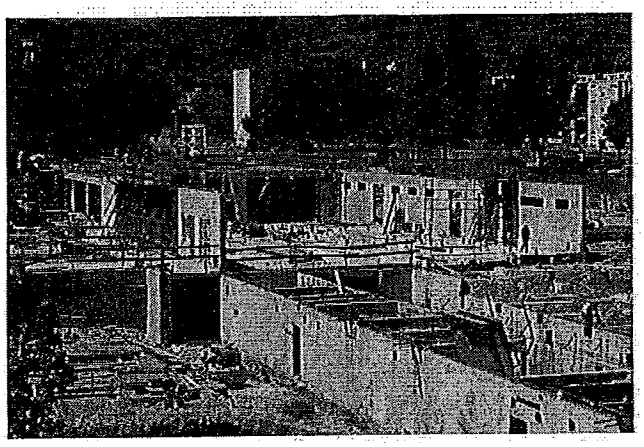

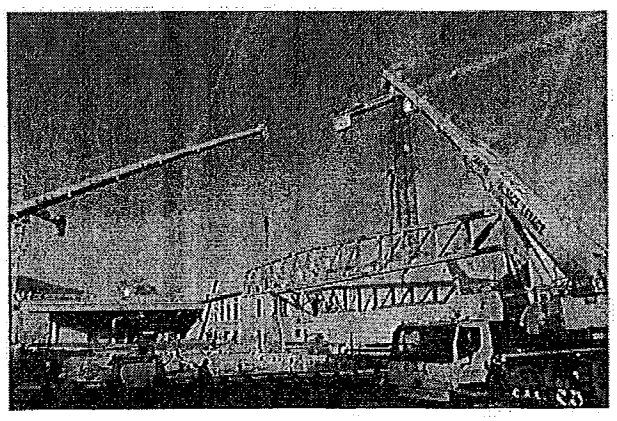

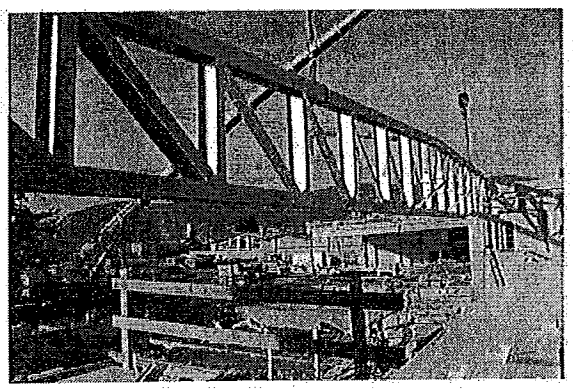

14.3- Projets et études en cours ou achevés

Bâtiment service Environnement et Ateliers à Guebwiller
Afin de répondre au mieux aux besoins de l'Équipe Technique et du service Environnement, des études de l'aménagement extérieur ont été réalisées afin de créer cinq places de stationnement supplémentaires pour les véhicules des agents, la mise en place d'une aire de lavage conforme à la réglementation pour le lavage des bacs à ordures ménagères, des tracteurs, tondeuses... et l'aménagement d'une plate-forme de stockage pour l'Équipe Technique.



Pôle culturel de la Neuenbourg à Guebwiller
Les études de faisabilité et de programmation, en collaboration avec l'ADAUHR, pour la création du Pôle culturel de la Neuenbourg se sont poursuivies durant le premier semestre 2017.
Les missions de Maîtrise d'œuvre ont été confiées à Crupi Architectes de Colmar pour la partie bâtiment, Digital Paysage d'Imbsheim pour les aménagements paysagers et Laurence Moreau pour la partie muséographie-scénographie.
Les études de diagnostic et d'avant-projet ont été réalisées durant le second semestre 2017.

Étude de faisabilité du siège de la CCRG à Guebwiller
Une étude de faisabilité sur les possibilités d'évolution du siège de la CCRG a été menée en collaboration avec ACE BTP. L'objectif de la mission a été de déterminer les possibilités de réaménagement en termes d'infrastructure (nombre de postes, accueil de public...) afin de pouvoir répondre à l'accroissement des compétences de l'intercommunalité à court et à plus long terme (accroissement décennal pris en compte).

14.4- Équipe Technique

Le service Bâtiments et l'Équipe Technique assurent, tout au long de l'année, la maintenance intérieure et extérieure des différents sites et matériels de la Communauté de Communes :

Sites	Entretien en heures/an
Les gymnases : Robert Beltz, Centre Sportif du Florival, Théodore Deck et du Hugstein	2 400
Le siège de la Communauté de Communes	800
Le bâtiment du service Environnement et Ateliers	560
L'ex-Maison de retraite Chanoine Oberlé de Rimbach	50
Le Centre Nautique de Guebwiller	4 500
Le Camping Le Florival	1 000
La Pépinière d'entreprises du Florival	400
Les multi-accueils : Pomme de Reinette à Buhl, 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller, Les Petits Pas de la Récré à Issenheim, La Maison des Lutins à Soultz et Arc-en-Ciel à Soultzmatt	1 550
L'Aire de loisirs à Lautenbach	1 100
Les Points bleus de Hartmannswiller, Linthal, Murbach, Soultz et Orschwihr	340
L'Aire d'Activités du Florival	1 800
Les déchèteries de Buhl, Soultz et Soultzmatt et le hangar de Buhl	380
Les points de regroupement de Buhl, Lautenbach, Linthal, Rimbach, Rimbach-Zell et Soultzmatt	20
13 km de pistes cyclables	300

L'Équipe Technique s'est vu attribuer des tâches supplémentaires depuis 2017 avec :

Les Zones d'Activités de Bergholtz et Raedersheim	180
Le site de la Neuenbourg à Guebwiller	200
L'accroissement du parc automobile à la charge de l'Équipe Technique et non plus en leasing comme les années précédentes, soit 12 véhicules	50
La maintenance des conteneurs à verre	50

14.4.1-Contrôles

Certains sites nécessitent des contrôles réguliers, à savoir :

Sites	Missions	Périodicité
Aire de loisirs	Contrôle des jeux et ramassage des déchets	tous les vendredis 2 h supplémentaires les lundis d'avril à octobre
Camping	Contrôle des jeux	tous les vendredis de mai à octobre
Gymnases	Contrôle des agrès	à chaque congé scolaire
Points bleus	Contrôle du fonctionnement de la borne et désinfection du site	tous les vendredis 3 h supplémentaires de mars à octobre
Structures Petite Enfance	Contrôle des infrastructures	1 x par trimestre
Tous les sites de la CCRG	Contrôle de la légionelle	1 x par mois
Zone d'Activités de Bergholtz	Ramassage des déchets	tous les vendredis
Zone d'Activités Issenheim/Soultz/Guebwiller	Ramassage des déchets	tous les mardis

14.4.2- Électricité

Les Services Techniques assurent, en interne, les formations en habitation électrique au profit du personnel :

- ✓ de l'Équipe Technique
- ✓ du Pool ménage
- ✓ de la Station d'épuration
- ✓ du Camping.

En 2017, deux stages ont été organisés :
✓ le premier, en avril, était un stage de recyclage pour le personnel du Camping et une partie de l'Équipe Technique
✓ le second, en mai, était un stage de formation pour les électriciens de la Station d'épuration.

Les Services Techniques ont accompagné, en 2017, l'entreprise Qualiconsult, du 18 avril au 3 mai. Ces contrôles périodiques obligatoires en électricité et gaz imposent un accès à tous les locaux ainsi que des coupures en électricité.

À l'issue de ces contrôles, les Services Techniques ont mis en conformité les bâtiments ci-après :
✓ les quatre gymnases (du Hugstein, Centre Sportif du Florival, Beltz et Deck)
✓ les multi-accueils (1, 2, 3 Soleil, Pomme de Reinette, La Maison des Lutins et Arc-en-Ciel)
✓ le Siège de la CCRG
✓ la Pépinière d'entreprises
✓ le service Environnement et Ateliers
✓ la Station d'épuration
✓ les trois déchèteries (Buhl, Soultz et Soultzmatt)
✓ FloRIOM SPL
✓ le Camping Le Florival
✓ les 10 points de regroupement
✓ le Centre Nautique
✓ le Château de la Neuenbourg.

14.4.3- Espaces verts

L'entretien des espaces verts représente actuellement 10,5 hectares de tonte et 10 kilomètres de taille de haies.
Depuis 2009, tous les espaces verts sont entretenus sans aucun produit phytosanitaire.
Pour ce faire, la collectivité a investi dans des désherbeurs à gaz, eau chaude et des épareuses.
Les tontes sont faites par mulching (tonte sans ramassage) et le broyat sert de paillage dans les massifs.

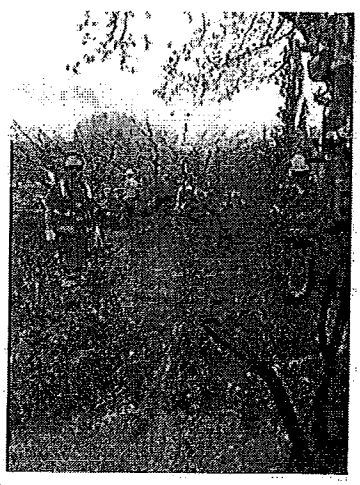



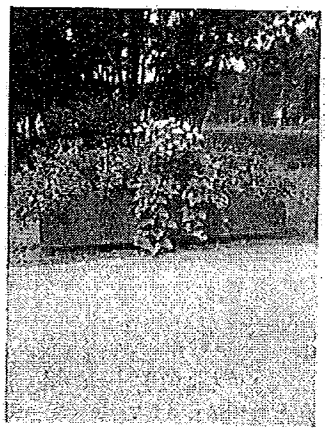

14.4.4- Parc technique

Pour accomplir ses multiples missions, les agents de l'Équipe Technique disposent d'un parc constitué de :

- ✓ 2 tracteurs John Deere 4720, 65 CV, multifonctions : attelés d'épareuse, pelle rétro, chargeur et pelle à neige
- ✓ 3 tracteurs John Deere tondeuse frontale
- ✓ 1 tracteur John Deere Müthing équipé tondo-broyage
- ✓ 1 tondo-broyeur tracté
- ✓ 1 aspirateur à feuilles
- ✓ 1 broyeur
- ✓ 1 tonne à eau
- ✓ 8 véhicules d'intervention dont 2 entièrement électriques
- ✓ 2 désherbeurs à gaz
- ✓ 1 désherbeur à eau chaude
- ✓ tondeuses tractées Müthing, débroussailleuses, souffleuses dorsales et taille-haies électriques et thermiques.

14.4.5- Personnel

L'effectif actuel de l'Équipe Technique est de 14 agents de terrain, 1 Chef d'équipe et 1 Secrétaire à mi-temps.
La moyenne d'âge est de 43 ans.
Les 14 agents sont répartis en trois équipes de travail, selon les cycles suivants :

Cycle 1	
du mardi au vendredi	7 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15

Cycle 2	
lundi, mardi, jeudi et vendredi	7 h - 12 h et 13 h 30 - 16 h
mercredi	7 h - 12 h

Cycle 3	
du lundi au mercredi	7 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30
samedi	les agents doivent effectuer 5 heures de travail
dimanche	les agents doivent effectuer 3 heures de travail



14.4.6- Le magasin

Pour assurer la maintenance et les réparations nécessaires des différents sites et matériels de la CCRG, un magasin est situé au service Environnement et Ateliers.
Plus de 3 000 références sont enregistrées dans une base de données gérée informatiquement, comportant de la visserie, des pièces détachées, du petit outillage, du matériel électrique et mécanique et des équipements de protection individuelle.

14.4.7- Astreinte

Cinq agents de l'Équipe Technique, dont le Chef d'équipe, gèrent une astreinte quotidienne, y compris les week-ends. L'astreinte a été mise en place pour pallier les problèmes techniques de tous les bâtiments de la CCRG. Cela représente 13 sites placés sous alarme et équipés de serrures électroniques.

14.4.8- Le Pool ménage

Le Pool ménage est rattaché aux Services Techniques et a pour missions :
- l'entretien journalier des quatre gymnases de la CCRG :
  - ✓ Théodore Deck situé à Guebwiller
  - ✓ Centre Sportif du Florival situé également à Guebwiller
  - ✓ du Hugstein situé à Buhl
  - ✓ Robert Beltz situé à Soultz
- l'entretien du service Environnement et Ateliers (SEA) situé à Guebwiller
- la distribution, sur chaque site de la CCRG, des produits d'entretien (papier toilette, savons, etc)
- les ramassage, lavage, séchage et redistribution du linge des différents sites de la CCRG
- l'accueil des entreprises dans les gymnases lors de travaux ou de vérifications
- certains contrôles périodiques (alarme incendie, alarme anti-intrusion, etc)
- faire respecter le règlement intérieur des bâtiments et informer la hiérarchie de toute dégradation ou dysfonctionnement constatés.

En semaine, les gymnases sont occupés, en journée, par les différents collèges et lycées et, en soirée, par les associations.
Les week-ends se déroulent les matchs de différents clubs, les tournois, challenges...
Durant les vacances scolaires, les gymnases sont également occupés par des associations ou clubs organisant des stages.
En 2017, 41 associations ont occupé les gymnases de la CCRG.
2017 a vu l'arrivée des Warthogs au Beltz, occupant, d'une part, le stade Frey-Eck trois fois par semaine et, d'autre part, les vestiaires du Gymnase Beltz lors de matchs. Il y eut également l'arrivée du Club de boxe, utilisant trois fois par semaine le dojo et les vestiaires au Gymnase Beltz.
Afin d'assurer l'entretien de ces bâtiments, le Pool ménage est composé de quatre agents. Ces quatre agents sont renforcés, en cas de besoin, par du personnel de la société Actilog.
Ce service dispose d'un véhicule de service (Renault Kangoo) et, sur chaque bâtiment, de différentes machines :
- ✓ aspirateurs dorsaux
- ✓ aspirateurs industriels
- ✓ autolaveuses
- ✓ nettoyeurs vitres
- ✓ balais, pelles, etc.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2017

du service public d'assainissement des eaux usées de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous
BP 80114
68502 GUEBWILLER Cedex
Tél. : 03 89 62 12 34 – Fax 03 89 62 12 20
Courriel : *infos@cc-guebwiller.fr*

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

EXERCICE 2017

Préambule

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Président de présenter au Conseil de Communauté un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport assure donc la transparence au bénéfice des usagers du service public de l'assainissement.

Il indique également les seuls paramètres relatifs à la gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées relevant de la compétence de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).

1. Territoire desservi

Le territoire desservi par l'assainissement collectif est composé des communes suivantes :
Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz (partiellement), Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach (partiellement), Rimbach-Zell (partiellement), Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden et Wuenheim.

La CCRG gère une Station de traitement des eaux usées intercommunale, sise à Issenheim, qui traite tous les effluents du territoire et également ceux des communes d'Osenbach et de Westhalten (par convention).

Pour information, la Station de traitement des eaux usées de Merxheim, qui traitait uniquement les eaux usées de cette commune, a été arrêtée le 3 novembre 2014. Les effluents de la commune de Merxheim sont donc raccordés, par refoulement, à la Station d'épuration intercommunale d'Issenheim depuis cette date.

La population totale ainsi desservie est d'environ 40 000 habitants.

Les industries implantées sur le territoire et raccordées à la Station de traitement des eaux usées intercommunale sont régulièrement contrôlées par les services de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Dans le cas où les rejets sont importants en volume ou en pollution, il est établi, par la signature d'une convention, une participation aux coûts d'investissement et de fonctionnement liés aux équipements de la CCRG. La mise en place de cette convention a pour effet d'inciter les entreprises conventionnées à réduire leurs rejets ou de trouver des solutions alternatives de traitement.

Les entreprises conventionnées à ce jour sont :
- Jacob Holm (2004)
- Sojinal-Alpro Soja (2004)
- Sevenday SAS (2006)
- Xynatech (2006)
- Caléo (2007)
- Fonderie Schlumberger (2010)
- Alcoa (2012)
- Sources de Soultzmatt (2014).

La CCRG gère actuellement environ 280 kilomètres linéaires de collecteurs d'eaux usées et unitaires. Le service Assainissement, réseaux et Station de traitement des eaux usées est géré en régie directe et ne fait donc pas l'objet d'une Délégation de Service Public.

Le réseau collectif d'eaux usées comprend également plusieurs ouvrages :
- stations de relèvement : Aire d'Activités du Florival (1), Bergholtz (1), Guebwiller (2), Hartmannswiller (2), Issenheim (1), Lautenbach (1), Merxheim (1), Raedersheim (4), Soultz (4)
- bassins d'orage : Bergholtz (1), Buhl (1), Jungholtz (1), Hartmannswiller (1), Issenheim (1), Jungholtz (1), Orschwihr (1), Soultz (1) et Soultzmatt-Wintzfelden (1).

2. Assainissement non collectif

Pour 2017, la CCRG ne gère pas les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (ou SPANC) qui sont du ressort des communes, mais intervient grâce à une convention d'assistance technique (excepté Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Jungholtz et Orschwihr).

3. Qualité du service rendu à l'usager du service d'assainissement collectif

3.1- Taux de réclamation

Les réclamations enregistrées émanent essentiellement des usagers situés en zone d'assainissement collectif actuellement non desservie par le réseau collectif d'eaux usées. Ces usagers sont assujettis à la redevance d'assainissement collectif et bénéficient d'une vidange gratuite de leur fosse septique/toutes eaux, tous les deux ans *(cf article 36 du règlement d'assainissement en vigueur)*.

Le service d'assainissement collectif a reçu, toutes réclamations confondues, environ 75 appels, courriers ou visites en 2017.

3.2- Taux de desserte par le réseau collectif d'eaux usées

Commune	Nombre de foyers non raccordés en 2017, en zone d'assainissement collectif	Taux de raccordement
Bergholtz	0	100 %
Bergholtz-Zell	0	100 %
Buhl	0	100 %
Guebwiller	0	100 %
Hartmannswiller	0	100 %
Issenheim	0	100 %
Jungholtz	55*	80 %
Lautenbach	0	100 %
Lautenbach-Zell	0	100 %
Linthal	0	100 %
Merxheim	0	100 %
Murbach	0	100 %
Orschwihr	0	100 %
Raedersheim	0	100 %
Rimbach	85	10 %
Rimbach-Zell	95	10 %
Soultz	0	100 %
Soultzmatt-Wintzfelden	0	100 %
Wuenheim	0	100 %
Total	235	

**rues Henri Latscha, de la Chapelle et de l'Usine (en partie).*

3.3- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

Aucune demande d'indemnisation n'a été transmise en 2017.

4. Gestion financière et patrimoniale du service d'assainissement collectif

4.1- Taux moyen de renouvellement du réseau collectif d'eaux usées

Travaux de collecte des eaux usées achevés en 2017 :

- rue Creuse et rue du Ballon à Jungholtz, 472 ml de réseau DN 200 PP et 33 branchements particuliers, soit 0,183 % du linéaire total
- rue de la Chapelle à Soultzmatt-Wintzfelden, 55 ml de réseau DN 200 PP et 1 branchement particulier, soit 0,02 % du linéaire total.
- rue et place de l'Église à Bergholtz-Zell, rénovation du réseau collectif d'eaux usées, 120 ml de réseau DN 200 PP et 8 branchements particuliers, soit 0,04 % du linéaire total.

4.2- Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Encours total de la dette au 31 décembre 2017 :	4 952 977,00 €
Recettes réelles 2017 :	4 184 301,00 €
Dépenses réelles 2017 :	2 559 937,00 €
Épargne brute annuelle 2017 :	1 624 364,00 €

Durée d'extinction de la dette : 3,05 ans.

4.3- Tarification de l'assainissement

La redevance d'assainissement et les tarifs du service sont votés en séance du Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif ; les tarifs, pour l'année 2017, sont les suivants :

Assainissement collectif

Redevance d'assainissement	
De 1 à 6 000 m³	1,45 €/m³
De 6 001 à 12 000 m³	1,20 €/m³
De 12 001 à 24 000 m³	0,98 €/m³
Au-delà de 24 000 m³	0,84 €/m³
Vidange de fosse septique, toutes eaux et bac à graisses	
Forfait d'intervention ou volume inférieur à 1 m³	109,17 €
Le m³ vidangé	109,17 €
Forfait d'analyse	117,59 €
Dépotage des matières de vidange hors périmètre CCRG	
Frais de dépotage	9,77 €/m³
Frais de traitement	35,61 €/m³
Forfait d'analyse	117,59 €
Main-d'œuvre pour débouchage et curage	
Camion + chauffeur + servant	87,93 €/h
Forfait ITV, déplacement, intervention, rapport sommaire	86,28 €
Branchements	
Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) ou droit de branchement	
PAC "pour immeubles existants (pose d'un réseau neuf)"	1 423,27 €
PAC "pour immeubles neufs (réseau déjà existant)"	1 423,27 €
Curage de siphons de rue (la pièce)	5,10 €
Assistance technique des SPANC communaux	
Instruction des Permis de Construire	23,28 €
Instruction des Certificats d'Urbanisme	14,23 €
Contrôle des installations existantes	120,00 €
Contre-visite, contrôle des installations existantes	30,45 €
Contrôle des installations avant remblai	37,54 €
Analyse des effluents	114,16 €
Vidange	109,17 €/m³
Débouchage, curage	87,93 €/h
Frais de dépotage	9,77 €/m³
Frais de traitement	35,61 €
Mutation des biens immobiliers	
Contrôle des installations existantes, avec vérification sur site	122,92 €
Contre-visite sur site, après mise en conformité	37,54 €
Forfait déplacement *(si contrôle irréalisable, ouvrages inaccessibles...)*	85,37 €

Transport et traitement par méthanisation d'effluents industriels chargés, la tonne : 13,00 €

Soit, pour une facture type de 120 m³ :

- Redevance d'assainissement	174,00 €
- Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Rhin-Meuse) 0,233 €/m³	27,96 €
- Total	201,96 €

4.4- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux collectifs d'eaux usées

- linéaire inspecté en 2017 : 1,5 km, soit 0,53 % du linéaire total
- linéaire levé en 2017 : 16,12 km à Lautenbach-Zell et Linthal, soit environ 5,8 % du linéaire total.

5. Performance environnementale du service d'assainissement collectif des eaux usées

5.1- Conformité de la collecte des effluents, des équipements de traitement des eaux usées, de la performance des ouvrages de traitement des eaux usées

Cet indicateur de valeur 0 (non conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station de traitement) s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

La CCRG est en attente des données de la part des services de la Police de l'Eau.

5.2- Taux de boues issues des ouvrages de traitement, évacuées selon les filières conformes à la réglementation en 2017

Le traitement des eaux usées par voie biologique entraîne la production de boues. Celles produites par la Station d'épuration intercommunale sont épaissies, méthanisées, pour la production de biogaz, déshydratées, compostées et valorisées en épandage agricole. Le biogaz produit est aussi valorisé en énergie thermique, elle-même utilisée au sein de la Station d'épuration.

➢ 2 822,70 tonnes de boues brutes ont été transformées en compost normalisé, soit :
- 1 054,79 tonnes à vocation agricole
- 30 tonnes vendues aux particuliers.

5.3- Conformité des performances des équipements de traitement des eaux usées au regard des prescriptions

La législation impose de comptabiliser l'ensemble des volumes rejetés vers le milieu naturel. Le réseau d'eaux usées étant majoritairement unitaire, lors d'épisodes pluvieux, une partie des eaux usées est "by-passée" à travers le bassin d'orage de la Station de traitement des eaux usées, impactant de ce fait les niveaux de rejets vers la rivière.
En conséquence, sur certains paramètres, de nombreux dépassements en termes de flux et de rendement ont été constatés lors de ces épisodes.

Tous ces dépassements sont intervenus pour des débits journaliers entrants supérieurs à 22 030 m³, correspondant à un fonctionnement en mode dégradé, selon l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la Station d'épuration.

Le débit de référence (seuil au-delà duquel la station devrait fonctionner en mode dégradé), calculé pour l'année 2017, est de 32 690 m³, soit une valeur bien supérieure à celle des données du constructeur.

Capacité de traitement de la Station de traitement des eaux usées intercommunale :

Paramètres de pollution	Hors période de vendanges			En période de vendanges
	Charge nominale en kg/j		Surcharge en kg/j avec mode dégradé temps de pluie 2	Apports spécifiques dus à la viticulture
	Temps sec	Temps de pluie		Charge spécifique en kg/j
DBO_{5eb}	3 000	4 050	> 4 050	1 940
DCO_{eb}	6 800	9 300	> 9 300	3 000
MES	3 060	4 300	> 4 300	1 300
NTK	490	590	> 590 < 940	40
Pt	125	160	> 160	13
Volume en m³/j	16 150	22 030	30 250	

Les rendements minimaux de l'arrêté du 12 novembre 2003 et du Plan Action Rhin sont de :
- ✓ 90 % sur la DBO_5
- ✓ 75 % sur la DCO
- ✓ 90 % sur les MES
- ✓ 70 % sur le NGL
- ✓ 75 % sur le NTK
- ✓ 75 % sur le N-NH4
- ✓ 80 % sur le Pt.

Abréviations utilisées :

DBO_{5eb}	*Demande Biologique en Oxygène après 5 jours d'incubation sur les eaux brutes*
ECP	*Eaux Claires Parasites*
DCO_{eb}	*Demande Chimique en Oxygène sur les eaux brutes*
MES	*Matières En Suspension*
NGL	*Azote total*
NTK	*Azote total Kjeldahl*
$N\text{-}NH_{4+}$	*Azote ammoniacal*
Pt	*Phosphore total.*

Productions et consommations de la Station de traitement des eaux usées intercommunale :

	Unité	2014	2015	2016	2017
Effluents en entrée	m³	6 328 587	5 932 338	7 619 737	5 977 536
Charge DCO	kg	1 683 803	1 762 630	1 791 888	2 112 740
Chaux utilisée	tonne	-	-	-	-
Polymères (liquide)	tonne	5	5	5	6
Polymères (poudre)	tonne	6	6	6	7
Boues déshydratées produites	tonne	2 760	2 800	2 571	2 823
Compost déchet, épandu en agriculture	tonne	213	-	-	-
Boues en filière alternative	tonne	-	-	-	-
Compost produit	tonne	1 821	1 885	2 089	1 054 *
Compost épandu en agriculture	tonne	1 685	1 885	2 035	1 024
Compost ensaché (et vendu)	tonne	136	0	54	30
Stock de boues au 31/12	m³	90	120	80	20

**Une partie du compost issu des boues de 2017 sera intégré au premier lot de l'année 2018 (boues en fermentation au 31/12/17).*

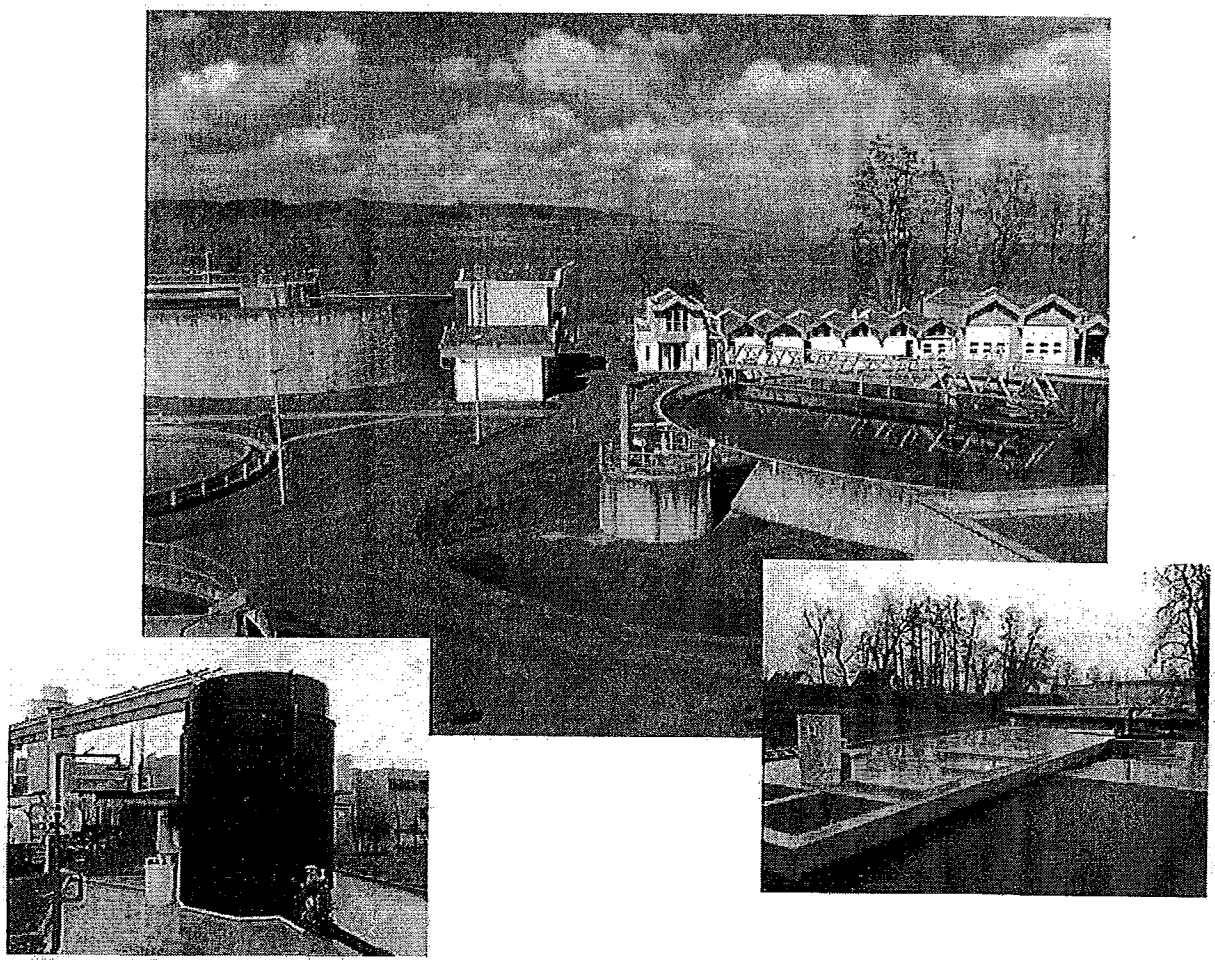

5.4- Station d'épuration du Markstein

La CCRG assure, depuis le 15 juin 2017, l'entretien de la station d'épuration du Markstein, via une convention de mise à disposition de personnel auprès du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon.
Cette mission mobilise un agent sur une durée hebdomadaire d'environ 10 heures, variable en fonction des besoins et de la météorologie.
Depuis sa prise en charge jusqu'à la fin de l'année 2017, un total de 366 heures ont été effectuées afin d'assurer le bon fonctionnement de cet ouvrage.

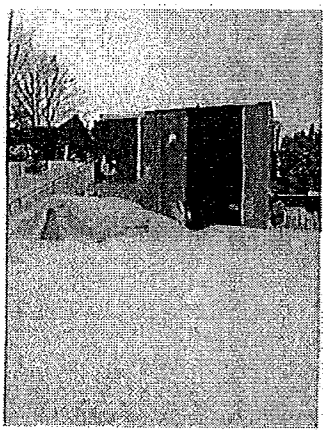

5.5- Financement

Les recettes et dépenses du service Assainissement sont les suivantes, hors restes à réaliser :

En € TTC	2014	2015	2016	2017
Dépenses investissement	4 010 798	1 806 824	2 945 304	2 327 197
Dépenses fonctionnement	3 511 649	3 520 471	3 473 610	3 467 435
Recettes investissement	6 566 205	4 166 016	5 349 543	5 145 148
Recettes fonctionnement	4 598 847	4 860 543	5 700 769	5 692 593
Total dépenses	7 522 447	5 327 295	6 418 914	5 794 632
Total recettes	11 165 052	9 026 559	11 050 312	10 837 741

L'état des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est détaillé au paragraphe 7.1 du présent rapport.

6. Travaux et études

6.1- Travaux et études réalisés sur les réseaux collectifs d'eaux usées

➢ Études engagées en 2008 et toujours en cours :
- ✓ assainissement du lieu-dit Obersengern à Linthal, afin de protéger trois sources d'eau potable communales.

➢ Études engagées en 2015 et toujours en cours :
- ✓ étude hydraulique globale des réseaux collectifs d'eaux usées, qui devrait s'achever fin 2018
- ✓ raccordement des bourgs-centres des communes de Rimbach et Rimbach-Zell au réseau intercommunal d'eaux usées, avec un démarrage des travaux prévu pour l'automne 2018.

➢ Travaux engagés en 2017 et toujours en cours :
- ✓ rue de la fosse aux Loups à Guebwiller et Soultz.

➢ Travaux achevés en 2017 :
- ✓ rue Creuse et rue du Ballon à Jungholtz
- ✓ rue de la Chapelle à Soultzmatt-Wintzfelden
- ✓ rue et place de l'Église à Bergholtz-Zell.



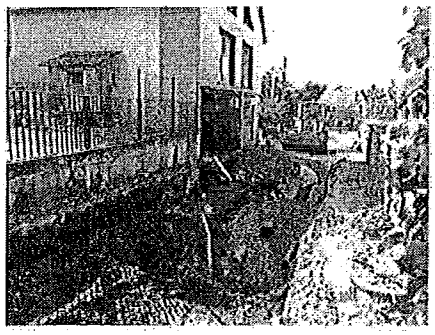



6.2- Travaux et acquisitions réalisés à la Station de traitement des eaux usées en 2017

- Création d'une fosse de réception des effluents de Sojinal ainsi que d'une cuve de réception et de mélange des effluents industriels agroalimentaires.
- Reprise du fil d'eau et pose d'un débourbeur selon les prescriptions de la DREAL sur l'aire de chargement des boues pour 12 606 €.
- Ajout de détecteurs H2S, remplacement de la centrale de détection, modification sur la torchère et la supervision selon les prescriptions de la DREAL pour 12 277 €.
- Remplacement des deux préleveurs mobiles pour 5 281 €.

6.3- Études en cours à la Station de traitement des eaux usées

- Mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un audit réglementaire et d'une mise à niveau.

7. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

La note d'information 2017 de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est téléchargeable sur son site Internet : *http://www.eau-rhin-meuse.fr/?q=documents_utiles*

7.1- État des primes et subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (en €)

		2014	2015	2016	2017
Exploitation	Prime pour épuration (1)	212 811	223 546	258 262	244 260
	Prime pour la surveillance des rejets industriels	6 536	6 535		
Études	Étude hydraulique globale	38 820			
	Collecte des eaux usées des bourgs-centres de Rimbach et Rimbach-Zell - MOe		18 506		
	Collecte des eaux usées du bourg-centre de Murbach - MOe (2)	14 160			
	Raccordement de Merxheim à la Station de traitement intercommunale - Moe				
Réseaux	Mise en place de l'autosurveillance			19 816	
	Raccordement intercommunal de Murbach à Buhl	717 911			
	Raccordement intercommunal de Rimbach et Rimbach-Zell à Jungholtz				
	Collecte des eaux usées du bourg-centre de Murbach			252 000	
	Raccordement de Merxheim à la Station de traitement intercommunale	76 050			
	Total	1 066 288	248 581	530 078	244 260

(1) pour mémoire, la Station d'épuration de Merxheim a été arrêtée fin 2014
(2) MOe = Maîtrise d'œuvre.

8. Action de solidarité

Sans objet.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

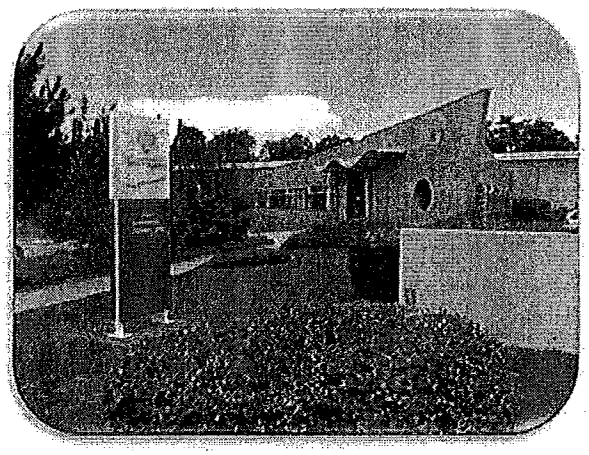

RAPPORT ANNUEL 2017

Conseil de Communauté
du 5 juillet 2018

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS 5
1.1. Compétence « Déchets » 5
1.2. La CCRG en chiffres 5
2. ORGANISATION DU SERVICE 6
2.1. Panorama de la gestion des déchets 6
2.2. Flux collectés en porte-à-porte 6
2.2.1. Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 6
2.2.2. Tri sélectif 6
2.2.3. Biodéchets 7
2.3. Flux collectés en points d'apport volontaire 7
2.3.1. Verre 7
2.3.2. Piles 7
2.4. Flux collectés en déchèteries 7
2.5. Ordures Ménagères Encombrantes (OME) collectées à domicile 8
2.6. Collecte des déchets issus d'activités professionnelles 8
2.7. Collecte des déchets dans les Points De Regroupement (PDR) 8
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 9
3.1. Production de déchets par flux 9
3.2. Données de comparaison 10
3.3. Évolution des tonnages collectés 11
3.3.2. Par rapport à l'année 2016 11
3.3.3. Depuis 2000 (lancement du tri sélectif) 12
3.4. Refus de tri 12
3.5. Focus sur les déchèteries 12
3.5.1. Fréquentation 12
3.5.2. Quantités de déchets collectés 13
3.6. Collecte des OME à domicile 14
3.7. Collecte en Points De Regroupement (PDR) 15
3.8. Filières de valorisation et de traitement 15
3.9. Levées de bacs de collecte 16
3.10. Bilan des dépôts sauvages 17
4. PRESTATIONS ET SERVICES 19
4.1. Distribution de sacs de tri sélectif et sacs biodéchets 19
4.2. Vente de composteurs 20
4.3. Vente de compost 20
4.4. Mise à disposition de bennes aux usagers 20
5. INDICATEURS FINANCIERS 21
5.1. Budget 2017 21
5.2. Compte Administratif 2017 21
5.3. Principaux tarifs des prestations 2017 21
5.4. Principales dépenses de fonctionnement 2017 21
5.5. Principales recettes de fonctionnement 2017 22
5.6. Rémunération de FloRIOM SPL 22
5.7. Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM) 22
5.7.1. Tarifs 2017 22
5.7.2. Montant de la RIOM 22
5.8. Facturation des frais annexes 24
6. SERVICE ENVIRONNEMENT : CHIFFRES CLES 25
6.1. Personnel 25
6.2. Dotations en matériel de pré-collecte 25

7. COMMUNICATION 26
7.1. Calendrier du tri 2017 26
7.2. Flash Info n° 29 26
7.3. Collecte des biodéchets : relance de la communication 26
7.4. Animations en milieu scolaire 27
7.5. Autres animations 28
7.6. Visite de sites 28
7.7. Distribution des sacs de pré-collecte en mairies 28
8. DIVERS 29
8.1. Logements vacants 29
8.2. Habitat collectif : bacs de tri sélectif operculés 29
ANNEXE 1 : Calendrier des collectes 2017 31
ANNEXE 2 : Tonnages collectés en porte-à-porte 32
ANNEXE 3 : Verre collecté en points d'apport volontaire 33
ANNEXE 4 : Déchèteries de BUHL, SOULTZ, SOULTZMATT 34
ANNEXE 5 : Déchèterie de BUHL 35
ANNEXE 6 : Déchèterie de SOULTZ 36
ANNEXE 7 : Déchèterie de SOULTZMATT 37
ANNEXE 8 : Location de bennes 38
ANNEXE 9 : dépôts sauvages par commune 39
ANNEXE 10 : TARIFS 40

LISTE DES FIGURES :

Figure 1 : Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG en 2017 6
Figure 2 : Répartition de la production de déchets 2017 par flux 9
Figure 3 : Répartition des quantités de déchets collectés en porte-à-porte 2017 10
Figure 4 : Comparatif des productions de déchets (données CCRG, CD68, Grand Est et France) 10
Figure 5 : Evolution des performances entre 2016 et 2017 11
Figure 6 : Taux de refus de tri en 2016 et en 2017 12
Figure 7 : Evolution du nombre d'accès en déchèteries entre 2016 et 2017 13
Figure 8 : Répartition des accès par déchèterie en 2017 13
Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2017 14
Figure 10 : Evolution du service de collecte des OME à domicile entre 2016 et 2017 14
Figure 11 : Nombre d'usagers rattachés aux PDR - 2016 et 2017 15
Figure 12 : Production moyenne d'OMR, par PDR, en 2017 15
Figure 13 : Répartition des différentes filières de traitement/valorisation des déchets en 2017 16
Figure 14 : Comparatif des filières d'élimination (CCRG, CD68, Grand Est et France) 16
Figure 15 : Part des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif par catégorie d'usagers, en 2017 17
Figure 16 : Taux moyen de présentation des bacs par catégorie d'usagers en 2017 17
Figure 17 : Evolution des quantités et coûts des dépôts sauvages entre 2016 et 2017 18
Figure 18 : Evolution des quantités distribuées entre 2015 et 2017 19
Figure 19 : Montant de la RIOM en 2017 23
Figure 20 : Part de la RIOM 2017 facturée par catégorie d'usagers 23
Figure 21 : Répartition des lignes de factures pour chaque catégorie d'usagers 24
Figure 22 : Calendrier du tri 2017 26
Figure 23 : Flash Info n° 29 26
Figure 24 : Communication sur la collecte des biodéchets lancée en février 2017 27
Figure 25 : Nombre de logements vacants par commune au 31/12/2016 et au 31/12/2017 29
Figure 26 : Évolution des tonnages de verre collectés entre 2016 et 2017 33

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau 1 : Chiffres du recensement applicables au 01/01/2017 5
Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2017 par flux 9
Tableau 3 : Évolution de la production de déchets entre 2000 et 2017 12
Tableau 4 : Quantités de sacs (biodéchets et tri sélectif) distribués en 2017 19
Tableau 5 : Prix des prestations (tarifs unitaires à la tonne de déchets collectés ou traités) 2017 21
Tableau 6: Principales dépenses de fonctionnement 2017 (Compte Administratif 2017) 21
Tableau 7 : Principales recettes de fonctionnement 2017 (Compte Administratif 2017) 22
Tableau 8 : Ventilation du forfait rémunéré à FloRIOM SPL en 2017 22
Tableau 9 : Frais annexes facturés en 2017 24
Tableau 10 : Nombre d'opérations réalisées par le service Environnement en 2016 et 2017 25
Tableau 11 : Evolution du taux de bacs refusés à la collecte des résidences operculées entre 2016 et 2017 30
Tableau 12 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte entre 2016 et 2017 33
Tableau 13 : Tonnages de verre collectés en points d'apport volontaire entre 2016 et 2017 33
Tableau 14 : Évolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2016 et 2017 34
Tableau 15 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2016 et 2017 35
Tableau 16 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZ entre 2016 et 2017 36
Tableau 17 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 2016 et 2017 37
Tableau 18 : Tonnages collectés dans le cadre des locations de bennes aux usagers 38
Tableau 19 : Bilan « dépôts sauvages » déposés en déchèteries entre 2016 et 2017 39
Tableau 20 : Quantité de « dépôts sauvages » collectés dans les bacs prévus à cet effet entre 2016 et 2017 39

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

1.1. Compétence « Déchets »

Selon l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) est compétente en matière de collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés :

- collecte des déchets ménagers, en porte-à-porte ou en apport volontaire
- collecte des ordures assimilées aux ordures ménagères, provenant des commerçants, artisans et administrations
- aménagement et gestion des déchèteries
- élimination des déchets ménagers par adhésion au Syndicat Mixte du Secteur 4 (SM4) ou par toute autre filière de valorisation matière ou énergétique ou filière de traitement
- adhésion à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets (ADMD)
- valorisation des produits et matériaux issus du tri (tri sélectif, déchèteries)
- actions de sensibilisation et d'incitation au tri et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés à destination de l'ensemble des usagers du territoire.

1.2. La CCRG en chiffres

La compétence *Déchets* couvre les dix-neuf communes qui composent la CCRG :

Communes de la CCRG	Population totale
BERGHOLTZ	1 109
BERGHOLTZ-ZELL	461
BUHL	3 315
GUEBWILLER	11 647
HARTMANNSWILLER	667
ISSENHEIM	3 488
JUNGHOLTZ	932
LAUTENBACH	1 605
LAUTENBACH-ZELL	1 000
LINTHAL	655
MERXHEIM	1 296
MURBACH	149
ORSCHWIHR	1 090
RAEDERSHEIM	1 154
RIMBACH	220
RIMBACH-ZELL	198
SOULTZ	7 321
SOULTZMATT-WINTZFELD	2 423
WUENHEIM	807
Total général	39 537

Tableau 1 : Chiffres du recensement applicables au 01/01/2017

2. ORGANISATION DU SERVICE

2.1. Panorama de la gestion des déchets

Flux	Précollecte	Collecte			Traitement
		Véhicule	PAP ou PAV	Fréquence	
OMR	 Bacs roulants pucés (80, 120, 240, 360 ou 770 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois toutes les 2 semaines	 Valorisation énergétique à l'UIOM de Sausheim (SM4)
Biodéchets	 Bacs roulants (80 ou 240 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois par semaine	 Compostage sur la plateforme d'Aspach-le-Haut (SM4)
Tri sélectif	 Sacs transparents (50 litres) Bacs roulants pucés (120, 240, 360 ou 770 litres)		Porte-à-porte par FloRIOM	1 fois par semaine	 Tri au centre de tri COVED d'Aspach-le-Haut
Verre	 Bornes d'apport volontaire		Points d'apport volontaire par RECYCAL	1 fois par semaine	Verrerie (recyclage)
Déchèteries	 3 déchèteries (Buhl, Soultz et Soultzmatt)		Exploitation et transport par FloRIOM	Selon remplissage bennes	Filières spécifiques selon les flux vers différents prestataires
Encombrants à domicile	 En vrac		Porte-à-porte par FloRIOM	Selon demandes	Bennes en déchèteries

Figure 1 : Panorama de la gestion des déchets sur le territoire de la CCRG en 2017

Les prestations de collecte en porte-à-porte, l'exploitation des déchèteries ainsi que le transport des déchets collectés en déchèteries vers les exutoires sont assurés par FloRIOM SPL. Cette dernière est née en 2012 de la volonté des élus de la CCRG de prendre au compte de la CCRG la gestion de la compétence *Déchets* en lieu et place d'un prestataire privé. Son activité a officiellement débuté le 1er juillet 2013. Les statuts juridiques fondateurs de FloRIOM ont été signés le 24 mai 2012 et révisés en date du 4 juin 2013 suite à l'adhésion de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden à la CCRG. Au 31 décembre 2017, son capital social est de 184 000 €, détenu à 78,26 % par la CCRG et répartis à 21,74 % entre les 19 communes membres de la CCRG.

2.2. Flux collectés en porte-à-porte

Le calendrier des collectes en porte-à-porte pour l'année 2017 figure en annexe 1.

2.2.1. *Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)*

Les OMR représentent la fraction non recyclable ni valorisable des déchets ménagers et assimilés. Il s'agit des couches, articles d'hygiène, cotons tiges, jouets, objets, mégots, vaisselle en plastique ou non recyclable, etc.

2.2.2. *Tri sélectif*

Les déchets entrant dans la catégorie du tri sélectif sont les déchets recyclables :
- les revues, journaux, magazines, papiers et cartons
- les emballages en plastique vides : bouteilles et flacons (boissons, produits de nettoyage et d'hygiène,

etc), pots, barquettes et films
- les briques alimentaires vides (briques de lait, de soupe, etc)
- les emballages métalliques vides (boîtes de conserve, emballages en acier et aluminium), ainsi que les aérosols vides.

Les refus de tri désignent la fraction de déchets non recyclables qui sont déposés dans les sacs de tri, par erreur.

Pour rappel, les consignes de tri sur le territoire de la CCRG ont évolué au 1er juin 2016 : tous les emballages en plastique sont à déposer dans les sacs de tri. Avant, seuls les bouteilles et flacons en plastique étaient recyclables. Cette opération s'inscrit dans la deuxième phase de l'expérimentation de l'éco-organisme Éco-Emballages pour la valorisation des emballages ménagers. L'année 2017 constitue la première année complète d'entrée en vigueur de ce dispositif.

2.2.3. *Biodéchets*

Les biodéchets sont composés de déchets compostables, à savoir restes de repas et de préparations de repas, marc de café, sachets de thé, serviettes, nappes et mouchoirs en papier souillés, cartons gras et souillés, os, arêtes, coquillages et crustacés, coquilles, etc.

2.3. Flux collectés en points d'apport volontaire

2.3.1. *Verre*

La collecte du verre s'effectue par apport volontaire dans les 89 conteneurs à verre aériens et les 5 conteneurs à verre enterrés que la CCRG a mis en place sur son territoire.

2.3.2. *Piles*

La CCRG met à la disposition des mairies des conteneurs à piles. Les communes en assurent la mise en place, le vidage et le transport vers les déchèteries. L'éco-organisme Corepile en assure l'évacuation vers les filières de recyclage. La CCRG dispose de points d'apport volontaire répartis dans les 19 communes.

2.4. Flux collectés en déchèteries

Trois déchèteries sont accessibles à tous les habitants de la CCRG. Elles sont localisées :
- rue de la Fabrique à Buhl
- rue Albert Reinbold à Soultz
- rue du Lussweg à Soultzmatt.

Les déchets pouvant y être déposés sont : déchets verts, gravats, huiles minérales et végétales, métaux, papiers/cartons, verre, bois, vêtements, piles, accumulateurs, appareils électroménagers, déchets ménagers spéciaux (déchets dangereux), fibrociment (uniquement à Buhl), encombrants, pneumatiques déjantés (uniquement à Buhl), néons, bouchons, radiographies, etc.

La valorisation et le traitement des déchets collectés en déchèteries sont assurés par différentes sociétés par le biais de marchés publics :
- traitement du bois en mélange : SITA Nord Est (Colmar)
- valorisation des métaux et ferrailles : Derichebourg (Illzach)
- traitement des Ordures Ménagères Encombrantes : COVED (Ungersheim)
- traitement des gravats : STP Mader (Guebwiller)
- transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : Trédi (Hombourg) et Alsadis (Cernay / ÉcoDDS)
- traitement de l'amiante : Lingenheld Environnement (Saint-Louis en Moselle)
- transport et valorisation des batteries : Derichebourg (Illzach).

2.5. Ordures Ménagères Encombrantes (OME) collectées à domicile

Ce service est exclusivement réservé aux personnes âgées, à mobilité réduite, en situation de dépendance ou invalides, qui ne peuvent se déplacer en déchèteries, à raison d'un ramassage par mois au maximum, dans la limite de deux ramassages par an et d'un mètre-cube par ramassage.

Seuls les déchets encombrants tels que mobilier, tapisserie, éléments de décoration, etc, sont récupérés. Les agents de collecte de FloRIOM SPL se rendent au domicile de l'usager pour récupérer ces déchets. Les déchets issus de travaux de rénovation, gravats et déchets verts ne sont pas concernés par ce ramassage.

2.6. Collecte des déchets issus d'activités professionnelles

Les déchets des professionnels qui ne disposent pas de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets sont collectés par la CCRG. Le service est assuré en même temps que la collecte des particuliers, par FloRIOM SPL. Au 31 décembre 2017, 144 professionnels disposaient de contrats privés pour l'élimination de leurs déchets.

Collectes supplémentaires :
Les professionnels produisant plus de 1 000 litres de déchets hebdomadaires peuvent bénéficier de collectes supplémentaires. En 2017, 66 professionnels en ont bénéficié.

2.7. Collecte des déchets dans les Points De Regroupement (PDR)

La CCRG dispose de 10 points de regroupement accessibles aux usagers n'étant pas collectés en porte-à-porte (zones dispersées, voies non carrossables). Les PDR se situent à Buhl (1), Lautenbach (1), Lautenbach-Zell (1), Linthal (4), Rimbach (1), Rimbach-Zell (1) et Wintzfelden (1).

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le bilan matière est basé sur les statistiques de population INSEE applicables au 01/01/2017, soit 39 537 habitants.

3.1. Production de déchets par flux

N° flux	Flux	Tonnages	Performances CCRG (kg / habitant)	Ratios en % du sous-total	Ratios en % du global
1	OMR	3 529	89	32%	20%
2	Biodéchets	2 536	64	23%	14%
3	Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	3 278	83	30%	18%
4	Verre	1 643	42	15%	9%
5 = 1+2 +3+4	SOUS-TOTAL Ordures Ménagères et assimilées	10 985	278	100%	62%
6	Encombrants (OME) à domicile	7	0	0%	0.0%
7	Déchèteries (hors papiers/cartons)	6 757	171	99%	38%
8	Mise à disposition de bennes	85	2	1%	0.5%
9 = 6+7 +8	SOUS-TOTAL Déchèteries et OME	6 849	173	100%	38%
10 = 5+9	TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	17 834	451	-	100%

Tableau 2 : Répartition de la production de déchets 2017 par flux

Remarque : les déchets issus des activités professionnelles (déchets assimilables aux déchets ménagers) sont comptabilisés dans ces statistiques.

La part de chaque flux est représentée ci-dessous :

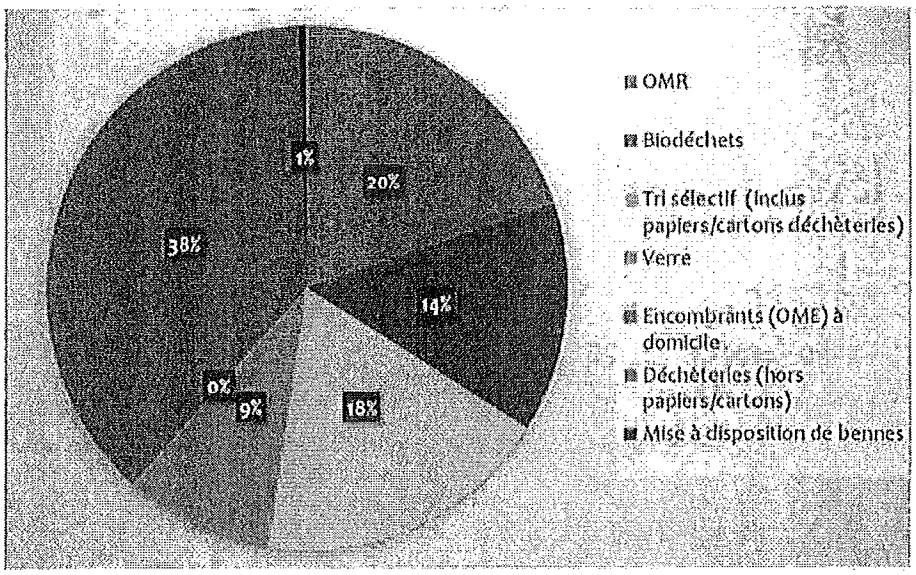

Figure 2 : Répartition de la production de déchets 2017 par flux

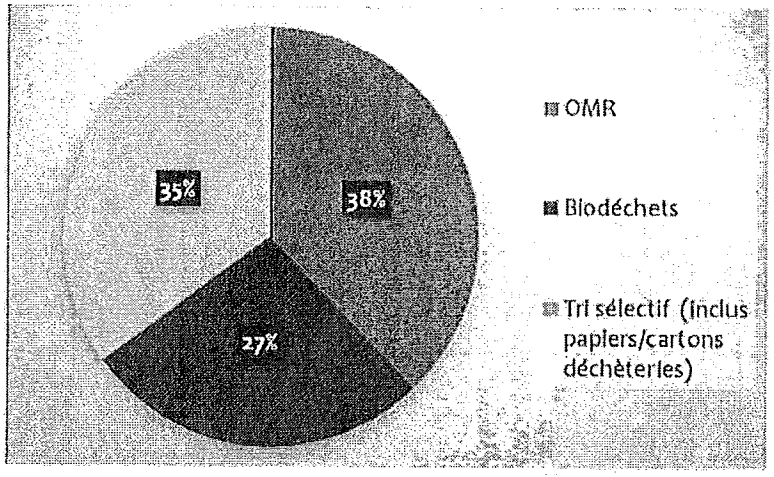

Figure 3 : Répartition des quantités de déchets collectés en porte-à-porte 2017

L'ensemble des tonnages mensuels collectés pour chaque flux (porte-à-porte, apport volontaire et déchèteries) figurent en annexes 2 à 8.

3.2. Données de comparaison

Une comparaison est établie avec les données départementales, régionales et nationales :

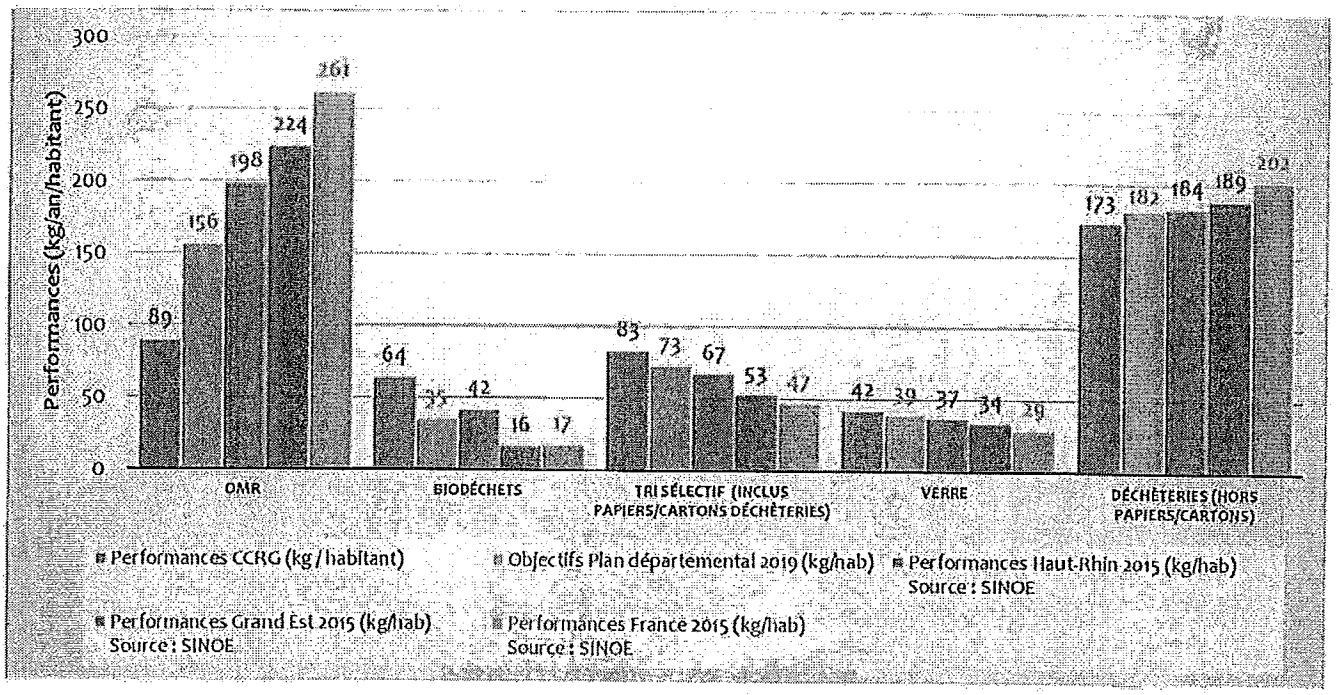

Figure 4 : Comparatif des productions de déchets (données CCRG, CD68, Grand Est et France)

3.3. Évolution des tonnages collectés

3.3.2. *Par rapport à l'année 2016*

Flux	2016	2017	Évolution 2016/2017
Ordures Ménagères Résiduelles	99	89	-10.1%
Biodéchets	75	64	-15.0%
Tri sélectif (inclus papiers/cartons déchèteries)	69	83	20.1%
Verre	41	42	2.0%
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	285	278	-2.4%
Encombrants (OME) à domicile	0.1	0.2	95.2%
Déchèteries (hors papiers/cartons)	66	171	158.4%
Mise à disposition de bennes	2	2	26.2%
SOUS-TOTAL Déchèteries et OME	68	173	155.0%
TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	352	451	28.0%

Figure 5 : Evolution des performances entre 2016 et 2017

La production globale de déchets entre 2016 et 2017 est en hausse de 28 %.

Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- la production d'OMR est en baisse de 10 % et celle de tri sélectif en augmentation de 20 %. En termes de tonnages annuels, cela représente une baisse de 408 tonnes d'OMR et une augmentation de 466 tonnes de tri sélectif. Il s'agit donc d'un transfert de tonnages entre ces deux flux, lié à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur une année complète (ce dispositif étant entré en vigueur au 1er juin 2016, 2016 étant ainsi une année de transition)
- la production de biodéchets est fortement en baisse (- 15 %). Cela s'explique par la large campagne de communication réalisée dès mars 2017 auprès de l'ensemble des usagers, rappelant que les déchets verts ne sont pas admis dans les bacs biodéchets mais sont à déposer en déchèteries ou à composter. Cette baisse annuelle représente 456 tonnes. Il est à noter que les tonnages de déchets verts déposés en déchèteries ont, quant à eux, évolué de près de 660 tonnes. Il s'agit donc d'un transfert entre ces deux flux
- les mises à disposition de bennes et la collecte des OME à domicile évoluent également, respectivement de 26 et 95 %. Elles font suite aux demandes des usagers, qui évoluent de manière aléatoire d'une année à l'autre
- les performances de collecte en déchèteries ont évolué de 158 %. En 2016, les usagers disposaient dans leur abonnement au service d'une franchise de 100 kilogrammes de déchets déposés en déchèteries, par an et par foyer. Au-delà des 100 kilogrammes, chaque kilogramme déposé était facturé à 0,11 €. A partir du 1er janvier 2017, la franchise a été modifiée à 12 passages par an et par foyer, sans limite de poids ni de volume. Cette modification tarifaire explique cette évolution de tonnages.

3.3.3. *Depuis 2000 (lancement du tri sélectif)*

Flux	2000	2017	Évolution 2000 / 2017
Ordures Ménagères Résiduelles	252	89	-64.6%
Biodéchets	0	64	-
Tri sélectif (inclus papiers/cartons des déchèteries)	56	83	48.0%
Verre	35	42	18.8%
SOUS-TOTAL Ordures Ménagères	**343**	**278**	**-19.0%**
Encombrants (OME) à domicile	17	0.2	-98.9%
Déchèteries (hors papiers/cartons)	187	171	-8.6%
Mise à disposition de bennes	0	2	-
SOUS-TOTAL Déchèteries et OME	**204**	**171**	**-16.1%**
TOTAL DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	**547**	**449**	**-17.9%**

Tableau 3 : Évolution de la production de déchets entre 2000 et 2017

Au global, la production de déchets collectés est en baisse de 18 % depuis 2000.

3.4. Refus de tri

Le taux de refus de tri s'élève à 10,5 % en 2017. Il est en légère augmentation par rapport à 2016.

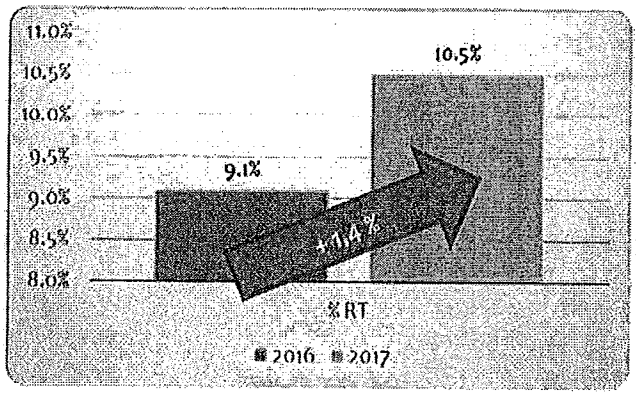

Figure 6 : Taux de refus de tri en 2016 et en 2017

Une vigilance particulière devra être apportée à l'évolution du taux de refus de tri en 2018.

3.5. Focus sur les déchèteries

3.5.1. *Fréquentation*

Les déchèteries ont accueilli 58 143 usagers en 2017, contre 51 083 en 2016, représentant une évolution de 14 %.

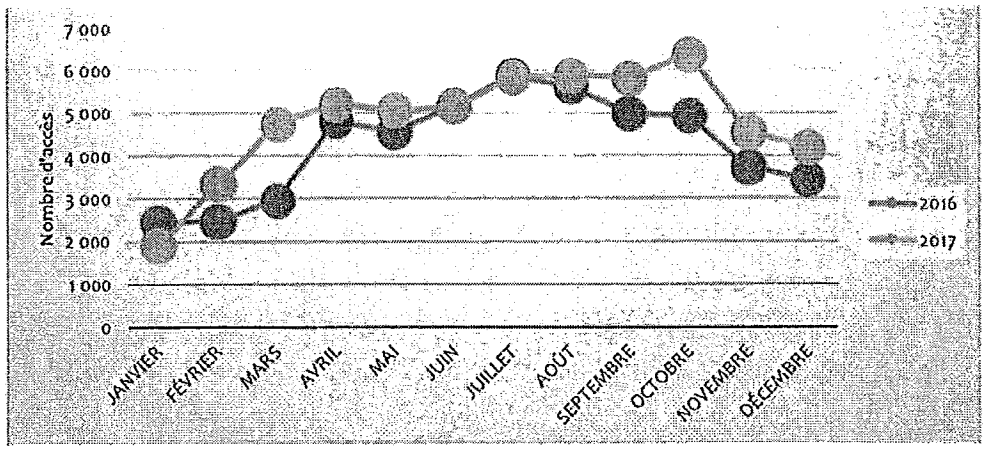

Figure 7 : Evolution du nombre d'accès en déchèteries entre 2016 et 2017

La saisonnalité des dépôts est fortement marquée ; les apports en période estivale sont plus importants qu'en période hivernale.

Les accès se répartissent sur les trois sites de la manière suivante :

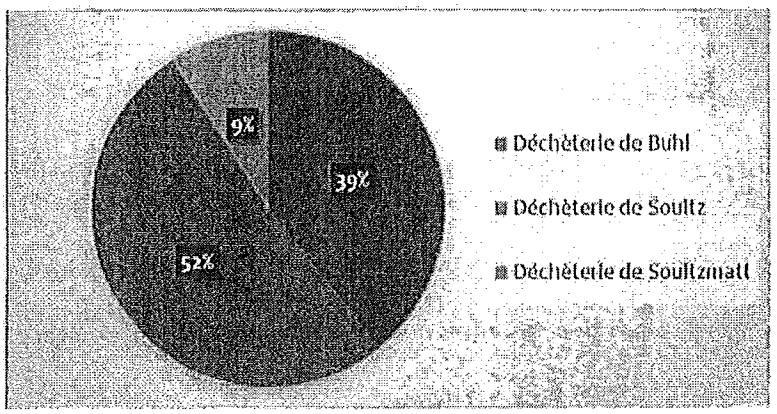

Figure 8 : Répartition des accès par déchèterie en 2017

3.5.2. *Quantités de déchets collectés*

La répartition des tonnages collectés en déchèteries est présentée ci-dessous :

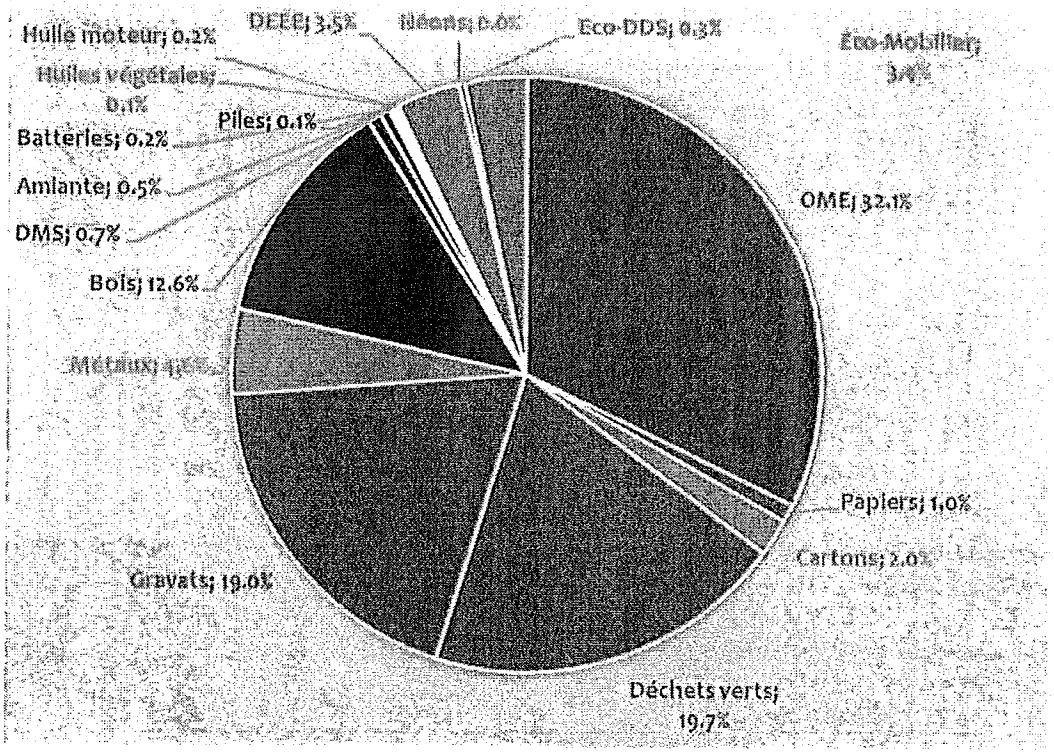

Figure 9 : Répartition des tonnages collectés en déchèteries en 2017

Les chiffres ci-dessus prennent en compte les tonnages collectés par la mise à disposition de bennes aux usagers et la collecte des OME à domicile, dans la mesure où les exutoires sont identiques.

Au total, 6 849 tonnes de déchets y ont été collectés. En moyenne, chaque dépôt pesait près de 120 kilogrammes.
Les annexes 4 à 8 présentent les statistiques de dépôts en déchèteries, entre 2016 et 2017.

3.6. Collecte des OME à domicile

Ce service, restreint à une partie de la population (personnes âgées, invalides et à mobilité réduite), a représenté 56 rendez-vous en 2017 (contre 39 en 2016), pour 7,26 tonnes collectées (contre 3,73 en 2016).

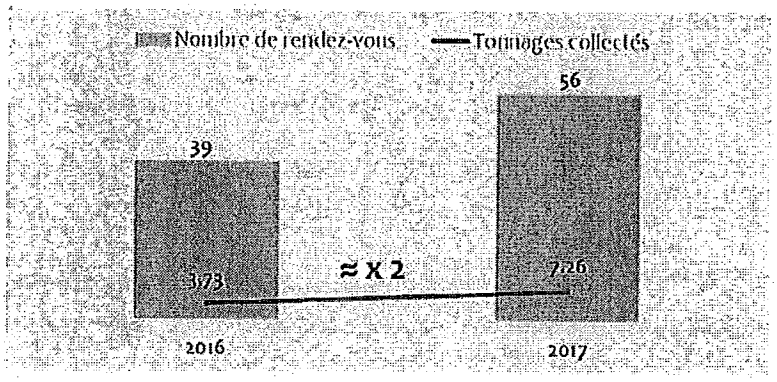

Figure 10 : Evolution du service de collecte des OME à domicile entre 2016 et 2017

Les tonnages collectés par ce service sont inclus dans les statistiques déchèteries.

3.7. Collecte en Points De Regroupement (PDR)

En 2017, le nombre d'usagers rattachés aux PDR s'élève à 124 (contre 98 en 2016). Cette évolution s'explique par la suppression, au 1er janvier 2017, de la collecte en porte-à-porte d'habitations dispersées (notamment sises entre le Hilsen et le Remspach à Linthal et chemin du Haul à Lautenbach-Zell), qui demandait de lourds moyens (véhicules, équipage) pour de faibles ratios de collecte.

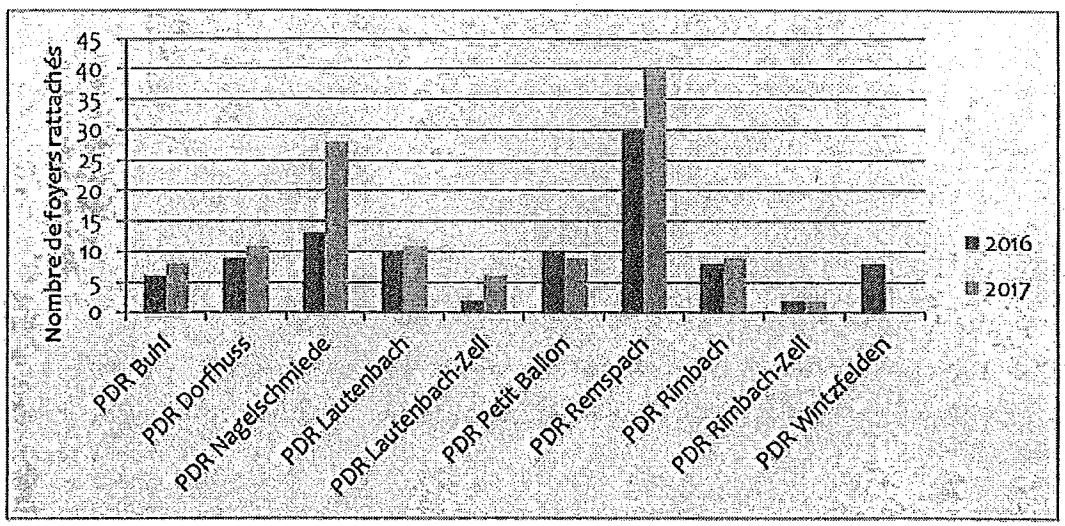

Figure 11 : Nombre d'usagers rattachés aux PDR - 2016 et 2017

La production de déchets par foyer et par PDR est présentée ci-dessous :

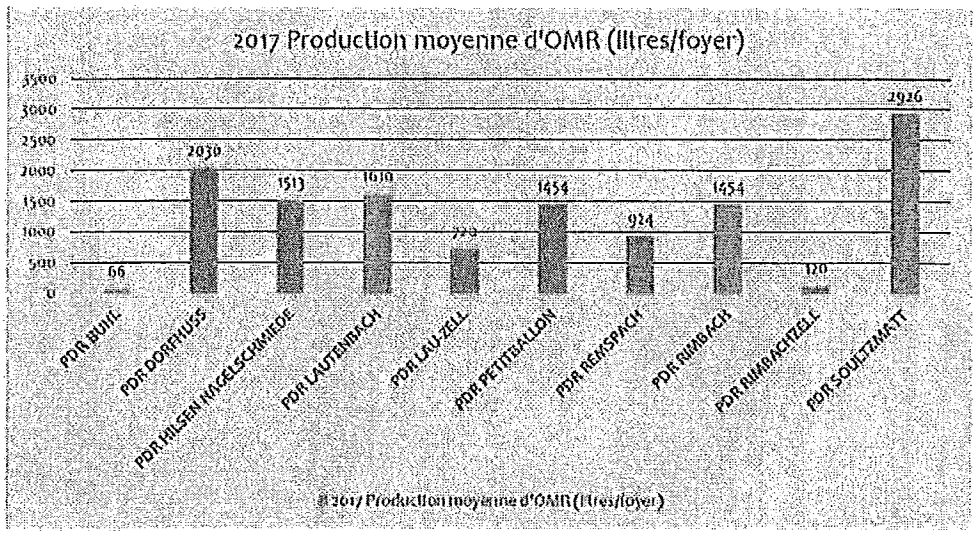

Figure 12 : Production moyenne d'OMR, par PDR, en 2017

La production moyenne varie fortement d'un PDR à l'autre. Cela peut s'expliquer par la présence de résidences secondaires, potentiellement moins productrices de déchets que les résidences principales.

3.8. Filières de valorisation et de traitement

Les filières de traitement au niveau de la CCRG représentent :
- 87 % de valorisation (matière, organique et énergétique)
- 13 % d'enfouissement (solution ultime pour les déchets non valorisables par un autre moyen).

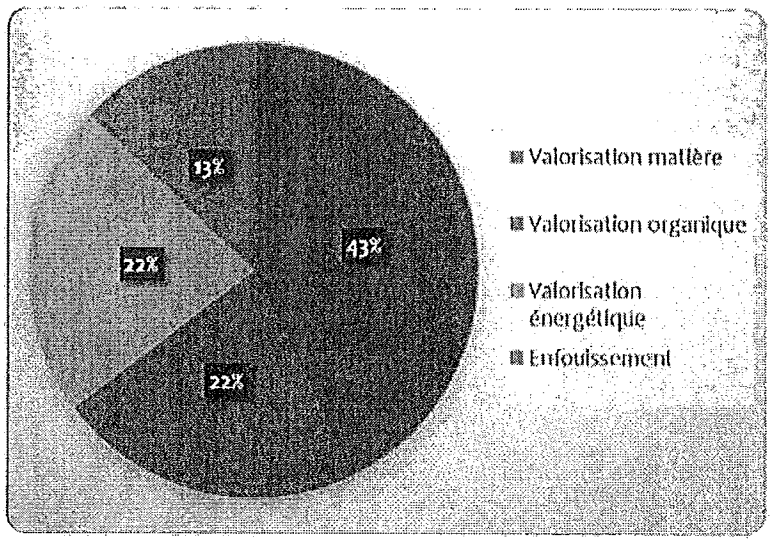

Figure 13 : Répartition des différentes filières de traitement/valorisation des déchets en 2017

Un comparatif avec les données départementales, régionales et nationales 2015 *(source : SINOE)* est présenté ci-après :

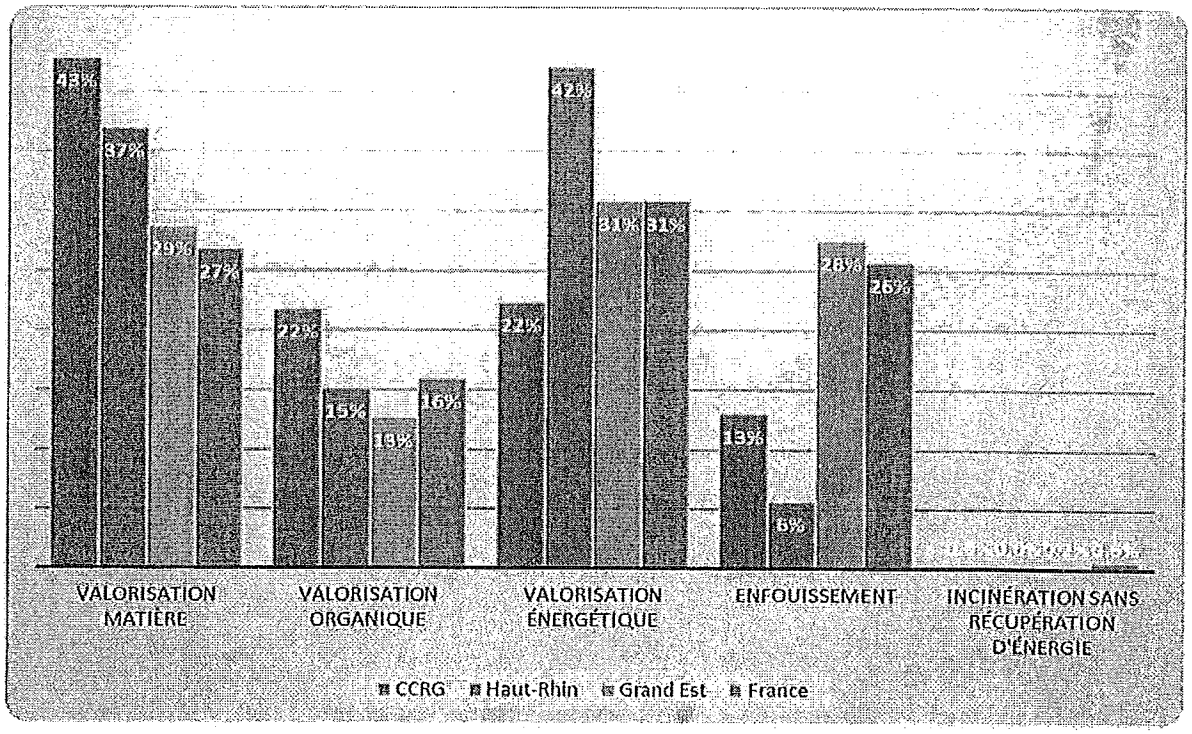

Figure 14 : Comparatif des filières d'élimination (CCRG, CD68, Grand Est et France)

3.9. Levées de bacs de collecte

Au total, en 2017, le nombre de levées de bacs identifiés s'élève à :
- 141 910 levées de bacs OMR
- 28 103 levées de bacs de tri sélectif
- 7 700 levées de bacs biodéchets.

Elles sont réparties, pour chaque flux, de la manière suivante :

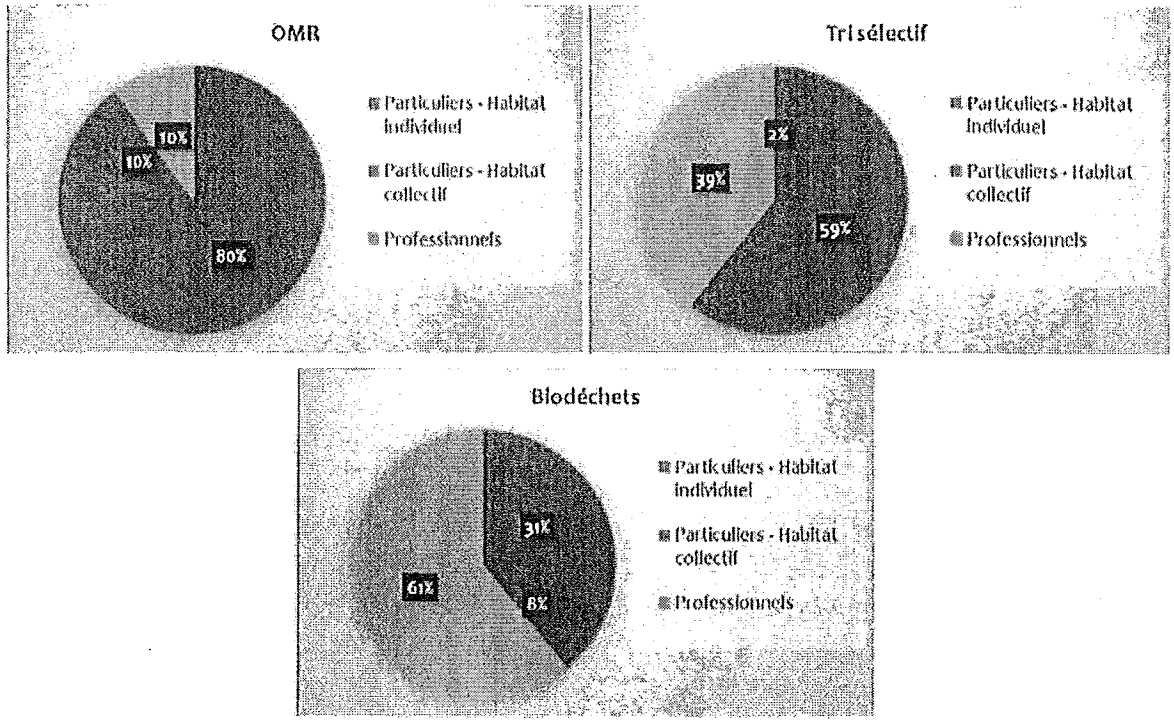

Figure 15 : Part des levées de bacs OMR, biodéchets et tri sélectif par catégorie d'usagers, en 2017

Remarque : les particuliers disposent de bacs biodéchets. Ces derniers n'étant pour la majorité pas pucés, la part de levées est faible.

Le taux moyen de présentation des bacs OMR pour l'année 2017 est présenté ci-dessous :

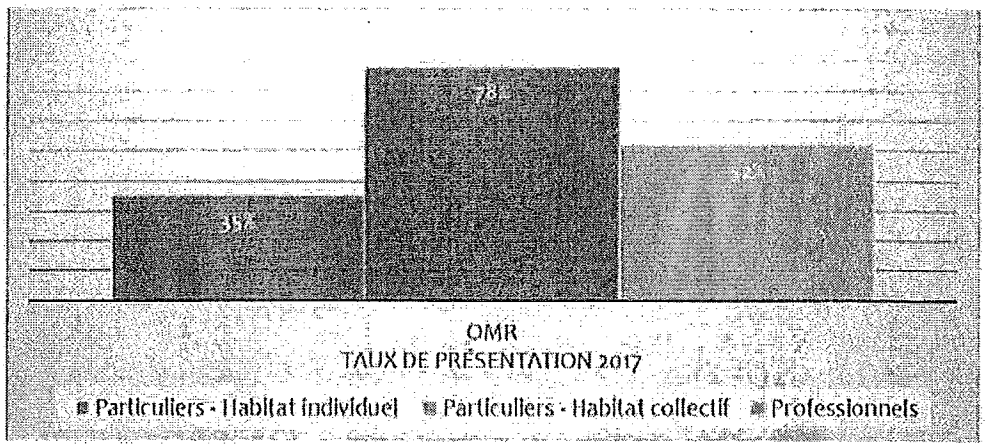

Figure 16 : Taux moyen de présentation des bacs par catégorie d'usagers en 2017

3.10. Bilan des dépôts sauvages

En 2017, le coût des dépôts sauvages est estimé à près de 16 000 €, pour 7 tonnes déposées en déchèteries et 320 m³ collectés dans les bacs prévus à cet effet, disposés dans les communes du territoire.

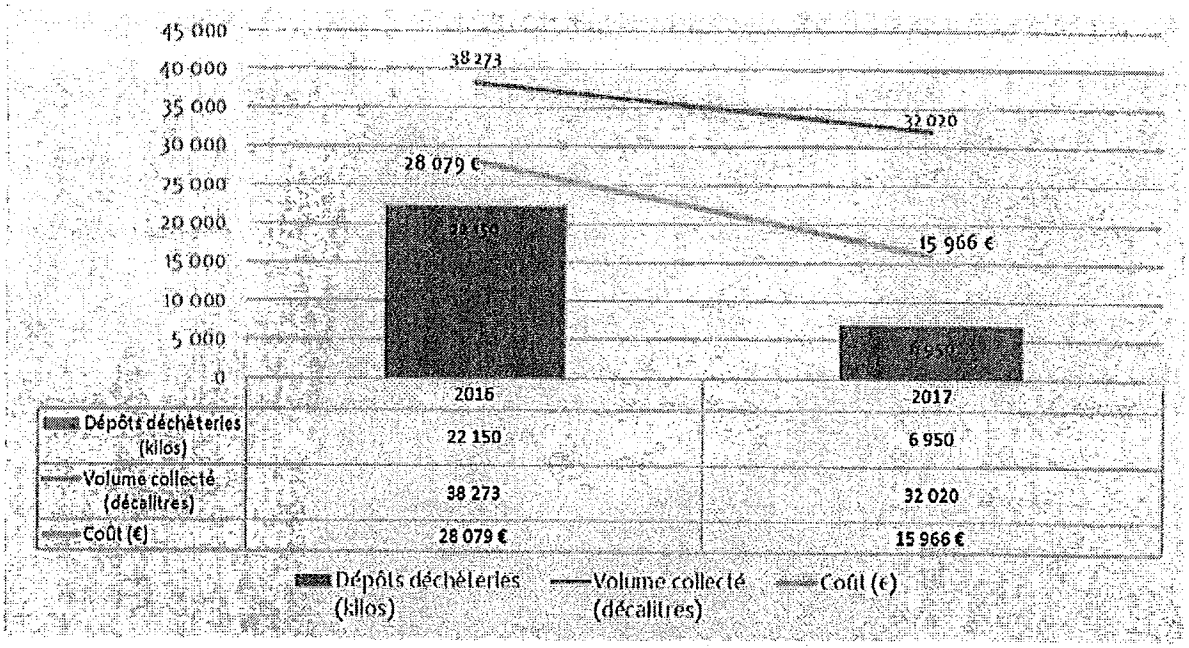

Figure 17 : Evolution des quantités et coûts des dépôts sauvages entre 2016 et 2017

Le détail, par commune, figure en annexe 9.

4. PRESTATIONS ET SERVICES

4.1. Distribution de sacs de tri sélectif et sacs biodéchets

La distribution des sacs de pré-collecte se fait :
- à l'année, au service Environnement, aux horaires d'ouverture
- au siège de la CCRG (appoints)
- en mairies, lors des permanences annuelles organisées et tenues par les agents du service Environnement.

Les statistiques 2017 liées à la distribution des sacs figurent dans le tableau ci-dessous :

Type de sacs	Nombre de rouleaux distribué	Nombre moyen par foyer
Sacs biodéchets	55 263	3,2
Housses biodéchets	202	(uniquement pour les professionnels)
Sacs tri sélectif	35 586	2,0

Tableau 4 : Quantités de sacs (biodéchets et tri sélectif) distribués en 2017

Les quantités de sacs distribués évoluent depuis 2015 de la manière suivante :

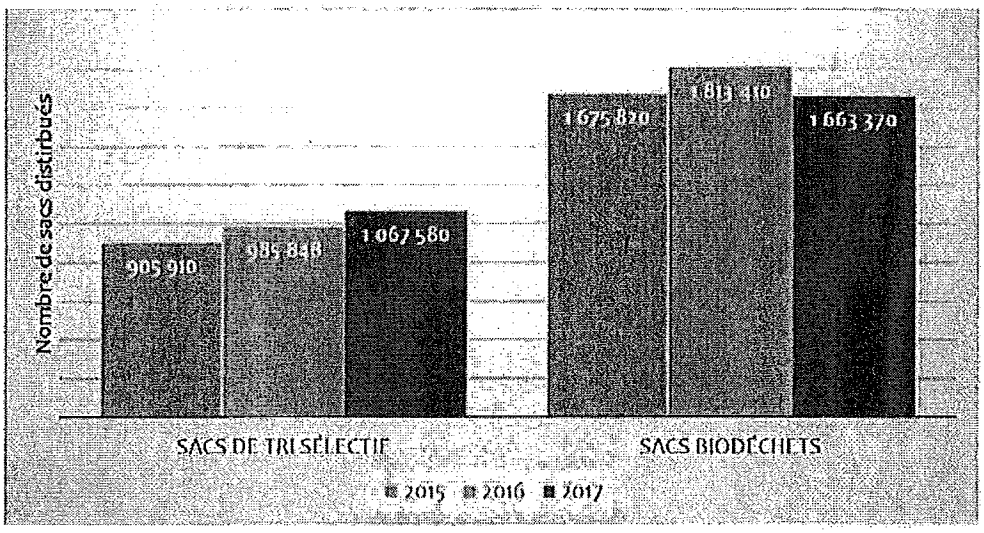

Figure 18 : Evolution des quantités distribuées entre 2015 et 2017

Ces évolutions s'expliquent par les éléments suivants :
- concernant le tri sélectif : l'extension des consignes de tri a été mise en place au 1er juin 2016. L'augmentation des dotations (+ 9 % de 2015 à 2016 et + 8,3 % de 2016 à 2017) reflète ce nouveau dispositif, mis en place au courant de l'année 2016, avec une augmentation totale de 17,8 % de dotations entre 2015 et 2017.
- concernant les biodéchets : une augmentation de 8,2 % des quantités distribuées a été observée entre 2015 et 2016. L'augmentation sur ce flux étant à cette période liée au dépôt de déchets verts dans les bacs biodéchets, une campagne de communication a été lancée en mars 2017 sur l'ensemble du territoire de la CCRG afin d'inviter les usagers à composter à domicile leurs déchets de jardin (tontes, tailles de haies, branchages, etc) ou de les déposer en déchèteries. La diminution des quantités de sacs distribuées entre 2016 et 2017 (- 8,3 %) s'explique par cette opération, d'autant plus que les bacs biodéchets contenant des déchets verts (autres que biodéchets) sont refusés à la collecte par les équipages.

4.2. Vente de composteurs

Des composteurs sont vendus, au tarif préférentiel de 10€, à toute personne résidente de l'une des communes de la CCRG. 114 composteurs ont été vendus en 2017.

4.3. Vente de compost

À partir des boues issues du traitement des eaux usées par la Station d'Epuration et des déchets verts collectés sur les déchèteries, la CCRG produit, par l'intermédiaire d'un prestataire de services, un compost normalisé. Il est mis à disposition gratuitement, en vrac, des communes membres et vendu dans les déchèteries au prix de 1,50 € le sac de 30 litres aux particuliers. Une vente en vrac à 30 € la tonne (au minimum 500 kg) est également possible pour les particuliers et les professionnels à la Station d'Epuration à Issenheim les vendredis après-midi. **1 952 sacs de compost normalisé** de 30 litres ont été vendus, ainsi que **2,5 tonnes de compost en vrac** à la Station d'Epuration.

4.4. Mise à disposition de bennes aux usagers



La CCRG propose aux usagers du territoire la mise à disposition de bennes « gravats », « déchets verts » ou « encombrants ». La prestation de pose et dépose de la benne, ainsi que le transport vers l'exutoire de traitement, sont assurés par FloRIOM SPL.

En 2017, ce service a représenté **16 mises à disposition**, réparties comme suit :
- 8 bennes « déchets verts », pour 44 tonnes
- 8 bennes « encombrants », pour 41 tonnes

soit un total de **85 tonnes**.

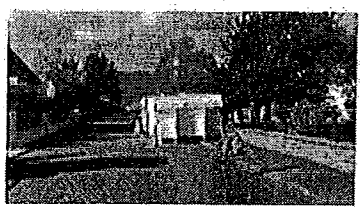

Pour mémoire, 14 bennes avaient été mises en place en 2016 pour 68 tonnes collectées. En termes de tonnages, cela représente une évolution de **26 %** entre 2016 et 2017.

L'annexe 8 présente l'ensemble des statistiques de collecte 2016 et 2017 pour ce service.

5. INDICATEURS FINANCIERS

5.1. Budget 2017

Le Budget Primitif 2017 du service Environnement s'équilibrait pour la section de fonctionnement à 6 694 700 € et pour la section d'investissement à 1 937 000 €, soit un total de 8 631 700 €.

5.2. Compte Administratif 2017

L'examen du Compte Administratif 2017 du Budget Environnement fait apparaître un montant global de dépenses de 7 411 640,89 €, pour 8 226 942,42 € de recettes.

L'excédent global des opérations de l'exercice s'établit à 815 301,53 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent des restes à réaliser pour un montant de 151 700 €.

En tenant compte des opérations engagées au 31 décembre 2017, l'excédent s'élève à 967 001,53 €.

5.3. Principaux tarifs des prestations 2017

Les principaux tarifs appliqués par les prestataires de service figurent ci-dessous :

Prix des prestations 2017	Tiers	Prix (€ TTC/tonne)
Collecte du verre	RECYCAL	38,28
Tri du tri sélectif	COVED	180,31
Traitement des refus de tri	COVED	157,11
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles	SM4	140,00
Traitement des biodéchets	SM4	65,00
Traitement des encombrants collectés en déchèteries	COVED	182,48

Tableau 5 : Prix des prestations (tarifs unitaires à la tonne de déchets collectés ou traités) 2017

5.4. Principales dépenses de fonctionnement 2017

Dépenses	Tiers	Montant (€ TTC)
Achat de sacs de tri et biodéchets	PTL, Barbier	179 534 €
Tri du tri sélectif, traitement des refus de tri et des encombrants	COVED	1 037 247 €
Traitement OMR et biodéchets, cotisation	SM4	803 441 €
Collecte en porte-à-porte, exploitation des déchèteries (gardiennage et transport), collecte des encombrants à domicile	FloRIOM SPL	2 677 292 €

Tableau 6: Principales dépenses de fonctionnement 2017 (Compte Administratif 2017)

5.5. Principales recettes de fonctionnement 2017

Recettes	Tiers	Montant (€ TTC)
Aides des éco-organismes (hors Éco-Emballages)	EcoMobilier, EcoDDS, EcoTLC, OCAD3E, Ecofolio	72 311 €
Vente du verre	O-I Manufacturing France	41 325 €
Vente matériaux déchèteries	COVED, Derichebourg, Cernay Environnement	68 487 €
Vente matériaux Collecte Sélective	Arcelor Mittal, Regeal Affimet, etc	242 400 €
Aide au tri de la collecte sélective	Éco-Emballages	671 713 €
RIOM (hors vente de produits et hors location de bennes)	Usagers	4 945 999 €

Tableau 7 : Principales recettes de fonctionnement 2017 (Compte Administratif 2017)

5.6. Rémunération de FloRIOM SPL

La rémunération forfaitaire à FloRIOM SPL est répartie comme suit :

Prestation	Part (%)	Montant annuel (€ TTC)
Collecte des OMR	30%	795 841.20 €
Collecte du tri sélectif	23%	610 144.92 €
Collecte des biodéchets	25%	663 201.00 €
Collecte des OME	1%	26 528.04 €
Déchèteries : exploitation	15%	397 920.60 €
Déchèteries : transport	5%	132 640.20 €
Nettoyage des PAV	1%	26 528.04 €
TOTAL	**100%**	**2 652 804 €**

Tableau 8 : Ventilation du forfait rémunéré à FloRIOM SPL en 2017

La rémunération forfaitaire ne tient pas compte des prestations annexes réalisées par FloRIOM SPL : collectes exceptionnelles, rotations de bennes, transports divers, etc. Ces prestations sont rémunérées à l'heure.

5.7. Redevance Incitative des Ordures Ménagères (RIOM)

5.7.1. *Tarifs 2017*

Les tarifs 2017 sont répartis selon 4 grilles tarifaires :
- tarifs de la RIOM pour les particuliers
- tarifs de la RIOM pour les professionnels
- tarifs des services et prestations annexes
- tarifs pour les manifestations exceptionnelles.

Ils figurent en annexe 10.

5.7.2. *Montant de la RIOM*

Le montant total de la RIOM facturée pour l'année 2017 s'élève à 4 939 691 €. Son montant est réparti comme suit :

	Particuliers (habitat individuel)	Particuliers (habitat collectif)	Professionnels	TOTAL	Part (%)
Abonnement au service	2 533 536	535 041	117 445	3 186 023	64.5%
Forfait "volume"	822 154	142 964	253 238	1 218 356	24.7%
Forfait "levée"	57 097	167 785	172 822	397 704	8.1%
Bacs conventionnés	0	0	28 605	28 605	0.6%
Passage déchèteries (>12 ou au poids)	14 428	7 136	42 812	64 376	1.3%
Facturation sur devis	36 641	3 081	4 904	44 626	0.9%
TOTAL	3 463 857	856 006	619 827	4 939 691	100%
Part (%)	70%	17%	13%	100%	

Figure 19 : Montant de la RIOM en 2017

Remarque : le montant de la RIOM facturée diffère du montant figurant dans le Compte Administratif (CA) 2017, dans la mesure où le montant inscrit au CA tient compte d'un rattachement pour le solde 2017, estimé sur la base des informations de facturation (levées, abonnements, déchèteries, etc) connues au 31/12/2017.

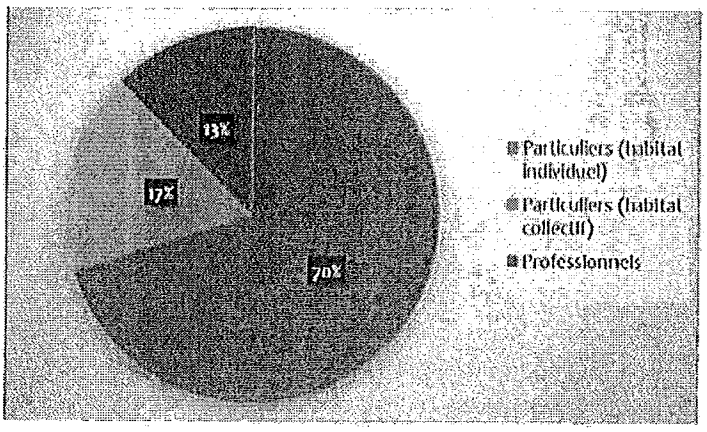

Figure 20 : Part de la RIOM 2017 facturée par catégorie d'usagers

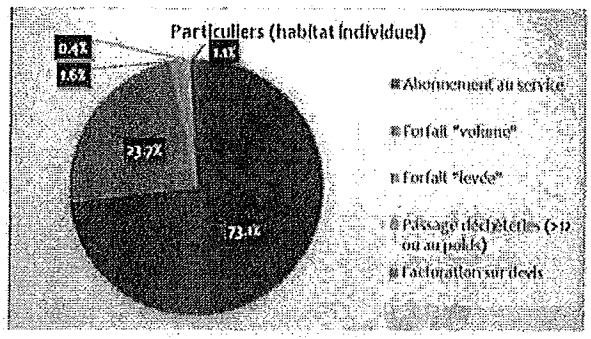

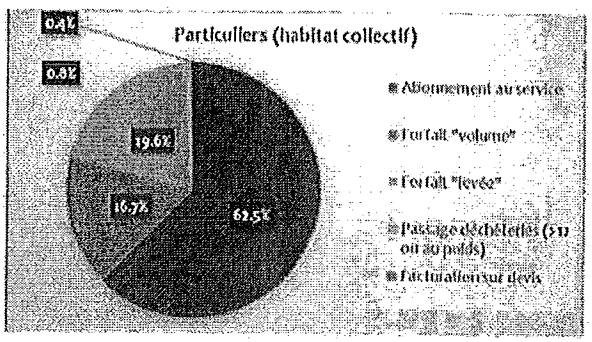

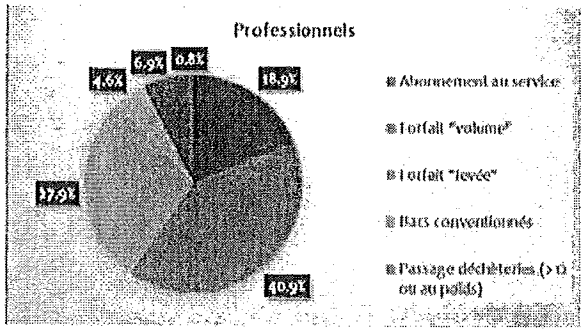

Figure 21 : Répartition des lignes de factures pour chaque catégorie d'usagers

5.8. Facturation des frais annexes

La dotation en matériel faisant suite à une dégradation ou non-restitution, ainsi que la vente de produits et les frais divers liés aux déménagements et frais techniques, sont facturés aux usagers. En 2017, ils ont représenté **44 154 € de recettes.**

	Article facturé	Quantité	Montant (€)
BACS, SERRURES ET MATERIEL DIVERS	Bacs de collecte (80, 120, 240,360 ou 770 litres) *Suite dégradation ou non-restitution*	29	744 €
	Serrures pour bacs de collecte *Suite casse ou non-restitution des clefs*	126	3 548 €
	Pièces détachées pour bacs	2	5 €
	Badges	537	2 111 €
	Sacs prépayés (rouleau)	56	2 251 €
	SOUS-TOTAL	*750*	*8 658 €*
VENTE DE PRODUITS	Sacs de compost	1 952	2 941 €
	Composteurs	114	1 143 €
	SOUS-TOTAL	2 066	*4 084 €*
FRAIS	Frais administratifs *(déménagement - ouverture - fermeture de compte)*	2 619	25 567 €
	Frais techniques *(lavage de bac - livraison/retrait à domicile - échange de bac pour convenance personnelle > 1 fois par an)*	239	3 169 €
	Déménagements non signalés	77	1 925 €
	Collectes exceptionnelles	30	750 €
	SOUS-TOTAL	2 965	*31 411 €*
TOTAL		5 781	44 154 €

Tableau 9 : Frais annexes facturés en 2017

6. SERVICE ENVIRONNEMENT : CHIFFRES CLES

Le service Environnement a en charge la gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCRG. Pour ce faire, il gère les marchés publics de prestations de services (collecte et traitement des déchets), l'accueil physique et téléphonique des usagers (renseignements, réclamations, dotations en matériel, mise à jour de la base de données usagers, etc), la facturation de la RIOM, ainsi que la communication et la sensibilisation auprès des usagers du service.

Le service dessert les 39 537 habitants du territoire, représentant environ 17 500 foyers et 1 200 professionnels.

6.1. Personnel

En 2017, le service Environnement comptait 12 agents, pour 10,1 équivalents temps plein :
- 3 animateurs environnement
- 1 agent technique en charge de la maintenance du parc de bacs et des livraisons à domicile
- 4 agents d'accueil
- 1 agent en charge de la comptabilité et de la facturation
- 2 agents en charge du secrétariat, des annulations de factures et d'aide à la facturation
- 1 responsable de service.

6.2. Dotations en matériel de pré-collecte

Le service Environnement assure la dotation en matériel via des ordres de service. Les opérations réalisées en 2016 et 2017 figurent ci-dessous :

	2016	2017
Ajout de bac	705	600
Retrait de bac	441	405
Echange de bac	923	711
Réparation (hors retours)	65	87
Enquête et sensibilisation *Ambassadeurs du tri*	61	100
TOTAL OPERATIONS	**2 195**	**1 903**

Tableau 10 : Nombre d'opérations réalisées par le service Environnement en 2016 et 2017

Ces statistiques ne tiennent pas compte :
- du nombre d'usagers accueilli physiquement au service Environnement
- du nombre d'appels
- des dotations en petit matériel (badges, documents d'informations, etc.

7. COMMUNICATION

7.1. Calendrier du tri 2017

Le calendrier du tri 2017 était à disposition des usagers du territoire :
- sur le site Internet de la CCRG
- dans les mairies
- sur les sites de la CCRG (service Environnement, siège).

Le calendrier du tri informe les usagers des jours de collecte et des rattrapages en cas de jours fériés. Il fournit également des indications sur le tri des déchets et leurs modalités de collecte. Des messages de prévention et de réduction des déchets y sont également présents.

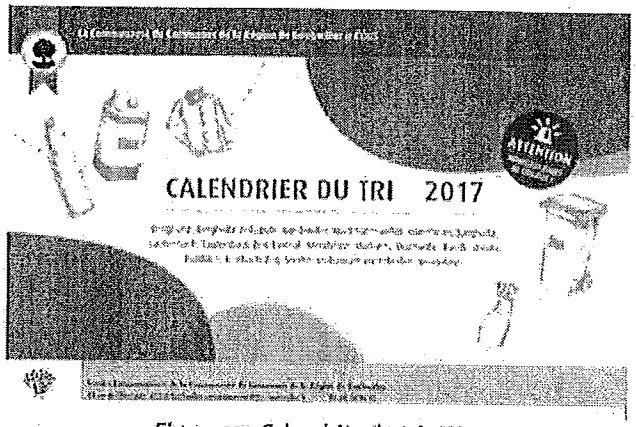

Figure 22 : Calendrier du tri 2017

7.2. Flash Info n° 29

Les tarifs de la RIOM ont évolué au 1er janvier 2017 : l'abonnement au service a augmenté, passant de 123 € en 2016 à 173 € en 2017, par an et par foyer. Cette mesure a permis de financer la modification de la franchise accordée aux particuliers en déchèteries, passant de 100 kilogrammes de déchets déposés par an et par foyer à 12 passages.

Le Flash Info n° 29 a été édité et distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres du territoire afin d'expliquer l'augmentation tarifaire de la RIOM et de faire un point sur les finances du service Environnement, notamment le déficit structurel pesant sur le service depuis 2014. La couverture du déficit par une augmentation tarifaire dès 2018 a été abordée dans ce flash info.



Figure 23 : Flash Info n° 29

Les usagers ont également été informés de la modification du calendrier des collectes : le tri sélectif passant d'une collecte tous les 15 jours à une collecte hebdomadaire dès le 1er janvier 2017. Cette mesure a fait suite à l'explosion des volumes collectés par FloRIOM SPL depuis l'instauration de l'extension des consignes de tri au 1er juin 2016.

7.3. Collecte des biodéchets : relance de la communication

Les tonnages de biodéchets collectés en 2017 ont diminué de 15 % entre 2016 et 2017.
Ce repli est à mettre à l'actif d'une importante campagne de communication lancée en février 2017, par la CCRG en étroite collaboration avec FloRIOM SPL, afin de sensibiliser l'ensemble de la population sur la collecte de ce flux. Les usagers ont en effet été destinataires d'un flyer d'information ayant pour but de rappeler les consignes de tri des biodéchets et de proposer des modes de valorisation alternatifs comme le compostage, mulching, paillage ou la réorientation des tontes, tailles de haies ou branchages vers les 3 déchèteries du territoire.

En coordination avec les équipages de collecte de FloRIOM, les bacs biodéchets contenant des déchets verts n'ont progressivement plus été collectés à compter d'avril. Dans une approche pédagogique, un autocollant « bac collecté pour la dernière fois car contient des déchets verts » a été collé par les ripeurs sur les bacs pour en informer les usagers avant de les refuser définitivement à la collecte, avec nouvelle pose d'un autocollant rouge.

La communication éditée figure ci-dessous :

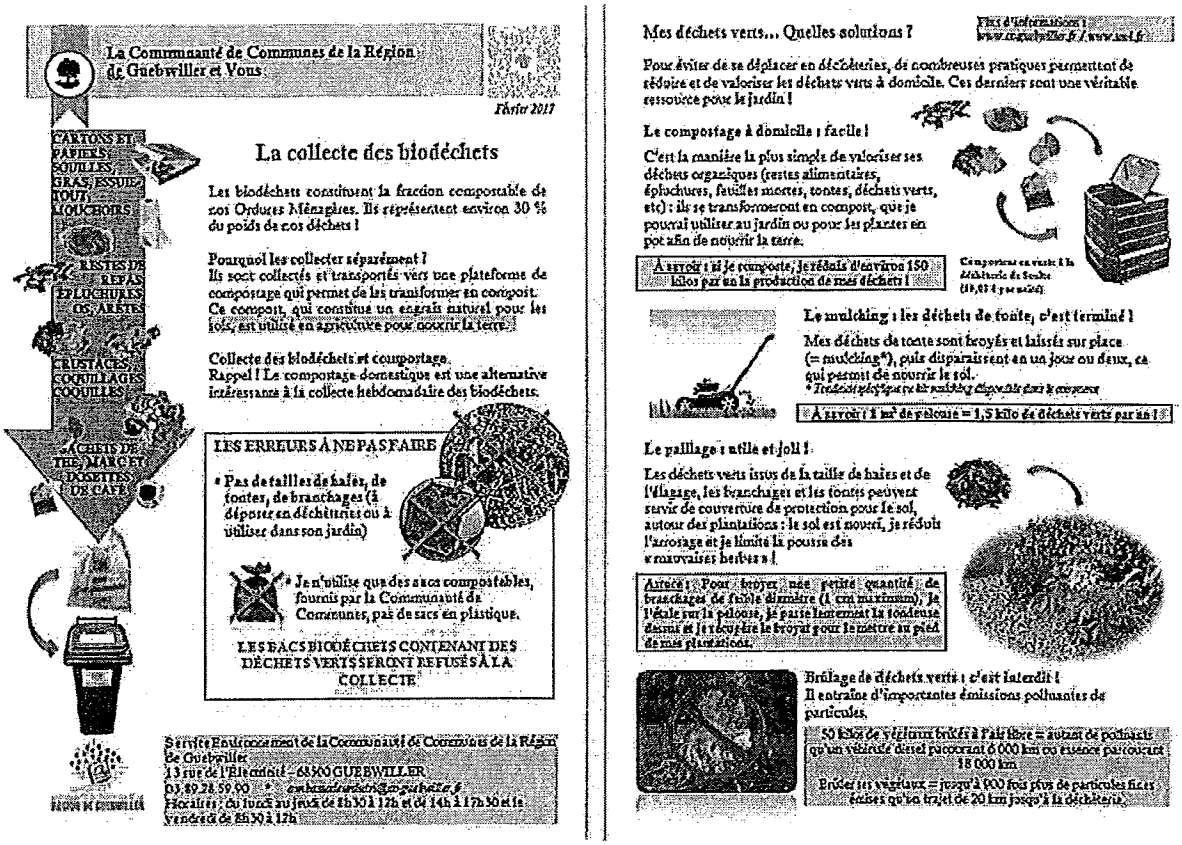

Figure 24 : Communication sur la collecte des biodéchets lancée en février 2017

7.4. Animations en milieu scolaire

Les ambassadeurs du tri de la CCRG proposent des animations en milieu scolaire, ludiques et pédagogiques. Ces dernières ont pour but de sensibiliser les élèves à la gestion des déchets : geste de tri, intérêt et objectifs du recyclage, etc. Des messages de prévention leur sont également relayés (gestes éco-citoyens, compostage, gaspillage alimentaire, etc).

Ces interventions sont dispensées gratuitement et visent trois objectifs :
- l'acquisition de connaissances : savoir reconnaître et nommer les matières, connaître le schéma de la gestion des déchets
- l'acquisition de compétences : reconnaître les matières, savoir trier
- l'acquisition de comportements : pratiquer et respecter les consignes de tri à la maison et les transmettre, se comporter en citoyen responsable.

Les animations scolaires sensibilisent les enfants de façon ludique tout en faisant naître une véritable prise de conscience. De plus, ils peuvent devenir des ambassadeurs efficaces pour influencer leurs parents et encourager la diffusion des gestes de prévention (et de tri) au sein des foyers.

En 2017, aucune intervention n'a eu lieu. Ces opérations seront à nouveau proposées aux écoles du territoire en 2018.

7.5. Autres animations

Diverses animations ont eu lieu en 2017 :
- 3 animations en pied d'immeubles, afin de promouvoir le geste de tri dans l'habitat collectif
- 3 animations chez des professionnels (Solisana, DEFI)
- 7 résidences sensibilisées en porte-à-porte pour augmenter la qualité du tri.

7.6. Visite de sites

En complément des séances d'animations, il est possible d'effectuer des visites de sites, à savoir :
- les déchèteries de Buhl, Soultz et Soultzmatt
- le centre de tri des emballages d'Aspach-le-Haut (sacs de tri) (limité aux classes de CM2)
- la plateforme de compostage (sacs biodéchets) d'Aspach-le-Haut (limité aux classes de CM2).

En 2017, aucune visite de déchèterie n'a eu lieu.
Ces opérations seront développées dès 2018.

7.7. Distribution des sacs de pré-collecte en mairies

Les permanences annuelles de distribution de sacs en mairies, assurées par les agents du service Environnement, se tiennent depuis 2013. Les dotations en mairies, en déchèteries ou au siège de la CCRG, tout au long de l'année, ne concernent que du dépannage, les personnes âgées ou à mobilité réduite.

En 2017, 21 % des foyers du territoire ont été approvisionnés lors de ces permanences, pour un coût de 5 300 €.
Les permanences à Guebwiller et Soultz ont permis de pourvoir respectivement 4 et 16 % des foyers, ce qui constitue une faible partie de la population au regard de la part des usagers dotés dans les autres communes. Hors Soultz et Guebwiller, la part de foyers approvisionnés représente 34 % de la population.

8. DIVERS

8.1. Logements vacants

Au 31 décembre 2017, 1 119 logements et locaux vacants étaient enregistrés, répartis dans les 19 communes de la manière suivante :

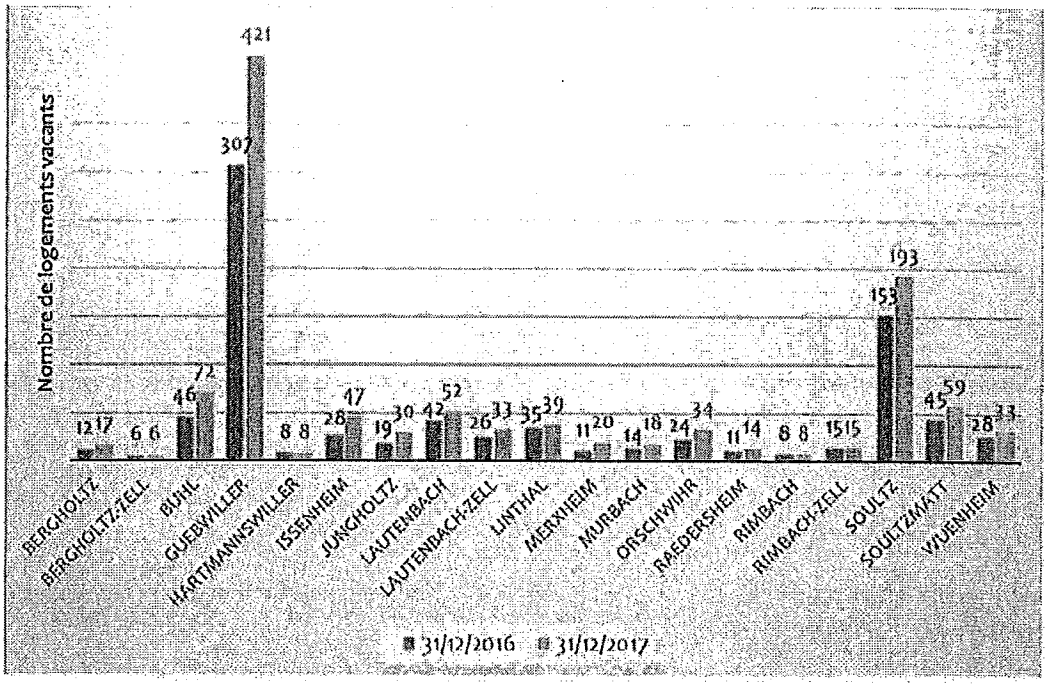

Figure 25 : Nombre de logements vacants par commune au 31/12/2016 et au 31/12/2017

8.2. Habitat collectif : bacs de tri sélectif operculés

Dans le cadre de l'amélioration du geste de tri dans l'habitat collectif, des bacs operculés ont été mis en place dans 16 résidences sur le territoire. Le bilan figure ci-après :

			2016		2017	
Résidence	Commune	Date de mise en place des opercules	Taux de bacs refusés à la collecte (%)	Coût des bacs de tri refusés (€)	Taux de bacs refusés à la collecte (%)	Coût des bacs de tri refusés (€)
ARCHER/ROGELET	BUHL	01/06/2017	27%	754 €	2%	166 €
RESIDENCE DU MOULIN	BUHL	23/06/2016	78%	498 €	2%	181 €
ARQUEBUSIERS	GUEBWILLER	22/06/2016	39%	90 €	1%	15 €
BRUYERES	GUEBWILLER	01/07/2017	40%	1 478 €	20%	769 €
15 RTE COLMAR	GUEBWILLER	06/07/2017	78%	181 €	1%	30 €
32 RTE COLMAR	GUEBWILLER	06/07/2017	26%	30 €	0%	0 €
DOMAINE DE LA LAUCH	GUEBWILLER	12/05/2017	33%	6 153 €	9%	1 689 €
ERMITE	GUEBWILLER	22/06/2016	90%	679 €	1%	121 €
FBG FLORIVAL	GUEBWILLER	15/04/2017	14%	1 779 €	4%	558 €
22-24 ISSENHEIM	GUEBWILLER	22/06/2016	74%	256 €	1%	45 €
LEO LAGRANGE	GUEBWILLER	28/06/2017	33%	4 811 €	19%	2 021 €
POTIERS	GUEBWILLER	19/07/2017	Pas de bacs de tri	0 €	0%	0 €
PRINCE ABBE	GUEBWILLER	18/07/2017	78%	136 €	1%	15 €
TSCHAPPEN	GUEBWILLER	24/08/2017	19%	1 418 €	1%	106 €
BLUM RESIDENCE	SOULTZ	24/07/2017	Pas de bacs de tri	0 €	3%	45 €
WINKELMATT	SOULTZ	22/05/2017	24%	2 413 €	16%	1 885 €
TOTAL				20 675 €		9 304 €

Tableau 11 : Evolution du taux de bacs refusés à la collecte des résidences operculées entre 2016 et 2017

La mise en place d'opercules sur les bacs de tri impacte significativement la collecte : les volumes sont en diminution mais la qualité en est meilleure. En termes de coûts, ils ont permis aux collectifs de diminuer de moitié les coûts liés à la collecte des bacs de tri non conformes.

Un suivi particulier sera réalisé au courant de l'année 2018, afin de maintenir le taux de bacs refusés mais d'augmenter les volumes de tri sélectif collecté.

L'ensemble des données présentées dans le rapport annuel est disponible au service Environnement.

Le Président

Marc JUNG

Les chiffres sont arrondis.
Dossier suivi par Vanessa HIGELIN.

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES COLLECTES 2017

	TRI SELECTIF	OMR		BIO-DECHETS
		Semaines impaires	Semaines paires	
	Toutes les semaines	Toutes les deux semaines		Toutes les semaines
Bergholtz	Lundi	Mercredi		Vendredi
Bergholtz-Zell	Lundi	Mercredi		Vendredi
Buhl	Jeudi	Mercredi		Mercredi
Guebwiller	Mardi	Mercredi		Vendredi
Hartmannswiller	Lundi	Mercredi		Jeudi
Issenheim	Lundi	Mercredi		Jeudi
Jungholtz	Jeudi	Mercredi		Mardi
Lautenbach	Jeudi	Mercredi		Lundi
Lautenbach-Zell	Jeudi	Mercredi		Lundi
Linthal	Jeudi	Mercredi		Lundi
Merxheim	Lundi	Mercredi		Mercredi
Murbach	Jeudi	Mercredi		Mercredi
Orschwihr	Lundi	Mercredi		Vendredi
Raedersheim	Lundi	Mercredi		Vendredi
Rimbach	Jeudi	Mercredi		Mardi
Rimbach-Zell	Jeudi	Mercredi		Mardi
Soultz	Mardi	Mercredi		Vendredi
Soultzmatt-Wintzfelden	Jeudi	Mercredi		Vendredi
Wuenheim	Jeudi	Mercredi		Mardi

ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

	OMR				Tri sélectif				Dont refus de tri						Biodéchets				TOTAL PORTE-A-PORTE			
									2016		2017								2017			
	2016	2017	Ecart (t)	Ecart (%)	2016	2017	Ecart (t)	Ecart (%)	Tonnes	%	Tonnes	%	Ecart (t)	Ecart (%)	2016	2017	Ecart (t)	Ecart (%)	Tonnes	Kg/an /hab	Ecart (t)	Ecart (%)
Janvier	363	250	-113	-31%	147	317	171	116%	14	9%	29	9%	15	108%	218	205	-13	-6%	772	20	45	6%
Février	323	275	-48	-15%	202	229	27	13%	19	10%	21	9%	2	8%	194	205	12	6%	710	18	-9	-1%
Mars	329	342	13	4%	247	253	6	3%	24	10%	23	9%	-1	-3%	219	252	33	15%	848	21	52	7%
Avril	319	268	-51	-16%	193	230	37	19%	19	10%	22	10%	4	19%	264	192	-73	-27%	690	17	-87	-11%
Mai	395	338	-58	-15%	187	255	68	37%	18	10%	24	10%	6	36%	258	198	-60	-23%	791	20	-50	-6%
Juin	341	312	-29	-8%	216	266	50	23%	17	8%	28	10%	10	60%	288	237	-51	-18%	816	21	-30	-4%
Juillet	307	273	-34	-11%	219	253	34	15%	20	9%	26	10%	6	30%	262	193	-69	-26%	719	18	-69	-9%
Août	305	322	17	5%	276	264	-11	-4%	25	9%	28	10%	3	10%	260	210	-50	-19%	796	20	-45	-5%
Septembre	301	268	-33	-11%	256	247	-10	-4%	23	9%	28	11%	5	23%	277	240	-37	-13%	755	19	-80	-10%
Octobre	305	275	-30	-10%	221	280	59	27%	19	8%	33	12%	14	74%	248	206	-42	-17%	761	19	-13	-2%
Novembre	335	327	-8	-2%	222	245	22	10%	20	9%	30	12%	10	52%	272	196	-76	-28%	767	19	-62	-7%
Décembre	314	278	-37	-12%	214	227	13	6%	19	9%	31	13%	11	59%	231	202	-29	-12%	707	18	-52	-7%
Total annuel	3 937	3 529	-408	-10%	2 601	3 067	466	18%	237	9%	322	11%	85	36%	2 991	2 536	-456	-15%	9 131	231	-399	-4%

Tableau 12 : Tonnages de déchets collectés en porte-à-porte entre 2016 et 2017

ANNEXE 3 : VERRE COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

	VERRE					
	2016		2017		Ecart (t)	Ecart (%)
	Tonnages	kg/an/hab	Tonnages	kg/an/hab		
Janvier	125	3,1	124	3,1	0	0%
Février	126	3,2	112	2,8	-14	-11%
Mars	139	3,5	159	4,0	20	14%
Avril	125	3,2	132	3,3	6	5%
Mai	134	3,4	151	3,8	16	12%
Juin	149	3,8	133	3,4	-17	-11%
Juillet	135	3,4	163	4,1	27	20%
Août	153	3,9	152	3,9	-1	-1%
Septembre	131	3,3	126	3,2	-5	-4%
Octobre	124	3,1	147	3,7	23	18%
Novembre	134	3,4	121	3,1	-13	-10%
Décembre	138	3,5	123	3,1	-15	-11%
Total annuel	1616	41	1643	42	28	1,7%

Tableau 13 : Tonnages de verre collectés en points d'apport volontaire entre 2016 et 2017

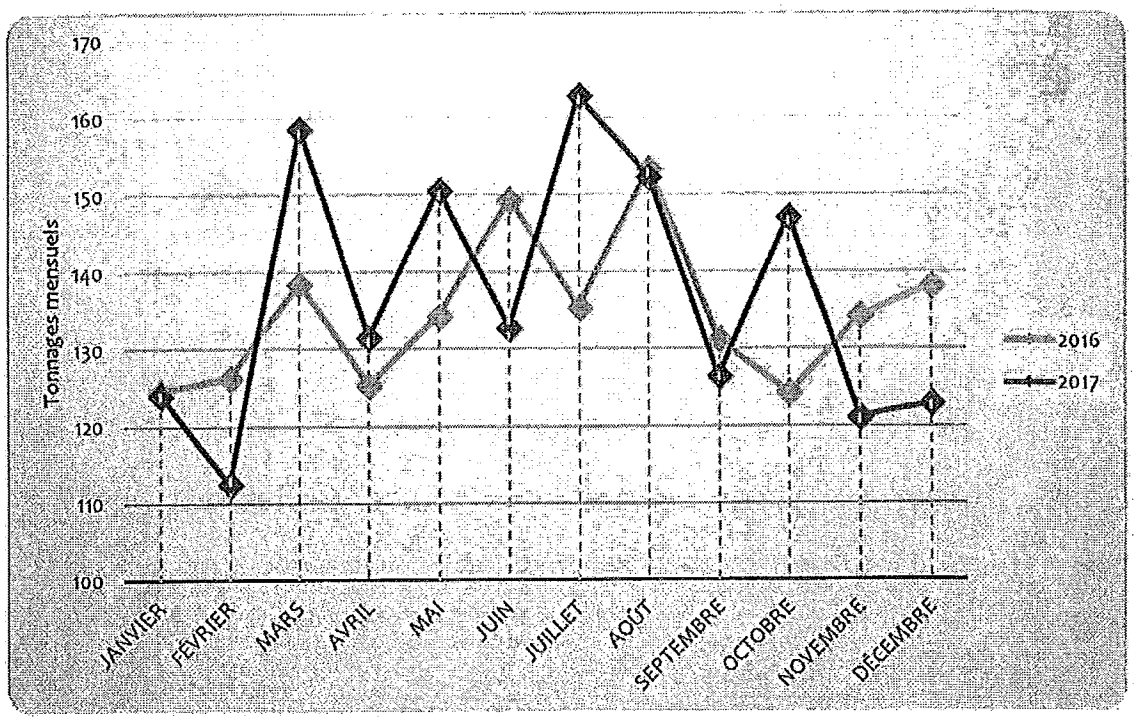

Figure 26 : Évolution des tonnages de verre collectés entre 2016 et 2017

ANNEXE 4 : DECHETERIES DE BUHL, SOULTZ, SOULTZMATT

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	44	88	4	4	9	5	21	13	14	17	9	15	28	34	2	2	0	3	0	1
Février	58	147	2	4	4	8	13	61	12	69	14	20	20	66	1	2	0	8	1	1
Mars	61	183	2	6	9	17	27	125	19	118	13	28	30	85	1	7	7	3	0	2
Avril	82	223	5	3	5	6	66	121	25	153	20	27	39	85	2	5	0	5	2	1
Mai	76	203	0	7	5	17	73	123	24	152	21	33	31	88	3	3	0	0	0	2
Juin	99	178	8	2	19	9	84	141	28	116	21	25	43	57	2	5	0	0	0	1
Juillet	68	223	3	7	8	14	71	115	35	115	21	34	25	93	2	4	3	0	0	1
Août	79	260	5	14	9	16	72	131	25	158	24	41	25	77	3	6	0	5	1	1
Septembre	64	193	3	8	6	8	63	153	34	142	27	29	20	75	3	4	0	0	1	1
Octobre	73	225	0	0	6	14	105	196	17	130	17	34	24	72	2	5	3	4	1	2
Novembre	64	176	7	8	11	9	102	144	20	98	18	27	18	85	2	4	0	3	2	1
Décembre	57	170	2	4	8	20	33	68	15	74	15	16	19	70	2	4	0	5	0	1
Total annuel	823	2268	40	67	97	144	730	1390	269	1341	219	328	323	887	25	51	13	37	7	13
Ecart 2016/2017	175%		71%		48%		90%		399%		50%		175%		102%		177%		103%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		EcoDDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.9	1.8	0.0	11.7	14.1	0.0	0.0	1.1	1.2	3.8	16.6	150	215
Février	0.6	0.0	0.0	1.8	0.0	1.0	9.1	20.8	0.8	0.0	0.8	1.5	4.0	16.5	140	427
Mars	1.5	1.9	0.7	1.0	0.8	0.9	10.7	24.0	0.0	0.0	0.5	1.5	3.5	18.3	188	622
Avril	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	14.2	21.1	0.0	0.0	1.0	2.1	6.4	19.8	267	671
Mai	0.0	0.0	1.5	1.8	0.0	0.0	9.0	20.5	0.0	0.0	0.8	1.7	5.5	21.2	248	673
Juin	0.5	0.0	0.0	1.9	0.0	0.6	11.6	16.4	0.0	0.0	1.1	2.0	7.0	14.5	322	570
Juillet	0.0	0.0	1.4	1.7	0.0	0.9	10.2	19.9	0.0	0.0	0.6	2.2	11.4	22.9	259	655
Août	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	16.0	31.5	0.0	0.0	1.3	2.6	17.5	31.7	279	774
Septembre	0.0	0.4	1.3	1.8	0.0	0.8	12.0	19.5	0.0	0.0	1.2	1.7	20.5	20.8	258	657
Octobre	0.0	0.0	0.0	1.9	0.0	0.0	10.5	20.5	0.0	0.0	0.7	2.1	17.2	25.6	275	732
Novembre	1.1	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	11.4	19.8	0.0	0.0	1.4	1.3	13.7	17.2	271	593
Décembre	0.0	0.6	1.7	1.0	0.0	0.8	8.7	15.7	0.0	1.2	0.8	1.3	13.5	18.0	174	470
Total annuel	3.8	5.0	7.4	13.8	2.6	5.0	135	244	0.8	1.2	11.2	21.2	123.9	243.1	2831	7060
Ecart 2016/2017	33%		87%		93%		81%		51%		90%		96%		149%	

Tableau 14 : Évolution des tonnages collectés en déchèteries entre 2016 et 2017

ANNEXE 5 : DECHETERIE DE BUHL

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	17	27	2	3	5	2	0	1	5	5	5	6	13	11	1.1	1	0	3	0.0	0
Février	20	71	2	4	0	3	8	19	5	28	4	8	7	23	0.5	1	0	8	0.0	1
Mars	28	73	0	4	4	7	7	38	6	49	7	10	15	33	0.3	2	7	3	0.0	0
Avril	34	87	3	0	3	2	31	40	7	57	10	14	19	35	0.8	2	0	5	1.0	1
Mai	34	74	0	4	0	6	23	43	9	56	10	10	16	31	0.6	1	0	0	0.0	1
Juin	26	73	5	0	7	4	27	40	7	47	9	11	17	20	0.7	1	0	0	0.0	0
Juillet	20	88	0	4	4	3	25	36	15	46	9	13	10	36	0.9	2	3	0	0.0	1
Août	29	103	5	4	3	6	29	49	13	71	16	17	10	29	0.8	2	0	5	0.0	0
Septembre	28	71	0	4	2	3	21	49	12	55	10	19	10	32	1.6	1	0	0	0.0	0
Octobre	28	77	0	0	3	6	38	62	7	53	8	15	9	27	1.0	2	3	4	0.0	0
Novembre	30	64	4	4	0	3	32	45	7	38	6	12	9	32	0.5	1	0	3	1.6	1
Décembre	20	56	0	0	4	9	12	22	7	23	7	6	8	28	0.7	1	0	5	0.0	1
Total annuel	315	865	21	30	35	52	253	444	100	528	100	143	144	338	9.4	16.92	13.28	37	2.6	5
Ecart 2016/2017	174%		43%		49%		76%		429%		42%		135%		81%		177%		106%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	4.5	5.6	0.0	0.0	0.5	0.2	0.0	9.4	53	76
Février	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.3	11.9	0.4	0.0	0.2	0.6	0.0	8.9	52	187
Mars	0.0	0.4	0.7	0.0	0.8	0.0	3.8	8.3	0.0	0.0	0.2	0.6	0.0	9.1	81	239
Avril	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.8	9.3	0.0	0.0	0.7	1.0	0.0	9.8	115	265
Mai	0.0	0.0	0.6	0.8	0.0	0.0	4.0	7.8	0.0	0.0	0.2	0.8	0.0	10.1	98	244
Juin	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4.0	6.3	0.0	0.0	0.5	0.7	0.0	7.8	103	212
Juillet	0.0	0.0	0.5	0.7	0.0	0.0	3.8	8.1	0.0	0.0	0.3	1.1	4.5	12.5	96	251
Août	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	5.1	12.3	0.0	0.0	0.4	1.2	9.2	14.2	121	314
Septembre	0.0	0.0	0.5	0.8	0.0	0.0	4.5	7.3	0.0	0.0	0.6	0.8	13.6	10.5	103	255
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	4.7	10.1	0.0	0.0	0.2	0.8	8.8	11.4	111	269
Novembre	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.8	7.1	0.0	0.0	0.4	0.8	5.6	8.1	102	220
Décembre	0.0	0.6	0.9	0.0	0.0	0.8	3.9	5.6	0.0	0.5	0.5	0.3	6.0	8.4	69	166
Total annuel	1.6	1.5	3.2	4.1	0.8	0.8	53.3	99.6	0.4	0.5	4.8	9.0	47.6	120.2	1.105	2.695
Ecart 2016/2017	-7%		30%		0%		87%		13%		88%		152%		144%	

Pneus (unité)	
2016	2017
1250	1900
52%	

Tableau 15 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de BUHL entre 2016 et 2017

ANNEXE 6 : DECHETERIE DE SOULTZ

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	20	40	2	1	4	3	15	4	10	12	4	6	13	18	1	2	-	-	0	1
Février	33	66	0	0	4	5	5	33	7	35	8	11	14	34	0	1	-	-	1	0
Mars	24	95	2	3	5	6	20	73	13	63	6	13	10	43	0	4	-	-	0	2
Avril	39	113	1	3	3	4	30	65	12	81	7	13	19	40	1	3	-	-	1	0
Mai	26	106	0	3	5	8	44	75	15	78	11	18	10	46	2	2	-	-	0	1
Juin	42	87	3	2	5	5	56	81	21	53	8	14	21	33	1	3	-	-	0	1
Juillet	33	111	3	3	3	7	37	70	13	62	12	16	10	40	1	2	-	-	0	0
Août	41	139	0	10	6	7	35	75	12	86	8	20	11	38	1	4	-	-	1	1
Septembre	30	93	3	3	2	5	36	93	16	79	12	9	11	35	1	2	-	-	1	1
Octobre	33	116	0	0	3	5	60	118	10	72	9	14	10	35	1	3	-	-	1	1
Novembre	31	88	3	4	6	6	51	74	12	41	8	10	10	38	1	2	-	-	0	0
Décembre	29	95	2	4	4	7	17	34	6	37	8	10	7	38	1	2	-	-	0	0
Total annuel	382	1150	18	37	49	69	407	798	148	700	102	155	147	437	13	28	0	0	4	7
Ecart 2016/2017	201%		102%		41%		96%		373%		53%		198%		123%		-		68%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.0	1.8	0.0	5.8	7.3	0.0	0.0	0.3	0.8	3.8	7.2	81	103
Février	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	4.9	7.7	0.4	0.0	0.5	0.7	4.0	7.6	82	203
Mars	1.5	1.5	0.0	1.0	0.0	0.9	5.9	13.2	0.0	0.0	0.3	0.9	3.5	9.2	92	329
Avril	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	7.2	10.3	0.0	0.0	0.3	0.9	6.4	10.0	129	343
Mai	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	5.0	10.5	0.0	0.0	0.4	0.8	5.5	11.1	123	362
Juin	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	6.3	8.8	0.0	0.0	0.6	1.3	7.0	6.7	170	297
Juillet	0.0	0.0	0.9	1.0	0.0	0.9	5.3	10.0	0.0	0.0	0.3	0.7	7.0	10.5	127	335
Août	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	9.4	16.9	0.0	0.0	0.7	1.3	8.3	17.6	135	415
Septembre	0.0	0.0	0.8	1.0	0.0	0.8	5.6	10.7	0.0	0.0	0.5	0.8	7.0	10.3	126	344
Octobre	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	5.2	9.4	0.0	0.0	0.5	1.1	8.4	14.2	142	389
Novembre	0.0	1.6	0.0	0.0	0.0	0.0	5.5	11.2	0.0	0.0	0.8	0.3	8.1	9.1	137	286
Décembre	0.0	0.0	0.8	1.0	0.0	0.0	3.9	7.4	0.0	0.7	0.3	1.0	7.5	9.6	85	248
Total annuel	1.5	3.1	3.3	7.8	1.8	2.6	70.0	123.3	0.4	0.7	5.5	10.7	76.2	122.9	1428	3653
Ecart 2016/2017	98%		134%		47%		76%		92%		92%		61%		156%	

Tableau 16 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZ entre 2016 et 2017

ANNEXE 7 : DECHETERIE DE SOULTZMATT

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	7	9	0	0	0	0	5	2	0	0	0	3	2	5	0.3	0	-	-	0	0
Février	4	10	0	0	0	0	0	4	0	6	1	0	0	8	0.0	0	-	-	0	0
Mars	7	14	0	0	0	5	0	7	0	5	0	5	4	9	0.3	1	-	-	0	0
Avril	8	20	0	0	0	0	5	9	5	15	3	0	0	10	0.0	0	-	-	0	0
Mai	9	19	0	0	0	3	6	5	0	18	0	4	4	11	0.3	0	-	-	0	0
Juin	10	15	0	0	7	0	0	13	0	16	4	0	5	5	0.3	1	-	-	0	1
Juillet	7	23	0	0	0	4	6	9	7	8		5	5	17	0.0	0	-	-	0	0
Août	8	18	0	0	0	4	4	4	0	0	0	5	4	10	0.8	0	-	-	0	0
Septembre	6	23	0	0	2	0	3	11	6	7	5	0	0	8	0.4	1	-	-	0	0
Octobre	7	22	0	0	0	3	4	15	0	6	0	5	4	10	0.0	1	-	-	0	1
Novembre	3	21	0	0	4	0	9	19	0	19	4	4	0	14	0.4	0	-	-	0	0
Décembre	8	19	0	0	0	4	4	5	3	13	0	0	4	5	0.3	0	-	-	0	0
Total annuel	83	212	0	0	13	23	46	104	21	114	17	30	32	112	3.1	5	0	0	0	1
Ecart 2016/2017	155%		0%		68%		124%		445%		76%		246%		78%		-		0%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	1.3	0.0	0.0	0.3	0.1	-	-	16	21
Février	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	1.0	0.9	1.2	0.0	0.0	0.0	0.2	-	-	6	32
Mars	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	13	48
Avril	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.2	1.5	0.0	0.0	0.0	0.2	-	-	22	56
Mai	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	2.1	0.0	0.0	0.2	0.2	-	-	21	63
Juin	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.6	1.2	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	27	52
Juillet	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.1	1.8	0.0	0.0	0.0	0.4	-	-	25	68
Août	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.5	2.3	0.0	0.0	0.2	0.2	-	-	18	43
Septembre	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	1.9	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	25	51
Octobre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.6	1.0	0.0	0.0	0.0	0.2	-	-	16	64
Novembre	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.6	0.0	0.0	0.2	0.2	-	-	21	79
Décembre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	2.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	20	49
Total annuel	0.6	0.4	0.9	1.9	0.0	1.6	11.6	20.8	0.0	0.0	0.8	1.6	0.0	0.0	230	627
Ecart 2016/2017	-27%		111%		0%		80%		0%		89%		0%		172%	

Tableau 17 : Évolution des tonnages collectés à la déchèterie de SOULTZMATT entre 2016 et 2017

ANNEXE 8 : LOCATION DE BENNES

	OME		Papier		Cartons		D. verts		Gravats		Métaux		Bois		DMS		Amiante		Batteries	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	0.0	12	-	-	-	-	0.0	5	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Février	0.0	0	-	-	-	-	0.0	5	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mars	1.9	0	-	-	-	-	0.0	7	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avril	0.0	3	-	-	-	-	0.0	6	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mai	6.7	4	-	-	-	-	0.0	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juin	20.6	2	-	-	-	-	1.5	6	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Juillet	7.9	1	-	-	-	-	3.1	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Août	1.1	0	-	-	-	-	3.5	3	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Septembre	0.0	6	-	-	-	-	3.4	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Octobre	4.8	10	-	-	-	-	2.6	0	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Novembre	0.0	3	-	-	-	-	10.3	5	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Décembre	0.0	0	-	-	-	-	0.0	7	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total annuel	43.0	41	0	0	0	0	24.5	44	0	0	0	0	0	0	0.0	0	0	0	0	0
Ecart 2016/2017	-5%		0%		0%		80%		0%		0%		0%		0%		-		0%	

	Piles		Huile moteur		Huile végétale		DEEE		Néons		Eco-DDS		Eco-Mobilier		TOTAL	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Janvier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	17
Février	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	5
Mars	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	7
Avril	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	9
Mai	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	4
Juin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22	9
Juillet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	1
Août	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	3
Septembre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	6
Octobre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	10
Novembre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	8
Décembre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	7
Total annuel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	67.5	84.9
Ecart 2016/2017	0%		0%		0%		0%		0%		0%		0%		26%	

Tableau 18 : Tonnages collectés dans le cadre des locations de bennes aux usagers

Remarque : les tonnages de location de bennes sont inclus dans le récapitulatif « déchèteries » dans la mesure où ces flux sont acheminés vers les exutoires « déchèteries ».

ANNEXE 9 : DEPOTS SAUVAGES PAR COMMUNE

	2016		2017	
	Dépôts (kilogrammes)	Coût estimés (€)	Dépôts (kilogrammes)	Coût estimés (€)
BUHL	1 280	141	1 660	224
GUEBWILLER	690	76	190	26
HARTMANNSWILLER	20	2	50	7
ISSENHEIM	250	28		0
LAUTENBACH	10	1		0
LAUTENBACH ZELL	110	12	40	5
MERXHEIM	1 400	154		0
MURBACH		0	20	3
ORSCHWIHR	230	25	260	35
RAEDERSHEIM	330	36	1 240	167
RIMBACH	250	28		0
SEA	1 780	196	1 150	155
SOULTZ	15 180	1 670	550	74
SOULTZMATT	120	13		0
BRIGADE VERTE	390	43	1 500	203
WUENHEIM	110	12	110	15
JUNGHOLTZ		0	180	24
TOTAL	**22 150**	**2 437**	**6 950**	**938**

Tableau 19 : Bilan « dépôts sauvages » déposés en déchèteries entre 2016 et 2017

	2016					2017				
	Nombre de levées par volume bac			Volume total produit (litres)	Coût estimés (€)	Nombre de levées par volume bac			Volume total produit (litres)	Coût estimés (€)
	240	360	770			240	360	770		
BERGHOLTZ	16			3 840	257 €	21			5 040	237 €
BERGHOLTZ ZELL				0	0 €	2			480	23 €
BRIGADE VERTE			21	16 170	1 083 €			10	7 700	361 €
BUHL			24	18 480	1 238 €			15	11 550	542 €
WUENHEIM	3			720	48 €	2			480	23 €
GUEBWILLER			12	9 240	619 €			15	11 550	542 €
HARTMANNSWILLER	2			480	32 €				0	0 €
ISSENHEIM			147	113 190	7 584 €			104	80 080	3 758 €
JUNGHOLTZ				0	0 €	1			240	11 €
LAUTENBACH		46		16 560	1 110 €		34		12 240	574 €
LAUTENBACH ZELL	8	5		3 720	249 €		16		5 760	270 €
LINTHAL			5	3 850	258 €			3	2 310	108 €
MERXHEIM			35	26 950	1 806 €			38	29 260	1 373 €
MURBACH			8	6 160	413 €			9	6 930	325 €
ORSCHWIHR			26	20 020	1 341 €			27	20 790	976 €
RAEDERSHEIM	10			2 400	161 €	4			960	45 €
RIMBACH	13			3 120	209 €	10			2 400	113 €
SEA			27	20 790	1 393 €			28	21 560	1 012 €
SOULTZ			141	108 570	7 274 €			122	93 940	4 409 €
SOULTZMATT			11	8 470	567 €			9	6 930	325 €
TOTAL	**52**	**51**	**457**	**382 730**	**25 643 €**	**40**	**50**	**380**	**320 200**	**15 028 €**

Tableau 20 : Quantité de « dépôts sauvages » collectés dans les bacs prévus à cet effet entre 2016 et 2017

REGION DE GUEBWILLER

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM) - PARTICULIERS -

Applicables au 1er janvier 2017

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2017
Abonnement (€/an/foyer)	173.00

2. Part variable

2.1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

	Valeurs 2017				
		FORFAIT LEVÉE (€/levée)			
Bacs en litres	Forfait volume (€/an)	Tranche 1 : 12 levées/an (incluses abonnement)	Tranche 2 : 13e à 24e levée/an	Tranche 3 : 25e à 36e levée/an	Tranche 4 : À compter de la 37e levée/an
80	40.20	-	3.52	5.28	7.04
120	60.30	-	5.23	7.84	10.45
240	120.60	-	6.53	9.80	13.07
360	180.90	-	8.04	12.06	16.08
660*	331.65	-	13.87	20.80	27.74
770	386.93	-	15.08	22.61	30.15

** Bacs mis en place uniquement sur dérogation.*

2.2. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

	Valeur 2017
Un (1) rouleau*	40.20

** Rouleau de 26 sacs de 37 litres.*

2.3. COLLECTES EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2017	
Particuliers (€/passage supplémentaire)	11.00	(à partir du 13ème passage)

Sont inclus dans l'abonnement au service douze (12) passages en déchèteries par an et par foyer (suppression de la franchise de 100 kilos/an/foyer).

2.4. MISE À DISPOSITION DE BENNES "GRAVATS", "DÉCHETS VERTS" ET "TOUT-VENANT" :

	Valeur 2017
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "gravats" ou "déchets verts" comprenant les frais de traitement	250.00
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "tout-venant" hors frais de traitement	150.00
Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "tout-venant" (€/tonne) (frais de traitement)	160.00
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne "gravats", "déchets verts" ou "tout-venant"	10.00
Pénalité pour non-conformité	400.00

La pénalité est appliquée dès lors que la benne contient des déchets non conformes.

TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES (RIOM) - PROFESSIONNELS -

Applicables au 1er janvier 2017

1. Abonnement au service (part fixe)

	Valeur 2017
Abonnement	92.85

2. Part variable

2,1. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN PORTE-À-PORTE :

Bacs en litres	Valeur 2017	
	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	40.20	1.51
120	60.30	2.01
240	120.60	4.02
360	180.90	6.03
770	386.93	12.06
Benne 20 m³	10 050.00	96.48

2.2. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN SACS PRÉPAYÉS :

	Valeur 2017
Un (1) rouleau*	40.20

**Rouleau de 26 sacs de 37 litres.*

2.3. COLLECTE DU TRI SÉLECTIF EN PORTE-À-PORTE :

Bacs en litres	Valeur 2017	
	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/an)
120	50.25	1.01
240	100.50	2.01
360	150.75	3.02
770	326.63	6.03
Benne 20 m³	8 442.00	96.48

2.4. COLLECTE DES BIODÉCHETS EN PORTE-À-PORTE :

Bacs en litres*	Valeur 2017	
	Forfait volume (€/an)	Forfait levée (€/levée)
80	56.28	0.67
240	168.84	2.01
Benne 20 m^3	14 070.00	96.48

2.5. COLLECTE EN DÉCHÈTERIES :

	Valeur 2017
Professionnels (€/kilo)	0.11

Facturation au poids dès le premier kilo déposé.

2.6. RÉINTÉGRATION DE PROFESSIONNELS AU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

	Valeur 2017
Professionnels (€/réintégration)	35.00

2.7. TARIF DE MISE À DISPOSITION DE BENNES GRAND VOLUME :

	Valeur 2017
Professionnels (€/an)	1 200.00

Ce tarif comprend les frais d'amortissement de la benne.

2.8. MISE À DISPOSITION DE BENNES "GRAVATS", "DÉCHETS VERTS" ET "TOUT-VENANT" :

	Valeur 2017
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "gravats" ou "déchets verts" comprenant les frais de traitement	250.00
Forfait journalier de mise à disposition de la benne "tout-venant" (hors frais de traitement)	150.00
Tarif à la tonne de déchets collectés pour la benne "tout-venant" (€/tonne) (frais de traitement)	160.00
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne	10.00
Pénalité pour non-conformité	400.00

La pénalité est appliquée dès lors que la benne contient des déchets non

2.9. MISE À DISPOSITION DE BORNES À VERRE :

	Valeur 2017
Forfait pour la pose ou la dépose de la borne (€/pose ou dépose)	96.00
Forfait annuel de mise à disposition de la borne à verre (€/an)	300.00
Forfait mensuel pour 4 vidages maximums de la borne (€/mois), appliqué quel que soit le nombre de vidages réel	60.00
Forfait unitaire par vidage supplémentaire (€/vidage supp.)	15.00

REGION DE GUEBWILLER

Tarification des prestations 2017
Vente de produits,
remplacement de bacs et pièces détachées
suite à dégradations, vols, utilisations inappropriées,
facturation du matériel manquant, services et prestations annexes, etc.

Applicable au 1er mai 2017

Ces tarifs ne sont pas applicables suite à une dégradation due à la collecte, sauf en cas de dépassement de la charge utile du bac. Une vérification sera faite par le service Environnement avant toute facturation. Ils comprennent le coût d'acquisition du matériel et les frais de gestion.

		Tarif en €
Vente de produits		**Par unité**
	Composteur (par unité)	10.00
	Compost (par unité, sac de 30 litres)	1.50
	Compost vrac* (à la tonne) ** - 10 % à partir de 3 tonnes*	30.00
Remplacement de bacs (dégradation, non-restitution, etc) - hors serrure		**Par unité**
	Bac de 80 et 120 litres	21.00
	Bac de 240 litres	28.00
	Bac de 360 litres	41.00
	Bac de 770 litres	110.00
Remplacement de pièces détachées sur les bacs (dégradation, non-restitution, etc)		**Par unité**
	Serrure dégradée, incomplète, etc	30.00
Roues	Bacs de 80, 120, 240, 360 litres	2.00
	Bacs de 770 litres	9.00
Axe de roues	Bacs de 80, 120, 240 et 360 litres	2.50
Couvercle + clips	Bacs de 80, 120 et 240 litres	9.00
	Bacs de 360 litres	20.00
	Bacs de 770 litres	43.00
Remplacement de badges et de puces électroniques (perte, vol, dégradation, etc), sauf badges dont la puce est défectueuse		**Par unité**
	Badge d'accès aux déchèteries	5.00
	Puce électronique d'identification	5.00
Rouleaux de sacs		**Par unité**
Sacs de tri sélectif ou sacs biodéchets (dotation au-delà de la grille de dotation annuelle)		3.00
		Par acte
Frais administratifs (applicables en cas d'ouverture et/ou fermeture de compte)		10.00
Frais techniques (forfait lavage de bac restitué non nettoyé, livraison/retrait à domicile - par voyage, échange de bac pour convenance personnelle au-delà d'une fois par an		15.00
Déménagement non signalé (frais de gestion pour déménagement non signalé au service Environnement) et **Collecte exceptionnelle** à la demande d'un usager		25.00

TARIFS

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Mise en place de bacs
Tarif unitaire par bac

Applicable au 1er janvier 2017

Ce tarif est applicable aux usagers organisant des manifestations exceptionnelles, nécessitant la mise en place ponctuelle de bacs de collecte pour les déchets ménagers et assimilés.

Il comprend les frais de collecte et de traitement des déchets collectés dans le bac (pour une levée), ainsi que les frais de gestion (hors frais de livraison et/ou retrait, lavage, etc).

Type de déchets	Volume du bac (litres)	Valeur 2017
OMR	80	6.00
	120	7.00
	240	10.00
	360	14.00
	770	26.00
	20 m³	380.00
TRI	120	5.00
	240	8.00
	360	10.00
	770	18.00
	20 m³	330.00
BIO	80	5.00
	240	10.00
	20 m³	485.00

N°5 - 09/2018

CCRG – PRISE DE COMPETENCE FACULTATIVE ANIMATION SPORTIVE MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) exerce actuellement la compétence optionnelle Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et gère ainsi :

- le Centre Aquatique Intercommunal à Guebwiller,
- le Centre Sportif du Florival à Guebwiller,
- le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller,
- le Gymnase du Hugstein à Buhl,
- le Gymnase Robert Beltz à Soultz.

Ces équipements intercommunaux sont utilisés quotidiennement par les associations sportives du territoire, les scolaires et, périodiquement, pour des activités communales (Périscolaire, services Jeunesse...).

Afin d'offrir des installations performantes qui facilitent la pratique du sport, la CCRG alloue, chaque année, pour le bon fonctionnement de ces équipements, un budget de fonctionnement et d'investissement.

Pour la gestion des quatre gymnases, les dépenses de fonctionnement annuelles, en 2017, s'élèvent à 685 100 € (dotations aux amortissements comprises). Le reste à charge de la CCRG est estimé à 469 055 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent, quant à elles, à environ 156 000 €.

Toutefois, ne participant pas directement à l'animation de la vie sportive locale, l'implication de la CCRG n'est pas reconnue.

Ainsi, afin d'être identifiée comme acteur dans le domaine du "sport", la CCRG peut, à ce titre, exercer la compétence facultative Animation sportive, dans laquelle trois domaines d'intervention sont précisés :

- le soutien financier aux associations sportives, établissements scolaires et collectivités utilisateurs des équipements intercommunaux : l'octroi de subventions aux associations sportives n'est possible légalement que si l'EPCI a pris la compétence facultative Animation sportive. La compétence optionnelle demeure limitée aux organismes utilisateurs des équipements intercommunaux.
- la mise en place de manifestations sportives (courses, randonnées, tournois...) : manifestations conçues pour rayonner sur le territoire de la CCRG dont le public visé n'est pas seulement sportif.
- la mise en place d'activités à destination des enfants : organisation des stages sportifs pendant les vacances scolaires en lien avec les clubs sportifs.

Il est proposé de se limiter, dans un premier temps, au seul soutien financier aux associations sportives, établissements scolaires et collectivités utilisateurs des équipements intercommunaux.

Par ailleurs, il est précisé que la prise de compétence facultative Animation sportive étant limitée à un intérêt communautaire, les communes peuvent continuer à mener des actions d'animation et de promotion d'activités sportives n'ayant pas un caractère communautaire et verser, à ce titre, des subventions aux associations sportives.

Dans le cadre de cette compétence, il pourrait être envisagé que la CCRG mette en place une politique de tarification pour les équipements sportifs intercommunaux (associations, scolaires, communes...), au plus près des frais de fonctionnement de la CCRG. Afin de ne pas engager de

dépenses trop importantes pour les utilisateurs des équipements sportifs intercommunaux, des subventions pourront leur être octroyées, permettant d'équilibrer leur budget.

À cet effet, une convention d'objectifs tripartite devra être signée entre la CCRG, la commune siège et l'association, l'objectif étant de matérialiser la participation de la CCRG.

Il est précisé que cette prise de compétence n'implique pas de transfert de charges et de modification des Attributions de Compensation.

Le Conseil de Communauté de la CCRG, par délibération du 5 juillet 2018, a validé, à l'unanimité, la prise de compétence telle que proposée.

M. le Maire souligne que dans le cadre des nouvelles tarifications du centre aquatique « Nautilia », un certain nombre de décisions de principe se sont posées à la CCRG. En effet, la majorité des associations bénéficiait d'un tarif réduit pour l'utilisation de ces installations, ce qui ne valorisait pas le travail et les dépenses de la CCRG à destination de toutes ces associations.

M. METZGER, avant les explications de M. le Maire, pensait que cette délibération avait uniquement pour but de formaliser, dans les statuts de la CCRG, sa participation financière.

M. le Maire précise que c'est déjà la cas pour le centre aquatique, les associations se verront facturer le coût réel de l'installation, car pour le moment elles bénéficient d'un tarif réduit. Afin d'éviter aux associations un déséquilibre au niveau de leur budget, par cette mesure, la CCRG reversera aux associations la subvention correspondant à la différence de tarification. Une transparence sera donc établie entre le coût de l'installation et l'aide réellement apportée, par la CCRG, aux associations utilisatrices.

M. METZGER indique que, globalement, 70 % des 685 100 € sont donc pris en charge par la CCRG et que les 30 % restants sont à la charge des associations.

M. le Maire précise que l'important est de ne rien modifier pour les associations utilisatrices.

M. METZGER souligne que cette délibération pourrait être un préalable au fait que la CCRG prenne à sa charge les 30 % restants. Cela soulagerait les associations et la Ville de GUEBWILLER, certaines associations souffrant de ces coûts.

M. le Maire souligne que pour le moment il n'y a pas d'impact, ni pour la Ville ni pour les associations, il s'agit uniquement d'une mise en évidence des coûts et du rôle de la CCRG dans ce mécanisme. Pour le centre aquatique, les associations utilisatrices bénéficiaient déjà d'une réduction des tarifs alors que ce dernier était encore géré par la Ville, ISSENHEIM et SOULTZ. Le déficit de la piscine était alors déjà déduit de l'attribution de compensation.
M. le Maire indique qu'une régie a été créée pour la gestion du centre aquatique. La CCRG a donc tout intérêt à facturer le prix réel sinon c'est elle qui subventionnerait indirectement les associations. Par ce biais, la CCRG verse aux associations la partie pour financer l'ensemble de la régie, à ce moment-là le déficit est diminué d'autant.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **se prononce positivement en faveur de la prise de compétence facultative Animation sportive : soutien financier aux associations sportives, établissements scolaires et collectivités utilisateurs des équipements intercommunaux, à compter du 1er janvier 2019 ;**
- **adopte les nouveaux statuts modifiés de la CCRG (en annexe) et déclare d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente délibération ;**
- **notifiera la présente délibération au Président de la CCRG.**

---0---

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
REGION DE GUEBWILLER

STATUTS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

PRÉAMBULE

Par arrêté préfectoral du 31 août 1962, le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Guebwiller a été institué entre les communes de Bergholtz, Buhl, Guebwiller, Issenheim, Lautenbach, Murbach et Soultz. Les statuts du Syndicat, approuvés par délibération du Comité Directeur du 4 octobre 1962, prévoient que l'objet du Syndicat *« est de promouvoir toute activité présentant un caractère intercommunal, notamment la création et la gestion des services d'assainissement, d'adduction d'eau, de ramassage et de traitement des ordures ménagères, la réalisation du plan d'urbanisme de la région, ainsi que toutes autres activités que le Syndicat jugera utiles »*. À cette décision institutive se sont progressivement ajoutées diverses compétences, ainsi que l'adhésion d'autres communes.

Le Syndicat Intercommunal, qui regroupait dix-sept communes, a décidé de se transformer en District à fiscalité propre, décision validée par arrêté de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin *(n° 960768 du 22 mai 1996)*, avec prise d'effet au 1er juin 1996.

Le District s'est vu transférer des compétences nouvelles :
- assainissement non collectif et gestion du futur secteur scolaire du Collège de Buhl *(arrêté préfectoral n° 983609 du 24 décembre 1998, avec effet au 1er janvier 1999)*
- politique du logement et du cadre de vie *(arrêté préfectoral n° 993238 du 20 décembre 1999)*
- gestion d'une base de données informatisée *(arrêté préfectoral n° 003399 du 24 novembre 2000)*.

En application de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'arrêté préfectoral n° 003468 du 29 novembre 2000 a opéré la transformation du District en Communauté de Communes avec effet au 1er janvier 2001.

Depuis, celle-ci a étendu ses domaines d'intervention et a intégré :
- la Fourrière de véhicules *(arrêté préfectoral n° 013658 du 27 décembre 2001)*
- la main-d'œuvre forestière *(arrêté préfectoral n° 02-0730 du 21 mars 2002)*
- le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon *(arrêté préfectoral n° 2003-76-7 du 17 mars 2003)*
- les activités culturelles, touristiques et pédagogiques d'intérêt intercommunal *(arrêté préfectoral n° 2003-127-12 du 7 mai 2003)*
- l'Aire d'accueil des Gens du Voyage *(arrêté préfectoral n° 2003-365-4 du 31 décembre 2003)*.

Conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la définition de l'intérêt communautaire est intervenue, et ce pour chaque compétence exercée, par délibérations concordantes des communes et validée par arrêté préfectoral n° 2005-242-1 du 30 août 2005.

En prévision du passage en Taxe Professionnelle Unique, les compétences suivantes ont été transférées par arrêté préfectoral n° 2006-345-6 en date du 11 décembre 2006 :
- Schéma de Cohérence Territoriale *(SCoT)* et Schéma de secteur
- Zones d'Aménagement Concerté *(ZAC)* d'intérêt communautaire à vocation économique
- aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique d'intérêt communautaire
- actions de développement économique d'intérêt communautaire
- valorisation des produits, matières et déchets issus du tri et actions d'incitation au tri et à la valorisation des déchets à destination des usagers et des scolaires
- soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- étude des moyens d'un transfert des structures de gestion des activités périscolaires
- gestion du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal.

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller *(CCRG)* a instauré la Taxe Professionnelle Unique sur l'ensemble de son territoire au 1er janvier 2008.

Concomitamment, les compétences suivantes ont été transférées par arrêté préfectoral n° 2007-333-7 en date du 29 novembre 2007 :
- aménagement, entretien, gestion et extension de l'Aire d'Activités du Florival *(anciennement Zone Industrielle de Guebwiller-Issenheim-Soultz)*
- animation, études, promotion du territoire en matière économique en vue de favoriser l'implantation, le développement, le maintien d'activités industrielles et artisanales et l'insertion professionnelle
- gestion, aménagement, entretien et extension du Centre Nautique Intercommunal de Guebwiller-Issenheim-Soultz
- coordination globale et prise en charge financière des activités et des structures de la Petite Enfance avec effet au 1er janvier 2008.

Par une délibération en date du 30 mars 2011, la commune de Merxheim a décidé d'adhérer à la CCRG au 1er janvier 2012.

Par une délibération en date du 2 avril 2012, la commune de Soultzmatt-Wintzfelden a décidé d'adhérer à la CCRG au 1er janvier 2013.

Par une délibération en date du 25 février 2016, le Conseil de Communauté de la CCRG a acté la prise d'une compétence *Gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2018 en lieu et place des communes ou des syndicats existants*.

Par une délibération en date du 26 mai 2016 et du 11 juillet 2017, le Conseil de Communauté de la CCRG a acté la prise et la modification d'un certain nombre de compétences notamment imposées par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe.

Par une délibération en date du 3 mai 2018, le Conseil de Communauté de la CCRG a acté la prise d'une compétence *Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale*.

Par une délibération en date du 5 juillet 2018, le Conseil de Communauté de la CCRG a acté la prise d'une compétence facultative *Animation sportive : soutien financier aux associations sportives, établissements scolaires et collectivités utilisateurs des équipements intercommunaux*.

TITRE I

DÉNOMINATION, OBJET, SIÈGE ET DURÉE

Article 1. Dénomination
L'Établissement Public de Coopération Intercommunale, regroupant les communes visées à l'article 2 des présents statuts et créé par l'arrêté préfectoral n° 003468 du 29 novembre 2000, est dénommé : Communauté de Communes de la Région de Guebwiller *(CCRG)*.

Article 2. Communes adhérentes
La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller associe les communes ci-après :
Bergholtz, Bergholtz-Zell, Buhl, Guebwiller, Hartmannswiller, Issenheim, Jungholtz, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Merxheim, Murbach, Orschwihr, Raedersheim, Rimbach, Rimbach-Zell, Soultz, Soultzmatt-Wintzfelden, Wuenheim.

Les dix-neuf communes, ci-dessus énumérées, affirment leur volonté d'ouverture à toutes les communes de l'agglomération qui exprimeraient leur volonté d'adhérer à la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, sous réserve des dispositions prévues par la loi et reprises sous l'article 15 des présents statuts.

Article 3. Durée
La Communauté de Communes est constituée sans limitation de durée.

Article 4. Siège
Le siège de la Communauté de Communes est fixé à Guebwiller au 1 rue des Malgré-Nous.

Article 5. Objet de la Communauté de Communes
L'objet de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est d'exercer en lieu et place des communes membres, outre les compétences obligatoires prévues par les textes en vigueur, les compétences reconnues d'intérêt communautaire suivantes :

- **Compétences obligatoires** *(article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT)*

5.1. Aménagement de l'espace communautaire pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

5.1.1. Élaboration, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale *(SCoT)* et du Schéma de secteur. La Communauté de Communes est substituée aux communes membres au sein du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

5.1.2. Adhésion de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller au PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

5.1.3. Participation de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller aux actions du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

5.1.4. Zones d'Aménagement Concerté *(ZAC)* d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les ZAC à vocation économique.

5.1.5. Réalisation et exploitation des infrastructures nécessaires à l'aménagement, au développement et à la promotion du ski alpin, des loisirs de neige, de montagne et de pleine nature en été comme en hiver, sur les parties hautes du Massif du Markstein-Grand Ballon, y compris par transfert de compétence au Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Massif du Markstein-Grand Ballon ou par adhésion à tout autre organisme poursuivant le même objet.

5.1.6. Participation financière à la réalisation et à l'entretien courant des itinéraires cyclables du territoire de la Communauté de Communes situés hors agglomération.

5.1.7. Création et gestion d'un service de transport sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, par délégation de la Région Grand Est.

5.1.8. Financement, y compris pour le compte des communes membres, du déploiement sur l'ensemble du territoire du réseau Très Haut Débit *(THD)* piloté par la Région Grand Est.

5.1.9. Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale. Cette compétence permet la réalisation d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

5.2. Développement économique

5.2.1. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

5.2.2. Aménagement, entretien et gestion de la Pépinière d'entreprises du Florival à Soultz.

5.2.3. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation *(SRDEII)* piloté par la Région Grand Est.

5.2.4. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : actions de soutien aux associations locales de commerçants du territoire.

5.2.5. Élaboration, révision, animation et gestion de la Charte d'aménagement et de développement.

5.2.6. Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

5.2.7. Animation, études, promotion du territoire en matière économique en vue de favoriser l'implantation, le développement, le maintien d'activités industrielles et artisanales *(création et animation d'un club des entreprises et d'un guichet unique à destination des entrepreneurs)* et l'insertion professionnelle *(actions d'insertion et d'aide à l'emploi en faveur des jeunes de 16 à 25 ans sous la forme de participations financières)*.

5.3. Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés en régie directe ou par gestion déléguée :

- collecte des ordures ménagères, encombrantes et collectes sélectives, en porte-à-porte ou apport volontaire des ordures des ménages
- collecte des ordures ménagères assimilées, des commerçants, artisans, administrations et sociétés soumis à une redevance spécifique
- aménagement et gestion des déchèteries
- élimination des déchets ménagers par adhésion au Syndicat Mixte du Secteur 4 ou par toute autre filière de valorisation matière, énergétique ou d'enfouissement
- adhésion à l'Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets
- valorisation des produits, matières et déchets issus du tri
- actions d'incitation au tri et à la valorisation des déchets à destination des usagers et des scolaires

- soutien apporté à l'association de réinsertion Défi dans son projet de mise en place d'une ressourcerie / recyclerie.

5.4. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage et des terrains familiaux locatifs** définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage.

5.5. **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations *(GEMAPI)***, compétence exercée en propre ou, le cas échéant, via l'adhésion à un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux *(EPAGE)*

- **Compétences optionnelles** *(article L5214-16 du CGCT)*

5.6. **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

5.6.1. Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :
- actions visant à la valorisation de la filière bois
- utilisation à des fins de production d'énergie du gaz issu du traitement des eaux usées domestiques
- étude portant sur la mise en place d'une unité de biométhanisation / cogénération sur le territoire
- gestion des bornes de recharge des véhicules électriques d'intérêt communautaire.

5.6.2. Adhésion au Syndicat Mixte de la Lauch aval et des Cours d'Eau de la Région de Soultz-Rouffach et au Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

5.7. **Politique du logement et cadre de vie portant sur :**
- études, réflexions et actions visant à la résorption des logements vacants
- politique du logement social d'intérêt communautaire : Plan Local de l'Habitat (PLH), Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire
- action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées : étude de définition des besoins de logements en faveur des personnes défavorisées, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) d'intérêt communautaire.

5.8. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**
- le Centre Aquatique Intercommunal à Guebwiller
- le Centre Sportif du Florival à Guebwiller
- le Gymnase Théodore Deck à Guebwiller
- le Gymnase du Hugstein à Buhl
- le Gymnase Robert Beltz à Soultz.

5.9. **Action sociale d'intérêt communautaire**

5.9.1. Petite Enfance :
- gestion du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal
- coordination globale et prise en charge financière des activités et des structures de la Petite Enfance. La gestion des structures est assurée par les associations en place qui conventionneront avec la CCRG ou directement par la CCRG par le biais d'un marché public, d'une Délégation de Service Public ou en régie. Les équipements existants sont mis à la disposition de la CCRG par les communes. La CCRG en assurera l'entretien et l'extension.

- Elle développera le service Petite Enfance en construisant de nouvelles structures ou par le biais de mises à disposition futures. Les structures concernées sont :
  - le Multi-accueil 1, 2, 3 Soleil à Guebwiller
  - le Multi-accueil Pomme de Reinette à Buhl
  - le Multi-accueil La Maison des Lutins à Soultz
  - le Multi-accueil Les Petits Pas de la Récré à Issenheim
  - le Multi-accueil Arc-en-Ciel à Soultzmatt.

5.9.2. Périscolaire :
étude des moyens d'un transfert des structures de gestion des activités périscolaires.

5.10. Eau
Gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2018 en lieu et place des communes ou des syndicats existants.

5.11. Assainissement :
- gestion des réseaux publics communaux et intercommunaux de collecte des eaux usées et assimilées et toutes prestations relatives à la collecte, au transport et au traitement de ces eaux
- exploitation et gestion de la Station d'épuration intercommunale des eaux usées
- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- prestations de services, pour le compte du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple d'Eau et d'Assainissement Collectif de l'Ohmbach ou toute collectivité s'y substituant, par convention, pour l'eau et le traitement des eaux usées.

5.12. Création et gestion de Maisons de Services au Public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- **Compétences facultatives** *(article L5211-17 du CGCT)*

5.13. Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements de loisirs d'intérêt communautaire
Aire de loisirs du Florival à Lautenbach et ses équipements annexes.

5.14. Gestion du service de banque de données informatisée et de labellisation des documents cadastraux, desserte des communes de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et partenariat, sous forme de convention de réciprocité, avec les usagers et prestataires institutionnels publics ou privés

5.15. Gestion et exploitation d'un service de mise en fourrière de véhicules

5.16. Gestion des personnels et des moyens pour la mise en œuvre des programmes d'exploitation et des travaux en régie à effectuer dans les forêts communales

5.17. Gestion d'activités culturelles :
- Promotion, coordination et gestion d'actions de politique culturelle dans le cadre de la mise en œuvre de la labellisation *Pays d'art et d'histoire* en partenariat avec le Ministère de la Culture.
- Étude portant sur la création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine dit CIAP.

- Investissements, gestion en propre régie ou participations financières à des structures publiques ou associatives, ayant pour objet la création, l'entretien, le fonctionnement d'activités et d'équipements pédagogiques, touristiques, patrimoniaux et culturels, à l'exclusion d'équipements festifs, sportifs *(autres que ceux visés à l'article 5.6)* et d'enseignement scolaire *(écoles, collèges et lycées)*.

5.18. Réalisation et gestion des équipements touristiques suivants :
- le Camping Le Florival à Issenheim
- les aires de camping-cars dits Points bleus.

5.19. Animation sportive : soutien financier aux associations sportives, établissements scolaires et collectivités utilisateurs des équipements intercommunaux

TITRE II

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Article 6. Composition de la Communauté de Communes
La Communauté de Communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de conseillers communautaires titulaires et suppléants désignés conformément à la réglementation en vigueur. Le nombre total et la répartition des sièges du Conseil de Communauté sont définis conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7. Durée des fonctions des conseillers communautaires
Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la commune qu'ils représentent et renouvelés intégralement à la même date que ces derniers conformément à la réglementation en vigueur.

Article 8. Réunions du Conseil de Communauté
Le Conseil de Communauté se réunit au siège de la Communauté de Communes au moins quatre fois par an. Il se réunit à la demande du Président ou du tiers de ses membres.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, sous réserve des majorités qualifiées requises par la loi ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante, sauf en cas de vote à bulletin secret.

Le Conseil de Communauté peut décider de s'adjoindre un ou plusieurs conseillers techniques qui assistent aux séances sans prendre part aux délibérations.

Article 9. Pouvoirs du Conseil de Communauté
Le Conseil de Communauté règle, par ses délibérations, les affaires de la Communauté de Communes. Il définit les grandes orientations de la politique de la Communauté de Communes. Il vote les budgets et approuve les comptes. Il crée les emplois.

Il délibère sur les modifications à apporter aux conditions initiales de composition et de fonctionnement de la Communauté de Communes, de l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public et de la délégation de la gestion d'un service public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de Communauté peut former, pour l'exercice des compétences qui lui sont dévolues, une ou plusieurs commissions chargées d'étudier les dossiers et d'émettre des propositions.

Article 10. Composition du Bureau
Le Bureau de la Communauté de Communes est composé suivant les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales. Un Vice-Président ne peut être conseiller communautaire de la même commune que celle du Président ou des autres Vice-Présidents.

Article 11. Désignation des membres du Bureau
Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil de Communauté en son sein.

Article 12. Pouvoirs du Bureau
Le Bureau participe avec le Président, et sous sa direction, à l'administration et au fonctionnement de la Communauté de Communes. Il règle, par ses décisions, toutes questions qui lui sont soumises par le Président et qui ne relèvent pas de la compétence statutaire exclusive du Conseil de Communauté.

Il exerce les attributions qui lui sont déléguées par le Conseil de Communauté dans les conditions prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, le Président rend compte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des attributions déléguées.

Article 13. Pouvoirs du Président
Le Président est l'organe exécutif de la Communauté de Communes. Il convoque aux réunions du Conseil de Communauté et du Bureau et préside les séances.

Il dirige les débats et contrôle les votes. Il prépare et exécute les délibérations du Conseil de Communauté et les décisions du Bureau. Lors de chaque réunion du Conseil de Communauté, il rend compte des travaux du Bureau. Il prépare et propose les budgets de la Communauté de Communes.

Il ordonnance les dépenses et prescrit l'exécution des recettes de la Communauté de Communes. Il représente la Communauté de Communes dans tous les actes de gestion. Il nomme aux emplois créés par le Conseil de Communauté. Il représente la Communauté de Communes en justice.

Article 14. Règlement intérieur
Le règlement intérieur de la CCRG est approuvé par le Conseil de Communauté après chaque renouvellement de mandat et amendé à chaque fois que nécessaire.

Article 15. Admission ou retrait d'une commune membre
1. L'admission d'une nouvelle commune au sein de la Communauté de Communes s'effectue conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La décision d'admission est prise par le représentant de l'État.
2. Le retrait d'une commune de la Communauté de Communes est autorisé conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. La décision de retrait est prise par le représentant de l'État.

TITRE III

DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Article 16. Régime financier
Le régime financier de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est celui d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre tel que mentionné à l'article L5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 17. Dépenses
La Communauté de Communes pourvoit, sur son budget, aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet.

Article 18. Recettes
Les recettes de la Communauté de Communes comprennent notamment :
1. Les revenus des biens, meubles ou immeubles, de la Communauté de Communes.
2. Les sommes qu'elle perçoit des administrations publiques, des communes membres, des associations, des particuliers, en échange du service rendu.
3. Les subventions de l'État, de l'Europe, de la Région et du Département, et toutes autres aides publiques qui viendraient à être instituées au bénéfice des communautés de communes.
4. Les produits des dons et legs.
5. Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
6. Les ressources fiscales mentionnées aux articles L2331-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.
7. Les ressources fiscales mentionnées aux articles L5211-28 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et aux articles 1609 quinquies C à 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
8. Le produit des emprunts.

Article 19. Comptabilité
Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le Trésorier Principal de Soultz-Florival.

N°6 - 09/2018

SAEML CALEO – RAPPORT 2017

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

L'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales précise que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration* ».

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport de gestion 2017, validé par le conseil d'administration en date du 23 avril 2018.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- prend acte du rapport de gestion 2017 de la SAEML CALEO.

---0---

ANNEXE POINT N°6

caléo
Votre service de Proximité

ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES du 25 juin 2018

RAPPORT DE GESTION COMPTES SOCIAUX 2017

Validés en Conseil d'Administration du 23 avril 2018

CALEO
7, route de Colmar – BP 117 – 68502 GUEBWILLER CEDEX
Tél. 03 89 62 12 12 – Fax 03 89 62 12 19 – caleo@caleo-guebwiller.fr – www.caleo-guebwiller.fr
SIRET : 483 591 780 00018 – NAF 3523 Z – N°TVA intracommunautaire FR 90 483 591 780

Plan du document

1	**L'évolution des ventes de gaz**	
1.1	**Les placements du gaz naturel**	**page 3**
1.1.1	L'évolution du nombre de contrats/compteurs	page 3
1.1.2	Tableau de mise en service de nouvelles installations	page 3
1.1.3	Subventions commerciales et bonifications d'intérêts versées	page 3
1.2	**Achats et Ventes de gaz en quantité**	**page 4**
1.2.1	Données climatiques	page 4
1.2.2	Volumes Gaz naturel	page 4
1.3	**Les évolutions tarifaires du gaz**	**page 5**
1.3.1	A l'achat pour Caléo	page 5
1.3.2	A la vente pour Caléo	page 7
1.3.3	A la vente aux clients dérégulés	page 7
1.4	**La Délégation de Service Public de gaz à Meyenheim**	**page 8**
2	**L'évolution des ventes d'eau**	**page 8**
2.1	L'évolution du nombre de contrats/compteurs	page 8
2.2	La production	page 8
2.3	L'évolution des ventes	page 8
2.4	Les évolutions tarifaires	page 9
2.5	La qualité de l'eau	page 10
3	**Les travaux réalisés**	**page 10**
3.1	Les travaux Gaz et Eau	page 10
3.2	Les investissements	page 11
4	**L'activité hydro électricité – Hydrocop**	**pages 11 à 13**
5	**Activité de GAZENA**	**pages 14 à 15**
6	**Le personnel**	**pages 16**
7	**Divers**	**page 17**
7.1	Les dividendes	page 17
7.2	Les résultats nets des 5 derniers exercices	page 17
7.3	Etat des charges non déductibles	page 17
7.4	Etat du contentieux	page 17
7.5	Evènements importants postérieurs à la clôture	page 18
7.6	Point sur la participation au sein d'Hydrocop	page 18
7.7	Etat de la participation des salariés au capital	page 19
7.8	Tableau des filiales et participations	page 19
7.9	Situation financière et endettement de la société	page 19
7.10	Etat des dettes fournisseurs	page 19
7.11	Frais de recherche et de développement	page 19
7.12	Liste de conventions règlementées	page 20
7.13	Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices	page 21
8	**Evolution de la société au titre de 2017**	**page 22**
8.1	L'activité Gaz naturel	page 22
8.2	L'activité Eau potable	page 24
8.3	La diversification	page 25
8.4	Le renouvellement des concessions historiques de gaz	page 27

Les comptes

9	Bilan 2017 Actif	page 30
10	Bilan 2017 Passif	page 31
11	Compte de résultat 2017	pages 32-33

ANALYSE DE L'ACTIVITE 2017

1. L'évolution des ventes de gaz

1.1. Les placements du gaz naturel

1.1.1 Evolution du nombre de contrats/compteurs

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	**Au 31/12/2017**
Nombre de contrats actifs	10 235	10 257	10 430	**10 498**
Progression N/N -1	+ 0,2 %	+ 0,22 %	+ 1,6 %	**+ 0,7 %**

Il s'agit du nombre de clients **actifs** raccordés au gaz naturel au 31/12/2017. L'évolution tient compte durant l'année écoulée du nombre de certificats de conformité enregistrés et de la variation des prestations réalisées suite aux emménagements / déménagements et résiliations pour impayés.

1.1.2 Tableau des mises en service de nouvelles installations

	2014		2015		2016		**2017**	
	Nbr	MWh	Nbr	MWh	Nbr	MWh	**Nbr**	**MWh**
Domestique individuel et collectif	142	1905	138	2070	107	1965	**144**	**2130**
Industrie et tertiaire	15	938	12	593	13	783	**5**	**1105**
Total	157	2 843	150	2 663	126	2748	**149**	**3235**

Une année 2017 marquée par une montée significative des installations chez les particuliers. A l'inverse, les installations dans l'industrie et le tertiaire ont connu un net ralentissement avec toutefois des consommations potentielles intéressantes mais qui restent à confirmer sur l'avenir.

1.1.3 Tableau des subventions commerciales et bonifications d'intérêts versées

	En Nbre 2014	En Nbre 2015	En Nbre 2016	**En Nbre 2017**
Nbr Prêts E' Gaz	9	10	1	**1**
Nbr Primes Sunéo (combiné gaz / solaire)	0	0	0	**0**
Nbr Primes chaudière Basse température	11	7	0	**0**
Nbr Primes chaudière à condensation	69	140	146	**99**

Les primes versées sur 2017 ont baissé significativement, malgré tout, les chaudières gaz à condensation bénéficient aujourd'hui d'un excellent rapport qualité/prix, si l'on prend en compte l'investissement de départ, le prix du gaz, l'entretien annuel et la durée de vie des appareils.

1.2 Achats et ventes de gaz en quantité

1.2.1 Données climatiques

	En 2014	En 2015	En 2016	**En 2017**
En Degrés Jours Unifiés base **15,5°** (D_{ju})	1 627	1 797	2 030	**1 971**

Le degré jour est une valeur représentative de l'écart entre la température d'une journée donnée et un seuil de température préétabli (15,5 °C dans le cas des DJU ou Degré Jour Unifié). Sommés sur une période, ils permettent de calculer les besoins de chauffage d'un bâtiment. L'année 2017 reste proche des valeurs saisonnières de 2016 légèrement au-dessus de la moyenne des 10 dernières années.

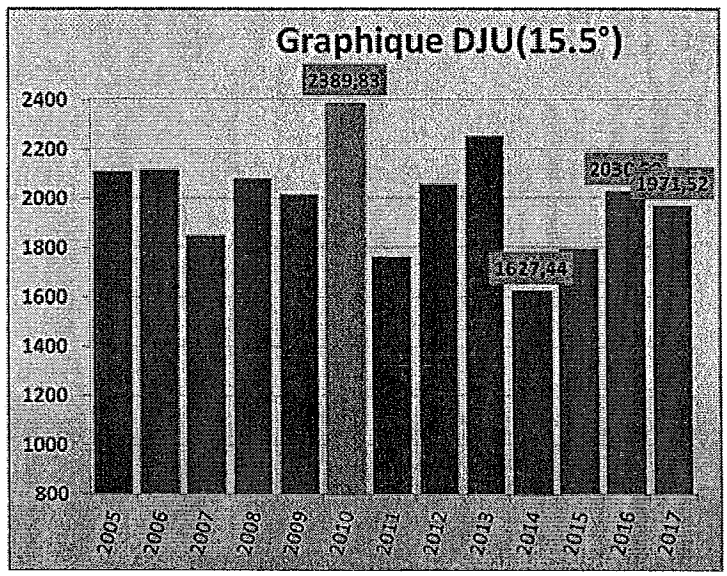

1.2.2 Volumes gaz naturel

	En 2014	En 2015	En 2016	**En 2017**
Ventes facturées en MWh	266 509	282 263	314 753	**314 976**
Achats constatés en MWh	267 893	282 670	315 025	**315 569**

L'année 2017 est stable en volume par rapport à 2016. Cette stabilité est liée à l'impact climatique très faible entre 2016 et 2017 et une stabilité du portefeuille de nos clients restés fidèles à l'opérateur historique CALEO.

➢ Détail des clients perdus au 31/12/2017 :

IDENTITE CLIENT	CAR en MWh	Fournisseur	Date d'effet
HOPITAL ISSENHEIM	196,694	Es	
HOPITAL ISSENHEIM	514,605	Es	
HOPITAL CIVIL SOULTZ	1 137,12	Es	
HOPITAL CIVIL GUEBWILLER	2 096,15	Es	
EHPAD LES ERABLES	932,23	Es	
TRANSDEV	48,463	ENI	
MAGASIN 5 (NOZ)	62,897	GAZPROM	
LA POSTE GUEBWILLER	79,7	ENGIE	
LA POSTE GUEBWILLER	23,069	ENI	
MAISON DE RETRAITE SOULTZMATH + FOYER	668,055	ENI	
C.P.A.M.	77,28	ES	
ALDI MARCHE COLMAR	56,078	ENI	
DRFIP D'ALSACE ET DU DPT DU BAS-RHIN	200,134	ENI	
RESIDENCE DU VIGNOBLE	554,47	ENI	
NORMA	63,367	ENI	
CENTRE HOSPITALIER ROUFFACH	102,248	GAZPROM	
C.L.A.	20,765	GAZPROM	
SUPER U BOLLWILLER	71,902	GAZPROM	
SUPER U ISSENHEIM (boulangerie)	234,73	GAZPROM	
PRESSE DIFFUSION (richard)	30,058	GAZPROM	
GEITNER	28,444	GAZPROM	
ALHAS	14,035	GAZPROM	
CREDIT MUTUEL ORSCHWIHR	73,4	ENGIE	01/01/2018
CIC GUEBWILLER	78,329	ENGIE	01/01/2018
CREDIT MUTUEL MERXHEIM	3,2	ENGIE	01/01/2018
CCM FLORIVAL	14,843	ENGIE	01/01/2018
ACCES	4,992	GAZENA	
LYCEE ALFRED KASTLER	29,847	GAZ BORDEAUX	01/01/2018
TOTAL	**7 417,10**		

1.3 Les évolutions du tarif du gaz

1.3.1 A l'achat pour Caléo

Année	2014	2015	2016	**2017**
Tarif moyen d'achat	32,78 €/MWh	28,41 €/MWh	23,99 €/MWh	**22,37 €/Mwh**
Variation moyenne N/N-1	+ 0,7 %	- 13,2 %	- 15,6 %	**- 6.75 %**

➢ **Les prix du marché** :

De 2013 à 2016, d'une manière générale, le prix sur les marchés s'est effondré sous l'effet de plusieurs facteurs systémiques : mise en exploitation des gaz et pétroles de schiste, ralentissement de la demande globale dans un contexte de crise économique, volonté des gros producteurs de maintenir des débits de production élevés. Cette tendance légèrement baissière s'est poursuivie sur l'ensemble de l'année à hauteur de **– 6.75%** par rapport à 2016.

Les prévisions concernant le prix du gaz suivent de fait l'évolution du prix du pétrole. Ainsi, le prix du baril de Brent à la baisse jusqu'à cet été est reparti à la hausse au début du troisième trimestre 2017.

En PRIX SPOT AU PEG :

Le prix spot au PEG Nord, après une tendance baissière a traduit une légère remontée en début d'été et confirmée au mois de septembre pour atteindre la valeur de 17,6 €/MWh début novembre. La première quinzaine de novembre a été marquée par des hausses des prix de marché, tout autant sur les marchés Spot (court terme) que long terme. Sur le court terme, ce sont les hausses des consommations nationales et des flots limités de gaz vers l'Europe qui expliquent cette tendance. Début décembre, le marché du gaz naturel s'est orienté à la baisse, la demande en gaz pour la production des centrales électriques se réduisant, et la France important de grandes quantités de gaz depuis la Belgique et l'Allemagne, ce qui traduit un quasi-équilibre entre l'offre et la demande, favorable à la détente des prix du marché.

Fin décembre, les marchés sont repartis à la hausse, notamment en raison de l'augmentation des consommations aux Pays-Bas et d'une panne programmée dans un champ norvégien. Puis, dans les derniers jours, le marché court terme a poursuivi sa hausse, pour terminer l'année sur des valeurs proches de 20 €/MWh.

➢ **Le stockage et transport du gaz** :

En application de l'article 167-10° de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, un projet d'ordonnance visant à modifier les obligations de détention de stocks de gaz naturel par les fournisseurs ainsi que les conditions d'accès au stockage est en cours d'élaboration depuis 2015. Cette ordonnance devrait aboutir à la suppression des obligations actuelles de souscription de stockage qui seraient remplacées par un autre mécanisme qui n'est pas encore défini. L'année 2017 est restée en attente de cette application qui n'a finalement pas été actée au 1er janvier 2017. Par conséquent l'année 2017 a été marquée par une stabilité des coûts de stockage à niveau équivalent à 2016.

Le cout de transport est resté également à un niveau proche de celui de 2016.

Globalement, à volume équivalent à 2016 notre budget global d'approvisionnement a baissé de **6,2%**, les effets d'un prix d'approvisionnement qui a encore baissé, conjugué aux faibles variations des coûts de stockage et de transport durant l'année.

➢ **La distribution du gaz :**

Conformément à la délibération N°2017-099 de la Commission de régulation de l'énergie du 04 mai 2017 portant décision sur l'évolution automatique de la grille tarifaire du tarif péréqué d'utilisation des réseaux de gaz naturel, notre grille tarifaire a évolué de **+ 1,83 %** à compter du 1er juillet 2017. Cette hausse a été basée sur l'évaluation des données économiques transmises et validées par la CRE.

1.3.2 A la vente pour Caléo

Année	2014	2015	2016	**2017**
Tarif moyen de vente	48,17 €/MWh	45,30 €/MWh	42,56 €/MWh	**42,73 €/MWh**
Variation N/N-1	- 2,5 %	- 5,9 %	- 6 %	**+ 0,4 %**

Les tarifs réglementés du gaz naturel évoluent trimestriellement en fonction d'une formule tarifaire, laquelle est fixée par arrêté ministériel et validée par la Commission de Régulation de l'Energie. Cette formule prend en compte nos différents coûts liés par le trajet du gaz jusqu'au client final, à savoir :

- les coûts d'approvisionnement sur les marchés ;
- les frais de transport et de distribution sur les réseaux du territoire français ;
- les coûts de commercialisation, de stockage et d'utilisation des terminaux méthaniers.

1.3.3 Vente aux clients aux tarifs dérégulés

Année	2014	2015	2016	**2017**
Nbre Points de services actifs	417	619	978	**2 071**
volume **Mwh** dérégulé	94 641	126 162	163 155	**166 652**
% volume **Mwh** dérégulé / volume total	36 %	45 %	51%	**53%**
volume **CA M€** dérégulé	2 828	3 742	5 241	**5 244**
% volume **CA** dérégulé / volume total	26 %	31 %	39 %	**39%**

On relève une augmentation significative des ventes sur le marché dérégulé liée au dispositif de suppression des tarifs réglementés de vente de gaz.

1.4 La délégation de Service Public du gaz à Meyenheim

Dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la desserte en gaz naturel de la Commune de Meyenheim, la mise en place du réseau s'est poursuivie avec 2 861 mètres de réseaux posés, principalement dans les rues suivantes

- Rue du Faubourg – 380 mètres
- Rues des Roses, Violettes, Aubépines et Iris – 752 mètres
- Zone Artisanale – 404 mètres

52 branchements gaz ont été posés. L'investissement réalisé a été de **265 815 €.** Nous avons réalisé à ce jour, 84 branchements représentants 96 PDS dans le cadre de cette desserte gazière.

2. L'évolution des ventes d'eau

2.1 Evolution du nombre de contrats/compteurs

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	**Au 31/12/2017**
Nombre de contrats actifs	10 519	10 491	10 619	**10 692**
Progression N/N -1	+ 0,2%	- 0,2%	+ 1,2%	**+ 0,7 %**

L'évolution à la hausse durant l'année écoulée est caractérisée par la variation des prestations réalisées suite aux emménagements / déménagements et nouveaux raccordements réalisés.

2.2 La Production

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	**Au 31/12/2017**
Production annuelle en M^3	1 627 825	1 671 922	1 674 160	**1 799 051**
Variation N/N-1	-0,7 %	+ 2,7 %	+ 0,1 %	**+ 7,5 %**

2.3 L'évolution des ventes

	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	**Au 31/12/2017**
Ventes annuelles en M^3	1 332 514	1 399 504	1 392 220	**1 493 555**
Variation N/N-1	+ 1,3 %	+ 5 %	- 0,5 %	**+ 7,3 %**

L'année 2017 est marquée par une hausse significative des volumes vendus et impactés majoritairement pour les besoins de la Ville de Soultz, 159 000 M3/an, contre 87 687 M3 l'an passé. Le client Sojinal a quant à lui atteint un volume annuel de 111 015 M3 contre 95 454

M3 l'an passé. De son côté le Syndicat EBE a respecté ses engagements avec un approvisionnement à hauteur 102 490 M3.

Néanmoins et sur les constations des dernières années, la tendance des consommations à usage des particuliers est en diminution de l'ordre de 1,5% en moyenne, ce qui témoigne d'une sensibilisation aux économies d'énergie mais également une volonté marquée à préserver les ressources en eau potable.

2.4 Les évolutions tarifaires

	En 2013	En 2014	En 2015	En 2016	**En 2017**
Tarif de Vente HT €/M³	1,4012	1,3985	1,3882	1,4996	**1,510**
Dont part Caléo	0,8762	0,8735	0,8632	0,9746	**0,9849**
Dont part SIVU	0,5250	0,5250	0,5250	0,5250	**0,5250**

2.5 La qualité de l'eau

L'eau distribuée aux consommateurs doit présenter toutes les qualités imposées par la réglementation en vigueur. Afin de veiller au respect des limites et des références de qualité de l'eau, nous assurons un programme de prélèvement d'analyses détaillées et régulier. A ce titre, plus de **500 analyses** en procédure de contrôle et autocontrôle interne ont été réalisées en 2017. **93 analyses** ont été réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. 100% des analyses bactériologiques sont conformes. Les prélèvements et mesures sur place sont effectués par un laboratoire mandaté par l'ARS.

Les Mairies sont destinataires des résultats d'analyses réalisés sur leur territoire afin d'effectuer l'information nécessaire auprès de la population. Ces résultats sont également affichés en Mairie et transmis au Syndicat de la Lauch (SIEP).

3. Les travaux réalisés

3.1 Le tableau ci-dessous résume les travaux réalisés

		En 2014	En 2015	En 2016	**En 2017**
En gaz	Réseau en ml	5 646	3 398 (1)	4985 (1)	**5 330 (1)**
	Branchements neufs en nombre d'unité	166	146 (2)	95 (2)	**221 (2)**
	Branchements renouvelés (hors réseaux)	5	1	0	**0**
	Branchements renouvelés (par renouvlt. de réseaux)	40	33	24	**49**
En Eau	Réseau en ml	555	179 (3)	111	**44**
	Branchements neufs en nombre d'unité	37	50	24	**68**
	Branchements renouvelés (hors réseaux)	26	21	25	**16**
	Branchements renouvelés (par renouvlt. de réseaux)	3	8(3) + 6(4)	2	**0**

(1) **Extension** : 2 861 m Meyenheim
450 m Bollwiller
360 m ZI Soultz
507 m Merxheim

Renouvellement : 405 m Guebwiller (Rue de Gaulle et Sable)

(2) Dont **Meyenheim** : 52 branchements réalisés
Osenbach : 2 branchements réalisés

3.2 Tableau des investissements

	En k€ 2014	En k€ 2015	En k€ 2016	**En k€ 2017**
Investissements hors subventions	1 316	877	1 140	**910**
Participation financière HYDROCOP / GAZENA	375	500	0	**100**

Les investissements les plus significatifs (hors renouvellement et extension réseaux) sont les suivants pour 2017 :

- Logiciel dans le cadre des évolutions réglementaires : **24 200 € HT**
- Mobilier bureau **6 800 € HT**
- Véhicule KANGOO pour **12 380 €HT**
- Investissements réalisés dans le cadre du PPR de la DSP Eau : **104 527 € HT**

4. L'activité Hydroélectricité - HYDROCOP

4.1 Clôture exercice au 31 décembre 2016

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire d'Hydrocop arrêtant les comptes au 31 décembre 2016 s'est tenue **le 14 juin 2017** afin de rendre compte :

- de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- des résultats de cette activité,
- des perspectives d'avenir.

L'exercice social clos au 31 décembre 2016 a généré un chiffre d'affaires hors taxes qui s'élève à 339 038 €. Ce montant correspond à la refacturation à ses filiales des coûts de gestion et de maîtrise d'œuvre ainsi que par la vente d'énergie produite par le barrage de Bours Bazet.

Le résultat de l'exercice se traduit par un **bénéfice** de **189 828,49 €uros.**

4.2 Faits marquants sur la clôture 2016

La société a fait de nombreuses offres et a été contactée en direct pour des cessions et des partenariats. Plus fréquentes que l'année passée, ces sollicitations confirment notre implication dans le secteur ainsi que la confiance que les acteurs nous portent.

La définition de paramètres adaptés et la réalisation d'un business plan plus précis prenant en compte les décalages sur l'investissement ont permis à Hydrocop de mieux se placer sur le marché concurrentiel de la reprise de centrales hydroélectriques sur l'année 2016. Nous avons ainsi participé à de nombreux seconds tours sur des opérations de cession. Durant l'exercice clos, la société n'a été confrontée à aucune difficulté spécifique justifiant d'être mentionnée dans le présent rapport.

4.3 Filiales et participations

Les comptes au 31 décembre 2016 pour nos filiales ont été les suivants :

Au cours de l'exercice social clos, la société a conservé à un niveau inchangé ses participations au capital.

- *La Société Hydroélectrique de la Vienne (SHV)* :
  Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2016, lequel se solde par un résultat bénéficiaire de 64 043,34 € pour un chiffre d'affaires de 309 267 € HT. Compte tenu de ce résultat, le montant des capitaux propres à la clôture s'élevait à 208 281 € pour un total de bilan de 1 903 082 €.

- *La Société d'Energie Electrique de Mathay (SEEM)* :
  Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2016, lequel se solde par un résultat bénéficiaire de 145 291,04 € pour un chiffre d'affaires de 403 602 € HT. Compte tenu de ce résultat, le montant des capitaux propres à la clôture s'élevait à 300 722 € pour un total de bilan de 965 855 €.

- *La société Moulin de Cessac* :
  Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2016, lequel se solde par un résultat bénéficiaire de 99 888,03 € pour un chiffre d'affaires en augmentation de 291 382,17 € HT. Compte tenu de ce résultat, le montant des capitaux propres à la clôture s'élevait à 364 180 € pour un total de bilan de 1 937 045 €.

- *La société BESSE* :
  Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2016, lequel se solde par un résultat bénéficiaire de 11 117,91 € pour un chiffre d'affaires 349 527 € HT. Compte tenu de ce résultat, le montant des capitaux propres à la clôture s'élevait à – 13 590 € pour un total de bilan de 3 383 265 €.

- *La société LEM* :
  Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2016, lequel se solde par un résultat bénéficiaire de 167 203,66 € pour un chiffre d'affaires de 447 838,55 € HT. Compte tenu de ce résultat, le montant des capitaux propres à la clôture s'élevait à 806 874 € pour un total de bilan de 1 151 458 €.

- *La société ROQUES FRERES* :
  Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2016, lequel se solde par un résultat bénéficiaire de 65 015,20 € pour un chiffre d'affaires de 305 360 € HT. Compte tenu de ce résultat, le montant des capitaux propres à la clôture s'élevait à 568 940 € pour un total de bilan de 980 386 €.

4.4 Présentation des indicateurs de performances et comptes prévisionnels 2017

L'exercice 2017 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

L'année budgétaire 2017 d'HYDROCOP est marquée d'une part, par l'ambition de concrétiser de nouveaux projets d'acquisition de moyens de production en vue de l'atteinte des objectifs de son plan de développement et, d'autre part, par la réalisation d'importants investissements de rénovation et d'optimisation de plusieurs sites (Centrales de Mathay, Cessac, Besse, Frontenac et Calvignac).

Hydrocop a également procédé au recrutement de M. Eric JAILLON en remplacement de M. Simon COLLOT au 1er septembre 2017.

Pour l'ensemble du parc HYDROCOP, la production cumulée à fin septembre 2017 est inférieure de 35 % à la production attendue. Les recettes cumulées sont inférieures de 19 % aux recettes attendues depuis le mois de janvier 2017. Les raisons principales sont liées à une pluviométrie très faible conjuguée à des épisodes de sècheresse et les travaux de rénovation en-cours notamment sur le barrage de Cessac.

Sur la base des éléments précités et tenant compte d'une année climatique normale, nous estimions initialement notre résultat net à fin 2017 à hauteur de **488 340 €**. Les conditions climatiques défavorables font que nous serons bien en deçà de ce résultat.

4.5 Apports en compte courant d'associé

Pour la poursuite du développement de son activité les associés de la SAS Hydrocop ont souhaité procéder par apports en compte courant plutôt que par apport en capital. Sur la base d'un apport total porté à 5 000 000 € réparti au prorata de la quote part détenue par chaque associé au capital d'Hydrocop.

Sur cet accord, l'Associé à mis à disposition d'HYDROCOP, fin 2016 et dans le cadre de ce compte courant, une ligne de crédit afin de lui permettre de financer les besoins liés à son programme d'investissements.

Les sommes avancées par l'Associé à HYDROCOP seront productives d'intérêts. Les parties entendent préciser que les sommes avancées par l'Associé à HYDROCOP ne sont en aucune manière bloquées en compte et que l'Associé pourra en obtenir le remboursement.

A ce jour, la participation de Caléo au capital d'Hydrocop est de 13,79 % à hauteur de **1 924 992,80 €.** Compte tenu des éléments précités, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 a donné autorisation au Directeur Général à participer par apport en compte courant à hauteur de notre quote part maximale soit **689 239 €. Le versement a été réalisé le 04 janvier 2017.**

5. L'activité de GAZENA

5.1 Clôture exercice au 31 décembre 2016

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire de Gazena arrêtant les comptes au 31 décembre 2016 s'est tenue **le 08 juin 2017** afin de rendre compte :

- de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- des résultats de cette activité,
- des perspectives d'avenir.

L'exercice social clos au 31 décembre 2016 a généré un chiffre d'affaires hors taxes qui s'élève à **283 323 €**.

Le résultat de l'exercice se traduit par un **déficit** de **58 102 €uros**.

5.2 Faits marquants

Le Conseil de Surveillance de Gazena s'étant déroulé le 9 octobre 2017, il a acté par les membres du Conseil de Surveillance les points suivants.

Après avoir passé l'année 2016 à positionner Gazena sur une image de territorialité, avec le recentrage de ses activités sur un secteur géographique proche, Gazena a poursuivi son développement à partir du mois de juin 2017 avec le démarrage d'une nouvelle activité : la fourniture d'électricité.

Cette nouvelle activité fondamentale dans le domaine de l'énergie touche l'ensemble de la clientèle. En plus de permettre à Gazena de se diversifier, l'activité de fourniture d'électricité renforce l'image de proximité qu'elle souhaite donner. En effet, cela permettra aux clients de sa maison mère Caléo de regrouper leurs 3 fluides (eau – gaz et électricité) sur un même lieu de commercialisation et avec des interlocuteurs identiques.

Pour assurer son sourcing en électricité, Gazena a fait le choix de s'adosser à un partenaire de confiance, ENGIE. Notre Responsable d'Equilibre dit RE est la Compagnie Nationale du Rhône. C'est cette société qui gère l'équilibrage du réseau pour notre compte.

➔ ***Le bilan commercial activité GAZ de GAZENA, état des PCE signés :***

Date	Nombre de PDS en portefeuille	Nombre de PDS actifs	Nb de PDS à Venir	Somme CAR en MWh
31/12/2014	1	1	0	593,00
30/06/2015	4	2	2	789,99
31/12/2015	32	7	25	13 789,00
30/06/2016	80	66	14	15 300,55
31/12/2016	86	80	6	23 536,13
30/03/2017	96	91	5	23 948,35
31/12/2017	**112**	**108**	**4**	**22 762,39**

➔ ***Le bilan commercial activité ELECTRICITE de GAZENA, état des PCE signés :***

Date	Nombre de PDL en portefeuille	Nombre de PDL PRO	Nombre de PDL Particuliers	Volume prévisionnel /an en MWh
31/12/2017	**177**	**4**	**173**	**1 153,66**

5.3 Situation envisagée et perspectives 2017/2018

Au regard des éléments de gestion présentés au Conseil de Surveillance, les comptes 2017 de la filiale demeurent déficitaires dans sa troisième année de fonctionnement porté par un prévisionnel actualisé à – 65 156 €uros.

Les difficultés rencontrées sont liées au marché de l'énergie fortement concurrencé mais également :

- Un manque de moyens (personnels et compétences), l'électricité est un nouveau métier qui demande de nouvelles connaissances commerciales, facturation et gestion,
- Une limite du système de refacturation entre CALEO et GAZENA. Prévoir une embauche avec le portefeuille actuel et deux pour une augmentation des volumes afin de pouvoir atteindre une rentabilité économique suffisante,
- Une embauche au Statut avec toutes les incidences liées à ce régime spécial,
- Un risque d'impayés pour les clients particuliers électricité,
- La nécessité d'optimisation des coûts de sourcing.

Pour autant cette nouvelle activité suscite une motivation de l'ensemble du personnel.

5.4 Décision d'augmentation du capital

En conséquence et au vu du résultat prévisionnel du 31/12/2017, il a été proposé au Conseil d'Administration de Caléo en date du 28 novembre 2017 une recapitalisation de GAZENA à hauteur de 100 000 €uros afin :

- D'éviter une perte de moitié du Capital Social,
- D'augmenter la trésorerie afin d'améliorer le fond de roulement,
- Eviter le recours à l'endettement.

Le Directeur Général a été autorisé par le Conseil d'Administration à procéder à l'augmentation de capital de GAZENA à hauteur de 100 000 €. Le versement a été réalisé en date du 14 décembre 2017.

6. Le personnel

6.1 Etat du personnel

Nombre de personnes statutaires à Caléo, en tenant compte des temps partiels.

	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	**Au 31/12/2017**
Personnel statutaire	40,7	40,8	37,8	40	**41**

Caléo emploie 41 salariés dont 1 emploi en contrat à durée déterminée et 1 contrat d'apprentissage.

L'année 2017 a été marquée par la démission au 31/12/2017 de M. Philippe FARQUE, détaché au Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch en tant que Responsable du SIEP. Ainsi, avec la promulgation de la loi NOTRe (Nouvelle Obligation Territoriale de la République) et ses dispositions relatives au renforcement de l'Intercommunalité, un des projets de la mesure prévoit la fusion de la CCRG et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Lauch au 1er janvier 2018.

Différents recrutements ont été pourvus sur l'année 2017 : au sein du Service Technique au 16/10/2017 par l'embauche de M. Frédérick KUBIAK au poste d'intervenant Clientèle Petites Interventions, au sein du Service des Ventes – Gestion Clientèle au 02/11/2017 par l'embauche de Mlle Daisy LUPFER au poste de Conseillère Clientèle. De plus, le contrat de Mlle Ophélie FOUBLIN recrutée au 01/09/2016 sur un contrat d'apprentissage pour une durée de 1 an, au sein du Service des Ventes, a été renouvelé jusqu'au 27/09/2019 en vue de l'obtention d'un diplôme niveau master en droit économie gestion mention management dans le domaine commercial.

Le personnel de Caléo dispose d'un Plan Epargne Entreprise (PEE) et d'un Plan Epargne Retraite Complémentaire (PERCO). Celui-ci est annuellement abondé par l'entreprise en fonction du résultat.

Nous avons également souscrit un contrat d'externalisation des indemnités de fin de carrière auprès de la Banque Populaire. 20 000 euros ont été versés cette année. Cette externalisation nous permet d'anticiper et lisser nos provisions retraites sur plusieurs années et ainsi avoir une meilleure maîtrise de notre trésorerie. Ces primes versées sont également déductibles fiscalement contrairement aux provisions et nous permettant ainsi une économie d'impôt.

6.2 Plan de formation

Le programme global de formation affecté à l'ensemble du personnel, au titre de 2017, s'est élevé à **47 537 €.** Les principales actions de formation ont portées :

- Sur les habilitations réglementaires et mise à niveau de compétence
- Sur les aspects juridiques et veilles réglementaires
- Sur la prévention des risques
- Accompagnement sur la structure de commercialisation
- Formation sur les nouveaux métiers

7. Divers

7.1 Dividendes

Versement des dividendes des 3 dernières années conformément aux dispositions du pacte d'actionnaires du 24 juin 2005.

	2015	2016	**2017**
Dividendes versés	450 000 € Au titre du résultat 2014	1 050 000 € Au titre du résultat 2015	1 050 000 € Au titre du résultat 2016

7.2 Résultats

Résultat net des 5 dernières années :

	2013	2014	2015	2016	**2017**
Résultat net	1 245 105 €	566 029 €	1 375 279 €	1 630 352 €	**2 184 595**

7.3 Etat des charges non déductibles

Le montant global de certaines charges non déductibles (dépenses somptuaires, amortissement des véhicules etc...) visées par l'article 39-4 et 223 quater du CGI ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses s'élève pour 2017 à 62 231 €, l'impôt supporté au titre de ces dépenses s'élève pour 2017 à 20 743 €.

7.4 Etat du contentieux

La précarité énergétique est encore bien présente sur notre territoire. Afin d'éviter les coupures, nous poursuivons toujours nos engagements avec les services sociaux locaux (CCAS) et le Conseil Général dans la réalisation de réunions d'échanges et de sensibilisations afin d'entrevoir de nouvelles alternatives et pouvoir agir en amont des coupures.

Comme chaque année, le cadre de la loi Brotte reste applicable, à compter de la période du 1er novembre au 31 mars, les fournisseurs n'ont plus le droit de couper le gaz ou l'électricité pour cause d'impayés. Afin de respecter ce dispositif, l'ensemble des créances engagées sur la période et non recouvrées dans les délais ont été transférées chez Maître Grasser, huissier de justice de Guebwiller afin d'assurer le recouvrement. Par conséquent aucune coupure n'est réalisée sur la période visée.

➔ **Etat du contentieux en quelques chiffres :**

	2014	2015	2016	**2017**
Nbre de coupures émises	1 412	1 172	915	**1 188**
Montant € coupures	507 358 €	554 175 €	508 031 €	**697 348 €**
Nbre de dossiers / Huissier	762	832	807	**672**
Montant € Huissier	250 122 €	359 910 €	260 283 €	**315 277 €**
Nbre de dossier FSL	192	247	136	**142**
Montant € FSL	62 810 €	58 464 €	16 076 €	**28 011 €**

Le dispositif d'aide à la précarité énergétique accordé par le bénéfice du TSS, Tarif Spécial de Solidarité, augmente significativement d'année en année et est matérialisé par le tableau suivant :

	2014	2015	**2016**	**2017**
Nombre de clients	207	**273**	**415**	**391**
Déductions sur factures	12 244 €	**20 007 €**	**19 921 €**	**16 925 €**
Remboursement aux clients	2 694 €	**6 119 €**	**9 651 €**	**12 194**

7.5 Evènements importants survenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

7.6 Point sur la participation au sein d'Hydrocop

Hydrocop n'a procédé durant l'année 2017 à une augmentation de capital.

Caleo a versé en date du 04 janvier 2017 sur autorisation du Conseil d'Administration du 30 novembre 2016 une participation par apport en compte courant à hauteur de notre quote part maximale soit **689 239 €.**

L'exercice 2017 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

7.7 Etat de participation des salariés au capital social

Actuellement, il n'existe aucun type de participation des salariés au capital de la Société.

7.8 Tableau des filiales et participations

L'exercice 2017 n'a pas encore fait l'objet d'une assemblée générale pour la validation des comptes.

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Résultat prévisionnel dernier exercice
HYDROCOP	14 409 563	14.52%	189 828
GAZENA	136 476	100%	- 65 554

7.9 Situation financière et endettement de la société

	Exercice 2016	Exercice 2017
Endettement / Capitaux propres	112%	132 %
Endettement / Chiffre d'affaires	59,8%	76,68%

Les dettes de la société sont constituées essentiellement des avances et acomptes perçus au titre des clients ayant opté pour le prélèvement automatique et la mensualisation. 66,89 % de nos clients ont opté pour ce mode de paiement. La société n'a souscrit aucun emprunt à ce jour auprès d'un organisme financier.

7.10 Etat des dettes fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du Code du Commerce, l'état des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu

	article D441,1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Article D441 1 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu		
	1 à 30j	30 à 60 jours	+ de 60 jours	1 à 30 j	30 à 60 jours	+ de 60 jours
nombre de factures concernées	99,00	8	5,00	616,00	6,00	14,00
montant total des factures concernées ttc	644 162,00	25 951,00	2 558,00	330 937,00	5 150,03	42 345,04
pourcentage du montant total des achats	0,07	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00

7.11 Frais de recherche et de développement

Néant sur l'exercice.

7.12 Liste des conventions règlementées

En application de l'article R.225-30 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les conventions existantes déjà approuvées par l'Assemble Générale au cours d'exercices antérieurs et poursuivies au cours de l'année écoulée.

- **Ville de Guebwiller** :

. Convention d'exploitation de service public de distribution de gaz :
Pour 2017, 368 985 € ont été enregistrés en charge de redevance.

. Bail commercial, 181 393 € enregistrés au titre des loyers 2017.

- **Société GAZENA** :

. Un montant de 52 579 € HT, au titre de la convention de refacturation de mise à disposition des moyens administratifs et d'exploitation.
Une augmentation de capital de 100 000 euros a été faite le 14 décembre 2017

- **Société Hydrocop** :

. Un montant de 4 000 € HT, au titre de la convention de refacturation de mise à disposition des moyens administratifs et comptable.

. Un montant de 689 239 €, au titre de la convention d'avance en compte courant en vue de contribuer au financement de futurs projets.

➢ **Société Gaz de Barr** :

➢

. Un montant de 6 194,02 € HT au titre de la convention de refacturation d'assistance et d'accompagnement.

7.13 Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

NATURES DES INDICATIONS	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Capital social	3 000 000	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €	3 000 000 €
Chiffres d'affaires hors taxes	18 917 219	18 374 440 €	18 525 945 €	17 922 785 €	20 789 904 €
Résultat avant impôts,	3 208 773	2 380 358 €	2 026 938 €	817 496 €	1 965 373 €
Impôts sur les bénéfices	1 024 178	750 006 €	651 359 €	257 468 €	691 925 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0	0	0
Résultat après impôts, dotations et amortissements	2 184 595	1 630 352 €	1 375 278 €	566 029 €	1 245 105 €
Résultat distribué	1 050 000	1 050 000 €	450 000 €	180 000€	180 000 €
Résultat par action	0.72	0.54 €	0,45 €	0,19 €	0,41 €
Effectif moyen	40	40	38	41	41

Liste des mandats des administrateurs et fonctions des mandataires sociaux

Nom - Prénom	Qualité	Autre
Francis KLEITZ	Président	Maire Vice-Président de la CCRG Conseiller Régional Président du CS de Gazena
Michel HABIG	Administrateur	Maire Administrateur HHA - SILO Sica Administrateur Port Rhénan Colmar Président Ecoparc Président Adauhr Président de CCCHR
Michel WALLER	Administrateur	Président du CCM
Didier JOST	Administrateur	Président du SPEGNN
Pierre LOTZ	Censeur	Président association sportive
Philippe LAMBERGER	Commissaire aux Comptes	
Emmanuel KAKIEL	Directeur Général	Président de COPROTEC

8. Evolution de la société au titre de 2018

8.1 L'activité Gaz Naturel

- **Offre Délégation de Service Public du gaz pour les communes de Niederentzen et Oberentzen**

Les Communes de Niederentzen et Oberentzen non desservies en gaz à ce jour, ont souhaité faire bénéficier à leurs habitants des atouts du gaz naturel pour leurs choix énergétiques. Une procédure de consultation dans le cadre d'une Délégation de Service Public a été portée par le Syndicat Départemental de Gaz et d'Electricité du Rhin. Nous avons présenté la candidature de Caléo au regard de notre expérience de distributeur historique de gaz naturel. Par délibération en date du 18 décembre 2017, notre candidature a été retenue.

Les Communes comptent actuellement 1 275 habitants décomposées en 508 points de service. L'extension du réseau gaz, prenant comme point de départ la sortie de réseau à Biltzheim, s'étendrait sur 8 430 mètres. L'investissement consenti s'élève à 1 487 000 € fractionnés sur les 3 premières années et couvert par un tarif ATRD spécifique assurant l'équilibre économique du contrat et d'une redevance d'équilibre à hauteur de 290 000 €uros.

- **Programme de renouvellement du réseau**

L'enveloppe totale pour 2018 s'élève à **200 000 €uros** pour **1 640 ml** sur les communes de Guebwiller, Issenheim, Soultz et Buhl.

- **Programme d'extension du réseau**

Le programme d'extension se répartit entre les différentes communes desservies par Caléo et plus principalement sur les Communes de Bollwiller rue de Staffelfelden (50 m pour atteindre le lotissement Hom Lab), à Issenheim, rue de Soultz (370 m) pour rejoindre le village de l'Artisanat, à Raedersheim, rue des Vosges, 4 branchements (266 m pour atteindre le lotissement les Epis d'Or), à Hartmannswiller rue des vergers (90 ou 140 m, 1 à 3 branchements), à Wintzfelden rue de Ritzenthal (266 m, 1 à 5 branchements). Le budget total alloué dans le cadre des extensions est de **213 000 €uros** pour **2 142 ml.**

- **Evolution de la grille tarifaire au 1er juillet 2018 du tarif ATRD 5**

Un nouveau tarif devra s'appliquer, dit « ATRD 5 » et prendra en compte l'évolution prévisionnelle de nos coûts sur une nouvelle période de 4 ans avec l'intégration de nouvelles charges liées à des évolutions réglementaires. Ce nouveau tarif sera applicable au 1er juillet 2018. Sur la base de ce nouveau tarif, la CRE a décidé de renforcer le caractère incitatif du cadre de régulation tarifaire, tout en conservant les principes généraux actuellement en vigueur :

- un tarif pluriannuel conçu pour s'appliquer pour une durée de quatre ans, avec une évolution au 1er juillet de chaque année de la grille tarifaire selon des règles prédéfinies ;
- une incitation à la maîtrise des charges d'exploitation de l'opérateur ;
- une incitation à la maîtrise des dépenses d'investissement, avec une régulation incitative des coûts unitaires des investissements dans les réseaux ;

- des incitations à l'amélioration de la qualité de service ainsi qu'à l'augmentation du nombre de consommateurs raccordés aux réseaux de gaz ;
- une incitation à l'efficacité des dépenses de recherche et développement ;
- un compte de régularisation des charges et des produits (CRCP), permettant de corriger, pour certains postes préalablement identifiés, les écarts entre les charges et les produits réels et les charges et les produits prévisionnels pris en compte pour établir le tarif ;
- un passage du taux de rémunération des capitaux investis de 6% à **4,625** %.

En application de délibération de la CRE, la grille tarifaire de Caléo diminuera au 1er juillet 2018 de **14,52 %.**

- **Evolution de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN)**

Conformément à l'article 266 quinquies du Code des Douanes, la TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel) évoluera progressivement et significativement de 1,19€ HT/MWh en 2014, à 16,02 € HT/MWh en 2022. Au 1er janvier 2018, elle s'établira 8,45€ HT/MWh et soumis à la TVA au taux de 20%.

- **La fin des Tarifs Réglementés de Vente « TRV »**

Pour se conformer à une décision du Conseil d'État, le gouvernement prévoit de supprimer progressivement et totalement les tarifs réglementés de gaz. La suppression pure et simple des tarifs réglementés pourrait se réaliser en deux étapes. Elle se ferait d'abord en 2019 pour ceux appliqués aux professionnels au seuil de consommation inférieure à 30 MWh.

Pour les consommateurs résidentiels, le Ministère souligne que le processus nécessite en revanche d'informer les consommateurs et du temps pour adapter les moyens techniques. Du coup, l'extinction des TRV ne serait effective qu'à l'horizon 2023.
À cette échéance, les clients qui n'auraient toujours pas changé de contrat seraient basculés automatiquement sur une offre de marché du fournisseur historique.

- **Les évolutions règlementaires portant sur les règles de stockage du gaz**

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) vient de publier ses délibérations sur la réforme des obligations de stockage du gaz naturel pour les fournisseurs. Celle-ci définit les modalités d'application de la régulation ainsi que les conditions de commercialisation des capacités de stockage de gaz naturel pour la période 2018-2019.

La précédente réglementation qui définissait les conditions de commercialisation des capacités de stockage date de 2014. Elle imposait aux fournisseurs de gaz naturel de souscrire chaque année des capacités auprès des opérateurs de stockage, en fonction de leur portefeuille de clients. Les fournisseurs devaient donc payer les opérateurs, à savoir Storengy, la filiale d'Engie, dans notre cas, pour avoir le droit d'injecter et de soutirer du gaz naturel dans leurs cavités de stockage. Plus ils avaient de clients, plus ils étaient obligés de souscrire des capacités importantes. Et plus les coûts étaient élevés, plus ils les répercutaient sur leurs prix de fourniture auprès de leurs clients finaux. Un cercle dé-vertueux, souvent pointé du doigt parce que complexe et peu transparent. En témoigne aujourd'hui la difficulté récurrente à comparer les offres de fourniture de gaz naturel.

Ce mécanisme n'incitait donc pas assez les fournisseurs à acheter des capacités auprès de Storengy, ne leur permettant pas de couvrir leurs coûts. Le risque sous-jacent était majeur : ne pas disposer de suffisamment de gaz en stock pour alimenter les consommateurs français lors d'un hiver rigoureux.

La principale évolution de la réforme porte sur la suppression de cette fameuse obligation de stockage. En lieu et place, les opérateurs devront commercialiser leurs capacités de stockage via un système d'enchères, et ce, à partir du 5 mars 2018. Le « prix de réserve » de ces enchères sera nul. Dit autrement : les opérateurs de stockage ne pourront pas refuser de vendre leurs capacités de stockage si le prix ne leur convient pas. Cela devrait permettre aux fournisseurs de bénéficier d'un accès au stockage à prix bon marché, en évitant d'acheter du gaz en hiver au moment où il est plus cher. Il pourra ainsi être plus intéressant pour eux d'acheter du gaz en été et de le stocker pour l'hiver.

Autre bénéfice attendu : l'ensemble des capacités de stockage sera vendu quel que soit le prix, assurant ainsi la sécurité d'approvisionnement aux consommateurs finaux. En contrepartie, les opérateurs de stockage toucheront une compensation financière si la recette des enchères ne couvre pas leurs coûts. Cette compensation financière sera financée par l'ATR-T (coût de Transport de gaz).

Au final, le budget global du consommateur de gaz ne devrait pas beaucoup évoluer. Il payait auparavant le stockage uniquement dans la partie « molécule » de sa facture, il le paiera demain dans la partie « transport ». Même si la CRE affiche une baisse globale du coût de stockage de 30% grâce à cette réforme, les impacts devraient être différents selon les profils de consommateurs. Car cette évolution réglementaire marque un changement de structure des coûts de stockage, certains consommateurs pourraient même voir leur coût de stockage augmenter.

- **Mise en place du chèque « Energie »**

Les tarifs sociaux de l'énergie tels que nous les connaissons (TSS et TPN) ont été remplacés par le chèque énergie à compter du 1er avril 2018. Entrant dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, il doit aider les foyers modestes à régler leurs factures de chauffage ou financer des travaux de rénovation énergétique.

Le chèque énergie s'adresse aux ménages en situation de précarité énergétique. Son mode d'attribution est calculé sur la seule base du revenu fiscal de référence tenant compte du niveau de revenus et de la composition du ménage. Ce « coup de pouce » de l'Etat est en moyenne de 150 €.

8.2 L'activité Eau potable

- **Plan Programme Pluriannuel / Délégation de Service Public**

Le budget d'investissement prévu dans le cadre de l'activité eau et conformément à nos obligations contractuelles liées à la Délégation de Service Public pour 2018 est le suivant :

- Remplacement équipements hydrauliques sur sites

L'enveloppe d'investissement est estimée à **74 280 €.**

- **Prise de compétence « Gestion de l'eau potable sur l'ensemble du territoire par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller »**

Dans le cadre du dispositif réglementaire porté par la loi NOTRe, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a repris la compétence Eau potable sur l'ensemble du territoire formé pas les dix-neuf Communes membres au 1er janvier 2018. A ce titre, la Communauté de Communes a fait le choix du maintien du fonctionnement en régie pour les communes actuellement en régie directe ainsi que le maintien des contrats de Délégation de Service Public (DSP) pour les communes ayant conclu ce type de contrat.

8.3 La diversification

- **Programme biométhanisation**

Dans le cadre de notre partenariat avec la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, le projet FLORIGAZ portant sur le déploiement de la filière de production et d'injection de bio méthane a pris un retard au regard du planning initialement prévu.

Ce retard est lié à deux faits majeurs : lever des incertitudes de viabilité sur ce projet et pouvoir disposer suffisamment de terres disponibles pour l'épandage. Des travaux ont été menés avec la Chambre d'Agriculture / Coopérative Agricole et Céréalière et les résultats sont jugés suffisants à ce jour.

En complément, nous nous sommes adossés à la société TILIA afin de nous accompagner dans l'évaluation des risques et poser différents scénarios dits « Stress/test » afin de garantir la viabilité du projet. L'objectif a été de définir plus précisément les opportunités et les risques qui peuvent se présenter. Les résultats de ces analyses ont démontré des TRI entre à 4,6% dans les hypothèses les plus défavorables et 11,73 % dans les hypothèses les plus favorables.

Le Conseil d'Administration au regard des éléments présentés a autorisé le Directeur Général à poursuivre les dispositions de mise en place du projet au regard d'un planning dont la montée en charge devrait être prévue au cours du 2ème trimestre 2021.

- **Mise en place du réseau FTTH via la fibre optique**

En 2015, la Région Alsace a décidé avec les deux départements du Bas-Rhin et Haut Rhin de la mise en place d'un réseau d'initiative publique dédié à la fibre optique. La création, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation ont été confiées à un concessionnaire, la société « ROSACE ». Les collectivités et ROSACE ont mis en place un projet de déploiement qui entre en phase active fin 2017 pour notre territoire et jusqu'en 2022. L'objectif est de garantir un débit symétrique d'au moins 100 mégabits/seconde.

Le déploiement va se faire progressivement tenant compte prioritairement des communes les plus défavorisées. Pour notre territoire il s'agit de Raedersheim, Bergholtz, Orschwihr ...
Le programme tient compte du dispositif FTTH « Fiber to the home » dont la fibre est déployée jusque dans l'habitation. A l'équivalence du gaz, il y a le gestionnaire de réseau et le commercialisateur. Vialis ayant la compétence « Fournisseur/câble », a signé un accord de commercialisation avec la société ROSACE.

A ce titre Vialis et Caléo se sont rapprochées afin d'entrevoir une commercialisation des offres portée par Caléo. L'intérêt étant pour Caléo de renforcer sa présence sur le terrain par une nouvelle activité de commercialisation et pour Vialis de bénéficier de la notoriété de Caléo et de son emprise locale afin de déployer les offres. La commercialisation des offres se fait par Caléo (point relais depuis le 1er mars 2018) par le personnel du plateau d'accueil.

- **Projet de réalisation d'un réseau de chaleur**

La Ville de Guebwiller a été sélectionnée dans le cadre du concours d'idées Europlan 2017. Architectes, paysagistes vont à présent travailler sur des projets de réhabilitation des six hectares de friches Schlumberger du haut de la Ville. Dans le cadre de ce projet et de l'optimisation énergétique, Caléo s'est associée au projet afin d'entrevoir la possibilité d'y intégrer le concept d'un réseau de chaleur. A ce titre une étude de faisabilité technico-économique d'une chaufferie bois automatique combinée gaz a été confiée au cabinet Vito Conseils situé à Guebwiller.

L'étude de faisabilité prend en charge le projet d'aménagements à court et long terme. Le dimensionnement du réseau de chaleur et de la chaufferie se fera avec l'hypothèse que l'ensemble des friches est réhabilité. L'étude prendra donc en compte une estimation de chiffrage avec variantes.

Les résultats de cette pré-étude ont été présentés lors du Conseil d'Administration de Caléo en date 26 février 2018, ont démontré l'intérêt que revêt ce projet et de ses possibilités sur le territoire. A ce titre, le Directeur Général a été autorisé à poursuivre les investigations techniques de faisabilité mais également de montage de Business Plan détaillé intégrant les indicateurs décisionnels de TRI.

- **Mise en place d'une GEIDE (Gestion Electronique de l'Information et des Documents de l'Entreprise)**

Dans le cadre de la maîtrise documentaire en interne, Caléo a fait le choix d'opter pour un nouveau système de gestion des documents. La GEIDE désigne l'ensemble des processus informatisés visant à gérer et organiser les documents. En d'autres termes, la gestion électronique de documents est un logiciel qui permet de constituer un référentiel documentaire commun en recourant à la dématérialisation.
L'ensemble de l'opération après consultation de partenaires potentiels a été attribuée à la Société CANON dont le coût s'élève à 3 900 euros par an.

- **Un nouveau site Internet**

Le site internet de Caléo ne correspondait plus aux besoins et à l'image de Caléo en plein développement. Les travaux débutés fin 2016 ont permis de finaliser le produit fin 2017.

- **Nomination d'un CIL dans le cadre de la règlementation européenne CNIL**

Le 25 mai 2018, le règlement européen sera applicable. De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître. En contrepartie, la responsabilité des entreprises sera renforcée. Elles devront en effet assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité. Caléo a d'ores et déjà entrepris les démarches afin de se mettre conformité avec la CNIL.

9. LE COMPTE DE BILAN 2017 - ACTIF

Bilan Actif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

CALEO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	24 764	24 635	129	902
Concession, brevets et droits similaires	519 873	498 602	21 271	11 027
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	**544 637**	**523 237**	**21 400**	**11 930**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	542 026	453 040	88 986	86 222
Autres immobilisations corporelles	18 455 961	3 089 907	15 366 053	15 529 954
Immobilisations en cours	2 000		2 000	2 000
Avances et acomptes	949		949	
TOTAL immobilisations corporelles :	**19 000 936**	**3 542 948**	**15 457 988**	**15 618 176**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 225 008		2 225 008	2 125 008
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	**2 225 008**		**2 225 008**	**2 125 008**
ACTIF IMMOBILISÉ	**21 770 581**	**4 066 185**	**17 704 396**	**17 755 114**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	284 471	45 957	238 514	236 611
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**284 471**	**45 957**	**238 514**	**236 611**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	5 039 752	773 983	4 265 770	3 951 903
Autres créances	4 458 471		4 458 471	807 553
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**9 498 223**	**773 983**	**8 724 241**	**4 759 456**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				1 300 000
Disponibilités	9 586 173		9 586 173	7 757 531
Charges constatées d'avance	470 434		470 434	493 215
TOTAL disponibilités et divers :	**10 056 608**		**10 056 608**	**9 550 746**
ACTIF CIRCULANT	**19 839 302**	**819 940**	**19 019 362**	**14 546 812**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**41 609 883**	**4 886 125**	**36 723 758**	**32 301 926**

10. LE COMPTE DE BILAN 2017 – PASSIF

Bilan Passif

Période du 01/01/17 au 31/12/17

CALEO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			300 000	300 000
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			5 268 002	4 687 649
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			2 184 595	1 630 352
		TOTAL situation nette :	**10 752 597**	**9 618 002**
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			199 179	206 113
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	**10 951 776**	**9 824 114**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées			10 550 866	10 878 146
		AUTRES FONDS PROPRES	**10 550 866**	**10 878 146**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			714 955	617 038
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**714 955**	**617 038**
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			82 194	34 554
Emprunts et dettes financières divers			1 423 240	1 237 849
		TOTAL dettes financières :	**1 505 434**	**1 272 402**
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS			5 121 132	4 502 468
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 171 315	3 057 287
Dettes fiscales et sociales			3 436 855	1 742 301
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			28 052	207 017
Autres dettes			146 925	133 878
		TOTAL dettes diverses :	**7 783 146**	**5 140 483**
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			96 449	67 275
		DETTES	**14 506 161**	**10 982 628**
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	**36 723 758**	**32 301 926**

11. LE COMPTE DE RESULTAT 2017

Compte de Résultat (Première Partie)

CALEO — Période du 01/01/17 au 31/12/17

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
Ventes de marchandises	13 484 938		13 484 938	13 395 653
Production vendue de biens	2 321 875		2 321 875	2 055 472
Production vendue de services	3 110 406		3 110 406	2 923 316
Chiffres d'affaires nets	**18 917 219**		**18 917 219**	**18 374 440**
Production stockée				
Production immobilisée			231 440	260 923
Subventions d'exploitation			2 536	649
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			883 905	117 919
Autres produits			9 490	82 097
PRODUITS D'EXPLOITATION			**20 044 590**	**18 836 028**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			7 062 994	7 555 972
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			696 345	632 709
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(1 470)	(26 093)
Autres achats et charges externes			1 724 125	1 635 525
TOTAL charges externes :			**9 481 994**	**9 798 114**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			2 548 340	2 451 031
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 658 945	1 584 035
Charges sociales			807 682	780 978
TOTAL charges de personnel :			**2 466 626**	**2 365 013**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			509 612	508 218
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			773 983	330 116
Dotations aux provisions pour risques et charges			97 917	70 696
TOTAL dotations d'exploitation :			**1 381 512**	**909 030**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			664 776	630 223
CHARGES D'EXPLOITATION			**16 543 247**	**16 153 411**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**3 501 342**	**2 682 617**

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CALEO Période du 01/01/17 au 31/12/17

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2017	Net (N-1) 31/12/2016
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**3 501 342**	**2 682 617**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré	409 906	416 080
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	118 149	163 520
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	118 149	**163 520**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	9 038	8 254
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	9 038	**8 254**
RÉSULTAT FINANCIER	**109 111**	**155 266**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**3 200 547**	**2 421 802**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	746	9 145
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 552	1 954
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	8 297	**11 099**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71	52 543
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	71	**52 543**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**8 226**	**(41 444)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	1 024 178	750 006
TOTAL DES PRODUITS	**20 171 035**	**19 010 647**
TOTAL DES CHARGES	**17 986 440**	**17 380 295**
BÉNÉFICE OU PERTE	**2 184 595**	**1 630 352**

Service des Finances

N°7 - 09/2018

BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES – DISSOLUTION

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1er adjoint au maire.

Il est rappelé que la commune souhaite réintégrer le budget annexe des pompes funèbres dans le budget général et que sont régulièrement évoqués depuis fin 2015, la dissolution du budget annexe et le transfert de ses actif et passif sur le budget de la commune.

Il est également rappelé qu'aucune activité n'a été enregistrée par ce budget depuis le 1er janvier 2016 et que le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent d'exploitation de 11 849,63 € ainsi qu'un solde nul pour la section d'investissement, les comptes de stocks étant en effet soldés.

De fait et comme la très large partie des opérations relatives à la gestion du cimetière relève des opérations placées en dehors du champ de la TVA, rien ne s'oppose au suivi de celles-ci au sein du budget général.

M. FACCHIN signifie qu'il s'agit des obsèques du budget annexe des Pompes Funèbres.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide de dissoudre le service des Pompes Funèbres au 31/12/2018, car l'objet du budget annexe n'existe plus ;**
- **décide de transférer au budget général de la commune le solde du budget annexe des Pompes Funèbres, soit un excédent de 11 849,63 €.**

---0---

Service des Finances

N°8 - 09/2018

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1er adjoint au maire.

Le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs des services.
La présente décision modificative, qui s'équilibre globalement à 401 000 € (soit 401 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement), présente les caractéristiques suivantes :

<u>En section de fonctionnement</u> :

recettes (401 000 €):

- chapitre 70 : prise en compte de la suppression des locations du stade Throo par la Région en compensation des subventions reçues pour la construction de la piste d'athlétisme (-8 000 €), de la réduction des produits de vente de bois (-12 000 €) ainsi que des recettes encaissées au titre du périscolaire compte tenu du démarrage le 1er septembre dernier de la délégation de service public correspondante (-80 000 €).
- chapitre 73 : ajustement des recettes fiscales (80 000 €) et des droits de mutations (35 000 €) et diminution de l'attribution de compensation compte tenu du transfert de la compétence eau pluviale à la CCRG (-48 000 €).
- chapitre 74 : ajustement des recettes de la Dotation Nationale de Péréquation (-178 000 €).
- chapitre 76 : ajustement des dividendes perçus de Caléo (600 000 €).

- chapitre 77 : intégration du solde définitif du budget annexe des pompes funèbres (12 000 €).

dépenses (401 000 €) :

- chapitre 011 : inscription des crédits nécessaires au paiement des aides juridiques et techniques pour la conduite des opérations de cessions éventuelles de parts de Caléo (46 000 €) et pour le recrutement d'un directeur financier (11 000 €), pour un complément pour des formations du personnel (18 000 €), pour le déploiement à l'état-civil du dispositif COMEDEC (15 000 €), pour la surveillance de divers bâtiments (25 000 €), afin de tenir compte des évolutions tarifaires des fluides et des hausses de consommation (20 000 €) ainsi que du coût global de la maintenance des équipements (35 000 €).
  A noter également la diminution des charges liées au périscolaire compte tenu du passage en délégation de service public (-170 000 €).
- chapitre 65 : inscription du crédit nécessaire au 1er versement dû au titre de la délégation de service public pour le périscolaire (114 000 €).
- chapitre 014 : inscription du crédit nécessaire au paiement de la part communale au Fonds de Compensation intercommunal et Communal -FPIC- (42 000 €).
- 021 : complément de virement à la section d'investissement (245 000 €).

S'agissant de la section d'investissement, les seules écritures proposées par cette décision modificative correspondent à l'intégration de 245 000 € de recettes complémentaires en provenance de la section de fonctionnement (chapitre 021) et à la diminution d'un montant identique de recours à l'emprunt (chapitre 16), portant le total des écritures à 0 € pour cette section.

M. FACCHIN souhaite revenir sur les dividendes de CALEO. Il souhaite avoir confirmation que le montant de 600 000 € vient s'ajouter aux 200 000 € prévus au Budget primitif.

M. le Maire confirme que les dividendes s'élèvent à un peu plus d'un million d'Euros.

M. FACCHIN souligne que de nombreuses dépenses ont eu cours pour des projets urbanistiques, et souhaite savoir s'il était possible, compte-tenu du montant important de ces dividendes, d'en utiliser une partie afin de créer un fonds de solidarité pour des personnes ayant des difficultés quant au paiement de leur facture d'énergie.

M. le Maire précise que des fonds sociaux existent pour les foyers éprouvant ce type de difficulté, ce n'est pas le rôle de CALEO, de plus les résultats de CALEO, sur le long terme, ne sont pas assurés, la Ville reste prudente. L'année 2017 était une année exceptionnelle.

M. FACCHIN spécifie qu'il n'émet pas l'hypothèse d'une prise en charge par CALEO, mais par la Ville, par le biais des dividendes.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une politique sociale. La Ville ne peut pas compter, à long terme, sur des résultats élevés de CALEO. M. le Maire dit privilégier une politique sociale durable.

Mme ROULOT indique que le Conseil Régional et le Conseil Départemental fournissent ce type d'aide.

M. FACCHIN précise qu'il a connaissance de ces fonds, mais souhaite savoir s'il était possible que la Ville vienne en aide à ces familles.

M. le Maire précise que le montant des dividendes est totalement réinvesti pour les Guebwillerois.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré par 24 voix pour et 8 abstentions (M. METZGER Marcel, Mme REMY Yolande, Mme FRANÇOIS Hélène, M. BANNWARTH José, M. RZENNO Patrick, M. FACCHIN Christian, Mme GODÉ Nadine et M. AULLEN Philippe) :

- **adopte telle qu'elle vient d'être présentée et qu'elle figure en annexe, la décision modificative n°2 du budget principal, équilibrée en recettes et en dépenses à 401 000 €, soit 401 000 € en section de fonctionnement et 0 € en section d'investissement.**

---0---

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Ville de GUEBWILLER (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21680112600014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE SOULTZ FLORIVAL

M. 14

Décision modificative (projet de budget) 2 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) ~~sans~~ avec reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	401 000,00	401 000,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	401 000,00	401 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	401 000,00	401 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 159 000,00	0,00	0,00	0,00	3 159 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 423 000,00	0,00	0,00	0,00	5 423 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 048 000,00	0,00	114 000,00	0,00	1 162 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**9 630 000,00**	**0,00**	**156 000,00**	**0,00**	**9 786 000,00**
66	Charges financières	167 000,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
67	Charges exceptionnelles	14 712,22	0,00	0,00	0,00	14 712,22
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**9 861 712,22**	**0,00**	**156 000,00**	**0,00**	**10 017 712,22**
023	*Virement à la section d'investissement (5)*	*1 876 000,00*		*245 000,00*	*0,00*	*2 121 000,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*621 287,78*		*0,00*	*0,00*	*621 287,78*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***2 497 287,78***		***245 000,00***	***0,00***	***2 742 287,78***
TOTAL		**12 359 000,00**	**0,00**	**401 000,00**	**0,00**	**12 760 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 760 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	484 300,00	0,00	-100 000,00	0,00	384 300,00
73	Impôts et taxes	5 783 848,00	0,00	67 000,00	0,00	5 850 848,00
74	Dotations et participations	3 323 331,00	0,00	-178 000,00	0,00	3 145 331,00
75	Autres produits de gestion courante	717 669,74	0,00	12 000,00	0,00	729 669,74
Total des recettes de gestion courante		**10 369 148,74**	**0,00**	**-199 000,00**	**0,00**	**10 170 148,74**
76	Produits financiers	603 693,69	0,00	600 000,00	0,00	1 203 693,69
77	Produits exceptionnels	45 376,22	0,00	0,00	0,00	45 376,22
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**11 018 218,65**	**0,00**	**401 000,00**	**0,00**	**11 419 218,65**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (5)*	*125 391,92*		*0,00*	*0,00*	*125 391,92*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (5)*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***125 391,92***		***0,00***	***0,00***	***125 391,92***
TOTAL		**11 143 610,57**	**0,00**	**401 000,00**	**0,00**	**11 544 610,57**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 215 389,43

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 760 000,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 616 895,86

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	128 918,00	0,00	0,00	0,00	128 918,00
204	Subventions d'équipement versées	164 102,00	0,00	0,00	0,00	164 102,00
21	Immobilisations corporelles	780 980,00	0,00	0,00	0,00	780 980,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 962 000,00	0,00	0,00	0,00	3 962 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	**5 036 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 036 000,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	955 677,70	0,00	0,00	0,00	955 677,70
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	**955 677,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**955 677,70**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers(8)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**5 991 677,70**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 991 677,70**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*125 391,92*		*0,00*	*0,00*	*125 391,92*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*25 607,12*		*0,00*	*0,00*	*25 607,12*
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	***150 999,04***		***0,00***	***0,00***	***150 999,04***
	TOTAL	**6 142 676,74**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 142 676,74**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 058 323,26

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 201 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	194 141,11	0,00	0,00	0,00	194 141,11
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 245 000,00	0,00	-245 000,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	**2 439 141,11**	**0,00**	**-245 000,00**	**0,00**	**2 194 141,11**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	484 000,00	0,00	0,00	0,00	484 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 058 323,26	0,00	0,00	0,00	2 058 323,26
138	Autres subvent° invest. non transf.	435,20	0,00	0,00	0,00	435,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 705,53	0,00	0,00	0,00	16 705,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	679 500,00	0,00	0,00	0,00	679 500,00
	Total des recettes financières	**3 238 963,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**3 238 963,99**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		5 678 105,10	0,00	-245 000,00	0,00	5 433 105,10
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (4)*	*1 876 000,00*		*245 000,00*	*0,00*	*2 121 000,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*621 287,78*		*0,00*	*0,00*	*621 287,78*
041	*Opérations patrimoniales (4)*	*25 607,12*		*0,00*	*0,00*	*25 607,12*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***2 522 894,90***		***245 000,00***	***0,00***	***2 767 894,90***
TOTAL		8 201 000,00	0,00	0,00	0,00	8 201 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 201 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	**2 616 895,86**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040.*

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	114 000,00		114 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	*0,00*	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	*Virement à la section d'investissement*		*245 000,00*	245 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		**156 000,00**	***245 000,00***	**401 000,00**

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	401 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	*Neutral. amort. subv. équip. versées*		*0,00*	*0,00*
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		**0,00**	***0,00***	**0,00**

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	-100 000,00		-100 000,00
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	0,00
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	67 000,00		67 000,00
74	Dotations et participations	-178 000,00		-178 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	*0,00*	12 000,00
76	Produits financiers	600 000,00	*0,00*	600 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	*0,00*	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		**401 000,00**	***0,00***	**401 000,00**

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	401 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-245 000,00	*0,00*	-245 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*		*245 000,00*	245 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		**-245 000,00**	***245 000,00***	**0,00**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	**Charges à caractère général**	**3 159 000,00**	**0,00**	**0,00**
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	690 000,00	-170 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	70 000,00	10 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	520 000,00	10 000,00	0,00
60621	Combustibles	20,00	0,00	0,00
60622	Carburants	66 000,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	3 000,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	18 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	36 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	19 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	276 000,00	13 000,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	30 000,00	5 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	13 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	21 900,00	2 000,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 400,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	30 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	105 200,00	26 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	800,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	93 000,00	1 000,00	0,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	48 000,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	50 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 300,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	52 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	17 000,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	91 500,00	30 000,00	0,00
6161	Multirisques	40 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	37 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 200,00	46 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	9 900,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	25 000,00	18 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	32 000,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	31 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	59 400,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	50 000,00	2 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	44 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	9 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	2 000,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	2 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	52 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	3 500,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	38 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	68 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	13 650,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	15 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	21 000,00	7 000,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	42 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	98 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	10 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	74 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	300,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	3 030,00	0,00	0,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**5 423 000,00**	**0,00**	**0,00**
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	37 000,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	12 700,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	16 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	57 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 500,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 700 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	60 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	606 000,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	215 000,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	60 000,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	27 000,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	21 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	624 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	801 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	37 000,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	63 500,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	13 700,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 195,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 405,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	42 000,00	0,00	0,00
014	**Atténuations de produits**	**0,00**	**42 000,00**	**0,00**
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	42 000,00	0,00
65	**Autres charges de gestion courante**	**1 048 000,00**	**114 000,00**	**0,00**
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	915,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	59 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	153 277,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	4 000,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	13 468,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 045,00	0,00	0,00
6535	Formation	7 200,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	34 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	241 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	65 300,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	26 400,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	147 200,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	350,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	292 745,00	114 000,00	0,00
65888	Autres	100,00	0,00	0,00
656	**Frais fonctionnement des groupes d'élus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		**9 630 000,00**	**156 000,00**	**0,00**
66	**Charges financières (b)**	**167 000,00**	**0,00**	**0,00**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	160 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-4 840,33	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	7 000,00	0,00	0,00
665	Escomptes accordés	840,33	0,00	0,00
6688	Autres	4 000,00	0,00	0,00
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**14 712,22**	**0,00**	**0,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	500,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	6 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	4 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	4 212,22	0,00	0,00
68	**Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (e)**	**50 000,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		**9 861 712,22**	**156 000,00**	**0,00**
023	***Virement à la section d'investissement***	***1 876 000,00***	***245 000,00***	***0,00***
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)***	***621 287,78***	***0,00***	***0,00***
6811	*Dot. amort. et prov. immos incorporelles*	*358 210,86*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6862	*Dot. amort. charges financ. à répartir*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		*2 497 287,78*	*245 000,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (10)*	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		*2 497 287,78*	*245 000,00*	*0,00*
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 359 000,00	401 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	401 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	36 497,35
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-41 337,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-4 840,33

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	**Atténuations de charges**	**60 000,00**	**0,00**	**0,00**
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	0,00	0,00
70	**Produits services, domaine et ventes div**	**484 300,00**	**-100 000,00**	**0,00**
7022	Coupes de bois	93 000,00	-12 000,00	0,00
7023	Menus produits forestiers	3 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	35 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	12 400,00	0,00	0,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	23 400,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	14 300,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	10 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	11 000,00	-8 000,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	254 000,00	-80 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	13 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	13 700,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 500,00	0,00	0,00
73	**Impôts et taxes**	**5 783 848,00**	**67 000,00**	**0,00**
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 096 001,00	80 000,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	3 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	2 218 220,00	-48 000,00	0,00
73221	FNGIR	50 027,00	0,00	0,00
7336	Droits de place	27 000,00	0,00	0,00
7337	Droits de stationnement	15 000,00	0,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	4 600,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	170 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	10 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	190 000,00	35 000,00	0,00
74	**Dotations et participations**	**3 323 331,00**	**-178 000,00**	**0,00**
7411	Dotation forfaitaire	1 228 171,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	361 656,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	918 008,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	296 545,00	-178 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	121 000,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	20 100,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	15 000,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	167 000,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	500,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	26 304,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	8 214,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	104 833,00	0,00	0,00
75	**Autres produits de gestion courante**	**717 669,74**	**12 000,00**	**0,00**
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	350 669,74	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	364 000,00	0,00	0,00
7551	Excédent des BA administratifs	0,00	12 000,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	2 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013	**10 369 148,74**	**-199 000,00**	**0,00**
76	**Produits financiers (b)**	**603 693,69**	**600 000,00**	**0,00**
761	Produits de participations	400 000,00	600 000,00	0,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	950,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	100,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	199 522,26	0,00	0,00
7688	Autres	3 121,43	0,00	0,00
77	**Produits exceptionnels (c)**	**45 376,22**	**0,00**	**0,00**
7713	Libéralités reçues	42 600,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	100,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 110,57	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
7788	Produits exceptionnels divers	1 565,65	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		11 018 218,65	401 000,00	0,00
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*125 391,92*	*0,00*	*0,00*
722	*Immobilisations corporelles*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*25 391,92*	*0,00*	*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (9)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		*125 391,92*	*0,00*	*0,00*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		11 143 610,57	401 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	401 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 776 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	128 918,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	12 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	32 622,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	81 296,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	164 102,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	27 082,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	52 020,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	15 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	70 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	780 980,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	10 000,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	311 980,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	75 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	10 000,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	20 000,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	5 000,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	21 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	25 000,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	2 000,00	0,00	0,00
2162	Fonds anciens des bibliothèques et musée	3 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	213 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	25 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	60 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 962 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 660 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 302 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	5 036 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	955 677,70	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	947 397,57	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	8 280,13	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	955 677,70	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	5 991 677,70	0,00	0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (7)*	*125 391,92*	*0,00*	*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	*25 391,92*	*0,00*	*0,00*
139151	*Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.*	*11 218,00*	*0,00*	*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*14 173,92*	*0,00*	*0,00*
	Charges transférées (9)	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (10)*	*25 607,12*	*0,00*	*0,00*
2135	*Installations générales, agencements*	*432,00*	*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*324,00*	*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*24 743,12*	*0,00*	*0,00*
2315	*Installat°, matériel et outillage techni*	*108,00*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*150 999,04*	*0,00*	*0,00*

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 142 676,74	0,00	0,00
				+
	RESTES A REALISER N-1 (11)			0,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042.*
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	194 141,11	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	170 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	24 141,11	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 245 000,00	-245 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 245 000,00	-245 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 439 141,11	-245 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 542 323,26	0,00	0,00
10222	FCTVA	444 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 058 323,26	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	435,20	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	435,20	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	16 705,53	0,00	0,00
274	Prêts	5 500,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 205,53	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	679 500,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	3 238 963,99	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	5 678 105,10	-245 000,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 876 000,00*	*245 000,00*	*0,00*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)*	*621 287,78*	*0,00*	*0,00*
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*25 537,02*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*672,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*5 800,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*15 538,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 234,00*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*58 159,70*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*7 204,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*42 733,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*13 567,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*36 553,93*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*42 551,80*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*29 286,87*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*38 682,78*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*39 691,76*	*0,00*	*0,00*
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*2 497 287,78*	*245 000,00*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (9)*	*25 607,12*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*22 152,00*	*0,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*3 455,12*	*0,00*	*0,00*
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	*2 522 894,90*	*245 000,00*	*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 201 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (10)			0,00
				+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)			0,00
				=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *R/ 040 = DF 042.*
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D/ 041 = R/ 041.*
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES — IV

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE — A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		**1 081 070**	**1 388 170**	**0**	**33 220**	**197 056**	**29 280**	**0**	**4 000**	**1 625 773**	**1 784 108**	**0**	**6 142 677**
Dépenses réelles		955 678	1 388 170	0	24 250	196 624	28 956	0	4 000	1 610 000	1 784 000	0	5 991 678
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	955 678	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	955 678
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	71 786	0	0	23 298	0	0	0	0	33 834	0	128 918
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	94 102	0	164 102
21	Immobilisations corporelles	0	383 346	0	0	10 614	3 956	0	4 000	0	379 064	0	780 980
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	933 038	0	24 250	92 712	25 000	0	0	1 610 000	1 277 000	0	3 962 000
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*125 392*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 773*	*108*	*0*	*150 999*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*125 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*125 392*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 773*	*108*	*0*	*25 607*

RECETTES													
Total recettes investissement		**7 490 093**	**0**	**0**	**308 970**	**245 932**	**324**	**0**	**0**	**15 773**	**139 908**	**0**	**8 201 000**
Recettes réelles		4 747 805	0	0	300 000	245 500	0	0	0	0	139 800	0	5 433 105
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER 250

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	300 000	240 000	0	0	0	0	139 500	0	679 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 542 323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 542 323
13	Subventions d'investissement	194 276	0	0	0	0	0	0	0	0	300	0	194 576
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	11 206	0	0	0	5 500	0	0	0	0	0	0	16 706
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*2 742 288*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 773*	*108*	*0*	*2 767 895*
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*2 121 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 121 000*
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*621 288*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*621 288*
041	*Opérations patrimoniales*	*0*	*0*	*0*	*8 970*	*432*	*324*	*0*	*0*	*15 773*	*108*	*0*	*25 607*

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de fonctionnement		**3 043 160**	**7 008 220**	**303 850**	**131 810**	**260 900**	**350 120**	**151 260**	**584 300**	**50 490**	**860 890**	**15 000**	**12 760 000**
Dépenses réelles		300 872	7 008 220	303 850	131 810	260 900	350 120	151 260	584 300	50 490	860 890	15 000	10 017 712
011	Charges à caractère général	4 000	1 407 020	800	112 900	107 050	237 120	4 060	470 300	46 000	757 250	12 500	3 159 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	5 378 000	0	0	0	8 000	0	0	0	37 000	0	5 423 000
014	Atténuations de produits	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 000
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	34 000	215 900	303 050	18 910	153 850	102 300	147 200	114 000	4 490	65 800	2 500	1 162 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE GUEBWILLER 251

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
66	Charges financières	166 160	0	0	0	0	0	0	0	0	840	0	167 000
67	Charges exceptionnelles	4 712	7 300	0	0	0	2 700	0	0	0	0	0	14 712
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		*2 742 288*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 742 288*
023	*Virement à la section d'investissement*	*2 121 000*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*2 121 000*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*621 288*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*621 288*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		**10 336 045**	**252 666**	**110**	**102 000**	**44 440**	**97 000**	**0**	**313 000**	**219 500**	**144 550**	**35 300**	**11 544 611**
Recettes réelles		10 210 653	252 666	110	102 000	44 440	97 000	0	313 000	219 500	144 550	35 300	11 419 219
013	Atténuations de charges	0	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
70	Produits des services, du domaine, vente	10 000	51 600	110	0	17 090	27 000	0	150 000	4 400	124 100	0	384 300
73	Impôts et taxes	5 808 848	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	27 000	5 850 848
74	Dotations et participations	2 822 231	59 100	0	102 000	0	70 000	0	92 000	0	0	0	3 145 331
75	Autres produits de gestion courante	364 670	37 800	0	0	27 350	0	0	71 000	215 100	5 450	8 300	729 670
76	Produits financiers	1 203 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 203 694
77	Produits exceptionnels	1 211	44 166	0	0	0	0	0	0	0	0	0	45 376
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		*125 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*125 392*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*125 392*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*125 392*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE GUEBWILLER

252

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 981 069,62**	**0,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**955 677,70**	**0,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	947 397,57	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	8 280,13	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**25 391,92**	**0,00**	**0,00**
10...	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*25 391,92*	*0,00*	*0,00*
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**981 069,62**	**0,00**	**2 058 323,26**	**3 039 392,88**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 3 677 928,51**	**245 000,00**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**501 140,73**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	444 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	435,20	0,00	0,00
139146	*Attributions de compensation d'investissement*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	5 500,00	0,00	0,00
276358	Créance Autres groupements	11 205,53	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		**3 176 787,78**	**245 000,00**	**0,00**
15...	*Provisions pour risques et charges*			
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26...	*Participations et créances rattachées*			
27...	*Autres immobilisations financières*			
28...	*Amortissement des immobilisations*			
2802	*Frais liés à la réalisation des document*	*25 537,02*	*0,00*	*0,00*
28031	*Frais d'études*	*672,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*5 800,00*	*0,00*	*0,00*
28051	*Concessions et droits similaires*	*15 538,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*2 234,00*	*0,00*	*0,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*58 159,70*	*0,00*	*0,00*
281568	*Autres matériels, outillages incendie*	*7 204,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel roulant*	*42 733,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel et outillage de voirie*	*13 567,00*	*0,00*	*0,00*
28158	*Autres installat°, matériel et outillage*	*36 553,93*	*0,00*	*0,00*
28182	*Matériel de transport*	*42 551,80*	*0,00*	*0,00*
28183	*Matériel de bureau et informatique*	*29 285,87*	*0,00*	*0,00*
28184	*Mobilier*	*38 682,78*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*39 691,76*	*0,00*	*0,00*
29...	*Prov. pour dépréciat° immobilisations*			
39...	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours*			
481...	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
4817	*Pénalités de renégociation de la dette*	*263 076,92*	*0,00*	*0,00*
49...	*Prov. dépréc. comptes de tiers*			
59...	*Prov. dépréc. comptes financiers*			
024	Produits des cessions d'immobilisations	679 500,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*1 876 000,00*	*245 000,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII

Total ressources propres disponibles	3 922 928,51	0,00	0,00	2 058 323,26	5 981 251,77

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	3 039 392,88
Ressources propres disponibles	VIII	5 981 251,77
Solde	IX = VIII – IV (5)	2 941 858,89

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(5) Indiquer le signe algébrique.

Service des finances

N°9 - 09/2018

GARANTIE D'EMPRUNT
NEOLIA - EMPRUNT - REAMENAGEMENT

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1er adjoint, adjoint aux finances.

Par une décision du 25 mars 1999, le conseil municipal de Guebwiller a accordé à NEOLIA sa garantie (100%) pour un prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 10 706 642 F (1 632 217,05 €) pour une opération de construction de 30 logements PLA à la ZAC des Filés.

L'emprunt en question a été conclu pour une durée de 30 ans et un taux annuel de 4,30 %, la dernière échéance étant prévue au 01/11/2032.

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, NEOLIA a souhaité réaménager sa dette et demande à la Ville de Guebwiller de bien vouloir accepter de maintenir sa garantie au regard des nouvelles dispositions du prêt :

montant du capital restant dû :	946 236,01 €
durée globale :	25 ans
dernière échéance :	1/11/2042
taux :	livret A + 1,20 % pendant 15 ans
	livret A + 0,60 % pendant 10 ans

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **accorde à NEOLIA la garantie communale, à hauteur de 100% et pour la durée totale le prêt d'un montant de 946 236,01 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les bases précitées ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.**

---0---

Direction Générale des Services

N°10 - 09/2018

INSTAURATION D'UN DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LES FONDS DE COMMERCE
INFORMATION

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller municipal délégué, en charge de l'urbanisme et des grands projets.

La Ville de Guebwiller œuvre depuis plusieurs années pour densifier et organiser le centre-ville afin de lui permettre d'accueillir et de renforcer une offre commerciale de proximité dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme.

Le Conseil municipal a réaffirmé l'application du droit de préemption urbain dans l'ensemble des zones U (urbaines) et l'ensemble des zones AU (à urbaniser) telles que définies par son plan de zonage de son PLU, par délibération du 6 décembre 2017, Pour autant, ce droit de préemption ne s'exerce que sur les murs et ne concerne pas les fonds de commerce.

Afin de lutter contre la disparition des commerces et leur remplacement par des activités de services, la Ville de Guebwiller projette d'instituer un droit de préemption « spécial », institué par la loi

n°2005-882 du 2 août 2005 et complété par la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014. Ces lois introduisent au code de l'urbanisme (articles L.214-1 à L.214-3) la possibilité pour les communes de préempter :

- les fonds artisanaux,
- les fonds de commerce,
- les baux commerciaux,
- les terrains portant, ou destinés à accueillir des commerces d'une surfaces de vente comprise entre 300 et 1000 m².

La présente délibération a pour objet d'indiquer aux membres du conseil municipal que, compte tenu de l'intérêt pour les habitants et notamment les plus fragiles, de conserver un commerce de proximité de qualité en centre-ville, des démarches sont entreprises auprès de la chambre de commerce et d'industrie afin d'instaurer un droit de préemption urbain sur les fonds de commerce en centre-ville.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une intention, la décision effective se fera dès l'obtention de l'accord notamment de la CCI.

M. SINGER souligne qu'il s'agit d'un bon projet et qu'il se pratique déjà dans d'autres villes comme RIBEAUVILLE. En principe c'est une action positive pour les communes.

M. le Maire précise que la Ville doit avoir une diversité au niveau de l'offre.

M. FACCHIN souhaite savoir, dans l'hypothèse où un commerçant souhaite vendre son commerce et ne trouve pas de repreneur, si la Ville rachète le fonds de commerce jusqu'à ce qu'un repreneur se présente.

M. le Maire indique que la commune peut conserver le fonds de commerce uniquement pour une durée d'un an maximum. Dans les faits, la commune ne va préempter que si elle a déjà un repreneur potentiel, dans l'activité qu'elle souhaite.

M. FACCHIN souhaite savoir si la Ville a déjà une liste de commerçants qui souhaiteraient potentiellement s'installer à GUEBWILLER.

M. le Maire précise qu'à ce jour il n'y a pas de demande. Un premier principe est adopté ce soir, la décision effective sera adoptée lorsque la Ville obtiendra l'accord de la CCI. Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la CCRG va entamer, par le biais d'un cabinet, une étude globale sur le commerce (périmètre pôle urbain et SOULTZMATT), dans ce cadre certaines préconisations seront définies quant aux commerces et ce droit de préemption servira à les mettre en œuvre.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré :

- **prend acte du projet d'instauration d'un droit de préemption urbain pour les fonds de commerce.**

---0---

Direction Développement du Territoire

N°11 - 09/2018

CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE
AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX
SIGNATURE DE L'AVENANT
AUTORISATION

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller municipal délégué, en charge de l'urbanisme et des grands projets.

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise HIRTH pour le lot 7A Menuiserie extérieure aluminium.

Lors de la séance du 04 octobre 2017, le conseil municipal a attribué le marché pour un montant de 119 161,77 euros HT.

Suite à un oubli d'une position dans la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) et dans le CCTP (cahier des charges techniques), l'entreprise a fourni un devis pour la fourniture et la pose de menuiseries aluminium pare-flamme dans la cage d'escalier.

Il convient de se prononcer sur le contenu de l'avenant à souscrire dont l'incidence financière HT sur le marché de travaux est la suivante :

Montant initial :
- Montant HT : 119 161,77 euros
- Montant TTC : 142 994,12 euros

Montant du marché après avenant :
- Montant HT : 127 805,14 euros
- Montant TTC : 153 366,17 euros

Soit une variation globale en hausse de 8 643,37 euros HT représentant 7,25% du montant initial.

A ce jour, la totalité des avenants des marchés de travaux, en tenant compte de la présente délibération, représente une moins-value de 1 988,46 euros du montant initial des travaux.

M. le Maire souligne que le chantier de la gendarmerie suit son cours et que les délais sont respectés.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché de travaux avec l'entreprise HIRTH.**

---0---

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES — EXE10

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE GUEBWILLER
73 rue de la République
BP 159
68503 GUEBWILLER CEDEX
03.89.76.80.61
m.barthly@ville-guebwiller.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

HIRTH
22 rue des Artisans
68780 SENTHEIM
03.89.82.52.50
hirthalu@wanadoo.fr

Siret : 39012952600039

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Construction d'une caserne de gendarmerie
Lot 7A Menuiserie extérieure aluminium

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 19/10/2017
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : . 17 mois ou ..... jours.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 119 161,77 euros
  - Montant TTC : 142 994,12 euros

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Article 1er
Le présent avenant a pour objet la fourniture et la pose de menuiseries aluminium pare-flamme dans la cage d'escalier, suite à un oubli dans la DPGF et le CCTP.

Article 2
Les travaux supplémentaires seront exécutés selon les conditions générales stipulées au marché.

Article 3
Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 8 643,37 euros
- Montant TTC : 10 372,04 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 7,25%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 127 805,14 euros
- Montant TTC : 153 366,17 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

N°12 - 09/2018

EXISTENCE D'UNE GALERIE TECHNIQUE AU DROIT DU 191, RUE DE LA RUE DE LA RÉPUBLIQUE, PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ N. SCHLUMBERGER : CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE – RÉGULARISATION

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation – réaffectation du bâtiment dénommé « Le Louvre », il a été constaté l'existence d'une galerie technique entre les parcelles 193, section 28 et 239, section 15, respectivement situées 191, et 170, rue de la République.

Construite aux alentours des années 1900 - 1910, cette galerie à la fois pour des raisons techniques et de sécurité permettait de relier entre elles les différentes entités de production des Ets N. SCHLUMBERGER, sans qu'il y ait obligation de traverser en surface la rue de la République.

Cette galerie empruntant en sous-sol le domaine public ville, il aurait fallu au moment de sa construction, établir une servitude de passage entre la Ville de GUEBWILLER et les Ets N. SCHLUMBERGER, servitude qui devait ensuite faire l'objet d'une inscription au Livre Foncier conformément à la réglementation en vigueur dans les départements d'Alsace-Moselle.

Cette galerie ayant toujours sa pleine utilité notamment en servant de passage à divers réseaux, il convient aujourd'hui de régulariser cette situation et de constituer une servitude de passage à titre gratuit qui précise les engagements des parties. Afin de garantir la sécurité de cet ouvrage et de son utilisation, il a au préalable été demandé une étude de structure garantissant la tenue et la compatibilité avec la voirie de surface (annexe 1), mais également avec les réseaux qui sont présents dans cette galerie (en cours de rédaction et dont les conclusions attestent dès à présent de cette conformité).

Cette servitude sera établie par acte notarié, le choix du notaire restant à l'appréciation des Ets N. SCHLUMBERGER.

Les frais, droits et émoluments qui pourront en découler sont à la charge exclusive du propriétaire.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve les conditions particulières suivantes :**
  - **l'acte contenant constitution de servitude est consenti et accepté à titre gratuit ;**
  - **les frais, droits et émoluments seront supportés par les Ets N. SCHLUMBERGER.**
- **charge le notaire désigné au libre choix du demandeur de l'établissement de l'acte correspondant ;**
- **autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique.**

---0---

ceder s.a.r.l.
CABINET D'ETUDES ET DE RECHERCHES DU BÂTIMENT
Parc d'activités du Pays de Thann
535, rue Scheurer Kestner - ASPACH LE HAUT
68700 - ASPACH MICHELBACH
Tél. : 03.89.37.40.79
E-mail : ceder@betceder.com

caléo®
Votre service de Proximité

CALEO –
7 route de Colmar
GUEBWILLER (68)
Galerie sous rue de la République RD 429

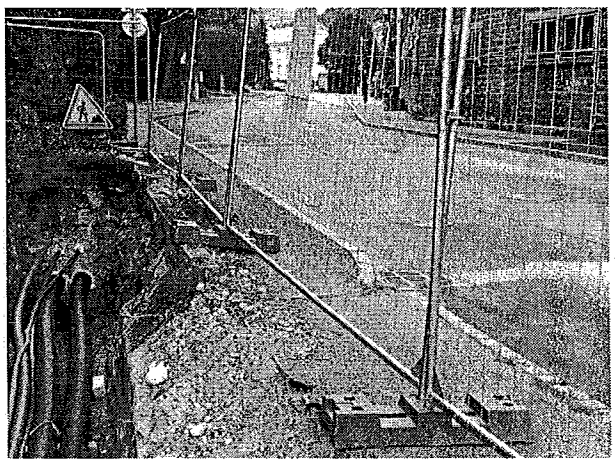

VERIFICATION DE LA DALLE HAUTE DE GALERIE SOUS PASSAGE DES VEHICULES LOURDS – ESTIMATION DE LA CAPACITE PORTANTE

6094.NC.01A

A	11/09/18	Première diffusion	CULLMANN D.		ANDING S.	
Indice	Date	Objet	Etabli par	Visa	Approuvé	Visa

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT DOCUMENT 3

2. COUPE TYPE SUR STRUCTURE PORTEUSE DE LA DALLE HAUTE 3

3. REGLEMENTS DE CALCULS UTILISES 4

4. HYPOTHESES DES MATERIAUX 4

5. HYPOTHESES DE CHARGES PERMANENTES 5

6. HYPOTHESES DE CHARGES D'EXPLOITATION 6

6.1. SYSTEME DE SURCHARGES A 6
6.2. SYSTEME DE SURCHARGES B 6
6.3. MAJORATION DYNAMIQUE DES SURCHARGES B 9

7. HYPOTHESES DE CHARGES DE NEIGE ET DE VENT 9

8. COMBINAISONS DE CHARGES 9

9. SOLLICITATIONS 9

10. VERIFICATION DE LA POUTRE IPN 200 10

10.1. RESISTANCE AU TRANCHANT 10
10.2. RESISTANCE A LA FLEXION 10
10.3. VERIFICATION A LA FLECHE 11

11. DETERMINATION DE LA CAPACITE PORTANTE DE LA DALLE 12

12. CONCLUSION 13

1. Objet du présent document

Le présent document vise à vérifier la résistance de la dalle haute de la galerie passant sous la Route Départementale D429 (vis-à-vis notamment du passage de véhicules lourds type camions). Cette note estimera la capacité portante de cette dalle sur galerie.

Coupe sur Galerie :

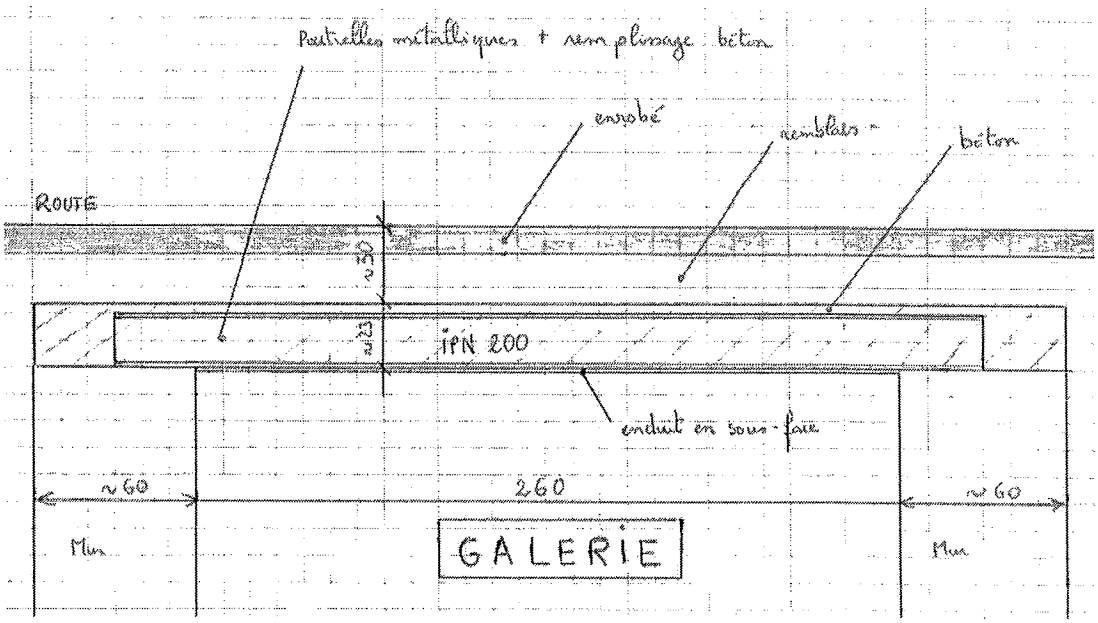

2. Coupe type sur structure porteuse de la dalle haute

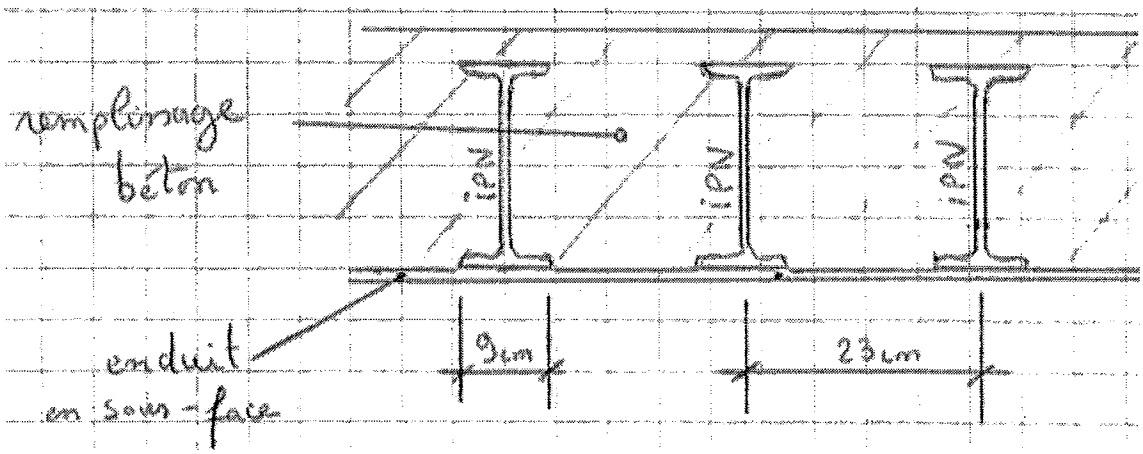

Poutrelles porteuses :

IPN 200 espacement 23 cm

Hauteur : 20 cm

Largeur de membrure : 9 cm

Masse : 26,2 kg/ml

$I_x = 2140\ cm^4$ pour 1 poutrelle

$I_x/v_x = 214\ cm^3$ pour 1 poutrelle

Aire = 33,4 cm^2

Aire âme = 0,75 x 15,91 = 11,93 cm^2

3. Règlements de calculs utilisés

⇒ Pour un ouvrage routier dont la structure porteuse est en charpente métallique de la deuxième partie du XXème siècle, les règlements de calculs proposés pour la vérification seront :

- Charpente métallique : Règles CM 66
- Charges routières : Fascicule 61 titre II Conception, calcul et épreuves des ouvrages d'art du Cahier des Prescriptions Communes des ponts et chaussées de 1960.

4. Hypothèses des matériaux

Profilés IPN 200 en acier : fe = 235 MPa (calcul en élasticité par mesure de sécurité).

5. Hypothèses de charges permanentes

Etude sur 1 m² :

- Enrobé épaisseur 8 cm : 0,08 x 23 = 1,84 kN/m²
- Remblais concassé épaisseur 22 cm : 0,22 x 20 = 4,4 kN/m²
- Dalle béton épaisseur 23 cm : 0,23 x 23 = 5,29 kN/m²
- Poids propre des profilés métalliques : à intégrer
- Enduit en sous-face épaisseur 2 cm : 0,02 x 22 = 0,44 kN/m²

TOTAL CHARGES PERMANENTES : 11,97 kN/m²

Soit pour une poutrelle : CP = 11,97 x 0,23 = 2,75 kN/ml.

6. Hypothèses de charges d'exploitation

6.1. Système de surcharges A

Longueur surchargée : l = 2,6 m

A (l) = 350 + 320 000 000 / (l^3 + 60 l^2 + 225 000) = 1769,56 kg/m² soit 17,35 kN/m²

Absence de majoration dynamique pour A.

Une poutrelle reprend donc a = 17,35 x 0,23 = 3,99 kN/ml

6.2. Système de surcharges B

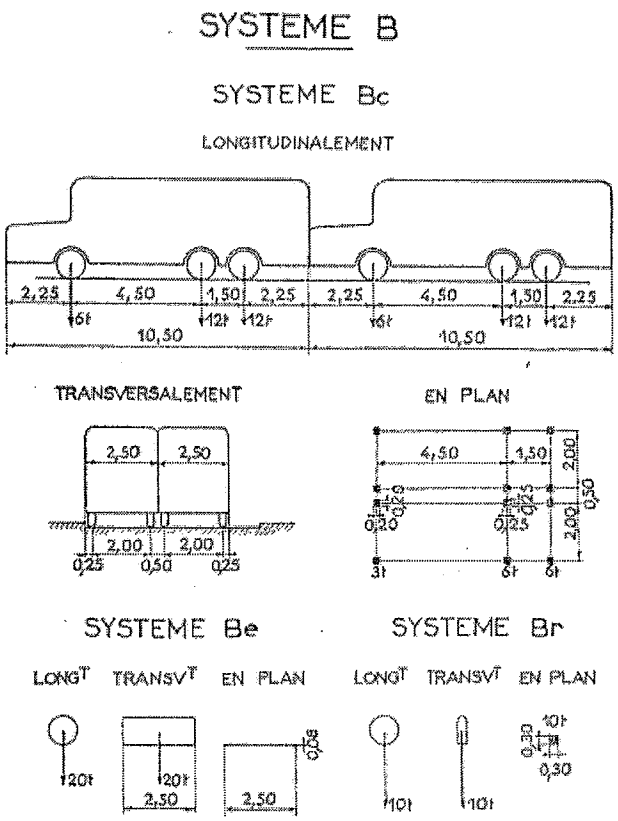

Système Bc :

Configuration la plus critique pour une portée de 2,6 m

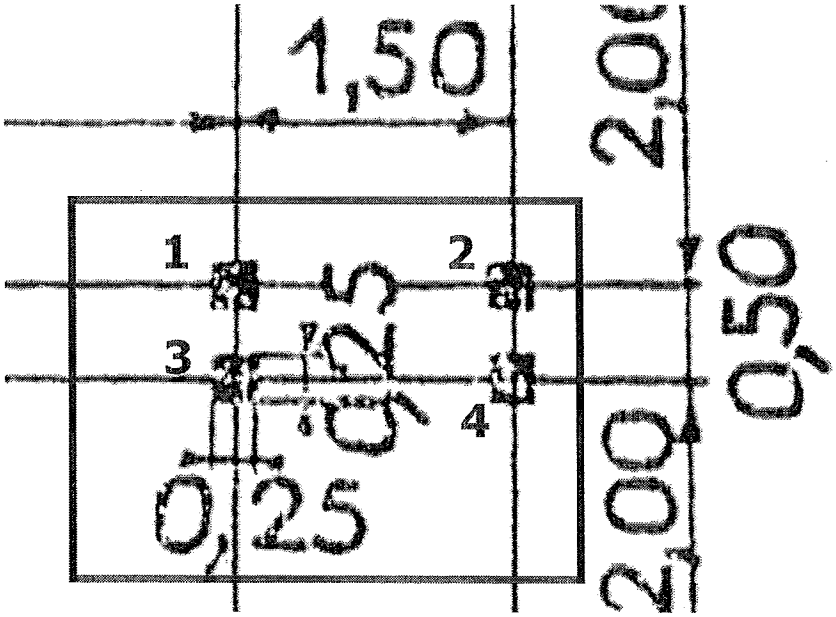

Avec 6 tonnes (soit 58,84 kN) par roue de 25x25 cm.

Dans le sens de la largeur de dalle :

Soit une répartition des surcharges de roue à 45° dans l'épaisseur de la chaussée, à l'axe neutre des IPN 200, la surface d'impact de 2 roues espacées de 50 cm ci-dessus intéresse 43+12,5+50+12,5+43 = 161 cm de largeur de dalle.

Dans le sens de la longueur de dalle :

Avec une répartition des surcharges de roue à 45° dans l'épaisseur de la chaussée, à l'axe neutre des IPN 200, la surface d'impact d'une roue intéresse 43+25+43 = 111 cm de longueur de dalle.

2 roues de 25x25 cm espacées de 50 cm entraînent une contrainte de (58,84x2)/(1,61x1,11)= 65,85 kN/m².

1 poutrelle reprend donc : 65,85 x 0,23 = 15,15 kN/ml sur 1,11 ml en 2 endroits espacés de 150 cm (soit 2 x 16,82 kN ou 33,63 kN).

Système Be :

1 rouleau de 20 tonnes soit 196,12 kN

• Rouleau circulant dans la direction de la chaussée :

Largeur d'influence : 43+250+43 = 336 cm

Longueur d'influence : 43+8+43 = 94 cm

1 rouleau de 8x250 cm entraîne une contrainte de 196,12 / 3,36x0,94 = 62,09 kN/m²

1 poutrelle reprend donc : 62,09 x 0,23 = 14,28 kN/ml sur 0,94 ml (soit 13,42 kN).

• Rouleau circulant perpendiculairement à la direction chaussée :

Largeur d'influence : 43+8+43 = 94 cm

Longueur d'influence : 43+250+43 = 336 cm

1 rouleau de 8x250 cm entraîne une contrainte de 196,12 / 3,36x0,94 = 62,09 kN/m²

1 poutrelle reprend donc : 62,09 x 0,23 = 14,28 kN/ml sur 3,36 ml (soit 47,98 kN).

Système Br :

1 roue de 10 tonnes soit 98,1 kN

Largeur d'influence : 43+30+43 = 116 cm

Longueur d'influence : 43+30+43 = 116 cm

1 roue de 30x30 cm entraîne une contrainte de 98,1 / 1,16x1,16 = 72,9 kN/m²

1 poutrelle reprend donc : 72,9 x 0,23 = 16,77 kN/ml sur 1,16 ml (soit 19,45 kN).

Les sollicitations les plus défavorables sont obtenues sous le système de charges Be avec un rouleau perpendiculaire au sens de circulation (pour le moment fléchissant et l'effort tranchant).

Le Système de surcharges A est moins défavorable que le Système de surcharges Be.

Le Système de surcharges retenue pour la vérification sous surcharges d'exploitation sera le plus défavorable c'est-à-dire le Système de surcharges Be avec un rouleau circulant perpendiculairement à la circulation de la chaussée.

6.3. *Majoration dynamique des surcharges B*

$\delta = 1 + 0,4 / (1+0,2\ L) + 0,6 / (1+4P/S)$

Avec L : longueur de l'élément, ici la portée de la dalle

P : la charge permanente de l'ouvrage sur cette travée (hypothèse de largeur 6 m)

S : le poids total le plus élevé des essieux du système B qu'il est possible de disposer sur L et la largeur considérée (ici 4 essieux de 12 tonnes soit 8 roues de 6 tonnes) ;

$\delta = 1 + 0,4/(1 + 0,2x2,6) + 0,6 / (1 + 4x11,97x6x2,6/ 8x58,84)$

$\delta = 1,4951.$

7. Hypothèses de charges de neige et de vent

Ces surcharges climatiques sont moindres et ne sont pas dimensionnantes en comparaison avec les surcharges d'exploitation.

8. Combinaisons de charges

La combinaison de charges la plus défavorable est : 1,35 CP + 1,5 CE

(valeur de 4/3 des CM 66 arrondie à 1,35).

9. Sollicitations

Charges permanentes : CP = 0,26 + 2,75 = 3,01 kN/ml

Charges d'exploitation : CE = 14,28 x 1,4951 = 21,35 kN/ml

CP + CE = 24,36 kN/ml

1,35 CP +1,5 CE = 36,09 kN/ml.

Tranchant sous charges permanentes :

$V_G = 3{,}01 \times 2{,}6/2 = 3{,}91$ kN

Tranchant sous charges d'exploitation :

$V_Q = 21{,}35 \times 2{,}6/2 = 27{,}76$ kN

$V_G + V_Q = 31{,}67$ kN

$1{,}35\ V_G + 1{,}5\ V_Q = 46{,}92$ kN.

Moment sous charges permanentes :

$M_G = 3{,}01 \times 2{,}6^2/8 = 2{,}54$ kNm

Moment sous charges d'exploitation :

$M_Q = 21{,}35 \times 2{,}6^2/8 = 18{,}04$ kNm

$M_G + M_Q = 20{,}58$ kNm

$1{,}35\ M_G + 1{,}5\ M_Q = 30{,}49$ kNm.

10. Vérification de la poutre IPN 200

10.1. Résistance au tranchant

$V_{admissible} = A_{âme}$ fe / 1,54 = 11,93 E-4 x 235 E6 / 1,54 = 182,1 kN > 46,92 kN ⇒ **O.K.**

La poutre IPN 200 est vérifiée au cisaillement simple sous charges de véhicules lourds.

10.2. Résistance à la flexion

$M_{admissible} = I/v \times fe = 214.10^{-6} \times 235.10^6 = 50{,}29$ kNm > 30,49 kNm ⇒ **O.K.**

La poutre IPN 200 est vérifiée à la flexion simple sous charges de véhicules lourds.

10.3. Vérification à la flèche

$F = 5\ q\ l^4 / 384\ E\ I = 5 \times 24{,}36\ E3\ 2{,}6^4 / (384 \times 210.10^9 \times 2140.10^{-8}) = 0{,}322$ cm

soit $l/806 < l/300 = 0{,}87$ cm $\Rightarrow$ **O.K.**

La poutre IPN 200 est vérifiée à la déformation sous charges de véhicules lourds.

Les poutres IPN 200 espacement 23 cm, poutres porteuses de la dalle haute de la galerie, sont vérifiées sous passage de véhicules lourds.

La stabilité de la dalle haute sur galerie est vérifiée sous passage de véhicules lourds.

11. Détermination de la capacité portante de la dalle

Les gabarits de camions ont évolué depuis la construction de l'ouvrage.

A présent, les normes européennes actuelles sur les ponts admettent des espacements entre essieux de 1,2 m.

En considérant le modèle RDM, suivant le théorème de BARRE, le moment d'exploitation le plus défavorable pour la travée considérée et un espacement de charges de 1,2 m est tel que :

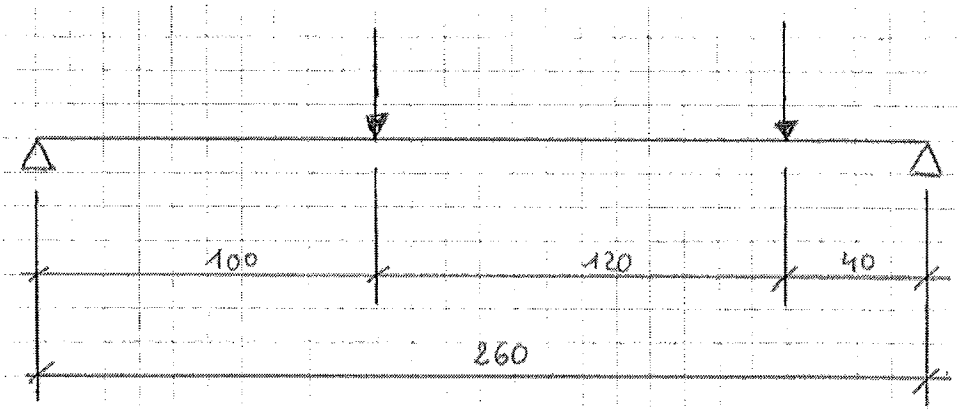

$M_{admissible}$ = 50,29 kNm (cf. 10.2).

M_G = 2,54 kNm (cf. 9).

D'où M_Q = (50,29 – 1,35 x 2,54) / 1,5 = 31,24 kNm.

Selon ce modèle RDM, $M_{max} = 0{,}767\ V_{E\,max}$

D'où $V_{E\,max}$ = 31,24 / 0,767 = 40,73 kN en 2 points sur une poutrelle.

Une roue de largeur 25 cm avec une répartition à 45° jusqu'en tête de poutrelles sollicite 3,96 poutrelles (33+25+33 / 23= 91/23 = 3,96),

soit une charge de roue de 3,96 x 40,73 = 161,15 kN.

Si 2 roues de camions se retrouvent espacées de 50 cm tel que sur le modèle Bc, ces 2 roues solliciteront 6,13 poutrelles (33+25+25+25+33 / 23 = 141 cm/23 = 6,13).

C'est-à-dire une charge de roue de 6,13 x 40,73/2 = 124,85 kN.

Par itération autour du coefficient dynamique (plus la charge des 8 roues augmente, plus le coefficient dynamique augmente),

une charge de roue de 80,97 kN (x 8 unités) donne un coefficient

δ = 1,5418.

Vroue dynamique = 124,85 / 1,5418 = 80,97 kN

Vroue = 80,97 kN

Soit 162 kN/essieu.

Nota : Le Modèle de charges Bc est indiqué à 117 kN/essieu (soit 12 tonnes) < 162 kN.

La capacité portante de la dalle haute sur galerie est estimée à 16 tonnes par essieu.

12. Conclusion

Ce présent document **vérifie la tenue de la dalle haute de la galerie sous le passage de véhicules lourds (de type camions courants : 28, 30 ou 36 tonnes)**.

La capacité portante de la dalle haute sur galerie est estimée à **16 tonnes par essieu**

(hypothèse de 2 essieux d'un camion d'espacement 1,2 m minimum, avec possibilité d'un camion par voie soit 2 camions simultanément sur l'ouvrage ou 4 essieux simultanément sur l'ouvrage).

Département :
HAUT RHIN

Commune :
GUEBWILLER

Section : 15
Feuille : 000 15 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/09/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
GUEBWILLER
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99
68502
68502 GUEBWILLER CEDEX
tél. 03 89 24 81 03 -fax 03 89 24 81 10
cdif.colmar@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

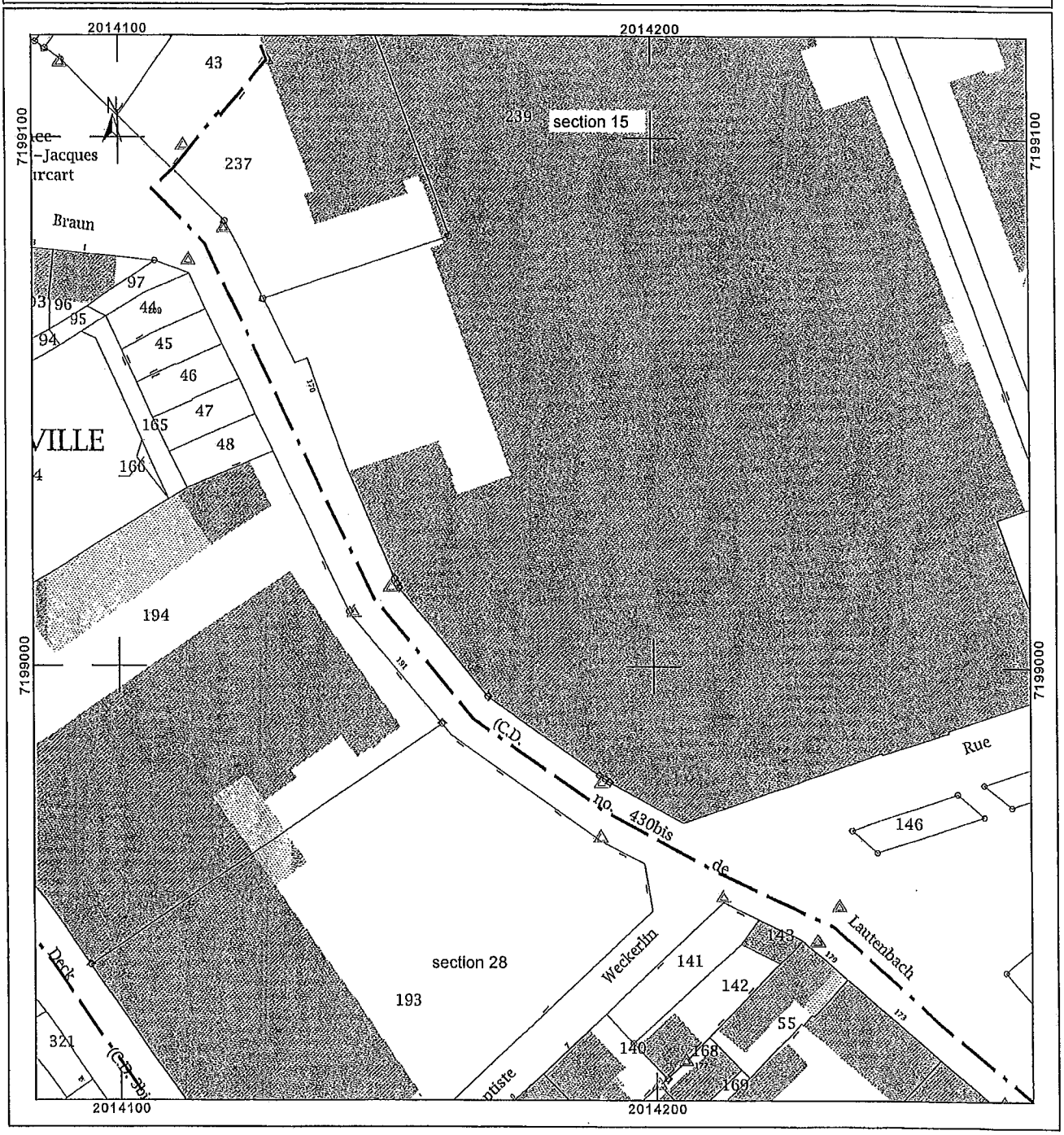

N°13 - 09/2018

POSE D'UN TRANSFORMATEUR – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GENDARMERIE

Rapporteur : M. Claude MULLER, conseiller municipal délégué, en charge de l'urbanisme et des grands projets.

Dans le cadre du projet d'extension du réseau souterrain basse tension pour alimenter la nouvelle gendarmerie, le gestionnaire de réseaux ENEDIS implante un nouveau poste de transformation public de courant électrique sur un terrain d'une superficie de 25 m², faisant partie d'une unité foncière cadastrée 27-0267 d'une superficie totale de 5 427 m².

Pour ce type d'ouvrage sur un terrain privé, une convention de servitude doit être signée.

La convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages et de tous ceux qui pourraient lui être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation, ENEDIS fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise, M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte correspondant, acte consenti et accepté moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 20€, les différents frais étant supportés par ENEDIS.**

---0---

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Commune de : Guebwiller

Département : HAUT RHIN

N° d'affaire Enedis : DC23/017436 VIK C-IC-GUEBWILLER-MAIRIE DE GUEBWILLER

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS en Alsace Franche-Comté, 57 rue Bersot – BP 1209 (25004) Besançon cedex, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE GUEBWILLER représenté(e) par son (sa) Francis KLEITZ (Maire), ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **73 RUE DE LA REPUBLIQUE, 68500 GUEBWILLER**
Téléphone : **03.89.76.80.61**
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Le propriétaire susnommé se déclarant propriétaire des bâtiments et terrains, lui et ses ayants-droit concèdent à Enedis à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

ARTICLE 1 - OCCUPATION

Occuper un Terrain d'une superficie de 25 m², situé RUE THEODORE DECK faisant partie de l'unité foncière cadastrée 27 0267 d'une superficie totale de 5427 m².

Ledit Terrain est destiné à l'installation d'un(e) Poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité (ci-joint annexé à l'acte, un plan délimitant l'emplacement réservé à Enedis.l'(le) Poste de transformation de courant électrique et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par Enedis.

ARTICLE 2 – DROIT DE PASSAGE

Faire passer, en amont comme en aval du poste, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation du Poste de transformation de courant

électrique et la distribution publique d'électricité.

Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc)

Pour assurer l'exploitation desdits ouvrages, Enedis bénéficiera de tous les droits qui lui sont conférés par les lois et règlements, notamment celui de procéder aux élagages ou abattages de branches ou d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages et/ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes.

ARTICLE 3 – DROIT D'ACCES

Le propriétaire s'engage à laisser accéder en permanence de jour comme de nuit à l'emplacement réservé à Enedis (poste et canalisations), ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités par lui ainsi que les engins et matériels nécessaires, en vue de l'installation, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages et de les laisser disposer en permanence des dégagements permettant le passage et la manutention du matériel.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

Le propriétaire susnommé s'engage à garantir ce libre accès. Ce chemin d'accès doit rester en permanence libre et non encombré.

Le plan, ci-annexé et approuvé par les deux parties, situe le Terrain , le poste, les canalisations et les chemins d'accès.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/ses intervention(s) au titre des présentes.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Pour assurer la continuité de l'exploitation, le propriétaire s'interdit de faire, sur et sous le tracé des canalisations électriques, aucune plantation, aucune culture, et plus généralement aucun travail et aucune construction qui soit préjudiciable à l'établissement, à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages. Le propriétaire s'interdit notamment de porter atteinte à la sécurité des installations et notamment d'entreposer des matières inflammables contre le/l' Poste de transformation de courant électrique ou d'en gêner l'accès.

Lorsque le propriétaire met à disposition d'Enedis un local, ce dernier reste la propriété du propriétaire, qui devra en assumer notamment l'entretien.

ARTICLE 5 – MODIFICATION DES OUVRAGES

Le propriétaire conserve sur sa propriété tous les droits compatibles avec l'exercice des droits réels ainsi constitués.

Tous les frais qui seraient entraînés par une modification ou un déplacement du poste ou de ses accessoires dans l'avenir, seront à la charge de la partie cause de la modification ou du déplacement.

ARTICLE 6 – CAS DE LA VENTE OU DE LA LOCATION

En cas de vente, de location ou de toute mise à disposition de ses bâtiments et terrains, le propriétaire susnommé et ses ayants-droit s'engagent à faire mention, dans l'acte de vente ou de location, des dispositions de la présente convention que l'acquéreur ou le locataire sera tenu de respecter.

ARTICLE 7 – DOMMAGES

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question aux articles 1 et 2, et de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants. Dans le cas où le poste viendrait à être définitivement désaffecté et déséquipé, rendant le lieu libre de toute occupation et mettant fin à la présente convention, Enedis fera son affaire de l'enlèvement des ouvrages.

ARTICLE 9 – INDEMNITE

En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis devra verser au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique au

propriétaire qui accepte, et par la comptabilité du notaire, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).

ARTICLE 10 – LITIGES

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 11 – FORMALITES

La présente convention pourra, après signature par les parties, être authentifiée devant notaire, aux frais d'Enedis, à la suite de la demande qui en sera faite par l'une des parties pour être publiée au service de la Publicité Foncière.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE GUEBWILLER représenté(e) par son (sa) Francis KLEITZ (Maire), ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le .....

N°14 - 09/2018

POSE D'UNE CONDUITE SOUTERRAINE D'ELECTRICITE SUR DES PARCELLES PRIVÉES PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE GUEBWILLER CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Afin de procéder au raccordement électrique en basse tension du Nœud de Raccordement Optique (désigne le point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs permettant à un opérateur d'acheminer le signal depuis son réseau vers les abonnés), le gestionnaire ENEDIS est amené à faire une extension de son réseau basse tension depuis un coffret existant (lieu - dit Quaterfeld).

Ce nouvel ouvrage nécessite la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 52 mètres sur les parcelles 46 et 120 section 23, située sur le domaine privé de la Ville.

Il est précisé aussi que cette parcelle est déjà frappée de servitude pour la fibre optique et pour des câbles électriques (HTA et BT : chaque câble ayant une servitude propre). Il est évident que ce nouveau câble sera dans la même emprise que ces derniers.

Pour ce faire, il conviendrait donc de constituer une servitude de passage.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la signature du présent acte contenant constitution de servitude ;**
- **approuve les conditions particulières suivantes :**
  - **l'acte contenant constitution de servitude est consenti et accepté moyennant une indemnité globale et forfaitaire de 20€,**
  - **les différents frais seront supportés par ENEDIS.**
- **charge ENEDIS de missionner un notaire pour l'établissement de l'acte correspondant ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte correspondant.**

---0---

ANNEXE 1 POINT N°14

PLAN DE DECOUPAGE

Ville de GUEBWILLER

DC23/018650

Extension du réseau souterrain basse tension
et création d'un branchement

Chemin Noir

LEGENDE

Echelle : 1/1000
Section : 23

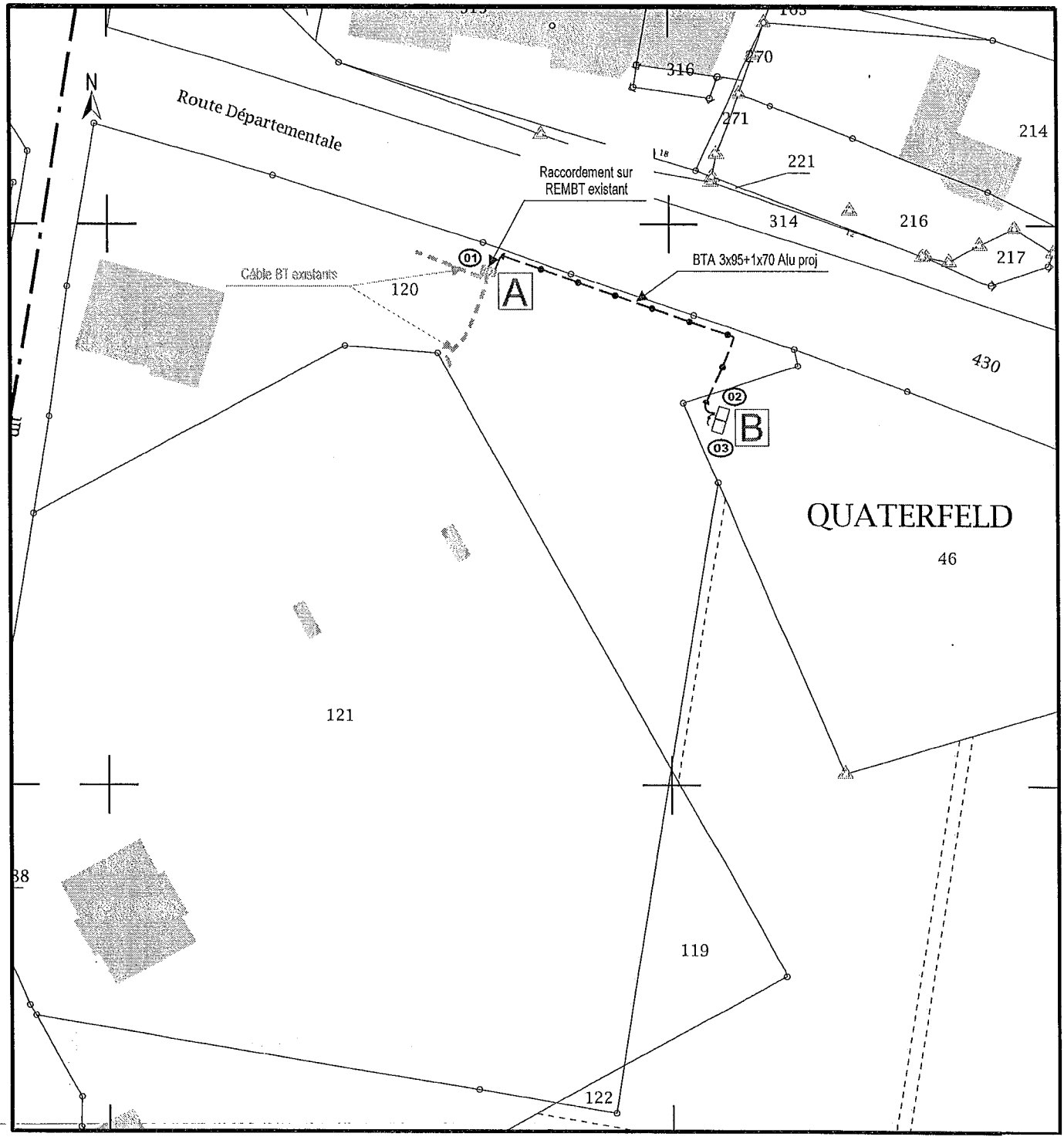

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Guebwiller

Département : HAUT RHIN

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DC23/018650 ADO P-C5-GUEBWILLER-ROSACE

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS en Alsace Franche-Comté, 57 rue Bersot – BP 1209 (25004) Besançon cedex, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **VILLE DE GUEBWILLER représenté(e) par son (sa) Francis KLEITZ (Maire), ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du .....**
Demeurant à : **73 RUE DE LA REPUBLIQUE, 68500 GUEBWILLER**
Téléphone : **03 89 76 80 61**
Né(e) à :
Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l 'adresse de la société ou association.
(*) Si le propriétaire est une commune ou un département ,indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après lui appartient :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Guebwiller		23	0120	QUATERFELD,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que la parcelle, ci-dessus désignée est actuellement (*) :

- ☐ non exploitée(s)
- ☐ exploitée(s) par-lui même .....
- ☐ exploitée(s) par .....

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles décret s'il l'exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la parcelle, ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mmètre(s) de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 52 mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.
Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(les ouvrages) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- ■ au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20 €).
- ☐ Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles[1] conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

[1] *Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles*

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'Energie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif à la parcelle concernée, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
VILLE DE GUEBWILLER représenté(e) par son (sa) Francis KLEITZ (Maire), ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil ..... en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le .....

N°15 - 09/2018

CESSION DE L'IMMEUBLE COMMUNAL SIS 2, RUE DES FRANCS

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Par une délibération en date du 4 octobre 2017 (point n°16), le conseil municipal de la Ville de Guebwiller après avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé la cession d'un terrain situé 2, rue des Francs, cadastré section 7, parcelle n°19, d'une contenance de 3 294m², sur lequel s'élève un bâtiment d'une surface d'environ 1 200 m², ainsi qu'une annexe de 3 garages et qui accueillait jusqu'au mois de juin 2015 l'école élémentaire SCHLUMBERGER.

Pour rappel, ce choix faisait suite à une vente aux enchères formalisée par l'intermédiaire d'un site spécialisé et reposait sur la proposition financièrement la plus avantageuse, lequel choix avait également été apprécié par la capacité des engagements qui devaient se traduire par l'implantation d'une école privée d'enseignement « Montessori » dont la pédagogie repose sur l'éducation sensorielle et kinesthésique de l'enfant.

Pour des raisons indépendantes de la volonté de la commune, cette cession n'a pu malheureusement se concrétiser. Dès cette information connue, la Ville de Guebwiller a pris contact avec MM. Xavier PASSIFLORA et Francis MORAVICK, respectivement domiciliés 3, rue du Château à 68500 ISSENHEIM et 7, rue des Vergers à 68540 BOLLWILLER et à l'origine de la seconde offre d'achat.

Ces derniers ont immédiatement fait part de leur intérêt pour un prix d'acquisition de 300 000 € sous couvert d'une SCI en cours d'immatriculation auprès du greffe du Tribunal de Commerce, prix identique à la proposition de Mme LAROCCA et en tous points conforme à l'estimation faite par les services de France Domaines.

Compte-tenu des garanties données tant sur l'engagement que le financement et du projet proposé qui repose sur la création d'appartements en rapport avec la qualité architecturale et le caractère exceptionnel de ce bâtiment, il serait opportun de redonner rapidement vie à ce bâtiment.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la cession de cet ensemble sis 2, rue des Francs, section 7 du ban communal :**

Parcelle	Contenance	Acquéreur
19	3 294m²	SCI en cours d'immatriculation auprès du greffe du Tribunal de Commerce représentée par MM Xavier PASSIFLORA domicilié 3, rue du Château, 68500 ISSENHEIM et Francis MORAVICK domicilié 7, rue des Vergers, 68540 BOLLWILLER ou toute personne physique ou morale qui s'y substituerait.

- **approuve les conditions particulières suivantes :**
  - **la vente est consentie moyennant le prix de 300 000 €,**
  - **les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de la SCI.**

- **autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ;**

- **dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2018.**

---0---

ANNEXE 1 POINT N°15



ANNEXE 2 POINT N°15

Département :
HAUT-RHIN

Commune :
GUEBWILLER

Section : 7
Feuille : 000 7 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 27/09/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
GUEBWILLER
10 RUE DU GENERAL GOURAUD BP 99
68502
68502 GUEBWILLER CEDEX
tél. 03 89 74 93 51 -fax 03 89 74 93 69
sip-sie.guebwiller@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

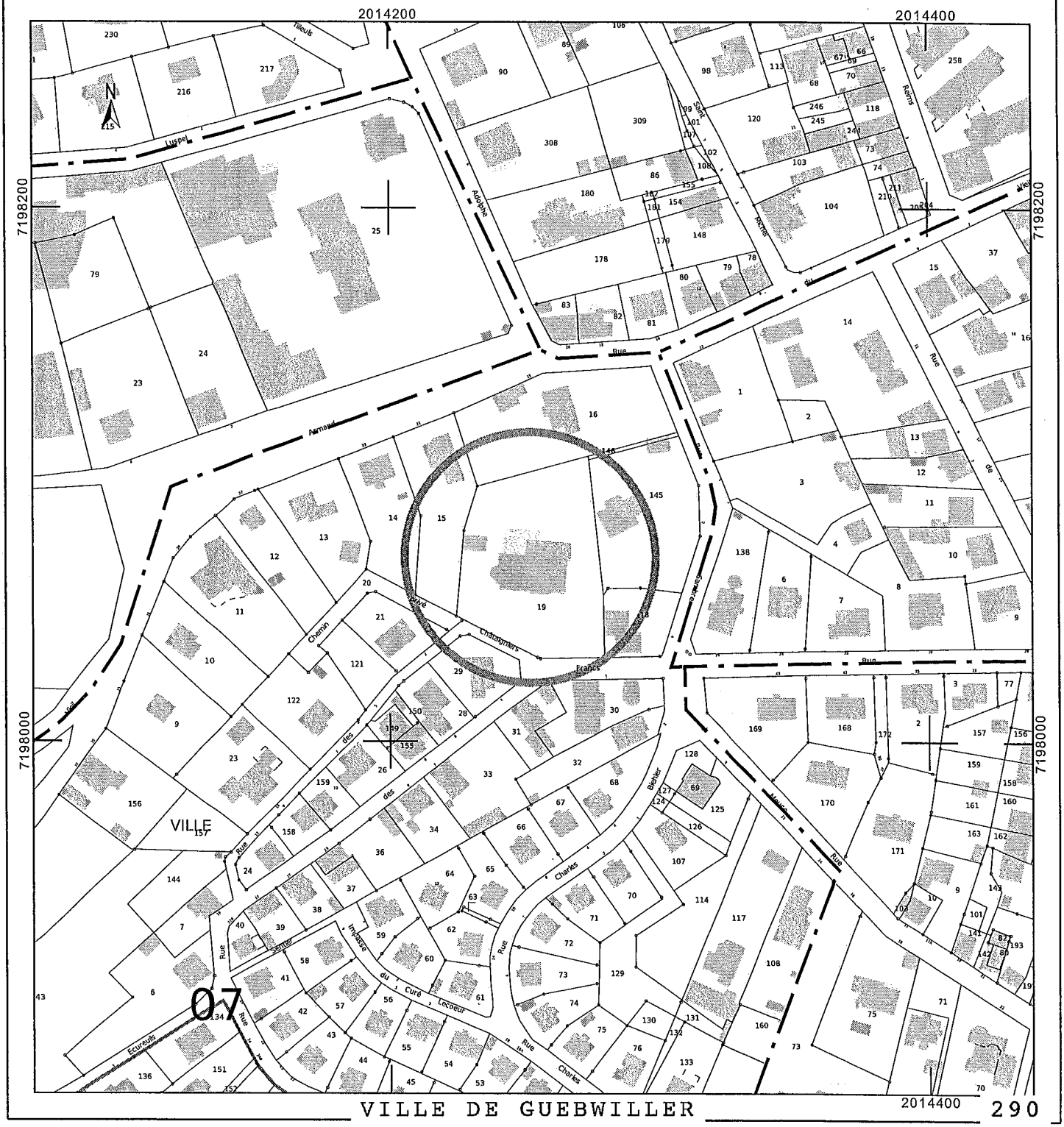

N°16 - 09/2018

CRÉATION D'UN POLE MULTIMODAL D'ACCUEIL D'ENTRÉE DE VILLE

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Dans le cadre de la programmation de ses investissements pour la période 2016-2020, le conseil municipal a décidé le 17 décembre 2015, la mise en place d'autorisations de programmes parmi lesquelles figure l'AP n°11 « requalification du centre ville », comprenant notamment l'opération n°113 « entrée de ville gare ».

Pour rendre son cœur de ville attractif, Guebwiller se doit en effet de le rendre facilement accessible. La problématique du stationnement dans l'aménagement d'un espace cohérent et structuré est donc un enjeu central.

La création d'un pôle multimodal d'accueil d'entrée de ville s'inscrit pleinement dans cette démarche. En lien avec la future gare, ce pôle sera agrandi et deviendra le point d'accès d'un nœud multimodal.

Pour réaliser ce projet, la Ville a déjà préempté le bâtiment situé 1 rue de la gare[1] et a signé un contrat de portage foncier ainsi qu'un contrat de mise à disposition des biens concernant le bâtiment dit « Héberlé » situé sur l'avenue Foch avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace[2]. Elle dispose donc de la maîtrise foncière de l'ensemble du site retenu.

Les objectifs poursuivis par cette démarche sont de :

- désengorger la circulation en centre-ville,
- accueillir le tourisme par l'aménagement de places pour les cars, d'espace à l'attention des cyclotouristes et des camping-caristes, d'un « point info » et de toilettes,
- réorganiser le maillage territorial et permettre l'accès à la Neuenbourg, au musée Deck et au parc de la Marseillaise via des cheminements doux.

Reconnu comme un élément essentiel pour redynamiser le centre-ville, le projet a été inscrit dans la convention-cadre « Action Cœur de Ville » et fait l'objet d'un partenariat avec la communauté de communes de la région de Guebwiller.

Le tableau de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES H.T.			RECETTES H.T.	
Travaux de démolition et de réhabilitation	91 500 €		Etat – dotation de soutien à l'investissement public local 2018	200 000 €
Travaux de création du pôle multimodal intégrant le point d'accueil d'entrée de ville	306 100 €		Ville de Guebwiller	300 000 €
Travaux d'aménagement paysager du site de vidéoprotection	102 400 €			
TOTAL	**500 000 €**		**TOTAL**	**500 000 €**

M. AULLEN souhaite savoir si le fait d'installer le point bleu au camping d'ISSENHEIM, proposition qu'il avait émise lors de la commission urbanisme, a été débattue.

M. TOGNI précise que le sujet a été abordé, cependant la situation géographique du point bleu se révèle très importante, il est en effet primordial pour les touristes de pouvoir s'installer, puis de rejoindre le centre ville à pied, voire à vélo.

M. le Maire indique que l'office du tourisme confirme ce fait, l'idéal pour les camping-caristes est de se trouver à proximité du centre ville.

[1] Décision du maire du 9 septembre 2014
[2] Délibération du conseil municipal n°4 du 28 septembre 2016

M. TOGNI indique également la nécessité de pouvoir installer les camping-caristes dans un lieu avec un maximum de sécurité et non à l'écart.

M. AULLEN souligne qu'il est fort probable que les camping-caristes resteront sous les platanes et qu'ils n'iront pas à l'endroit dédié, pour une question de fraîcheur.

M. le Maire indique que des arbres seront plantés. De nombreux aménagements sont prévus afin de faire de ce parking un réel point d'accueil.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **prend acte de l'évolution de l'opération ;**
- **approuve la réalisation du pôle multimodal et le tableau de financement correspondant ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour la réalisation de ce projet.**

---0---

Direction Développement du Territoire

N°17 - 09/2018

REHABILITATION DU 125 RUE THEODORE DECK
CREATION D'UNE MAISON DE SANTE
AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX
SIGNATURE DE L'AVENANT
AUTORISATION

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise MADER pour le lot 1 Gros œuvre.

Lors de la séance du 23 mai 2018, le conseil municipal a attribué le marché pour un montant de 196 000,00 euros HT.

Suite à la découverte d'un ensemble en béton dans l'emprise de la construction, des travaux supplémentaires de démolition, de fondation et de terrassement ont été rendus nécessaires.

Il convient de se prononcer sur le contenu de l'avenant à souscrire dont l'incidence financière HT sur le marché de travaux est la suivante :

Montant initial :
- Montant HT : 196 000,00 euros
- Montant TTC : 235 200,00 euros

Montant du marché après avenant :
- Montant HT : 219 060,49 euros
- Montant TTC : 262 872,59 euros

Soit une variation globale en hausse de 23 060,49 euros HT représentant 11,77% du montant initial.

M. TOGNI indique que ces travaux sont relatifs à la présence d'une fosse sceptique.

M. FACCHIN souligne que lors d'une séance précédente, une délibération avait déjà été validée suite à une plus-value de 35 %, sur le montant global. Il souhaiterait s'assurer que le montant des plus-values ne dépassera pas le montant initial.

M. TOGNI précise qu'effectivement cette délibération concerne à nouveau une plus-value, cependant le restant des travaux est maîtrisé et il n'y aura pas de nouvelle plus-value.

M. le Maire souligne qu'il s'agit d'un bâtiment ancien et que les travaux entrepris sont essentiellement des travaux d'accessibilité,

M. MULLER précise que sur ce genre de projet il est rare de ne pas connaître des aléas, on note une moyenne de 20 % de plus-value sur ce type de projet.

M. le Maire souligne l'optimisme de l'architecte.

M. BANNWARTH souhaite savoir si ces locaux sont en voie d'attribution.

M. TOGNI précise qu'il a été sollicité récemment par deux éventuels occupants. Si la Ville n'a rien à proposer, ces derniers iront vers d'autres communes.

M. le Maire rappelle que l'idée de départ était de créer une offre afin que les professionnels de santé puissent rester à GUEBWILLER. A ce jour il est possible de parler de 60 à 70 % d'occupation.

Mme GODÉ souhaite avoir confirmation quant à la date d'ouverture, qui a été annoncée pour le mois de novembre.

M. TOGNI confirme cette date, même si tous les futurs occupants n'entreront pas tous au même moment.

M. FACCHIN souhaite savoir si plusieurs médecins généralistes vont s'y installer.

M. TOGNI indique qu'à ce jour il s'agit toujours du même praticien (en intra-muros), donc un seul médecin généraliste.

M. FACCHIN souhaite avoir des précisions quant à un prétendu déménagement du cabinet de radiologie vers une commune voisine.

M. le Maire confirme cette rumeur, cependant il dit n'avoir aucune information à ce sujet.

M. AULLEN relève qu'une inquiétude peut intervenir quant à la multiplication des pôles santé, car il y en a un à SOULTZ, un autre à ISSENHEIM, et deux à GUEBWILLER. Il s'agit ensuite de les remplir.

M. le Maire rappelle que les pôles d'ISSENHEIM et de SOULTZ sont des projets privés.

M. FACCHIN considère que c'est le rôle d'une collectivité d'investir dans ce domaine, sans pour cela faire de bénéfice. Il regrette le fait d'avoir attendu 3 voire 4 ans pour le créer.

M. le Maire souligne que ce projet aurait aussi pu être lancé il y a 10 ans. Les choses sont ainsi, GUEBWILLER a perdu certains médecins, il s'agit à présent de proposer des locaux afin de satisfaire aux besoins des Guebwillerois.

M. BRAUN fait référence aux dernières annonces gouvernementales et souligne que ces pôles santé sont amenés à se développer.

M. le Maire spécifie que la remise en état de ce bâtiment peut être que de bonne augure, que cela soit pour y installer des médecins ou lui donner une autre affectation, ce qui n'est actuellement pas prévu.

Mme REMY souhaite confirmation quant au second pôle santé, qui se veut un projet privé.

M. le Maire confirme qu'il s'agit bien d'un projet privé.

Mme REMY s'interroge quant au logo de la Ville qui figure sur l'immeuble en réhabilitation.

M. le Maire spécifie qu'il y est précisé : Maître d'Ouvrage M. Denis KUENTZ. Il ne peut donc pas y avoir d'ambiguïté.

M. FACCHIN souhaite que M. le Maire se renseigne quant au départ du cabinet de radiologie.

M. le Maire accepte de se renseigner, mais souligne tout de même que ce cabinet est libre de s'installer dans une autre commune.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché de travaux avec l'entreprise MADER.**

---0---

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES **EXE10**

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE GUEBWILLER
73 rue de la République
BP 159
68503 GUEBWILLER CEDEX
03.89.76.80.61
m.barthly@ville-guebwiller.fr

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

MADER SA
Zone Industrielle
7 rue de la Plaine
68500 GUEBWILLER
03.89.76.90.70
direction@mader-sa.fr

Siret : 34010398500016

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Réhabilitation du 125 rue Théodore Deck – Création de cabinets médicaux
Lot 1 Gros-œuvre – Démolition

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 18/06/2018

- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : . 5 mois ou ..... jours.

- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 196 000,00 euros
  - Montant TTC : 235 200,00 euros

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Economie.

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Article 1er
Suite à la découverte d'un ensemble en béton (fosse sceptique) dans l'emprise de la construction, des travaux supplémentaires de démolition, de fondation et de terrassement ont été rendus nécessaire.

Article 2
Les travaux supplémentaires seront exécutés selon les conditions générales stipulées au marché.

Article 3
Toutes les autres dispositions du marché restent en vigueur.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 23 060,49 euros
- Montant TTC : 27 672,58 euros
- % d'écart introduit par l'avenant : 11,77%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 219 060,49 euros
- Montant TTC : 262 872,59 euros

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Direction Générale des Services

N°18 - 09/2018

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GUEBWILLER
TRAVAUX RUE DE LA PISCINE ET INTERCONNEXIONS

Rapporteur : M. César TOGNI, adjoint au maire en charge des services techniques.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Piscine, de la route d'Issenheim et leurs interconnexions, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a validé :

- En tranche ferme :
  - la création d'une voie à sens unique et son raccordement sur le giratoire de la RD430 pour un montant de 276 489 € HT, soit 331 786,80 € TTC

- En tranche conditionnelle :
  - l'aménagement de la voie privée au niveau du garage Courtois pour un montant de 20 317 € HT, soit 24 380,40 € TTC
  - l'aménagement de la rue de la Piscine, y compris le renouvellement des réseaux humides, pour un montant de 400 952 € HT, soit 481 142,40 € TTC.

Le montant de l'opération totale est estimé à 697 758 € HT, soit 837 309,60 € TTC.

La tranche conditionnelle relative à la partie de la rue de la piscine demeurée propriété de la SCI VALDAN (garage Courtois) a été intégrée au marché de la CCRG à la demande de la Ville.
Cette partie est en effet, depuis qu'elle a été ouverte à la circulation publique et plus encore depuis 1996, date à laquelle le gérant de la SCI a confirmé un libre passage sur son terrain, entretenue par la Ville.
La ville est donc, en vertu d'une jurisprudence constante, devenue responsable de son entretien.

Il est donc proposé au conseil municipal de s'engager en continuité de la CCRG à la requalification de la rue de la piscine et de prendre en charge les frais résultant des travaux effectués sur la partie privative de la rue dont la CCRG n'est pas propriétaire.

Cette prise en charge, équivalente à 50 % du montant des travaux HT (soit un montant estimatif de 10 158,50 € HT) s'effectuerait par le biais du versement d'un fonds de concours.

Il est précisé que le montant exact de la participation financière de la Ville de Guebwiller sera défini dès la réception du décompte général définitif pour ces travaux.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la participation financière de la Ville à hauteur de 50 % du montant HT des travaux effectués pour l'aménagement de la voie privée au niveau du garage Courtois ;**

- **habilite M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente opération.**

---0---

Direction des Actions Culturelles

N°19 - 09/2018

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FLOR' EN SCÈNE

Rapporteur : Mme Anne PLACET, conseillère municipale déléguée, chargée des archives municipales, des services de proximité, des formalités administratives et des affaires funéraires.

L'association Flor'en Scène est un organisme à but non lucratif dont l'activité présente un intérêt pour créer une ouverture culturelle autour des musiques actuelles.

Depuis sa création en 2014, le Festival Flor' en Scène encourage les pratiques amateurs en organisant un tremplin musical des lycéens et offre une programmation de musiques actuelles de qualité en valorisant les artistes émergents de notre région.

Il apparaît ainsi opportun que la Ville de GUEBWILLER soutienne cette association en lui attribuant une subvention de 2 500 € afin de lui permettre ces actions en direction des jeunes adultes, des adolescents et de nos lycéens.

L'article L 2541-12 du Code général des collectivités territoriales autorise le conseil municipal à allouer des subventions à des fins d'intérêt général et de bienfaisance.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer à l'association Flor'en Scène dans le cadre du Festival de musiques actuelles Flor'en Scène une subvention de 2 500 euros.

M. le Maire précise que ce Festival prend de l'ampleur d'année en année et que la Ville souhaite encourager cette association dans le cadre de son développement.

M. FACCHIN relève l'augmentation de la subvention qui passe de 1 500 € à 2 500 €. Il s'agit en effet d'une association avec des projets intéressants. Un de ses projets étant de déménager ce festival dans le Parc de la Neuenbourg.

M. le Maire précise que la demande est à l'étude, compte-tenu des contraintes liées au lieu.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide d'attribuer une subvention à l'association Flor'en Scène pour l'année 2018, d'un montant de 2 500 € ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.**

---0---

Service des Ressources Humaines

N°20 - 09/2018

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX
MODIFICATIONS DANS LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1er adjoint au maire.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.
Ces emplois sont budgétés dans le tableau des effectifs.

Au 1er septembre 2018, le tableau des effectifs de la commune est composé de nombreux emplois vacants, en raison de plusieurs départs à la retraite et de la nomination de plusieurs agents sur leur nouveau grade.

		CAT.	NB. emplois vacants
Filière administrative	Attaché principal	A	1
	Attaché	A	1
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1
	Adjoint administratif	C	3
Filière technique	Technicien	B	1
	Agent de maîtrise principal	C	1
	Agent de maîtrise	C	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1
	Adjoint technique	C	5
Filière sociale	Atsem principal de 2ème classe	C	2
Total			**21**

Les postes non pourvus peuvent être conservés dans le tableau des effectifs à condition d'avoir été budgétés.
En effet, la collectivité a l'obligation de joindre chaque année au compte administratif voté par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel au 31 décembre de l'année écoulée.

Le fait de conserver les postes vacants permet de procéder au recrutement d'un agent non titulaire sans devoir attendre la tenue d'une séance du conseil municipal pour la création du poste.
Toutefois, conserver autant de postes, et qui plus est, des postes accessibles dans le cadre des avancements de grade, ne présente pas d'intérêt.

C'est pourquoi, après avis des représentants du personnel au Comité Technique, il est proposé aux membres du conseil municipal de supprimer les postes vacants inscrits dans le tableau des effectifs et de ne conserver que les postes ci-dessous :

		CAT	NB.	NB postes supprimés	NB Postes vacants restants
Filière Administrative	**Attaché principal**	**A**	**1**	**0**	**1**
	Attaché	**A**	**1**	**0**	**1**
	Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	2	0
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	1	0
	Adjoint administratif	**C**	**3**	**1**	**2**
Filière technique	Technicien	B	1	1	0
	Agent de maîtrise principal	C	1	1	0
	Agent de maîtrise	C	1	1	0
	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	2	0
	Adjoint technique principal de 2ème classe	**C**	**1**	**0**	**1**
	Adjoint technique	**C**	**5**	**1**	**4**
Filière sociale	Atsem principal de 2ème classe	C	2	2	0
Total				12	9

Les postes conservés dans le tableau des effectifs permettront de :
- recruter le Directeur des finances et la Directrice des affaires culturelles,
- nommer sur son nouveau grade un agent titulaire ayant satisfait les épreuves de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- pourvoir, le cas échéant, les besoins éventuels sur des postes de catégorie C.

Par ailleurs, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la création :
- d'un poste d'attaché, à temps complet, pour permettre le recrutement du directeur de la communication,
- d'un poste de rédacteur à temps complet, pour permettre la nomination sur ce grade d'un agent contractuel sur emploi permanent ayant satisfait les épreuves du concours.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve la suppression des postes vacants inscrits dans le tableau des effectifs et décide de ne conserver que les postes ci-dessous :**
  1 poste d'attaché principal, à temps complet,
  1 poste d'attaché, à temps complet,
  2 postes d'adjoint administratif, à temps complet,
  1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
  4 postes d'adjoint technique, à temps complet.

- **approuve la création des postes ci-dessous :**
  1 poste d'attaché, à temps complet,
  1 poste de rédacteur, à temps complet.

- **dit que les postes conservés dans le tableau des effectifs sont inscrits au budget de la commune.**

---0---

Service des Ressources Humaines

N°21 – 09/2018

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX
ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES: AVENANT

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, 1er adjoint au maire.

Depuis le 1er janvier 2016, et ce pour une durée de 4 ans, la commune de Guebwiller a souscrit auprès de Quatrem SA, un contrat couvrant les risques statutaires, pour le personnel titulaire et stagiaire affilié au régime de retraite C.N.R.A.C.L.

Ce contrat a pour objet de garantir la rémunération (hors charges patronales) des agents placés dans l'une des situations suivantes : congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie, accident ou maladie imputable au service, mise en disponibilité d'office ou mise en congé sans traitement, reprise à temps partiel thérapeutique suite à accident ou maladie imputable au service, congé de maternité ou d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant.

Le taux de cotisation annuelle, négocié en 2016, était de 2,5% des traitements indiciaires bruts annuels des agents C.N.R.A.C.L, soumis à retenue pour pension, augmentés des éléments de rémunération correspondants au supplément familial de traitement et à la nouvelle bonification indiciaire.

Par courrier daté du 1er août 2018, Quatrem SA, nous a informés que les statistiques des derniers exercices et le montant des provisions en cours laissaient apparaître un déséquilibre financier du contrat.

Considérant que le contrat est sous tarifé et soucieux d'en préserver l'équilibre, Quatrem SA souhaite que le taux de cotisation soit relevé de 2,5% à 4,10%.

A défaut d'accord, le contrat couvrant les risques statutaires serait résilié au 31 décembre 2018.

Le cabinet Risk Partenaires, conseil et assistant de la commune dans la passation des marchés d'assurance, nous a confirmé que Quatrem SA :
- était dans son droit de résilier le contrat si le rapport entre le coût des sinistres et le montant de la prime se dégradait,
- avait respecté le délai de préavis fixé à 4 mois.

Par ailleurs, au vu de la dégradation technique du contrat et de la difficulté d'anticiper la position des compagnies d'assurance en cas de nouvelle consultation, le cabinet Risk Partenaires conseille à la

commune d'accepter la hausse de la cotisation jusqu'à l'échéance finale du contrat, prévue le 31 décembre 2019.

Les membres de la commission d'Appel d'Offres, réunis le 14 septembre 2018, ont émis un avis favorable à la passation de l'avenant ci-dessus.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **autorise M. le maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'assurance sur les risques statutaires n° 2015/18 du 29 décembre 2015, conclu avec l'assureur Quatrem SA, filiale du groupe Malakoff-Médéric ;**

- **dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.**

---0---

Direction des Patrimoines
Service Cadre de Vie

N°22 – 09/2018

DEMANDE DE SUBVENTION ET ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

Rapporteur : Mme Nadine McEVOY, adjointe au maire chargée du développement touristique, de l'environnement et des déplacements.

Le Plan de Gestion Différenciée est un plan d'actions pour l'entretien des espaces communaux entretenus qui vise à appliquer une gestion plus écologique et plus économique de ses espaces verts.

Après un état des lieux des pratiques relevées (intrants, arrosage, tonte, désherbage, gestion des déchets verts...) lors de l'audit, des préconisations de gestion sont proposées, en concertation avec les élus et le personnel technique, pour adapter les pratiques tout en respectant les exigences et les priorités fixées en définissant des niveaux d'entretien différents selon les sites (espace à entretien horticole, jardiné, rustique ou naturel).

En 2011, Guebwiller a confié la réalisation de son plan de désherbage et de gestion différenciée à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON Alsace). Depuis, elle s'est efforcée de suivre les préconisations de gestion en réduisant l'utilisation des pesticides dans l'entretien de ses espaces communaux afin de préserver la qualité de la ressource en eau.

Aujourd'hui, la Ville n'utilise plus aucun pesticide pour entretenir ses espaces communaux hormis dans le cimetière[3] (en cours d'arrêt) et dans les serres de productions horticoles. Ainsi, la gestion des espaces communaux telle qu'elle était appliquée et préconisée en 2011 n'est plus d'actualité. C'est pourquoi, dans le cadre de la poursuite de la démarche « Zéro phyto » et sur conseil du jury national des Villes et Villages fleuris, un nouveau plan de gestion différenciée plus ambitieux doit être proposé.

Cette étude pourrait être subventionnée à 80 % (sur les montants HT) par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (60%) et la Région Grand Est (20%).

Pour être éligible, cette nouvelle étude devra aller plus loin dans la démarche (supprimer l'utilisation des pesticides) en vue d'atteindre le niveau 3 libellules (distinction Commune Nature) et être la plus ambitieuse possible sur le volet biodiversité.

Celle-ci pourrait être à nouveau menée par la FREDON pour un montant de 12 320 € HT. A noter que cette nouvelle étude intégrerait également des volets « conseil en biodiversité » et « communication à destination des habitants ».

[3] Depuis 2017, la Ville a décidé d'engazonner les allées de son cimetière en remplacement des graviers pour abandonner l'usage de produits phytosanitaires sur ce dernier espace public traité. A raison de 14 allées par an, l'enherbement du cimetière sera terminé en 2020

DEPENSES H.T.			RECETTES H.T.	
étude	12 320 €		Agence de l'Eau Rhin Meuse	7 392 €
			Région Grand Est	2 464 €
			Ville de Guebwiller	2 464 €
TOTAL	**12 320 €**		**TOTAL**	**12 320 €**

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts ;**
- **approuve sa réalisation par la FREDON pour un montant de 12 320 € HT ;**
- **autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre des dispositifs existants et des appels à projets prévues par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et la Région Grand Est ;**
- **habilite M. le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans ce dossier.**

---0---

ANNEXE 1 POINT N°22

Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles en Alsace
FREDON ALSACE

Note explicative

Plan de désherbage communal & Plan de gestion différenciée

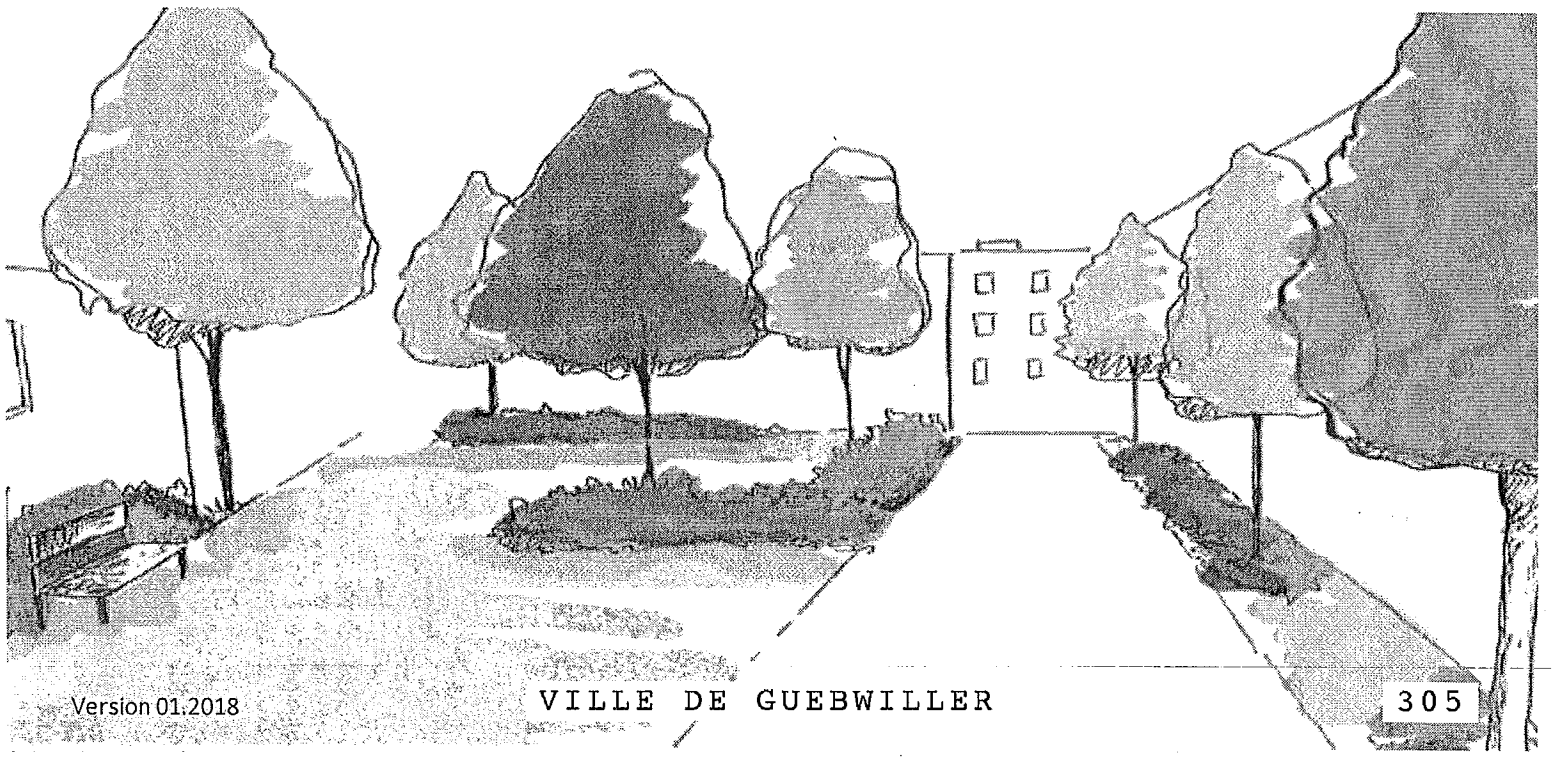

Version 01.2018

VILLE DE GUEBWILLER

305

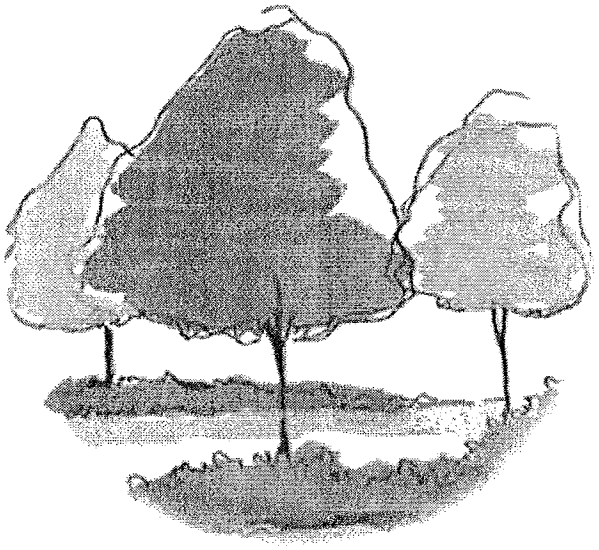

SOMMAIRE

I. Introduction 5

I.1 Contexte local 5

I.2 Avant-propos 5

II. Les outils 7

II.1 Le Plan de Désherbage Communal 7

II.2 Le Plan de Gestion Différenciée 9

II.3 Les options 11

III. La sensibilisation 12

III.1 Sensibilisation du personnel communal 12

III.2 Sensibilisation des habitants 12

III.3 Sensibilisation des autres gestionnaires d'espace 15

IV. La démarche « Commune nature » 16

V. Les aides financières 17

V.1 Plan de désherbage communal et plan de gestion différenciée 17

V.2 Acquisition de techniques alternatives au désherbage chimique 17

FREDON Alsace, 12 rue Gallieni, 67600 Sélestat

☎ : 03.88.82.18.07 - ✉ : laura.miclo@fredon-alsace.fr

Raison sociale : FREDON Alsace - Statut : syndicat professionnel

N° SIRET : 40309762900014 - Code APE (NAF) : 9411Z

Représentée par : Albert ELBEL, Président

VILLE DE GUEBWILLER 307

I. Introduction

I.1 Contexte local

L'abondance et la qualité des eaux de la nappe du Rhin Supérieur ont longtemps laissé penser qu'il s'agissait d'une ressource inépuisable. S'il est vrai que les problèmes de quantité ne se posent pas aujourd'hui, la qualité de l'eau, elle, se dégrade progressivement au fil des années. Peu protégée par des terrains perméables et située parfois à faible profondeur, la nappe subit des dégradations du fait de pollutions multiples, diffuses ou ponctuelles, d'origine industrielle, agricole ou domestique. Ainsi, 36 % de la surface de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace n'est plus apte à fournir de l'eau potable sans traitement (Source : Rencontres Alsaciennes de l'Environnement, 2005).

Depuis 1997, le premier facteur de déclassement de la qualité de la nappe phréatique alsacienne est la présence importante de produits phytosanitaires. Si l'agriculture consomme 90% des quantités de produits phytosanitaires vendues sur 60% du territoire national (source : Agence de l'eau Seine Normandie), l'impact des pratiques non agricoles, essentiellement de désherbage des espaces communaux, n'est pas pour autant négligeable dans la pollution de l'eau.

I.2 Avant-propos

Sur la route de l'évolution des méthodes de désherbage, le respect des bonnes pratiques phytosanitaires est la première étape indispensable aussi bien pour la préservation de la ressource en eau que pour la protection de l'applicateur. En effet, la banalisation du recours aux pesticides est une réalité qu'il convient de sécuriser au maximum. Derrière une utilisation jugée rapide et efficace se cachent beaucoup de contraintes liées notamment à la nouvelle réglementation et aux risques qui ne peuvent être occultés.

Face à ces contraintes, il s'agit de s'interroger sur la pertinence d'un traitement phytosanitaire en sachant que des alternatives existent !

Dans la réflexion globale d'entretien des espaces verts, une question mérite alors d'être posée : est-ce bien toujours nécessaire de désherber ? Ne doit-on pas remettre en question nos exigences d'entretien et tolérer de temps à autre quelques « herbes folles » comme le font déjà nos voisins frontaliers ?

L'appropriation de cette dynamique et l'implication de la population prendront du temps. Toutefois, la réalisation d'un plan de désherbage ou d'un plan de gestion différenciée permettra d'en poser les bases et d'avancer sur le sujet. De même, il servira de trame à l'application de techniques alternatives sur les zones les plus sensibles.

SUBVENTIONS :

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et **la Région Grand Est subventionnent les collectivités alsaciennes** ayant un projet global visant à réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

La mise en place d'un plan de désherbage ou un plan de gestion différenciée est subventionnée à 80%.

L'acquisition de techniques alternatives au désherbage chimique en vue de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires est également aidée par **l'AERM.** Elle participe à leur financement **à hauteur de 60% maximum.**

Contacts : **AERM** – Mme Anne OBERLE - Tél. 03.87.34.46.35 / 06.47.11.63.46
Région Grand Est - Mme Lajlah LUTHER - Tél. 03.88.15.65.13

II. Les outils

II.1 Le Plan de Désherbage Communal

Qu'est-ce qu'un plan de désherbage ?

Cet outil permet de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires et des pratiques de désherbage à un instant donné afin de pouvoir les améliorer selon les problématiques environnementales, humaines et réglementaires.

Le plan de désherbage permet d'entamer une réflexion plus raisonnée sur le désherbage des espaces communaux en mettant en relation l'objectif de propreté (importante ou faible acceptation de la végétation spontanée), le niveau de risque de la surface traitée et les produits et/ou techniques alternatives utilisés.

Les livrables :

- √ Un rapport d'audit (diagnostic des pratiques phytosanitaires) fourni en deux exemplaires
- √ Le plan de désherbage communal fourni en deux exemplaires
- √ Les documents cartographiques sur orthophoto 2007 :
  - Cartographie des risques de transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau
  - Cartographie de l'acceptation de la végétation spontanée
  - Cartographie des surfaces désherbées (chimiquement ou non)
- √ Une clé USB contenant l'intégralité de l'étude (rapport d'audit, plan de désherbage et documents cartographiques) ainsi que des documents annexes et les présentations PowerPoint projetées lors des réunions

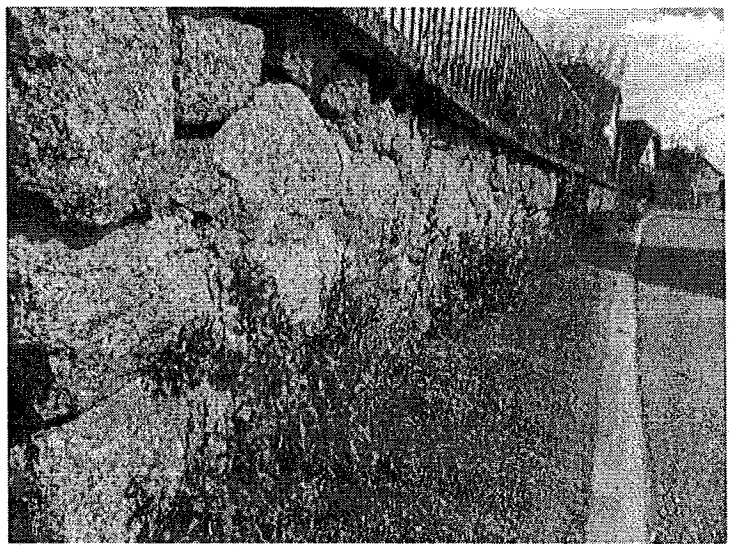

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

DEROULEMENT DU PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

PHASE 1 : Diagnostics et relevés des espaces communaux désherbes

- **Audit des pratiques phytosanitaires et de désherbage des espaces publics et rédaction du rapport d'audit**

  Les agents techniques et les élus de la commune sont invités à présenter les méthodes actuelles de désherbage des lieux publics ainsi que les perspectives envisagées. Les conseillers de la FREDON Alsace visitent le local de stockage des produits phytosanitaires et vérifient que la réglementation est respectée. L'ensemble des données est consigné dans le rapport d'audit.

- **Recensement des espaces communaux désherbés**

  Les conseillers de la FREDON Alsace relèvent l'ensemble des espaces désherbés (massifs, voiries, parkings, pieds d'arbres, cimetière, etc.) par la commune. Puis, les données sont cartographiées.

PHASE 2 : Réalisation du plan de désherbage

- **Présentation des préconisations en réunion**

  Cette réunion permet de présenter l'état des lieux effectués lors de l'audit et de proposer des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

  La définition des objectifs d'entretien est réalisée suite à une concertation entre les élus, le personnel technique et les conseillers de la FREDON Alsace.

- **Cartographie et classement des espaces désherbés**

  Suite à la réunion d'objectif d'entretien, l'ensemble des données cartographiques est classé en fonction de deux critères : le niveau d'acceptation de la végétation spontanée et le risque de contamination de la ressource en eau par les produits phytosanitaires.

- **Rédaction et restitution du plan de désherbage**

  L'ensemble des préconisations, validé lors de la réunion d'objectifs d'entretien, est consigné dans un rapport, le plan de désherbage communal

  Il contient également une cartographie mettant en évidence les zones à risques vis-à-vis de la ressource en eau et une cartographie de l'acceptation de la végétation spontanée.

PHASE 3 : Suivi du plan de désherbage

- **Bilan de l'étude après 1 an de mise en œuvre**

  Cette étape permet d'évaluer la mise en place du plan de désherbage communal, des difficultés rencontrées et de réajuster si nécessaire les objectifs de désherbage afin de poursuivre l'évolution du projet.

II.2 Le Plan de Gestion Différenciée

Qu'est-ce qu'un plan de gestion différenciée ?

Cet outil de travail permet de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires et des pratiques de fertilisation, d'arrosage, de gestion des déchets verts, etc. de la collectivité.

La gestion différenciée est un outil permettant de ne plus considérer l'espace comme un tout, mais comme un ensemble d'espaces individuels, ayant chacun leur but visuel, leur fréquentation et donc les moyens matériels et humains qui y sont affectés. Cette gestion a pour but de conserver les intérêts écologiques d'un espace vert, tout en permettant un développement en adéquation avec l'utilisation du site.

Ce n'est donc pas une méthode d'entretien par défaut mais la mise en place dans un service, d'un programme commun permettant à chaque agent de savoir comment entretenir un espace vert en prenant en compte sa classification et l'entretien qui en découle. La voirie est intégrée dans une des classes d'entretien selon les modalités à mettre en œuvre pour le désherbage des caniveaux, bas de mur, etc.

Le plan de gestion différenciée comprend un plan de désherbage et le classement des espaces verts de la commune.

Les livrables :

- √ Un rapport d'audit (diagnostic des pratiques phytosanitaires) fourni en deux exemplaires
- √ Le plan de gestion différenciée fourni en deux exemplaires
- √ Les documents cartographiques sur orthophoto 2007 :
  - Cartographie des risques de transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau
  - Cartographie des surfaces entretenues
  - Cartographie de classement des espaces selon le niveau d'entretien
- √ Une clé USB contenant l'intégralité de l'étude (rapport d'audit, plan de gestion différenciée et documents cartographiques) ainsi que des documents annexes et les présentations PowerPoint projetées lors des réunions

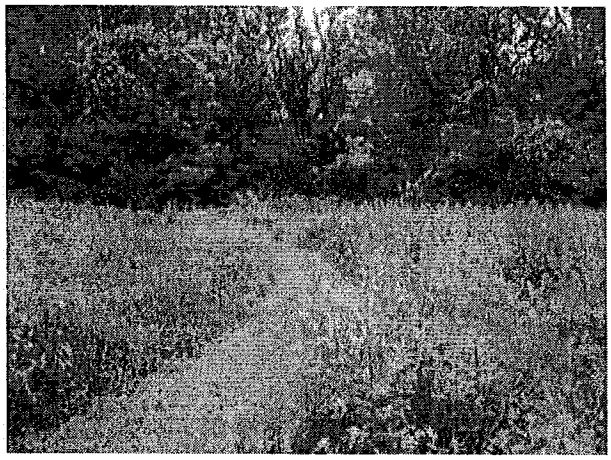

PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE

DEROULEMENT DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE

PHASE 1 : Diagnostics et relevés des espaces communaux entretenus

- **Audit des pratiques phytosanitaires et de désherbage des espaces publics et rédaction du rapport d'audit**

  Les agents techniques et les élus de la commune sont invités à présenter les méthodes actuelles d'entretien des lieux publics ainsi que les perspectives envisagées. Les conseillers de la FREDON Alsace visitent le local de stockage des produits phytosanitaires et vérifient que la réglementation est respectée. L'ensemble des données est consigné dans le rapport d'audit.

- **Recensement des espaces communaux entretenus**

  Les conseillers de la FREDON Alsace relèvent l'ensemble des espaces entretenus (massifs, conteneurs, voiries, parkings, places, pieds d'arbres et arbres, espaces enherbés, cimetière, etc.) par la commune. Puis, les données sont cartographiées.

PHASE 2 : Réalisation du plan de gestion différenciée

- **Présentation des préconisations en réunion**

  Cette réunion permet de présenter l'état des lieux effectués lors de l'audit et de proposer des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.

  La définition des objectifs d'entretien est réalisée suite à une concertation entre les élus, le personnel technique et les conseillers de la FREDON Alsace.

  Les espaces communaux seront classés selon les principes de gestion différenciée, afin de définir les priorités vis-à-vis de l'entretien et du niveau de propreté souhaités.

- **Cartographie et classement des espaces désherbés**

  Suite à la réunion d'objectif d'entretien, l'ensemble des données cartographiques est classé en fonction de trois critères : le niveau d'acceptation de la végétation spontanée, le risque de contamination de la ressource en eau par les produits phytosanitaires et le niveau d'entretien.

- **Rédaction et restitution du plan de gestion différenciée**

  L'ensemble des préconisations, validé lors de la réunion d'objectifs d'entretien, est consigné dans un rapport, le plan de gestion différenciée.

  Il contient également une cartographie mettant en évidence les zones à risques vis-à-vis de la ressource en eau, une cartographie de l'acceptation de la végétation spontanée et une cartographie des classes d'entretien.

PHASE 3 : Suivi du plan de gestion différenciée

- **Bilan de l'étude après 1 an de mise en œuvre**

  Cette étape permet d'évaluer la mise en place du plan de gestion différenciée, des difficultés rencontrées et de réajuster si nécessaire les objectifs d'entretien afin de poursuivre l'évolution du projet.

II.3 Les options

Les options relèvent des compétences techniques des conseillers de la FREDON Alsace. Choisir une option permet de compléter le plan de désherbage ou le plan de gestion différenciée réalisé à l'échelle de la commune.

Option 1 : Mise en page et impression sur mesure de l'inventaire des espaces communaux

Cette option vous permet d'obtenir une impression en format A2, A2+, A1 ou A0 des espaces communaux recensés dans le cadre de l'étude.

Un plan de désherbage ou un plan de gestion différenciée comprend automatiquement une impression des espaces communaux recensés en format A4 et A3.

Option 2 : Conseil en fleurissement

Cette option vous permettra d'obtenir un conseil pour l'aménagement ou le réaménagement d'un espace fleuri permettant la mise en valeur de votre commune.

Option 3 : Recensement et identification du patrimoine arboré

Cette option vous permettra d'obtenir un recensement et une identification du patrimoine arboré de votre commune. Ces données seront cartographiées et imprimées au format A4 et A3.

Option 4 : Mise en page et impression sur mesure du recensement du patrimoine arboré

Cette option vous permettra d'obtenir une impression en format A2, A2+, A1 ou A0 du patrimoine arboré recensé.

Attention : Option réalisable uniquement si l'option 3 a également été choisie.

Option 5 : Conseil en biodiversité

Cette option vous permettra d'obtenir de précieux conseils pour préserver et améliorer la biodiversité de votre commune. Les lieux stratégiques pour l'installation d'habitats propices à la faune et la microfaune seront déterminés. Parallèlement, des techniques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes vous seront préconisées.

Option 6 : Gestion des terrains sportifs en zéro pesticide

Cette option vous permettra d'obtenir un recensement des modes de gestion actuelle du terrain sportif, une évaluation des problématiques rencontrées sur le terrain et avec le(s) club(s) ainsi que des propositions de solutions adaptées.

Option 7 : Communication à destination des habitants

Cette option vous permettra de bénéficier d'un appui technique de la FREDON Alsace pour communiquer sur votre démarche « zéro pesticide » envers les habitants de votre commune. Il peut s'agir d'une intervention lors de la remise des prix « maisons fleuries », d'un stand ou d'une aide à l'élaboration de documents.

III. La sensibilisation

III.1 Sensibilisation du personnel communal

Le nouveau programme **Prophycom « Accompagnement ciblé sur les espaces verts »**, cofinancé par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse se décline en journées ou demi-journées gratuites pour le personnel des services techniques et les élus ou encore d'interventions au cours des conseils municipaux, conseils des communautés de communes, etc...

Cette journée permet d'aborder des thématiques particulières et de mettre en commun des retours d'expériences avec d'autres collectivités du même secteur géographique. L'intervention est complétée par une visite, une démonstration de matériel et/ou l'intervention d'un professionnel.

Plus d'informations sur :

www.fredon-alsace.fr/zones-non-agricoles/collectivites-gestionnaires-despace/sensibilisation/prophycom/

III.2 Sensibilisation des habitants

Une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires entraîne inévitablement une recrudescence d'herbes spontanées au niveau des joints des caniveaux ou sous les bancs publics. Or, en Alsace la tradition veut que les villages soient très bien entretenus, ce qui sous-entend un seuil de tolérance très faible aux herbes sauvages.

Pourtant, pour reconquérir la qualité de l'eau, il est nécessaire d'arrêter d'utiliser des produits phytosanitaires et de ce fait, de revoir nos critères esthétiques. Pour une appropriation générale de la démarche, il est primordial que la population adhère au projet et tolère quelques herbes.

Il est pour cela indispensable d'accompagner la mise en œuvre du plan de désherbage par un plan de communication sous deux axes principaux :

- **Informer** les riverains du changement de pratiques de la collectivité en insistant sur l'objectif de reconquête et/ou de préservation de la qualité de ressource en eau ;
- **Sensibiliser** les particuliers sur leurs propres pratiques de désherbage

Pour cela, la FREDON Alsace propose un **prêt de panneaux d'information** aux collectivités qui le souhaitent.

Le premier lot de panneaux d'information est sur le thème : « **Désherber autrement pour préserver l'eau sous nos pieds ».**

Le deuxième lot de panneaux d'information est sur le thème : **« Je jardine tout en préservant l'eau et l'environnement ».**

Pour toute réservation, contacter la FREDON Alsace.

Panneaux « Désherber autrement pour préserver l'eau sous nos pieds »

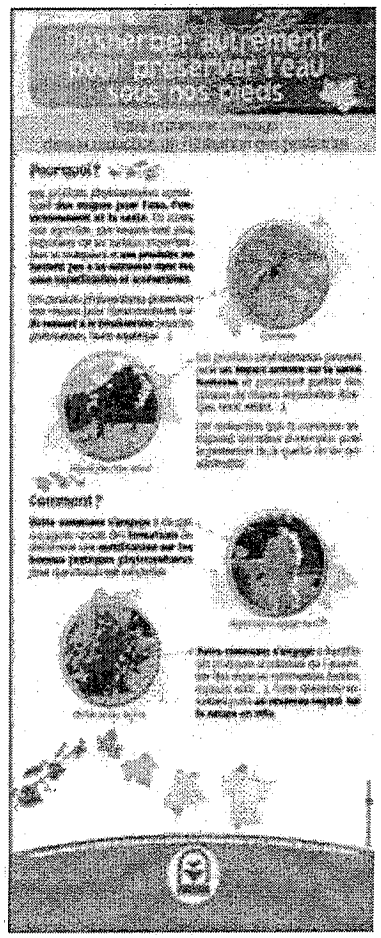

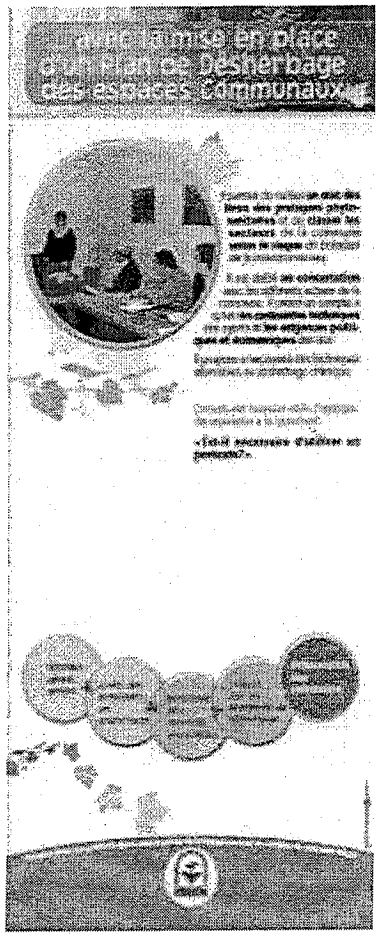

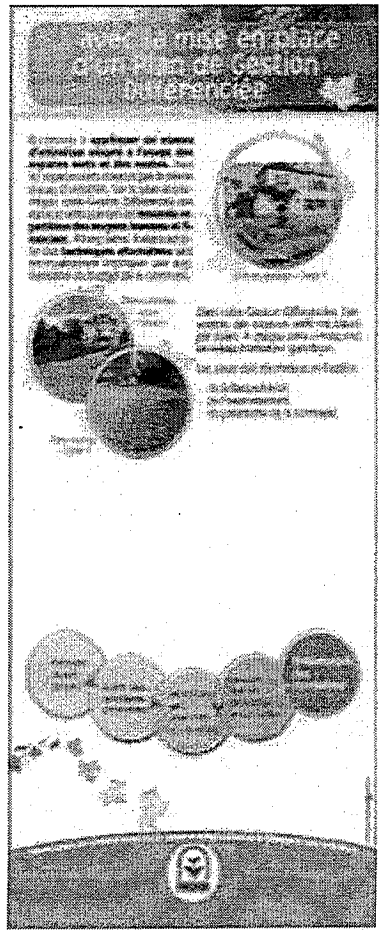

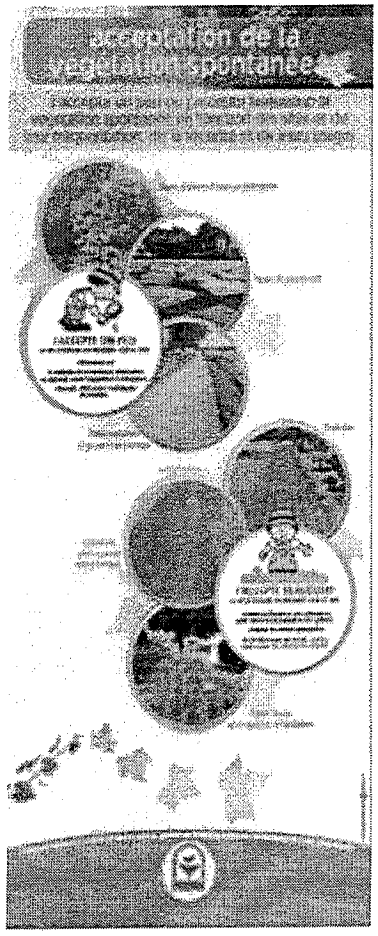



Panneaux « Je jardine tout en préservant l'eau et l'environnement »

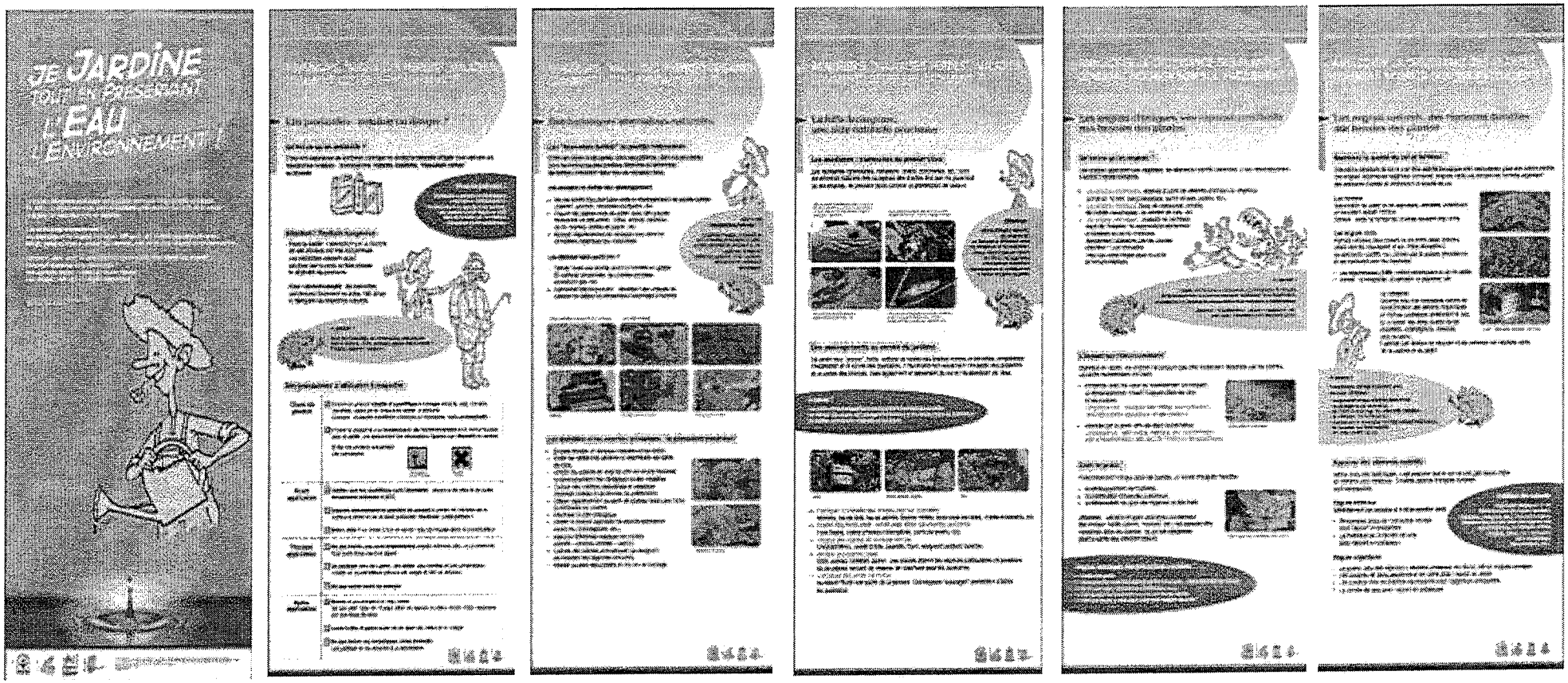

III.3 Sensibilisation des autres gestionnaires d'espace

Vous souhaitez que d'autres grands gestionnaires d'espaces de votre commune s'engagent également dans la démarche « zéro pesticide » ? Organisons conjointement une demi-journée avec ces acteurs ! (Établissements scolaires, entreprises, bailleurs sociaux, etc...)

IV. La démarche « Commune nature »

« Pour les communes alsaciennes souhaitant s'engager dans la démarche Commune Nature [dispositif de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse], la première étape est la signature de la charte régionale d'entretien des espaces communaux en Alsace, démarche Zéro Pesticide. La signature de cette charte traduit l'engagement volontaire de la commune ou de la collectivité dans une démarche progressive et continue ; l'objectif final étant de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. L'engagement de la collectivité à travers la signature de la présente charte contribue à préserver un patrimoine naturel commun, enjeu majeur pour le développement en Alsace. » - *Agence de l'eau Rhin-Meuse*.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA DEMARCHE « COMMUNE NATURE », VEUILLEZ CONTACTER :

Mme Lajlah LUTHER

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement

1 Place Adrien ZELLER, BP 91006

67070 STRASBOURG Cedex

✉ : Lajlah.LUTHER@grandest.fr

☎ : 03 88 15 65 13

V. Les aides financières

Les collectivités alsaciennes souhaitant mettre en place un projet global visant à réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires, peuvent bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et la Région Grand Est.

V.1 Plan de désherbage communal et plan de gestion différenciée

La réalisation d'un plan de désherbage communal ou d'un plan de gestion différenciée est **subventionnée à 80 %** par l'Agence de l'eau Rhin Meuse et la Région Grand Est, si la structure est signataire de la Charte de désherbage des espaces communaux :

- 60% Agence de l'eau Rhin-Meuse
- 20% par la Région Grand Est

Pour obtenir cette aide, il vous suffit d'envoyer **avant de passer commande** :

A la Région Grand Est :	A l'Agence de l'eau Rhin-Meuse :
- La copie de la délibération du Conseil notifiant la volonté de réaliser un plan de désherbage communal ou un plan de gestion différenciée	- La copie de la délibération du Conseil notifiant la volonté de réaliser un plan de désherbage communal ou un plan de gestion différenciée
- La copie du devis* non signé	- La copie du devis* non signé
- Un courrier d'accompagnement	- Le formulaire de demande d'aide **Gestion des polluants « diffus » en zones non agricoles** (téléchargeable sur www.eau-rhin-meuse.fr/formulaires_demande_aides)

**Les devis proposent deux prestations différentes :*

- *Une prestation pour la réalisation d'un **plan de désherbage communal** uniquement*
- *Une prestation pour la réalisation d'un **plan de gestion différenciée***

Nous vous proposons de choisir l'une des deux prestations en fonction de vos attentes en matière d'accompagnement.

V.2 Acquisition de techniques alternatives au désherbage chimique

L'acquisition de techniques alternatives au désherbage chimique en vue de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires est également aidée par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Elle participe à leur **financement à hauteur de 60%.**

Pour obtenir cette aide, il vous faut contacter l'Agence de l'eau Rhin-Meuse afin de connaître les techniques alternatives subventionnées ainsi que les modalités d'aides.

Mme Anne OBERLE

Agence de l'eau Rhin-Meuse

Rozérieulles – BP 30 019

57 161 MOULINS-LES-METZ

✉ : anne.oberle@eau-rhin-meuse.fr

☎ : 03 87 34 46 35 / 06 73 95 49 65

ANNEXE 2 POINT N°22

DEVIS

FREDON Alsace
12 rue Gallieni
67600 SELESTAT
Tél : 0388821807
Fax : 0388821865
Site web : www.fredon-alsace.fr
Email : fredon.alsace@fredon-alsace.fr

Mairie de GUEBWILLER
73 rue de la République
68503 GUEBWILLER

Code devis 2018/ENV1-0055
Date d'émission : 03/07/2018 Date de validité : 03/01/2019

Plan de gestion différenciée

Description	Nb jour	Montant HT	TVA
PHASE 1 : DIAGNOSTICS ET RELEVES DES ESPACES COMMUNAUX ENTRETENUS Audit des pratiques phytosanitaires et d'entretien des espaces publics Recensement des espaces communaux désherbés et entretenus Rédaction du rapport d'audit	5,5	3080	20,00
PHASE 2 : REALISATION DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE Présentation des préconisations en réunion Cartographie et classement des espaces désherbés et entretenus en fonction du niveau Rédaction du plan de gestion différenciée Animation de la réunion de restitution	14,5	8120	20,00
PHASE 3 : SUIVI DU PLAN DE GESTION DIFFERENCIEE Bilan de l'étude après 1 an de mise en œuvre inclus dans le programme Prophycom financé par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse	0	0	20,00

Compléments adaptés à vos besoins

Description	Nb jour	Montant HT	TVA
Option 1 : Mise en page et impression sur mesure de l'inventaire des espaces communaux	1	560	20,00
Option 2 : Conseil en fleurissement	2,5	1400	20,00
Option 3 : Recensement et identification du patrimoine arboré	2,5	1400	20,00
Option 4 : Mise en page et impression sur mesure du recensement du patrimoine arboré	1	560	20,00
Option 5 : Conseil en biodiversité	1	560	20,00
Option 6 : Gestion des terrains sportifs en zéro pesticide	1	560	20,00
Option 7 : Communication à destination des habitants	1	560	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	16800,00	3360,00

Total HT	16800,00
Total TVA	3360,00
Total TTC	20160,00
Acomptes	0,00
Net à payer	**20160,00**

FREDON ALSACE

Direction Education - Jeunesse

N°23 - 09/2018

SUBVENTION ATTRIBUÉE À L'ÉCOLE JEANNE BUCHER

Rapporteur : Mme Anne DEHESTRU, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Dans le temps scolaire, trois heures par semaine sont réservées à l'éducation physique et sportive (EPS).
Dans ce cadre, les élèves de l'école élémentaire Jeanne BUCHER ont bénéficié au cours de l'année scolaire de plusieurs séances de tennis encadrées par un intervenant breveté d'état.

Un cycle de 40 séances a été programmé du 09 mai au 06 juillet 2018 dans la salle spécialisée de tennis au stade F. Throo. Le coût total pour cette intervention s'élève à 1 200,00 € .

Le paiement de cet enseignement sportif est assuré pour moitié par la coopérative scolaire de l'école (OCCE) et pour moité par la Ville. L'OCCE de l'école Jeanne BUCHER sollicite donc une subvention de 600,00 € correspondant à la moitié du coût total de l'intervention.

La Commission Jeunesse, Scolaire et Sport a validé en date du 5 septembre 2018, le versement de cette subvention d'un montant de 600 € à l'OCCE de l'école Jeanne BUCHER.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2018 sous l'article 6574 fonction 211 dans le cadre du soutien accordé aux écoles.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide l'attribution d'une subvention à l'OCCE, tel que cela vient d'être présenté pour un montant total de 600,00 € ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à procéder au versement.**

---0---

Direction Education - Jeunesse

N°24 - 09/2018

ASSOCIATIONS SPORTIVES
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
FCG 1910 SECTION ATHLÉTISME
FAST

Rapporteur : M. Didier LOSSER, conseiller municipal délégué dans le domaine du sport.

Les associations sportives et de loisirs de Guebwiller sont des organismes à but non lucratif dont l'activité présente un intérêt local important et indéniable.

Il apparaît ainsi opportun que la Ville de Guebwiller soutienne ces associations en leur attribuant une subvention.

FCG 1910 – Section Athlétisme

La section Athlétisme FCG 1910 est membre du Pays Colmar Athlétisme (PCA) qui a été retenu par la Fédération Française d'Athlétisme pour représenter la France à la Coupe d'Europe des Clubs Champions U20 à LEIRIA au Portugal du 14 au 16 septembre 2018.

Une vingtaine de personnes (athlètes et entraîneurs) dont Victor BOUMASA, 17 ans, athlète du club de Guebwiller se déplacera au Portugal pour participer à cette finale européenne.

La section d'Athlétisme FCG 1910 sollicite une subvention exceptionnelle de soutien pour cette représentation à la Coupe d'Europe des clubs qui engendre une charge financière conséquente pour le club.

Florival Athlétic Sports Triathlon (FAST)

Le FAST (Florival Athlétic Sports Triathlon), jeune club créé en 2005, cumule depuis sa création de nombreux podiums et titres au niveau régional, national, européen et mondial :

- 2010 : Patrick LICHSTEINER est classé 7ème au Championnat du Monde Amateurs XTERRA à Hawaï,
- 2013 : Patrick LICHSTEINER offre au club un titre de Champion d'Europe XTERRA en Tchéquie,
- 2014 : Guillaume JEANNIN remporte le titre de Champion du Monde Amateurs XTERRA à Hawaï,
- 2015 : Fanny AMANN termine 3ème et Frédéric HENCKY 12ème aux mondiaux Amateurs de XTERRA à Hawaï.

En 2018, Julie GONZALEZ est sélectionnée pour participer aux championnats du monde (longue distance) IRONMAN en Afrique du Sud les 1er et 2 septembre 2018.
Cette course mythique consiste à enchaîner 1,9 km de natation, 90 km de cyclisme puis 21 km de course à pied.

Le Florival Athlétic Sports Triathlon sollicite une subvention exceptionnelle de soutien à cette athlète comme aide au financement des dépenses engendrées pour sa participation aux championnats du monde de triathlon longue distance.

La Commission Jeunesse, Scolaire et Sport a validé en date du 5 septembre 2018, l'attribution à la section d'Athlétisme FCG 1910, d'une subvention de 250,00 € ainsi que l'attribution au Florival Athlétic Sports Triathlon, d'une subvention de 500 € au titre du soutien de la Ville aux sportifs de haut-niveau.

M. FACCHIN, souhaite savoir ce qu'est le XTERRA.

M. LOSSER précise qu'il s'agit d'enchaîner trois épreuves sur des distances sensiblement équivalentes au triathlon classique, avec 1,5 km de natation, 30 km de VTT et 10 km de course à pied.

M. METZGER remercie le conseil municipal, au nom de Mme Julie GONZALEZ, pour son soutien au travers de la subvention allouée. Elle souhaitait également faire part à l'Assemblée de sa fierté d'avoir pu représenter, autant son Club que sa Ville, lors de ces Championnats du Monde en Afrique du Sud.

Le conseil municipal après l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide l'attribution de la subvention à la section d'Athlétisme FCG 1910, tel que cela vient d'être présenté, pour un montant total de 250,00 € ;**

- **décide l'attribution de la subvention à l'association Florival Athlétic Sports Triathlon, tel que cela vient d'être présenté, pour un montant total de 500,00 € ;**

- **autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leur versement.**

---0---

N°25 - 09/2018

DIVERS

1) **Pourriez-vous nous apporter des précisions (coût, financement etc.) concernant la construction d'un local de stockage au stade d'athlétisme (Question de M. METZGER)**

M. METZGER rappelle que ces travaux étaient prévus dans le projet initial et pourtant ils ont été réalisés plus d'une année après l'inauguration et de plus en propre régie, donc financés par le budget de fonctionnement. Il souhaite connaître le coût de cette construction, à quoi est dédié ce local, pourquoi cette construction n'a pas été réalisée lors des travaux initiaux et donc financée par le budget investissement et par la même occasion subventionnable. Il souhaite savoir s'il s'agit d'un oubli ou d'une stratégie budgétaire et si oui laquelle. Il s'interroge également sur le fait que ces travaux aient été faits en propre régie et si cela relève réellement du travail des ateliers municipaux.

M. TOGNI indique que le coût pour cette opération s'élève à 19 000 € voire 20 000 €. Ces travaux ont été réalisés en interne car le personnel est formé pour cela et apprécie d'avoir contribué à la mise en œuvre d'un bâtiment durable. En régie, il est beaucoup plus simple de gérer l'avancement des travaux. Ce bâtiment est dédié au rangement du matériel et l'aménagement de ce dernier est très particulier du fait de la spécificité du matériel à y entreposer (hauteur...).

M. BRAUN rappelle qu'à hauteur d'une enveloppe actuellement de 100 000 € un transfert s'opère de la régie qui est bien du fonctionnement durant l'année, en investissement à la fin de l'année.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget qui fait partie d'une autorisation de programme concernant les installations sportives (piste d'athlétisme).

M. LOSSER spécifie qu'il s'agit d'un local pour ranger du matériel spécifique et onéreux. Il est aussi plus aisé de l'avoir à proximité de la piste, du fait de son encombrement. Il y a également un local technique pour ce qui relève des compétitions, chronométrage, secrétariat, et compilation des résultats.

M. le Maire rappelle que dans le cadre de l'évolution de ses effectifs, la Ville a recruté deux maçons, qui ont les compétences requises pour réaliser ces travaux. Concernant les subventions, il s'agit du projet pour lequel la Ville a encaissé le maximum de subventions possible.

---0---

2) **Nous avions déjà suggéré que la Ville mette des trompe-l'œil sur les vitrines des magasins vides, comme par exemple l'ancien magasin de laine en face de l'Église Notre-Dame qui ne fait que ternir l'image de GUEBWILLER. Allez-vous le faire ? (Question de M. SINGER)**

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un processus assez long, les services y travaillent mais la mise en œuvre, avec les propriétaires est difficile. Ces trompe-l'œil ne peuvent pas être mis en place, sans l'accord de ces derniers. Lorsque les propriétaires ne souhaitent pas y participer, la Ville va donc, très certainement, devoir prendre en charge ces trompe-l'œil.

M. SINGER souhaite savoir si une loi existe afin que les propriétaires ferment « proprement » leur enseigne.

M. le Maire précise que les propriétaires ont été contactés, certains trouvent rapidement un repreneur, les autres sont inaccessibles ou ont des hypothèques. Ce travail sera poursuivi, mais aucun moyen plus coercitif n'existe à ce jour afin de faire évoluer la situation.

M. AULLEN propose que l'Espace Jeunesse impulse un concours de dessin, afin d'animer ces vitrines, de plus cela n'aurait aucune incidence financière.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services rappelle qu'il y aurait un risque d'atteinte à la propriété privée. Le droit de propriété en France est bien structuré, ce qui ne permet pas de faire cela sans l'accord du propriétaire. Certaines choses sont envisagées, certaines solutions existent, mais cela nécessite un travail de fond.

M. AULLEN précise que sa proposition se voulait en accord avec les propriétaires.

---0---

3) **En Avril dernier, nous avions voté le remboursement des frais de mise en fourrière, indûment mis à la charge de sept propriétaires de véhicules rue de Reims lors de la réunion du Commissariat des Armées. La Ville de GUEBWILLER a-t-elle pu récupérer ce montant ? (Question de M. VOGT)**

M. le Maire rappelle qu'un accord écrit favorable a été réceptionné par les services, la mise en œuvre administrative semble plus complexe, cependant la prise en charge n'a pas été remise en cause.

M. LEVI-TOPAL, Directeur Général des Services, indique qu'il a rencontré M. le Commissaire, au mois de juillet dernier, la prise en charge se fera, administrativement il faut encore trouver la bonne méthode.

M. le Maire en conclut que la Ville a bien fait de jouer son rôle d'intermédiaire, eu égard au côté administratif de cette affaire et au délai de remboursement.

---0---

4) **Pouvez-vous nous apporter des précisions sur la convention cadre « Action Cœur de Ville » ? (Question de M. FACCHIN)**

M. FACCHIN souhaite revenir sur cette convention, en indiquant au préalable que la réunion du conseil municipal extraordinaire du 06 septembre dernier n'était pas le lieu pour en débattre.
M. FACCHIN souligne que depuis le début de ce mandat, il est indiqué que les investissements réalisés le sont pour redynamiser la Ville. Quelques millions d'Euros ont été dépensés pour le centre ville (travaux de réhabilitation), l'Action Cœur de Ville en sera la continuité. Il relève le fait qu'il n'y a jamais eu autant de commerces fermés à GUEBWILLER, à ce jour 20 % de commerces supplémentaires sont fermés depuis 2014. Il s'agit d'un constat alarmant. Plusieurs millions d'Euros ont été dépensés, mais le souci majeur n'est pas forcément financier, en effet, une solution au niveau de l'autofinancement a été trouvée, cette dernière permettant également d'investir. M. FACCHIN rappelle également la négociation qui a eu lieu concernant la sortie de l'emprunt DEXIA qui était abondée grâce au Gouvernement de Manuel VALLS. Il relève enfin le montant important des emprunts. Il estime que malgré tout cela, les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous, il s'agit très certainement d'une question de méthode.
M. FACCHIN se dit inquiet face à cette manne d'argent, qui pourrait être mal utilisée.

M. le Maire se dit surpris de l'intervention de M. FACCHIN, car elle ne concerne pas le programme « Action Cœur de Ville ».

M. FACCHIN souhaite savoir, justement dans le programme « Action Cœur de Ville », s'il est prévu de continuer de gérer la Ville de la même manière, c'est-à-dire d'opérer de grosses dépenses pour des choses inutiles par rapport au prévisions initiales.

M. le Maire précise que les informations données quant aux commerces sont fausses. Des comptages seront réalisés.

M. FACCHIN spécifie qu'en 2014, 33 commerces étaient fermés, contre 39 à ce jour.

M. le Maire indique que son souhait est d'investir dans la rénovation thermique des logements et dans la rénovation qualitative des logements, ce qui entre dans le programme « Action Cœur de Ville ». La Ville ne peut pas faire cela de manière autonome, elle a besoin de soutien. Pour les commerces une étude sera engagée.

M. AULLEN souligne que dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville » il est stipulé qu'un groupe de pilotage sera créé au niveau de la Ville. Il aurait souhaité que des élus des groupes d'opposition puissent y prendre part.

M. le Maire en prend bonne note, l'objectif étant d'y associer l'ensemble du conseil municipal.

M. LOSSER fait part de la vente de son ancienne boulangerie et souhaite souligner que les difficultés sont nombreuses pour les repreneurs (garantie...).

---0---

5) **Finalement que sont devenus les arbres tombés lors de la tempête à la promenade Déroulède ? (Question de Mme REMY)**

Mme REMY signifie que la réponse obtenue lors du conseil municipal du 23 mai, quant au devenir des arbres tombés, lui semble approximative elle souhaite donc de plus amples précisions.

M. TOGNI précise que l'arbre se trouve aux ateliers. L'idée est de le débiter, d'en faire éventuellement des planches, voire du bois de chauffage selon sa qualité.

M. le Maire précise qu'il a été demandé aux services de faire remonter toutes les demandes des particuliers quant à l'obtention de bois.

Mme REMY a constaté que le bois a été débité, scié, empilé pour du bois de chauffage, il ne s'agit pas que d'un arbre.

M. TOGNI explique que la commune s'est occupée de récupérer le bois. La question pourrait se poser à savoir de mettre à disposition du bois de chauffage pour des personnes dans le besoin.

M. le Maire rappelle qu'une association existait dans ce cadre, « L'Entraide par les jeunes », sa disparition peut également démontrer le manque d'intérêt pour ce mode de chauffage.

---0---

6) **Où en est-on pour Noël Bleu à deux mois du 10ème anniversaire de l'évènement ? (Question de Mme GODÉ)**

Mme GODÉ signale, qu'à 2 mois de l'inauguration de Noël Bleu 10 et après plusieurs commissions, à aucun moment ce sujet ne figurait à l'ordre du jour. Elle souhaite savoir si ce thème est toujours maintenu.

M. le Maire précise que le projet est en voie de finalisation et qu'une présentation en sera faite lors d'une commission, avant toute communication officielle.

Mme McEVOY indique qu'une présentation sera faite du projet lors d'une commission au mois d'octobre.

---0---

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21 h 30.